

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

*Union – Discipline - Travail*



Agence Nationale De l'Environnement (ANDE)

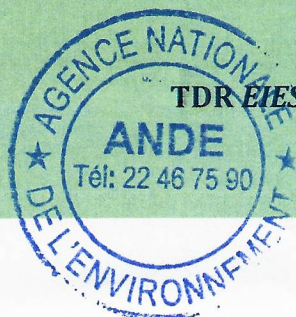
## TERMES DE REFERENCE

### ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ZONE  
ÉCONOMIQUE INDUSTRIELLE DE 422 HECTARES  
PRÈS D'ABIDJAN, PK24-ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE

PROMOTEUR : **ARISE IVOIRE**

Septembre 2022



TDR EIES N° -213-0922/dd



## GLOSSAIRE ET ACRONYMES

<b>ANDE</b>	:	Agence Nationale De l'Environnement
<b>BEEA</b>	:	Bureau d'Études Environnementales Agréé par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
<b>CIAPOL</b>	:	Centre Ivoirien Antipollution
<b>DGDD</b>	:	Direction Générale du Développement Durable
<b>DGE</b>	:	Direction Générale de l'Environnement
<b>EIES</b>	:	Études d'Impact Environnemental et Social
<b>MINEDD</b>	:	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
<b>PGES</b>	:	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
<b>ARISE IVOIRE</b>	:	Promoteur du projet
<b>TDR</b>	:	Termes De Référence



**SOMMAIRE**

<b>GLOSSAIRE ET ACRONYMES .....</b>	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>I. CONTEXTE DE L'ÉTUDE .....</b>	<b>4</b>
<b>II. CONSIDÉRATIONS D'ORDRE MÉTHODOLOGIQUE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE.....</b>	<b>4</b>
<b>II.1. CONSIDÉRATIONS D'ORDRE MÉTHODOLOGIQUE.....</b>	<b>4</b>
<b>II.2. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE.....</b>	<b>4</b>
<b>III. TÂCHES DU BUREAU D'ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES CHARGÉ DE L'EXÉCUTION DE L'EIES.....</b>	<b>5</b>
<b>III.1. PRESENTATION DU CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE.....</b>	<b>5</b>
III.1.1. Cadre institutionnel.....	5
III.1.2. Cadre juridique.....	6
<b>III.2. DESCRIPTION DU PROJET .....</b>	<b>8</b>
III.2.1. Contexte du projet.....	8
III.2.2. Analyse des alternatives ou options du projet.....	9
III.2.3. Localisation géographique du projet.....	9
III.2.4. Justification du choix du site du projet.....	9
III.2.5. Plan d'aménagement du site du projet .....	9
III.2.6. Description du processus de mise en œuvre du projet .....	10
<b>III.3. DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DU SITE -----</b>	<b>11</b>
III.3.1. Détermination de la zone d'étude .....	12
III.3.2. Description des différentes composantes de l'environnement initial du projet.....	12
<b>III.4. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET-----</b>	<b>14</b>
III.4.1. Identification et analyse des impacts.....	14
III.4.2. Évaluation de l'importance des impacts.....	15
<b>III.5. CHANGEMENT CLIMATIQUE-----</b>	<b>18</b>
III.5.1. Introduction.....	18
III.5.2. Objectifs.....	18
III.5.3. Étapes du processus d'évaluation de l'impact par les gaz à effet de serre des projets de développement.....	19
III.5.4. Contenu des étapes .....	19
<b>III.6. MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT -----</b>	<b>24</b>
<b>III.7. GESTION DES RISQUES ET DES ACCIDENTS -----</b>	<b>26</b>
<b>III.8. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE-----</b>	<b>27</b>
<b>III.9. PARTICIPATION DU PUBLIC -----</b>	<b>30</b>
<b>IV. DURÉE DE L'ÉTUDE .....</b>	<b>32</b>
<b>V. VALIDITÉ DES TERMES DE RÉFÉRENCES.....</b>	<b>32</b>
<b>VI. ÉQUIPE D'EXPERTS .....</b>	<b>32</b>
<b>VII. CONTENU ET PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'EIES .....</b>	<b>33</b>
<b>VIII. SOURCES DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS .....</b>	<b>34</b>
<b>IX. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>34</b>



## INTRODUCTION

Le projet de construction d'une Zone Economique Industrielle de 422 hectares au PK24, initié par la société **ARISE IVOIRE** rentre dans le cadre de la relance économique, c'est-à-dire participer de façon active à la reconstruction de la Côte d'Ivoire à travers le développement du secteur industriel.

L'adoption de la Loi n° 96-766 du 03 octobre 1996, portant Code de l'Environnement et la promulgation du décret n° 96-894 du 08 novembre 1996 relatif aux règles et procédures applicables aux études d'impact environnemental par la République de Côte d'Ivoire, impliquent une obligation pour les projets d'investissement publics ou privés susceptibles de porter atteinte à l'environnement, d'être soumis soit à une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES), soit à un Constat d'impact ou soit à une exclusion catégorielle selon leur nature technique, leur ampleur et selon la sensibilité de leurs milieux d'implication.

Dans le cadre des dispositions légales et réglementaires susvisées, l'aménagement d'une zone industrielle telle qu'envisagé par la société **ARISE IVOIRE** fait l'objet d'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) (annexe 1 du décret d'application n° 96 – 894 du 08 novembre 1996).

Dans ce contexte, ce présent document, Termes De Référence (TDR) est élaboré pour la réalisation de ladite étude et constitue une référence, un guide pour la société **ARISE IVOIRE** qui projette l'aménagement de 422 hectares à la zone industrielle d'Akoupé-Zeudji PK24 en vue de la poursuite des travaux d'aménagement de ladite zone industrielle.

L'EIES est un outil de gestion de l'environnement ; non seulement elle aide le promoteur à concevoir un projet plus soucieux du milieu récepteur sans remettre en cause sa faisabilité technique et économique, mais elle contribue aussi à déterminer les éléments cruciaux sur lesquels s'appuieront les choix et les prises de décision.



## I. CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Le présent document, Termes De Référence (TDR) pour la réalisation de l'EIES constitue une référence, un guide pour ARISE IVOIRE qui projette l'aménagement de 422 hectares en zone industrielle de d'Akoupé-Zeudji.

Mais au-delà des intérêts multiples et des opportunités économiques et sociales que pourrait offrir ce projet, il n'est pas sans conséquences dommageables sur l'environnement naturel et humain. Il est important de ne pas occulter les impacts négatifs que sa réalisation pourrait engendrer.

C'est pourquoi, l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) apparaît comme une approche indispensable pour identifier les effets du projet sur l'environnement, tant naturel qu'humain et proposer des solutions alternatives.

Ce présent document, Termes de Référence (TDR), a pour objectif, d'une part d'amener le promoteur du projet à élaborer un rapport d'EIES conforme à la législation en vigueur, et d'autre part de définir un canevas méthodologique de l'EIES incluant les enjeux majeurs du projet.

En effet, les TDR décrivent les actions à entreprendre pour faire face à toutes les exigences techniques, légales, procédurales du promoteur dans le cadre de l'élaboration d'un rapport d'EIES. Ces TDR décriront en outre la portée du travail à accomplir par le Bureau d'Études Environnementales Agréé (BEEA) choisi par la société **ARISE IVOIRE**.

Aussi, ces TDR ont été élaborés sur la base des spécificités de l'environnement du site du projet après une visite de reconnaissance effectuée par une équipe de l'ANDE le mardi 20 septembre 2022 en vue d'appréhender les enjeux environnementaux qu'implique cette activité.

## II. CONSIDÉRATIONS D'ORDRE MÉTHODOLOGIQUE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

### II.1. CONSIDÉRATIONS D'ORDRE MÉTHODOLOGIQUE

L'Étude d'Impact doit être présentée d'une façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents permettant la bonne compréhension du projet et de ses impacts. Ce qui peut être schématisé ou cartographié doit l'être, et ce, à des échelles adéquates. Les méthodes et les critères utilisés doivent être présentés et explicités en mentionnant, lorsque cela est possible, leur fiabilité, leur degré de précision et leurs limites d'interprétation. En ce qui concerne les descriptions du milieu, on doit retrouver les éléments permettant d'apprécier leur qualité (localisation des stations d'inventaire et d'échantillonnage, dates d'inventaire, techniques utilisées, limitations). Les sources de renseignements doivent être données en référence.

Le nom, la profession et la fonction des personnes ayant contribué à la réalisation de l'étude d'impact doivent être indiqués ainsi que le nom des villages concernés.

### II.2. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Cette étude, de façon globale est destinée à identifier les éléments sensibles existant dans l'environnement du projet, à déterminer les parties du projet susceptibles d'avoir des effets sur l'environnement, à évaluer l'importance de ces impacts, et à recommander des mesures et actions d'atténuation là où cela est nécessaire.



De manière spécifique, et conformément au Décret n° 96 – 894 du 08 novembre 1996, déterminant les règles et procédures applicable aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement, l'étude consistera à :

- Décrire de façon synthétique l'ensemble du projet en incluant les rejets et nuisances et expliquer le contexte de sa réalisation (raison et justification environnementales et techniques du choix du projet) ;
- Présenter et décrire l'ensemble des composantes des milieux naturels et humain (état initial) du site du projet susceptible d'être affecté ;
- Démontrer comment le projet s'intègre dans le milieu, en présentant l'analyse détaillée des impacts potentiels (positifs et négatifs) et en définissant les mesures destinées à corriger les impacts néfastes à la qualité de l'environnement et à maximiser ceux susceptibles de l'améliorer ;
- Développer une méthodologie d'évaluation de l'importance des impacts de manière qualitative et/ou quantitative en utilisant, le cas échéant, l'outil d'évaluation économique des dommages environnementaux ;
- Prendre en considération les opinions, les réactions et les principales préoccupations des populations, des groupes et des collectivités ;
- Prévoir des programmes de surveillances et de suivi (Plan de Gestion Environnementale et Sociale) pour assurer le respect des exigences légales et environnementale et pour vérifier pour l'essentiel, la pertinence et l'efficacité des mesures de protection de l'environnement qui ont été proposées.

Le contenu de cette étude exige un certain nombre de tâches au BEEA chargé de son exécution.

### **III. TÂCHES DU BUREAU D'ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES CHARGÉ DE L'EXÉCUTION DE L'EIES**

Au regard du contexte et des objectifs de l'étude, les tâches du BEEA chargé de l'EIES porteront sur les points suivants :

#### **III.1. PRESENTATION DU CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE**

Cette partie de l'étude a pour objectif de présenter le cadre institutionnel, législatif et réglementaire qui sous-tend ce type de projet. Les aspects suivants seront présentés.

##### **III.1.1. Cadre institutionnel**

Le cadre institutionnel concerne les institutions publiques nationales, privées et autres dont les types d'intervention seront divers, à tous les stades de mise en œuvre du projet. Ces interventions se feront sous forme de contrôle et de vérification de conformité environnementale, d'assistance et d'appui lors de la mise en œuvre des mesures visant à supprimer, réduire, compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement.

Le BEEA procédera à la description du cadre institutionnel à travers un inventaire des différents départements ministériels, du secteur privé, des administrations locales. Leurs activités spécifiques doivent être également décrites de manière succincte, en insistant sur leur intérêt dans la mise en œuvre du présent projet.



Dans le cas du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), il s'agira de prendre en compte les structures impliquées directement dans la mise en œuvre du présent projet, notamment la Direction Générale de l'Environnement (DGE), la Direction Générale du Développement Durable (DGDD), l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE), le Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL).

Les Services et Directions des différents Ministères suivants devront être pris en compte dans le processus :

- Ministère des Mines et de la Géologie ;
- Ministère du Pétrole, de l'Énergie et du Développement des Énergies Renouvelables telle la Direction Générale des Hydrocarbures ;
- Ministère en charge de la Santé, notamment la Direction de l'Hygiène Publique et de Santé-Environnement (DHPSE) ;
- Ministère des Eaux et Forêts telles que la Direction Générale des Ressources en Eau ;
- Ministère de l'Hydraulique ;
- Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation à travers les Préfecture d'Abidjan et la Sous-Préfecture d'Anyama ;
- Ministère en charge de la Construction pour se conformer avec le Plan Directeur de la zone du projet ;
- Ministère en charge de l'Industrie à travers la SOGEDI ;
- Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier ;
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- Etc.

Il s'agira, pour l'essentiel, de faire des consultations auprès de tous ces Ministères sectoriels et services techniques, à travers aussi les services déconcentrés en vue de recueillir les informations utiles pour une exécution efficace et efficiente de ce projet, relativement en sa composante environnementale.

**Cette liste de structures à consulter est loin d'être exhaustive. Elle doit être complétée par le promoteur et son BEEA chargé de réaliser l'EIES.**

### **III.1.2. Cadre juridique**

Le BEEA fournira une synthèse de la réglementation ivoirienne relative à la qualité de l'environnement, à la santé, à la sécurité, à la protection des milieux sensibles, aux mesures de contrôle de l'occupation des sols et aux ouvrages. Il devra également se procurer des textes juridiques dans le domaine de l'aménagement urbain et des travaux publics.

De même, le BEEA fera une description des réglementations, normes et standards au regard de la politique environnementale de société **ARISE IVOIRE** dont il faut tenir compte dans le domaine de la sécurité au travail et pour assurer la qualité du milieu (protection de l'environnement) aussi bien au plan national qu'à l'échelon régional et local lors des travaux.

Le BEEA doit se référer aux textes ci-dessous en présentant tous les articles qui se rapportent aux activités du projet :

- La Constitution Ivoirienne ;
- Loi portant Code de l'Environnement ;
- Loi portant Code Minier ;
- Loi portant Code de l'Eau ;
- Loi portant Code du Travail ;
- Loi portant Protection de la Santé Publique et de l'Environnement contre les effets des déchets industriels, toxiques, nucléaires et des substances toxiques nocives ;



- Loi portant Code de la Prévoyance Sociale ;
- Loi d'Orientation sur le Développement Durable ;
- Loi portant Transfert et Répartition des Compétences de l'État aux Collectivités Territoriales ;
- Décret relatif au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;
- Décret déterminant les règles et procédures applicable aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement ;
- Décret portant régime juridique des substances explosives ;
- Décret relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Décret relatif aux procédures domaniales et foncières ;
- Décret relatif à la purge des droits coutumiers sur le sol pour intérêt général ;
- Décret portant Audit Environnemental ;
- Etc.

**Cette liste est loin d'être exhaustive. Elle doit être complétée en prenant attache avec les différents Ministères et les autres structures administratives impliquées dans le projet.**

En somme, au niveau du cadre réglementaire, le BEEA déterminera les textes, les articles ou dispositions correspondantes et précisera clairement les aspects du projet se rapportant à ces articles.

Intitulés des textes réglementaires	Dispositions ou articles se rapportant aux activités du projet
Loi portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire	
Loi cadre n°96-776 du 3 octobre 1996, portant Code de l'Environnement	

*Au niveau des Conventions ou accords internationaux ratifiés par la Côte d'ivoire*

Plusieurs conventions ou accords ont été signés par la Côte d'Ivoire dans le domaine de protection de l'environnement et du transport transfrontalier de produits miniers (minerais). Le BEEA fera un inventaire de ces différents textes. On citera notamment :

- Convention Cadre relative aux changements climatiques ;
- Convention de Montego Bay relative à la protection des zones humides ;
- Convention de BÂLE sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et de leur élimination ;
- Convention cadre des Nations Unies sur la diversité biologique ;
- Convention de BAMAKO sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux ;
- Protocole relatif à la coopération dans le cadre de la lutte contre la pollution en cas de situation critique ;
- Accord de coopération au sein de l'UEMOA portant sur les produits miniers ;
- Etc.

**Cette liste, loin d'être exhaustive, doit être également complétée par le promoteur et son BEEA.**



Par ailleurs, les textes inventoriés doivent être présentés dans une matrice comme suit :

Intitulés de la convention ou accord	Date de ratification par la Côte d'Ivoire	Objectif visé par la convention ou accord	Aspects liés aux activités du projet
Convention...			

### III.2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet concerne l'aménagement de 422 hectares en zone industrielle d'Akoupé-Zeudji PK24. Le BEEA procédera à la description des activités de mise en œuvre du projet. Cette description du projet devra inclure tous les détails utiles à l'identification des sources d'impacts et à la compréhension de leurs effets sur les composantes pertinentes de l'environnement susceptibles d'être affectées ainsi qu'à la caractérisation et à l'évaluation des impacts potentiels.

À cet égard, les éléments à décrire porteront sur les composantes, caractéristiques techniques, fonctionnements et activités pendant les différentes phases du projet ou étapes d'aménagement des 422 ha en zone industrielle d'Akoupé-Zeudji PK24 à savoir : la phase de préparation et d'aménagement, la phase d'exploitation et la phase de fermeture, y compris les activités connexes impliquées.

Cette description prendra en compte les points suivants :

#### III.2.1. Contexte du projet

Cette section de l'étude vise à faire connaître les éléments à l'origine du projet, les raisons qui ont motivé la réalisation du projet et à dégager les enjeux environnementaux, sociaux, économiques, sanitaires et techniques du projet à l'échelle locale, régionale et internationale.

La description du contexte du projet, comprend une courte présentation de l'initiateur, ainsi qu'un exposé du contexte du projet de façon à situer celui-ci dans son environnement.

- *Présentation de l'initiateur*

Cette étude présentera la société **ARISE IVOIRE**, initiatrice du projet et le BEEA, en indiquant leurs coordonnées, les partenaires et sous-traitants sur le projet. Cette présentation inclut des renseignements généraux sur les antécédents de l'initiateur en relation avec le projet envisagé, les secteurs d'activités dans lesquels se situent le projet, et, le cas échéant, sur les grands principes de la politique environnementale et de développement durable du promoteur.

#### **NB : Annexer au rapport le Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM)**

- *Présentation du contexte du projet*

Les informations ou données utiles à recueillir pour l'exposé du contexte du projet sont :

- La mention de la superficie totale du site du projet en précisant celle qui fera l'objet d'exploitation
- L'historique du projet, les problèmes à résoudre, les besoins à combler ;
- Les objectifs liés au projet ;



- Les aspects favorables ou défavorables du projet en relation avec ces problèmes ou besoins ;
- Les intérêts et les principales préoccupations des diverses parties concernées ;
- Les exigences techniques et économiques du projet pour sa mise en œuvre.

### **III.2.2. Analyse des alternatives ou options du projet**

L'analyse des alternatives ou options du projet est une étape très importante du processus d'évaluation environnementale. Il s'agit ici de mettre en évidence les raisons pour lesquelles, parmi les options envisagées, le projet a été retenu. Il sera ainsi démontré que l'option choisie est en accord total avec les prescriptions environnementales.

L'étude doit donc faire ressortir clairement les objectifs et les critères de choix de la variante privilégiée par la société **ARISE IVOIRE**.

### **III.2.3. Localisation géographique du projet**

La localisation géographique du projet concerne l'emplacement du site du projet. Le BEEA procédera à la présentation de la Sous-Préfecture d'Anyama en prenant en compte l'emplacement du site, sur une carte topographique récente ou un plan de situation à une échelle soigneusement déterminée. L'emplacement du projet doit apparaître clairement sur la carte, avec en évidence la surface totale du site concerné, les voies d'accès, les villages Akoupé-Zeudji, Allokoï et Attinguié, les installations ou types d'activités adjacents au site ainsi que les éléments sensibles et/ou vulnérables situés dans le milieu environnant.

Cette carte doit surtout mettre en exergue les limites géographiques des villages Akoupé-Zeudji, Allokoï et Attinguié ainsi que la Sous-Préfecture d'Anyama concerné par le projet.

### **III.2.4. Justification du choix du site du projet**

Le BEEA procédera à une justification du choix du site du projet et indiquera comment la parcelle qui abritera le site du projet a été sélectionnée. Ce choix devra tenir compte des caractéristiques de l'écosystème, avec pour but de minimiser les impacts sur les espèces sensibles, l'occupation locale de la zone, la qualité du milieu, etc. Il présentera les critères utilisés par le promoteur pour arriver au choix des emplacements retenus, en indiquant précisément comment les critères environnementaux ont été considérés.

En d'autres termes, il s'agira d'évaluer les avantages tant sur les plans environnemental et social que technique et économique du site choisi. Cette justification tiendra compte notamment :

- des contraintes physiques ;
- des contraintes techniques et financières possibles ;
- de l'ampleur de certains impacts qui leur sont associés (risques pour la santé et la sécurité, incompatibilité avec les usages, etc.) ;
- des contraintes sociales et économiques (préoccupations majeures, retombées économiques, sources d'emploi, etc.).

### **III.2.5. Plan d'aménagement du site du projet**

Le BEEA élaborera un plan d'aménagement du site du projet. Ce plan élaboré à une échelle appropriée, doit mettre en évidence les différentes installations prévues sur le site de réalisation du projet.



### III.2.6. Description du processus de mise en œuvre du projet

Elle se fera à travers les points suivants :

#### *Présentation de la technologie*

Le BEEA présentera de façon précise les avantages et les inconvénients des principales technologies envisagées par la société **ARISE IVOIRE** en tenant compte de la technologie qui apparaît a priori la plus favorable à la protection de l'environnement. Cette présentation concernera autant les technologies de production que celles relatives à l'atténuation ou l'élimination des impacts.

Cette description de technologie devra mettre en exergue les innovations apportées dans l'aménagement de la zone industrielle.

#### *Description des caractéristiques techniques*

Une fois la technologie retenue, l'étude décrira l'ensemble des caractéristiques connues et prévisibles associées au projet, incluant les activités, les aménagements et les travaux prévus, pendant les différentes phases de réalisation du projet, de même que les installations et les équipements majeurs retenus.

Cette description doit prendre en compte l'ensemble du projet : développement de l'activité, réalisation des infrastructures, ainsi que le mode de gestion des rejets incluant l'entreposage, le transport et l'élimination des déchets et des autres résidus.

Toutes les activités susceptibles de provoquer l'émission de contaminants dans l'environnement seront alors indiquées, décrites et localisées, de même que les moyens et les mécanismes prévus pour diminuer la présence de contaminants dans l'environnement.

**Le BEEA devra présenter et décrire les caractéristiques et le fonctionnement de chaque composante du projet de la phase de préparation (occupation du site, recrutement de la main d'œuvre, l'ouverture des voies d'accès au site, l'installation de la base chantier, le transport des équipements, ...) à la phase de fermeture (nettoyage du site d'exploitation, démontage puis enlèvement des installations, traitement et réhabilitation du site, surveillance post-réhabilitation du site, reconversion du site, ...) en passant par la phase de construction (site1, Site 2, conduites d'hydrocarbures, ... et la phase d'exploitation (décapage ou découverte des sols, ouverture des voies d'accès, assainissement, approvisionnement en eau et en énergie, morcellement de la parcelle, mode d'attribution et de livraison des lots, ...). Les équipements devront être également listés et décrits.**

#### *Description des différentes phases du projet*

Le BEEA devra décrire les activités, les aménagements, les travaux et les équipements prévus, pendant les différentes phases de réalisation du projet, de même que les installations et les ouvrages temporaires, permanentes et connexes.

Le BEEA présentera les différentes phases de réalisation du projet à savoir :

#### Les phases de préparation ou d'aménagement ou terrassement et de construction

- L'occupation du site ;
- Les activités d'aménagement (déboisement, défrichage, excavation, enlèvement du sol arable, utilisation de machinerie lourde, etc.) ;
- Les installations de chantier et autres infrastructures temporaires (chemin d'accès, hébergement du personnel, bureaux administratifs, stationnements, etc.) ;



- La gestion des déblais et remblais (volume, lieux, collecte, transport, entreposage, etc.) ;
- La gestion des eaux de ruissellement et de drainage (collecte, contrôle, dérivation, confinement) ;
- Voies d'accès, amenées d'énergie, prises d'eau, aires de réception, de manipulation et d'entreposage, etc.

#### La phase d'exploitation

- Usage, mode d'attribution et de livraison des lots ;
- Mode de gestion des déchets ;
- Les sources d'énergie (alimentation électrique) et d'approvisionnement en eau ;
- Etc.

#### La phase fermeture ou réhabilitation

- L'engagement à préparer, quelques années avant l'arrêt des activités, les plans de fermeture des installations ;
- Le mode d'exécution des activités de fermeture du site du projet (restauration du sol, reboisement, etc.).

Au cours de ces différentes phases, les éléments ci-dessous non exhaustifs seront déterminés et caractérisés par le BEEA :

- Le calendrier de réalisation selon les différentes phases ;
- La durée des travaux (date et séquence généralement suivie) ;
- La main d'œuvre requise et les horaires quotidiens de travail ;
- Les moyens matériels.

#### ***Description des rejets et des nuisances***

Le BEEA fera une description des aspects environnementaux du projet, ensuite une description technique des installations et des techniques de traitement des rejets liquides, solides et gazeux et le mode de leur élimination. On indiquera la destination finale de chaque rejet.

Un plan/schéma type du processus de fonctionnement de l'ensemble des installations devra être fourni et une évaluation du coût du projet doit être présentée.

#### **NB : Le BEEA :**

- **Décrira clairement les différentes installations (ouvrages, équipements et autres) sur le site et leur fonctionnement ;**
- **Évaluera les besoins en énergie et en eau ainsi que leurs sources d'approvisionnement dans les différentes phases du projet ;**
- **Fera une description claire et détaillée du système d'assainissement prévu dans le cadre de ce projet ;**
- **Etc.**

### **III.3. DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DU SITE**

La description du milieu récepteur est importante, car un projet est évalué non seulement en fonction des normes réglementaires existantes, mais aussi en fonction des caractéristiques du milieu. Cette section de l'étude comprend la délimitation d'une zone d'étude et la description des composantes des milieux naturels et humain pertinentes au projet.

Lors de cette visite, les constats suivants ont été fait :

- Les 422 hectares sont subdivisés en trois ;
- La voie Y4 qui ceinture Abidjan passe sur le site ;
- Une station d'épuration est en cours construction sur le site par l'entreprise CHEC;



- Il y a un cours d'eau à proximité du site ;
- Une plantation d'hévéa existe sur le site ;
- Un parking a été construit sur le site.

### **III.3.1. Détermination de la zone d'étude**

La délimitation ou définition d'une zone d'étude est indispensable pour cerner tous les milieux touchés directement ou indirectement par le projet. Elle est également nécessaire pour apprécier l'étendue des données à collecter (relevés, mesures, enquêtes, entretiens à faire) afin d'éviter d'omettre des personnes affectées par le projet ou de prendre en compte des personnes qui ne sont pas affectées par le projet.

Il sera fait état de l'étendue de l'aire d'influence du projet en se référant au site identifié.

Le BEEA devra déterminer la zone d'influence du projet de dimensions suffisamment grandes pour couvrir l'ensemble du territoire susceptible d'être influencé par les activités projetées, incluant les activités connexes liées à la réalisation du projet. En apportant ainsi des informations relatives à une zone géographique beaucoup plus étendue que celle visée directement par les travaux, l'étude permettra d'évaluer l'importance relative des incidences, non seulement au niveau de la zone concédée mais également au niveau de l'ensemble du territoire sous influence du projet.

Par ailleurs, les limites seront justifiées par l'étude car elles peuvent varier en fonction des composantes à considérer et des impacts appréhendés. En outre, cette zone peut être subdivisée en distinguant les effets directs et indirects du projet sur les milieux naturel et humain.

### **III.3.2. Description des différentes composantes de l'environnement initial du projet**

Au plan méthodologique, le BEEA fera une analyse ciblée des différentes composantes de l'environnement naturel et socio-économique susceptibles d'être modifiées par l'aménagement du site ainsi que le stockage, le traitement et le transport des matériaux. Cette analyse sera complétée par des enquêtes auprès des différentes administrations et personnes-ressources et se situera à trois niveaux :

- Généralité sur l'environnement du District Autonome d'Abidjan ;
- L'environnement au niveau de la Sous-Préfecture d'Anyama ;
- L'environnement immédiat du site du projet.

#### **III.3.2.1. Généralités sur l'environnement du District Autonome d'Abidjan**

À ce niveau l'analyse sera focalisée sur trois axes pour cerner les caractéristiques générales du Département :

- Le milieu physique ;
- Le milieu biologique ;
- Le milieu socio-économique.

#### **III.3.2.2. Environnement au niveau de la Sous-Préfecture d'Anyama**

À ce niveau l'étude présentera les caractéristiques majeures de la Sous-Préfecture. Un accent sera mis sur les infrastructures existantes. Ce qui aidera à justifier davantage l'installation du projet.

#### **III.3.2.3. Environnement immédiat du site du projet**





L'analyse de l'environnement immédiat du site fera apparaître, autant que faire se peut, le niveau de sensibilité de chaque composante et l'évolution prévisible du milieu en l'absence d'aménagement. La description du milieu doit aussi, autant que possible exposer les relations et interactions entre les différentes composantes du milieu, de façon à permettre de délimiter la zone à potentiel élevé ou présentant un intérêt particulier.

Ainsi, le BEEA décrira les composantes de l'environnement à travers les aspects suivants :

- **Milieu physique** : climat, géologie, géomorphologie, topographie, pédologie, hydrogéologie, hydrologie de surface.  
**NB : le BEEA présentera spécifiquement le système de drainage des eaux pluviales dans la zone du projet et déterminera les distances qui séparent le site des cours d'eau les plus proches ;**
- **Milieu biologique** : faune, flore, espèces rares ou en danger de disparition, habitats naturels et habitats sensibles. Il s'agit pour le BEEA de décrire la couverture végétale et les différents types et groupes d'espèces animales, et de mettre en évidence, les espèces menacées ou les contraintes éventuelles mettant en péril la faune ou la flore ;
- **Milieu socio-économique et culturel** : zones d'habitats, établissements humains et tendances des nouveaux habitats, état des infrastructures et équipements de base, démographie, ethnies et organisation sociale, secteurs d'activités et leur importance relative, sources de revenus, moyens de production, utilisation et propriété des terres, alimentation et utilisation de l'eau, contrôle de l'utilisation des ressources, caractérisation du transport, patrimoine culturel, etc.

En particulier, l'étude devra :

- Préciser la démographie des villages d'Akoupé-Zeudji, Attinguié et Allokoï et de tout autre village ou hameaux touché par le projet, ainsi que la Sous-Préfecture d'Anyama ;
- Décrire les formes d'occupation actuelle des sols et les occupants des terres au niveau de **la Sous-Préfecture d'Anyama** et aux alentours de ceux-ci, ainsi que les activités socio-économiques et touristiques qui y sont menées.

**NB : La description des composantes ci-dessus comprendra non seulement une description de leur état actuel, mais aussi une évaluation des potentialités et des sensibilités de ces milieux compte tenu de leur état initial et de leur dynamique propre.**

Ainsi, le BEEA décrira les éléments suivants à leur état initial :

- **Le contexte hydrogéologique (classification des eaux souterraines, qualité physico-chimique des eaux souterraines, identification des formations aquifères, vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution, direction de l'écoulement des eaux souterraines) ;**
- **L'air ambiant (concentration actuelle des contaminants, odeurs présentes), ainsi que la rose des vents (directions des vents et leur analyse par rapport à la situation aux villages Akoupé-Zeudji, Attinguié et Allokoï ;**
- **L'état sanitaire initial de la zone du projet avec les différentes pathologies, les infrastructures de base existantes doivent être décrites ;**
- **L'analyse des bruits à l'état initial ;**
- **Le devenir du camp de prière sur le site ;**
- **Le mode d'accession à la propriété foncière et son mode de gestion.**
- **Etc.**



### III.4. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET

Cette section porte sur :

- L'identification et l'analyse des impacts ;
- L'évaluation de l'importance des impacts du projet, lors des différentes phases de réalisation du projet.

#### III.4.1. Identification et analyse des impacts

Le BEEA procédera à l'identification et à l'analyse des impacts à travers une description des relations entre le projet (activités sources d'impact) et les différentes composantes de l'environnement (éléments du milieu récepteur affectés). Il décrira les outils ou méthodes utilisés : matrices, réseaux, etc. et expliquera ce choix. Il procédera également à l'analyse de ces impacts identifiés afin de les catégoriser selon qu'ils sont positifs ou négatifs, directs ou indirects et, le cas échéant, déterminer les impacts cumulatifs, synergiques et irréversibles liés à la réalisation du projet.

En d'autres termes, cette partie de l'étude comporte une analyse des conséquences prévisibles directes et indirectes du projet sur l'environnement et en particulier, sur les ressources et milieux naturels sur le site et les paysages, les équilibres biologiques, le cadre de vie de la population.

Conformément à l'approche méthodologique requise pour une étude d'impact, les impacts seront classés en distinguant les phases des travaux de réalisation du projet :

- La phase de préparation ou aménagement du site et de construction des installations ;
- La phase d'exploitation du projet ;
- La phase de fermeture ou de réhabilitation du site du projet.

Le tableau ci-dessous dresse une liste des principaux aspects à prendre en compte dans l'identification et l'analyse des impacts.

#### TABLEAU : Principaux aspects des impacts à analyser

##### Site du projet

Décrire comment le milieu, ses ressources et ses habitats seront modifiés par le projet et comment ces modifications affecteront les habitudes des populations vivant dans la zone concernée.

##### Phase d'installation du projet

Examiner les modifications écologiques et sociales induites par l'acheminement et la mise en place des équipements et matériels du projet.

Les impacts liés à l'arrivée massive de travailleurs, les risques d'accidents, de nuisances et de modifications du cadre de vie des riverains et des zones naturelles traversées devront être pris en compte.

##### Phase d'exploitation

Analyser les impacts de l'aménagement sur le paysage naturel, la topographie, l'érosion, la qualité de l'eau, la qualité de l'air, l'environnement acoustique, la faune et la flore, les comportements des êtres vivants, la santé et la sécurité, l'utilisation potentielle des ressources du territoire par les habitants ;



Analyser les impacts directs et/ou indirects, des travaux d'aménagement sur le milieu naturel (sol, flore, faune, ressources en eau, etc.), le cadre de vie et le bien-être, l'hygiène, la santé et la sécurité ;

Analyser les impacts liés à l'arrivée massive de travailleurs, les risques d'accidents, de nuisances et de modifications du cadre de vie, les risques de pollution ;

Analyser l'impact éventuel du projet d'une part sur les exploitations agricoles et d'autres cultures saisonnières existant dans le voisinage du site éventuellement et sur la production locale de ces produits puis d'autre part sur la perturbation du système de drainage des eaux pluviales dans le voisinage du site compte tenu du fait que le site prévu pour être exploité par le projet est voisin des cours d'eau.

#### **Phase fermeture**

Examiner les modifications écologiques et sociales induites par le démantèlement des équipements et autres infrastructures.

#### **Sur le plan social**

Mettre en exergue les retombées pour les populations locales en général et les groupes sociaux les plus vulnérables (femmes, jeunes) en particulier ;

Analyser les options retenues par le promoteur en matière de politique sociale au bénéfice des populations locales ;

Analyser les risques sociaux du projet et autres déviations sociales. En effet, l'installation du projet conduira très certainement à un brassage des populations autochtones avec des personnes étrangères attirées par les opportunités de travail offertes ou induites par le projet. Cette nouvelle situation pourrait provoquer des risques de propagation de certaines maladies et induire des déviations sociales (alcoolisme, etc.). Le BEEA devra analyser ces problèmes dans l'étude.

Le BEEA synthétisera dans une matrice, présentée ci-dessous, tous les impacts significatifs sur chaque composante de l'environnement.

#### *Matrice de synthèse des impacts*

Phase du projet	Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact

#### **III.4.2. Évaluation de l'importance des impacts**

Cette étape porte sur l'évaluation des impacts dans le but de déterminer si les impacts potentiels identifiés sont suffisamment significatifs pour justifier l'application des mesures d'atténuation, de surveillance et de suivi. L'évaluation se réalise en prenant en compte des critères les plus objectifs possibles qui conduiront à déterminer l'importance des impacts. L'évaluation de l'importance d'un impact dépend d'abord de la composante affectée, c'est-à-dire de sa valeur intrinsèque pour l'écosystème (sensibilité, unicité, rareté, réversibilité), de même que des valeurs sociales, culturelles, économiques et esthétiques attribuées à ces composantes par la population.

L'évaluation de l'importance d'un impact dépend aussi de l'intensité du changement subi par les composantes environnementales affectées. Ainsi, plus un impact est étendu, fréquent, durable ou intense, plus il sera important.



L'étude doit décrire la méthodologie utilisée pour évaluer les impacts. Les méthodes, techniques et critères utilisés doivent être suffisamment explicites et objectifs. Elle présentera un outil de contrôle pour mettre en relation les activités du projet et la présence des ouvrages avec les composantes du milieu. Il peut s'agir de tableaux synoptiques, de grille d'évaluation, de listes de vérification ou de fiches d'impact.

Des critères tels que ceux présentés ci-dessous peuvent aider à évaluer l'importance des impacts potentiels :

- La nature de l'impact qui peut être positif ou négatif ;
- L'intensité ou l'ampleur de l'impact relatif au degré de perturbation du milieu, de la sensibilité, de la vulnérabilité, de l'unicité ou de la rareté de la composante affectée ;
- L'étendue ou la portée de l'impact liée à la dimension spatiale telle que la longueur ou la superficie affectée ;
- La durée de l'impact : aspect temporel ;
- Le caractère cumulatif de l'impact ;
- La réversibilité de l'impact indiquant son caractère réversible ou irréversible ;
- La fréquence de l'impact et la probabilité que l'impact se produise : caractère intermittent, occasionnel ;
- La valeur de la composante pour les concernés (population potentiellement affectée) ;
- Les risques pour la santé, la sécurité et le bien-être de la population ;
- L'effet d'entraînement : lien entre la composante affectée et d'autres composantes.

L'importance absolue de chaque impact potentiel du projet peut être déterminée à partir de la combinaison de certains de ces indicateurs ou critères présentés ci-dessus (par exemple : intensité, étendue et durée). Cette importance absolue représente l'importance qu'aurait l'impact considéré si aucune mesure d'atténuation n'est appliquée, contrairement à l'importance relative qui représente l'importance de l'impact résiduel après application des mesures d'atténuation proposées.

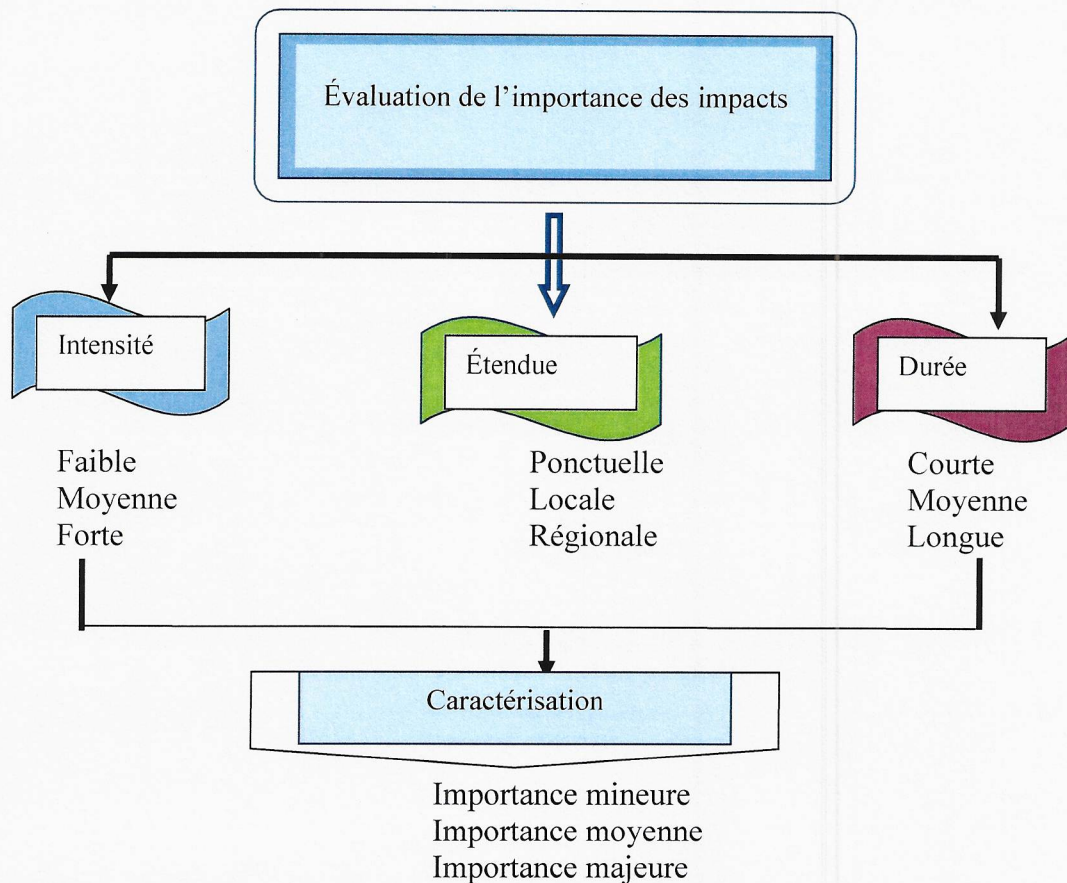
Les critères à considérer porteront notamment sur :

- L'intensité ou l'ampleur de l'impact ;
- L'étendue ou portée de l'impact ;
- La durée de l'impact.

En fonction de ces critères, le BEEA appréciera chaque impact à travers des hypothèses qu'il devra définir et expliquer. Sur la base des critères et hypothèses d'appréciation, il déterminera un niveau d'importance de l'impact selon que l'impact est mineur, moyen ou majeur.



Le schéma ci-dessous peut aider à mettre en évidence la méthodologie proposée.



Pour l'évaluation de l'importance des impacts on retiendra ceci :

<b>Intensité</b>	<b>Étendue</b>	<b>Durée</b>	<b>Importance</b>
Fa : Faible	Po : Ponctuelle	Co : Courte	Mi : Mineure
Mo : Moyenne	Lo : Locale	Mo : Moyenne	Mo : Moyenne
Fo : Forte	Re : Régionale	Lg : Longue	Ma : Majeure

Le BEEA devra se servir de la grille de détermination de l'importance des impacts de Fecteau, 1997 pour déterminer l'importance absolue de l'impact. Dans l'élaboration de la grille, Fecteau a respecté les principes suivants :

- Les critères "Intensité", "Étendue" et "Durée" utilisés pour déterminer l'importance absolue de l'impact ;
- Chaque critère utilisé pour déterminer l'importance a le même poids ;
- Si les valeurs de deux critères ont le même niveau de gravité, on accorde la cote d'importance correspondant à ce niveau, indépendamment du niveau de gravité du troisième critère ;
- Si les valeurs des trois critères sont différentes on accorde la cote d'importance moyenne.

La grille résultant de ces règles comporte autant de cotes d'importance majeure que mineure. Cet agencement des critères, discutable, offre l'avantage d'être transparent et d'éviter les distorsions en faveur des impacts mineurs ou majeurs.



**Grille de détermination de l'importance absolue (Fecteau, 1997)**

Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue
Forte	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Majeure
		Courte	Majeure
	Locale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Ponctuelle	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
Moyenne	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Locale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Ponctuelle	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
Faible	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
	Locale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
	Ponctuelle	Longue	Mineure
		Moyenne	Mineure
		Courte	Mineure

Cette grille est présentée dans le tableau suivant :

La matrice ci-dessous met

en évidence la présentation générale. Cette présentation devra concerner chaque phase du projet.

Phase du projet	Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Évaluation de l'importance de l'impact			
					Intensité	Portée	Durée	Importance de l'Impact

### III.5. CHANGEMENT CLIMATIQUE

#### II.5.1. Introduction

Le BEEA rappellera :

- les engagements pris par l'État de Côte d'Ivoire en matière de lutte contre le Changement Climatique ;
- le rôle de l'Agence Nationale De l'Environnement dans ce processus ;
- l'importance de la prise en compte de l'évaluation de l'impact par les Gaz à Effet de Serre (GES) dans les projets de développement et pour les entreprises.

#### II.5.2. Objectifs

Le BEEA réalisera **une cartographie exhaustive de l'ensemble des émissions potentielles de Gaz à Effet de Serre (cas de l'EIES) d'une organisation ou d'un territoire** afin de maîtriser son empreinte carbone. Il proposera **un plan de gestion des émissions** de GES aux entreprises pour une transition bas carbone par le biais de stratégies de réduction d'émissions déclinées en plans d'actions.



### II.5.3. Étapes du processus d'évaluation de l'impact par les gaz à effet de serre des projets de développement

Sept (07) étapes principales peuvent permettre d'effectuer cette évaluation :

- **Étape 1** : Identifier les activités à mener (EIES) dans le cadre du projet ou par une organisation ;
- **Étape 2** : Identifier les sources de production des gaz à effet de serre de chacune des activités à mener /menées ;
- **Étape 3** : Identifier les types de GES associés aux sources ;
- **Étape 4** : Quantifier les émissions de GES ;
- **Étape 5** : Identifier les postes d'émissions significatifs ;
- **Étape 6** : Établir un plan d'action de réduction des émissions basé sur l'action spécifique au niveau des postes d'émissions significatifs ;
- **Étape 7** : Synthèse de la démarche.

### III.5.4. Contenu des étapes

#### ÉTAPE 1 : IDENTIFIER LES ACTIVITÉS À MENER / MENÉES DANS LE CADRE DU PROJET

On parlera d'**activités à mener** en général dans le cadre d'une EIES puisque les études sont conduites par anticipation, avant la mise en place du projet. Pour les **activités menées**, il s'agira d'un cas d'Audit Environnemental.

Du fait de la diversité des secteurs d'activités dans lesquels sont conduites les EES, il sera difficile de lister ici toutes les activités potentielles d'un projet.

Pour aider à l'identification des Activités dans le cadre d'un projet, un exemple est pris dans le secteur de l'Agriculture.

**Titre du projet** : Développement d'une exploitation agricole dans le département de Bouaké (cas d'une EIES).

**Activités potentielles** : Plantation de cultures de rente et vivrière et utilisation d'engrais chimiques, Construction d'un Bâtiment administratif, construction d'un entrepôt de stockage, Utilisation de machines agricoles pour le labour, Utilisation de véhicules pour la commercialisation des produits, etc.

#### ÉTAPE 2 : IDENTIFIER LES SOURCES DE PRODUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE DE CHACUNE DES ACTIVITÉS MENÉES

En ayant à l'esprit que toutes les activités (celles identifiées à l'Étape 1) ne sont pas sources d'émissions de GES, il faut pouvoir identifier celles qui sont émettrices de GES.

Pour l'identification des sources de production de GES, il faut identifier au niveau des activités menées dans le cadre du projet, celles qui engendrent :

- Des consommations d'énergie (gaz, fioul, bois, vapeur, électricité) dans les bâtiments mobilisés pour le projet et les processus ;
- Des consommations de carburants pour les déplacements professionnels des agents : flotte de véhicules légers, flotte de véhicules lourds, autres déplacements professionnels (véhicules personnels, avion, train, bus...) ;
- Une climatisation des locaux (émissions indirectes dues à la consommation de fluides frigorigènes) ;
- Des déchets
- Etc.



**Exemple de Postes d'émissions de GES**

1. Postes correspondants aux émissions directes	2. Postes correspondants aux émissions indirectes liées à la consommation d'énergie	3. Postes correspondants aux autres émissions indirectes
<p><b>Poste 1 : Émissions directes des sources fixes de combustion</b> Brûleurs, fours, turbines, torchères, chaudières, groupes électrogènes, etc.</p> <p><b>Poste 2 : Émissions directes des sources mobiles de combustion</b> Véhicules terrestres, aériens, ferroviaires, maritimes ou fluviaux.</p> <p><b>Poste 3 : Émissions directes des procédés</b> Décarbonatation du calcaire, production d'aluminium par électrolyse, fabrication de certains composants électroniques, épandage d'engrais, etc.</p> <p><b>Poste 4 : Émissions directes fugitives</b> Utilisation de GES, réactions anaérobies, réactions de nitrification et dénitrification, émissions de méthane, etc.</p> <p><b>Poste 5 : Émissions directes issues de l'Utilisation des Terres, leurs Changements et la Forêt (UTCf).</b></p>	<p><b>Poste 6 : Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité</b> Couvre la phase de production de l'électricité (combustibles, sauf émissions en amont de la station de production, émissions dues à la construction de la station de production et émissions allouées au transport et aux pertes en ligne).</p> <p><b>Poste 7 : Émissions indirectes liées à la consommation d'énergie de réseau (hors électricité)</b> Émissions dues à la construction de la station de production et émissions allouées au transport et aux pertes en ligne.</p>	<p><b>Poste 8 : Émissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7</b> Proviennent de la chaîne de production d'énergie finale (extraction, transport, raffinage/ traitement et distribution de combustible).</p> <p><b>Poste 9 : Achat de produits et services</b> Proviennent de la fabrication de biens et de services achetés par l'organisation et consommés rapidement (extraction des matières premières, consommation d'énergie pour les étapes de transformation, activités agricoles, transport des produits entre toutes les étapes de transformation, traitement des rebus de production).</p> <p><b>Poste 10 : Biens immobilisés</b> Proviennent de la production de biens et services immobilisés par l'organisation (équipement, machines, constructions et véhicules utilisés pendant 5 à 50 ans).</p>

**ÉTAPE 3 : IDENTIFIER LES TYPES DE GES ASSOCIÉS AUX SOURCES**

Les GES pris en compte dans le cadre du Changement Climatique sont essentiellement ceux définis dans le Protocole de Kyoto – initiative internationale phare en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre – à savoir : **le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), l'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O), les hydrofluorocarbures (C<sub>n</sub>H<sub>m</sub>F<sub>p</sub>), les perfluorocarbures (C<sub>n</sub>F<sub>2n+2</sub>) et l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>).**

Pour coller à la réalité du terrain ou des projets, d'autres types gaz à effet de serre tels que les chlorofluorocarbures (CFC), la vapeur d'eau stratosphérique, les oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), etc. peuvent être pris en compte.

Il faut pouvoir identifier les types de GES émis par chaque activité.

Type de gaz concerné	Type de procédé concerné	Quelles informations nécessaires se trouvent chez vous ? (exemples)	Quelles informations seront peut-être à chercher à l'extérieur (exemples)	Où les trouver ? (exemples)
CO <sub>2</sub> Dioxyde de Carbone	Production de Matériaux de construction (décarbonisation)	Production réalisée	Nature et volume de gaz à effet de serre produit par unité de production	Mesures internes ; Centre de recherche ; Organismes professionnels...
	Pétrochimie(torchères)	Volume de gaz brûlé (compteur de la torchère)	Contenu en carbone du gaz brûlé	Mesures internes ; Centre de recherche ; Organismes professionnels...
	Assainissement	Volume ou tonnage	Émissions de gaz	Mesures internes ;



	(décomposition)	de déchet traité	carbonique par unité de poids ou par volume	Centre de recherche ; Organismes professionnels...
CH <sub>4</sub> Méthane	Élevage : digestion des ruminants	Composition de cheptel. Éventuellement masse de l'alimentation	Émissions en fonction du type d'alimentation. Émissions en fonction du type de système de traitement des déjections	INRA, GIEC, Centres techniques de la profession, Universités
	Traitement de déchets	Tonnage de déchets traités	émissions en fonction du type de traitement et du type de déchets	Mesures internes ; Centre de recherche ; Organismes professionnels...
	Exploitation gazière	Fuites : différence de compteur	Équivalent carbone de gaz qui fuit	ADEME, MIES, GIEC
N <sub>2</sub> O Oxyde nitreux	Sources industrielles	Volumes achetés ou produits	Nature et volume de gaz à effet de serre produit par unité de production	Union des industries chimiques Mesures internes ; Centre de recherche
	Utilisation d'engrais	Tonnage répandus - surface fertilisées	Facteurs d'émissions en fonction du type de culture et la nature du sol	INRA, GIEC, Centres techniques de la profession, Universités
HFC, PFC Hydrofluorocarbures et Perfluorocarbones	Chaîne du froid	Facture de recharge de fluide réfrigérant	Équivalent carbone de gaz qui fuit	ADEME, GIEC, syndicat professionnel des frigoristes
	Émissions d'électrolyse de l'alumine	Chiffres de la production	Émissions par unité de poids en fonction de la nature du procédé utilisé	Mesures internes ; Centre de recherche ; syndicat professionnel des fondeurs d'aluminium
	Industrie des semi-conducteurs	Factures d'achats de composés chimiques	Équivalent carbone des gaz émis	ADEME, GIEC, syndicat professionnel
SF <sub>6</sub> Hexafluorure de Soufre	Doubles virages, fabrication de matériel électrique	Facture d'achat de SF <sub>6</sub>	Taux de fuites lors des procédés industriels ; taux de fuite en fin de vie lors des produits vendus	Mesures internes ; Centre de recherche

**NB : Les différents gaz ne contribuent pas tous à la même hauteur à l'effet de serre. En effet, certains ont un pouvoir de réchauffement plus important que d'autres et/ou une durée de vie plus longue au niveau de l'atmosphère.**

**Sachez que le CO<sub>2</sub> est choisi comme le gaz de référence et les autres GES à savoir le CH<sub>4</sub>, le N<sub>2</sub>O, le HFC, PFC et le SF<sub>6</sub> sont convertis en CO<sub>2</sub> en tenant compte de leur pouvoir de réchauffement, d'où l'expression de tonne équivalent CO<sub>2</sub> (teqCO<sub>2</sub>).**

**Sur cette base, il faut donc comprendre par le tableau ci-dessous que le CH<sub>4</sub> réchauffe 21 fois plus que le CO<sub>2</sub> et que le N<sub>2</sub>O réchauffe 310 fois plus que le CO<sub>2</sub>, etc.**

Formule chimique	Durée de vie dans l'atmosphère	Pouvoir de réchauffement Global sur 100 ans
CO <sub>2</sub>	variable §	1
CH <sub>4</sub>	12±3	21
N <sub>2</sub> O	120	310
HFC	3.7 - 264	150 - 11700
PFC	2600 - 50000	6500 - 9200
SF <sub>6</sub>	3200	23900



Source : *unfccc.int, (GIEC, 2<sup>ème</sup> rapport d'Évaluation), 2021*

#### ETAPE 4 : QUANTIFIER LES ÉMISSIONS DE GES

La formule simplifiée pour quantifier les émissions de GES est la suivante :

$$E = DA \times FE$$

**Avec :**

**E** : Émissions de GES en  $\text{teqCO}_2$

**DA** : Donnée d'activité ou quantité consommée

**FE** : Facteur d'émission

(Utiliser les facteurs d'émission existantes ou celles par défaut. (Voir FE du GIEC))

- **La Donnée d'activité** correspond Ici à la quantité consommée et elle s'exprime dans l'unité du produit (**litres d'essence, m<sup>2</sup> de surface, kg d'ananas, etc.**).
- **Un facteur d'émission** est un coefficient permettant de convertir les données d'activité en émissions de GES. **Il précise la quantité de CO<sub>2</sub> émise par une unité consommée.** C'est le taux d'émission moyen d'une source donnée, par rapport aux unités d'activité ou aux processus.

**NB : L'estimation des émissions de  $\text{teqCO}_2$  se fait en général sur une base annuelle ce qui correspond aux émissions cumulées de  $\text{teqCO}_2$  sur toute l'année de l'activité, du projet ou du programme. Si le projet ou l'activité dure par exemple 10 ans, l'émission totale générée sur toute la durée de vie du projet correspondra à l'émission annuelle multipliée par la durée de vie du projet.**

#### Où trouver le facteur d'émission ?

Il faudra utiliser prioritairement des Facteurs d'émissions nationaux, propres au pays. En l'absence de données nationales, utiliser des facteurs d'émission par défaut en tenant compte de conditions climatiques et environnementales similaires d'un pays voisin par exemple. Mais, il faudra justifier le choix du facteur choisi par défaut.

Les données nationales peuvent être disponibles au Ministère en charge de l'Environnement, au niveau des Directions en Charge du Changement Climatique, notamment la Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques qui abrite le Point Focal National Changement Climatique. Ou bien en consultant les documents ci-dessous disponibles sur le site Web de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique ([unfccc.int](http://unfccc.int)).

- Communication Nationale sur les inventaires GES de la Côte d'Ivoire ;
- Rapport des BURs, BUR1, etc.

Pour les Facteurs d'émission par défaut, vous pouvez consulter également le site [unfccc.int](http://unfccc.int), celui du GIEC et <https://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/EFDB/main.php>.

#### Prendre en compte les Incertitudes associées aux données d'activités

Il revient à l'utilisateur de déterminer les incertitudes associées aux données d'activités, Il doit donc définir des règles d'attributions d'incertitudes cohérentes entre elles et avec la réalité physique des choses pour assurer la qualité de la donnée.

L'incertitude doit être fixée à partir de seuils empiriques et réalistes transcrivant des situations-types en valeurs quantifiées.

Les principes suivants doivent être respectés :



- **2 données dont la qualité est comparable doivent présenter une incertitude égale ou proche ;**
- Plus la qualité de la donnée est dégradée, plus l'incertitude relative doit être élevée.

À titre d'exemple, voici une grille pouvant être appliquée (Source ADEME) :

- 0% à 5% pour une donnée issue d'une mesure directe (factures ou compteurs) ;
- 15% pour une donnée fiable non mesurée ;
- 30% pour une donnée recalculée (extrapolation) ;
- 50% pour une donnée approximative (donnée statistique) ;
- 80% pour une donnée connue en ordre de grandeur.

### **Appliquer les incertitudes liées aux facteurs d'émission**

Prendre également en compte les incertitudes portant sur les facteurs d'émission. À partir des incertitudes associées à la valeur d'une donnée d'activité et d'un facteur d'émissions, nous pouvons les combiner pour obtenir l'incertitude du résultat de la multiplication. Des formules de modélisation sont alors utilisées.

Un intervalle de confiance de 95% généralement utilisé pour les inventaires, soit 95% de probabilité d'englober la vraie valeur.

**Remarque : Les émissions de CO<sub>2</sub> liées à la combustion de la biomasse s'inscrivent dans le cycle naturel du carbone : le carbone présent dans l'atmosphère est capté par la biomasse végétale par photosynthèse, puis rejeté dans l'atmosphère par décomposition ou combustion. Néanmoins, le bilan étant finalement neutre pour l'effet de serre, il faut utiliser un facteur d'émission nul pour les émissions de CO<sub>2</sub> liées à la combustion de biomasse.**

### **ÉTAPE 5 : IDENTIFIER LES POSTES D'ÉMISSIONS SIGNIFICATIFS**

Étape importante afin de fixer des objectifs de réduction sur les postes d'émissions importants sans se disperser sur les postes secondaires. Pour cela, il faudra :

- Ranger les postes d'émissions par ordre décroissant, soit de l'activité la plus émettrice vers la moins émettrice ;
- Trouver le pourcentage de contribution aux émissions de chacune des activités ;
- Sélectionner toutes les activités cumulées par ordre décroissant et dont le total représente 95% des émissions totales de GES.

### **ÉTAPE 6 : ÉTABLIR UN PLAN D'ACTION DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS BASE SUR L'ACTION SPÉCIFIQUE AU NIVEAU DES POSTES D'ÉMISSIONS SIGNIFICATIFS**

Chaque action sera caractérisée par :

- **Une estimation quantitative** : du gain potentiel en CO<sub>2</sub>eq ; des économies réalisées ; des ressources humaines et financières nécessaires à son application.
- **Une estimation qualitative de la difficulté de mise en œuvre grâce à** : Une estimation des ressources humaines et financières nécessaires ; Une analyse de la nature de la modification (changement de comportement, réorientation du cœur de métier, etc.).

Par exemple : Énergie dans les bâtiments :

- Action 1 : Réaliser les diagnostics de performance énergétique (DPE) obligatoires ;



- Action 2 : Maîtriser les consommations et dépenses d'électricité ;
- Action 3 : Développer durablement le recours aux énergies renouvelables (utilisation de technologies nouvelles) ;
- Action 4 : Sensibiliser les agents et usagers des bâtiments aux enjeux de la maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air intérieur.

**NB : Il faut noter que ce Plan de Gestion de Réduction de Gaz à Effet de Serre doit également apparaître dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du rapport EIES. Il va permettre de faire le suivi des activités menées.**

#### ETAPE 7 : SYNTHÈSE DE LA DEMARCHE

- Rapport sur les émissions de GES ;
- Rapport d'amélioration.

#### Tableau de synthèse

**NB : n'y inclure que les activités sources de production de GES**

Activités menées dans le cadre du projet	Sources de production des gaz à effet de serre de chacune des activités menées	Types de GES associés aux sources	Émissions de GES (teqCO <sub>2</sub> )	Plan d'action de réduction des émissions basé sur l'action spécifique au niveau des postes d'émissions significatifs

### III.6. MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Il est question dans ce chapitre de présenter les actions ou les mesures appropriées à mettre en œuvre pour prévenir, supprimer ou réduire les impacts négatifs, ou bien pour accroître les bénéfices des impacts positifs sur l'environnement.

Ce chapitre, dans la réalisation de l'Étude d'Impact Environnemental et Social, vise trois principaux objectifs à savoir :

- Rechercher les meilleures alternatives de mise en œuvre du projet ;
- Définir un programme d'actions cohérent visant à atténuer, réduire les impacts négatifs les plus significatifs ou à compenser les préjudices subis par les personnes affectées par le projet ;
- Rechercher la rentabilité environnementale du projet pour une gestion durable des ouvrages et des équipements réalisés.

En d'autres termes, les mesures de protection de l'environnement doivent être techniquement faisables, économiquement appropriées et socialement acceptables.

Les mesures d'atténuation des impacts potentiels négatifs peuvent être, selon le cas, proposées par phase d'activité, par source d'impacts, par action ou activité qui a une incidence négative sur une ou plusieurs composantes de l'environnement. L'étude devra préciser pour chacun de ces impacts, les actions ou mesures prévues aux différentes phases du projet.



De même, l'étude doit présenter les impacts résiduels c'est-à-dire les impacts qui subsisteront après l'application des mesures d'atténuation. Ces impacts générés par le projet devront faire l'objet d'un programme de suivi environnemental à produire dans l'EIES.

Les mesures d'atténuation peuvent être générales ou spécifiques. Les mesures générales seront destinées à atténuer les effets négatifs d'un projet pris dans son ensemble. Les mesures spécifiques viseront l'atténuation des impacts négatifs sur une composante de l'environnement en particulier.

#### Au titre des mesures générales

On peut citer par exemple ce qui suit :

- Prévoir un mécanisme de concertation avec les populations locales et les administrations locales pour favoriser l'insertion harmonieuse du projet dans l'environnement social et économique ;
- Préserver les atouts exceptionnels d'intérêt local ou national ;
- Proposer un système de gestion de la totalité des déchets liquide, solide, toxique produits par les activités ;
- Former/sensibiliser tout le personnel sur les comportements ayant le minimum d'impact sur l'environnement ;
- Former/sensibiliser tout le personnel sur les risques et dangers liés à l'activité ;
- Concevoir et appliquer des mesures de sécurité (limitations d'accès, installations de sécurité, entreposage des produits toxiques et dangereux, programme de gestion des risques, programme de révision des mesures de sécurité établie au besoin, ...) et un plan d'urgence pour éviter tout risque et danger ;
- Former tout le personnel sur ces mesures de sécurité et plan d'urgence ;
- Établir des calendriers et horaires de travaux ;
- Etc.

#### Au titre des mesures spécifiques

- Sur le milieu naturel, par exemple, l'étude devra préciser les actions et les ouvrages, les correctifs et les ajouts prévus aux différentes phases, pour prévenir, réduire ou éliminer les impacts négatifs du projet. Le cas échéant, l'étude décrira les mesures envisagées pour favoriser ou optimiser les impacts positifs.

Pour les impacts résiduels, elle présentera des mesures de compensation. En particulier l'étude devra proposer un plan de restauration adaptée à la zone à la fin de l'exploitation.

- Sur le plan social, l'étude devra proposer des mesures de compensation. Le BEEA étudiera donc toutes les possibilités d'identification des besoins essentiels des populations (activités agricoles, domaines fonciers, etc.) et proposera, **si nécessaire**, un mode de compensation des populations affectées. En effet, de par sa localisation, le projet entraînera la perte de biens des populations (activités agricoles, terres agricoles, etc.).

Toutes les mesures préconisées pour la maîtrise des impacts seront également synthétisées par le BEEA dans une matrice, donnant une vue synoptique de la situation décrite pour chaque composante de l'environnement.



**Matrice de Synthèse des mesures préconisées**

Phase du projet	Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesure d'atténuation Préconisées

**Par ailleurs, l'étude devra estimer, autant que faire se peut, des coûts pour ces mesures de prévention, d'atténuation, de compensation et d'optimisation proposées.**

En outre le promoteur devra tenir compte des effets du projet sur le climat comme suit :

**III.7. GESTION DES RISQUES ET DES ACCIDENTS**

La mise en œuvre et l'exploitation du présent projet peut être à l'origine d'accidents aux conséquences majeures. Le BEEA analysera les dangers associés au projet, présentera un bilan des accidents passés dans de projets similaires, établira les scénarios d'accidents majeurs potentiels, en estimera les conséquences, les fréquences et le risque. Cette analyse tiendra compte des lois, des règlements et des codes de pratiques auxquels doit se conformer le projet envisagé. Les exigences du Code du Travail en Côte d'Ivoire seront d'une importance capitale dans cette analyse. Au cours de l'analyse de ces risques, le BEEA accordera une attention particulière aux éléments sensibles du milieu pouvant être affectés lors d'un accident.

D'une manière spécifique, le BEEA procédera à :

- L'estimation des risques qui concerne les aspects suivants :
  - Risques d'accident lors de l'utilisation des engins de chargement et d'évacuation des matériaux et engins de transport ainsi que ceux du traitement ;
  - Risques, liés à l'explosion, à l'utilisation des substances explosives, etc. ;
- L'élaboration des mesures de sécurité (présentation des mesures de sécurité prévues sur le site d'exploitation, incluant les installations connexes localisées à l'extérieur de l'emplacement principal) :
  - Limitations d'accès au site du projet ;
  - Programme d'entretien et de suivi de l'intégrité du site ;
  - Programme de gestion des risques (protection du personnel, consultation ou suivi médical des employés, formation adéquate) ;
  - Liste des règles ou codes de pratiques comme référence.
- L'élaboration d'un plan de mesure d'urgence en cas d'accident. Ce plan doit identifier les situations d'urgence et les réponses en cas d'urgence. Ce plan doit inclure par exemple :
  - Les mesures de sécurité, en vigueur sur le site ;
  - Les structures d'intervention en urgence et les mécanismes de décision à l'intérieur de l'entreprise ;
  - Le mode de communication interne et externe, etc.

Le BEEA présentera un Plan d'Opération Interne (POI) sommaire qui intégrera entre autres les aspects suivants :



- La circulation ou les déplacements sur le chantier ;
- Le matériel de protection individuelle ;
- Les consignes relatives à l'emploi et à la circulation des engins ;
- Les mesures de protection contre les dangers des machines ;
- Les mesures relatives à la bonne pratique contre le bruit ;
- Les mesures relatives à l'usage des explosifs ;
- Les mesures relatives à la bonne pratique contre les poussières ;
- La formation du personnel ;
- Les plans de simulation des exercices d'évacuation en cas de sinistre ;
- Le plan de lutte contre les sinistres (incendie, etc.).

La présentation de ces aspects énumérés ci-dessus devra permettre au BEEA de faire une analyse de la politique environnementale du promoteur en matière d'hygiène sécurité Environnement, santé et environnement. Le BEEA mettra également en exergue le code de bonnes pratiques environnementales et sécuritaires, en précisant les normes internationalement reconnues disponibles ayant servis de base à la mise en œuvre de cette politique environnementale.

### **III.8. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE**

L'objectif majeur étant d'améliorer les conditions environnementales du projet, il est indispensable de proposer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) qui devra traduire les recommandations de l'EIES sous forme de plan opérationnel.

Par conséquent, le BEEA décrira les mécanismes mis en place (actions requises) pour assurer le respect des exigences environnementales et le bon fonctionnement des travaux, des équipements et des installations. Il présentera la méthode de suivi de l'évolution de certaines composantes du milieu naturel et humain affectées par le projet.

#### **III.8.1. Plan de mise en œuvre des mesures proposées**

L'EIES doit déboucher sur la production d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) qui comprendra le plan de mise en œuvre des mesures proposées, déterminera les responsabilités pour leur mise en œuvre et estimera les coûts nécessaires à l'application de ces mesures.

#### **III.8.2. Surveillance et suivi environnemental**

Conformément à la réglementation en vigueur, tout projet ayant fait l'objet d'une EIES doit être soumis à la surveillance administrative et technique, et au suivi environnemental durant toutes les phases de sa mise en œuvre et, le cas échéant, après sa fermeture.

La surveillance consiste à s'assurer que le promoteur respecte ses engagements et ses obligations de prise en compte de l'environnement et d'application des mesures d'atténuation des impacts négatifs requises pendant toute la durée du projet. Le plan de surveillance doit comporter entre autres:

- La liste des exigences et des obligations légales et réglementaires de prise en compte de l'environnement pour la réalisation du projet ;
- La description de l'ensemble des mesures et moyens destinés à protéger l'environnement ;
- Les engagements pris par le promoteur pour l'application des mesures d'atténuation et de compensation des impacts négatifs du projet ;



- Le chronogramme ou l'échéancier de mise en œuvre de ces mesures ;
- Les mécanismes et la fréquence d'envoi des rapports périodiques sur les résultats des programmes de surveillance aux autorités compétentes (Ministère chargé de l'Environnement et Ministères sectoriels concernés).

Le suivi quant à lui consiste à suivre l'évolution de certaines composantes de l'environnement affectées par la réalisation du projet. Cette activité vise à vérifier l'efficacité des mesures d'atténuation préconisées et la performance environnementale du projet. Le plan de suivi environnemental doit comporter entre autres:

- L'identification des actions et composantes devant faire l'objet d'un suivi ;
- La description des activités et moyens prévus pour suivre les effets réels du projet sur les composantes de l'environnement les plus sensibles ;
- Les méthodes d'échantillonnage et d'analyse requises ;
- Le chronogramme de mise en œuvre des mesures de suivi ;
- L'ensemble des mesures et moyens pour faire face aux circonstances imprévues et apporter les changements appropriés ;
- Les responsables, mécanismes et la fréquence d'exécution et de diffusion des résultats du plan de suivi environnemental.

Une matrice de synthèse sera élaborée par le BEEA et tiendra compte des aspects suivants : les impacts et les mesures d'atténuation en fonction des différentes phases de mise en œuvre du projet et des indicateurs environnementaux pertinents et judicieusement identifiés. Cette matrice est présentée ci-après.



Matrice du Plan de Gestion Environnementale et Sociale

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation préconisées	Responsable d'exécution ou de surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi environnementaux	Coût	Source de financement

**NB : Le coût de chaque mesure d'atténuation sera évalué et le coût total de ces mesures doit être intégré au rapport de l'EIES**



### III.9. PARTICIPATION DU PUBLIC

Un projet conçu dans la perspective du développement durable doit intégrer le principe d'équité sociale en même temps que l'intégrité de l'environnement et l'amélioration de l'efficacité économique. Sur cette base, la participation des populations dans le processus de planification et de décision est une exigence dans la mise en œuvre des projets de développement.

Il est important d'amorcer la consultation le plus tôt possible dans le processus de planification. En effet, plus la consultation intervient tôt dans le processus qui mène à une décision, plus grande est l'influence des citoyens sur l'ensemble du projet et nécessairement, le projet devient plus acceptable socialement.

Dans le cas du présent projet, le BEEA précisera l'étendue des consultations qu'il aura entreprises en vue de recueillir les points de vue et les préoccupations de toutes les parties intéressées par la réalisation du projet.

À cet effet, il mettra en place un processus efficace d'information et de consultation des populations des zones directes et indirectes d'influence du projet.

Compte tenu de l'envergure du projet, la consultation du public devra être la plus large et inclusive possible. Elle pourra s'étendre aux autorités traditionnelles, aux associations de jeunes, de femmes et aux mutuelles des villages ayant cédé les terres **notamment Akoupé-Zeudji, Attinguié et Allokoi**, les Autorités Religieuses, les Chefs de Terre, les propriétaires terriens **ainsi que tous les occupants actuels du site (notamment la société CHEC qui construit une station d'épuration sur le site)**. En outre, les villages et campements environnants susceptibles d'être impactés dans la localité de la zone du projet devront être associés à la consultation du public dudit projet. Par ailleurs, l'étude relèvera toutes les initiatives de développement existants ou en cours d'exécution susceptibles d'être impactés ou susceptibles d'influencer le projet.

Des réunions d'information et de consultation du public doivent être tenues avant et pendant la réalisation de l'Étude d'Impact Environnemental et Social. En effet, seule une approche participative pourra conduire à un développement durable du projet et à des solutions comprises et acceptées par tous.

Ainsi, le BEEA décrira les préoccupations et attentes de la population concernant le projet, les éléments controversés qui ont été soulevés et les réponses apportées à ces préoccupations.

**Pour ce projet, le BEEA justifiera avec des documents officiels la propriété du site. La consultation du public doit faire ressortir les cas de litiges fonciers existants et latents dans la zone du projet.**

**Tout protocole d'accord signé en présence de l'Autorité Préfectorale d'Abidjan dans le cadre dudit projet devra être annexé au rapport de l'EIES.**



**IMPORTANT**

Le BEEA présentera de façon claire **la méthodologie de la consultation des parties prenantes et la manière dont les résultats de ces consultations ont été documentés :**

**a. Méthodologie de la consultation**

À ce niveau, le BEEA présentera :

- **le calendrier ou programme de réalisation des consultations.** Il s'agit de présenter les différentes étapes de la consultation en mettant en exergue le temps nécessaire et les entités rencontrées ;

- **les supports ayant servis pour la consultation.** Ces supports qui devront comporter entre autres un résumé de l'objectif du projet proposé, la description du projet et les impacts potentiels. Les différents supports utilisés seront annexés au rapport de l'étude ;

- **les voies appropriées pour consulter.** Selon les caractéristiques des différents groupes de personnes consultées, les problèmes à débattre, la tradition locale et autres considérations spécifiques de la zone du projet, le BEEA présentera les moyens utilisés, les techniques et les instruments de collecte de données. Il s'agira par exemple de réunions publiques, de discussions de groupe (focus groupes), d'enquêtes auprès des ménages ;

- **le contenu des consultations.** Le BEEA décrira de manière exhaustive :

- les aspects avantageux ou impacts positifs du projet à discuter ;
- les impacts négatifs du projet pouvant engendrer une dégradation de la qualité de vie qui doivent être connus par les parties prenantes.

**b. Documentation des résultats des consultations**

Il s'agira ici, pour le BEEA de donner les résultats de la consultation à travers les procès-verbaux des réunions publiques, des discussions de groupe, des enquêtes auprès des ménages, etc. Ces procès-verbaux, annexés au rapport, présenteront en détail les éléments majeurs suivants :

- les informations communiquées ou discutées ;
- les questions ou préoccupations soulevées par les parties prenantes ;
- les réponses apportées aux préoccupations soulevées ;
- la manière dont les commentaires et suggestions reçus pendant les consultations ont été prises en compte dans les décisions concernant la conception du projet et les modalités de mise en œuvre ;
- les accords conclus ou les désaccords avec les parties prenantes.

Le BEEA annexera également au rapport les accusés de réception du courrier adressé aux différentes parties prenantes.

**NB :** Les listes de présence des structures, des personnes rencontrées et des différentes composantes du village et autre hameau voisin, les procès-verbaux et comptes rendus dûment signés des consultations du public doivent être annexés au rapport.



#### IV. DURÉE DE L'ÉTUDE

La durée probable de l'étude est laissée à l'appréciation de la société **ARISE IVOIRE**. Le BEEA proposera un planning d'exécution de l'étude en tenant compte des aspects indicatifs suivants :

- la consultation des autorités administratives locales,
- la consultation des populations des villages riverains ou touchés par le projet ;
- les enquêtes socio-économiques ;
- l'inventaire d'un éventuel recensement agraire ;
- l'acquisition des données physiques, biologiques, physico-chimique etc. ;
- la compilation des données ;
- etc.

#### V. VALIDITÉ DES TERMES DE RÉFÉRENCES

Les présents TDR ont une durée de validité d'un (01) an à compter de la date de transmission au promoteur. Passé ce délai le promoteur doit prendre attache avec l'ANDE pour son actualisation.

#### VI. ÉQUIPE D'EXPERTS

L'Étude doit être réalisée par un consultant ou Bureau d'Études Environnementales Agréé par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Les experts requis pour la réalisation de l'étude auront une qualification suffisante et justifié d'au moins cinq (5) années d'expérience pour le Chef d'équipe EIES et trois (3) années pour les autres experts. Une expérience dans les études ou projets connexes est requise.

L'équipe chargée de l'élaboration de l'étude d'impact sera composée des profils suivants :

- **Un Gestionnaire en Environnement, spécialiste en EIES** : Chef d'équipe, il sera chargé de coordonner les activités des membres de l'équipe et de la rédaction des différents rapports d'étape. En particulier, il orientera les membres de l'équipe sur les activités à prendre en compte. Il précisera la méthodologie à mettre en œuvre et organisera les échanges. Il sera chargé en collaboration avec les autres consultants d'assurer la présentation de l'EIES auprès de l'ANDE ;
- **Un Socio-économiste** : il sera chargé d'identifier les déterminants sociaux et économiques et analyser les répercussions possibles des activités sur les activités socio-économiques ;
- **Un hydrogéologue** : il sera chargé d'étudier le niveau de la nappe souterraine, la qualité des eaux et les différentes sources d'approvisionnement en eau (puits, forages etc.) ;
- **Un Ingénieur, spécialiste de l'aménagement urbain, de la sécurité, et des risques de pollutions**: il sera chargé d'apprécier les incidences des activités sur l'environnement naturel et humain et de proposer les mesures qui s'imposent.

**Outre ces profils de base, le BEEA peut s'adjoindre, le cas échéant, d'autres consultants spécialisés.**



## VII. CONTENU ET PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'EIES

Pour la rédaction du rapport d'EIES et son contenu, le BEEA devra se référer au model indicatif de l'annexe 4 du décret n°96-894 du 08 novembre 1996, déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'Impact Environnemental des projets de développement :

- **Résumé non technique**
- **Introduction**
  - Objectifs de l'étude ;
  - Responsables de l'EIES ;
  - Procédure et portée de l'EIES ;
  - Politique nationale en matière d'environnement ;
  - Cadre institutionnel et réglementaire des EIES ;
  - Méthodologie et programme de travail.
- **Description du projet**
  - Promoteur du projet ;
  - Site du projet ;
  - Justification du projet ;
  - Description du projet et de ses alternatives (incluant la situation sans le projet) ;
  - Chronogramme de mise en œuvre des activités ;
  - Nécessité d'une EIES.
- **État initial de l'environnement**
  - Méthodes de collecte des données ;
  - Données de base sur le cadre physique, biologique et le contexte socio-économique ;
  - Relations entre le projet et les autres activités de développement dans la Région ;
  - Tendances de l'état de l'environnement ;
  - Lacunes de données.
- **Identification, analyse/prédiction et évaluation de l'importance des impacts induits par le projet**
  - Description et analyse des incidences potentielles des activités du projet sur les composantes biophysiques et socio-économiques (phases de construction et d'exploitation) ;
  - Évaluation de l'importance des impacts ;
  - Évaluation comparative des variantes ;
  - Méthodes et techniques utilisées ;
  - Incertitudes et insuffisances des connaissances.
- **Mesures de protection de l'environnement**
  - Description des mesures de protection envisagées (prévention, atténuation, compensation, restauration).
- **Plan de gestion environnementale et sociale**
  - Plan de surveillance de l'environnement ;
  - Plan de suivi de l'environnement ;
  - Programme de formation et de sensibilisation.
- **Références bibliographiques**
- **Annexes**
  - Liste des personnes rencontrées ;
  - Participation du public (enquêtes publiques, consultations publiques, etc.) ;
  - Support de communication (coupures de presse, opinions écrites, etc.) ;
  - Programme de collecte des données sur le terrain ;
  - Contrat de cession du terrain ;
  - Carte de situation du projet ;



- Plan général du site avec les différentes installations (Bureau, unité de traitement, de stockage, etc.).

## VIII. SOURCES DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS

Les personnes rencontrées, les Ministères et structures consultés, le programme de collecte de données sur le terrain, les opinions écrites et la participation du public seront consignés dans l'étude.

Les principales difficultés rencontrées dans la collecte des données seront aussi mentionnées dans cette partie de l'étude.

## IX. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Le BEEA mentionnera toute la documentation ayant servi à l'élaboration du rapport de l'EIES.

**Le Sous-Directeur des EIES  
Et du Contrôle des Projets**



**KOUASSI Brou N'Gbin**

**Le Directeur**



**Camus ATTAH**



**CONVENTION DE PURGE DES DROITS  
COUTUMIERS DE LA PARCELLE DE  
940 HECTARES SISE AU « PK 24 » DE  
L'AUTOROUTE DU NORD**

SAS

LOC



Entre les soussignés

**L'Etat de Côte d'Ivoire**, représenté par :

- Le Ministre de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme, ou son représentant ;
- le Ministre de l'Industrie et des Mines, ou son représentant ;
- le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, ou son représentant ;

Ci-après désigné « **L'ETAT** »

**D'UNE PART,**

**ET,**

Le collectif des détenteurs de droits coutumiers sur la parcelle de 940 hectares, représenté par :

- Monsieur : **SEKA AGBA JEAN**  
Résident à : **AKOUPÉ-ZEUDJI**  
CNI n° : **C 0031 29 4690**  
Validité : **6/7/2019**  
**au titre des ressortissants du village d'Akoupé-Zeudji,**
- Monsieur : **ACHEGNAN OSSEPE CONSTANT**  
Résident à : **ALLOKOI**  
CNI n° : **C 0031 378172**  
Validité : **5/7/2019**  
**au titre des ressortissants du village d'Allokoï,**
- Monsieur : **ANDOH N'DE MOISE**  
Résident à : **ATINGUEE**  
CNI n° : **C 0038 189874**  
Validité : **25/8/2019**  
**au titre des ressortissants du village d'Attinguïé,**

ci-après désigné « **LE COLLECTIF DES DETENTEURS DE DROITS COUTUMIERS** », **D'AUTRE PART.**

**Il a été préalablement exposé ce qui suit :**

- Considérant que l'Etat, désireux d'aménager des terrains industriels en bordure de l'Autoroute du Nord au point kilométrique 24, a identifié un site d'une superficie de neuf cent quarante (940) hectares et s'est rapproché des Communautés villageoises concernées afin de procéder à la purge des droits coutumiers ;
- Considérant que lors des négociations qui se sont engagées avec les Communautés villageoises, celles-ci ont manifesté leur volonté d'accompagner l'Etat dans la réalisation de cette infrastructure de développement économique de la région ;
- Considérant que pour réaliser le projet d'aménagement d'une zone industrielle sur le site identifié, l'Etat a pris le décret n°2014-98 du 12 mars 2014 portant



déclaration d'utilité publique du site PK 24, d'une superficie de 940 hectares situé en bordure de l'Autoroute du Nord ;

- Considérant que le décret précité prévoit que les détenteurs de droits coutumiers recensés percevront, conformément à la réglementation en vigueur en la matière, une indemnisation au moment de la réalisation du projet sur l'espace déclaré d'utilité publique ;
- Considérant que le décret n°2013-224 du 22 mars 2013 portant réglementation de la purge des droits coutumiers sur le sol pour intérêt général, tel que modifié par le décret n°2014-25 du 22 janvier 2014, prévoit l'indemnisation des cultures et des impenses détruites ;
- Considérant que l'Etat et les Communautés villageoises se sont rapprochés afin de fixer les conditions et modalités de la purge des droits coutumiers, à travers la signature de la présente convention ;

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

**Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet d'arrêter les modalités pratiques de la purge des droits coutumiers convenues entre l'Etat et les détenteurs de droits coutumiers sur la parcelle de 940 hectares.

**Article 2 : DESIGNATION DE LA PARCELLE**

La présente convention de purge de droits coutumiers porte sur la parcelle de terrain non viabilisée, d'une superficie de 940 hectares soit **9 400 000 mètres carrés**, telle que délimitée sur l'extrait topographique ci-joint.

**Article 3 : DETERMINATION DU MONTANT DE LA PURGE**

Le coût de la purge pour la perte des droits liés à l'usage du sol de la parcelle ci-dessus désignée, est fixé à **deux mille cinq cents (2 500) francs CFA** le mètre carré.

**Article 4 : MODALITES PRATIQUES DE LA PURGE**

L'Etat consent procéder à la purge des droits coutumiers de façon fractionnée en fonction de l'occupation progressive de la parcelle.  
A cet effet, la parcelle est divisée en trois entités qui ont chacune leur modalité de purge.

**1- En ce qui concerne la parcelle dénommée « Programme d'urgence », d'une superficie totale de soixante deux (62) hectares, les modalités sont les suivantes :**

- ✓ Montant total à purger : 1 550 000 000 F CFA ;
- ✓ Durée totale de la purge : 01 an ;
- ✓ Echancier de la purge :
  - ✓ 1 000 000 000 FCFA à la signature de la présente convention ;
  - ✓ 550 000 000 au premier semestre de l'année 2016.

SAT

AOC



**2 En ce qui concerne la parcelle dénommée « Mise en concession », d'une superficie totale de deux cent vingt sept (227) hectares, les modalités sont les suivantes :**

- ✓ Montant total à purger : 5 675 000 000 F CFA ;
- ✓ Durée totale de la purge : 03 ans ;
- ✓ Echancier de la purge :
  - ✓ **Première tranche** : 1 000 000 000 F CFA à la signature de la présente convention.
  - ✓ **Deuxième tranche** : 2 337 500 000 F CFA répartis comme suit :
    - Premier paiement au premier semestre de l'année 2016 : 1 200 000 000 F CFA ;
    - Deuxième paiement au deuxième semestre de l'année 2016 : 1 137 500 000 F CFA.
  - ✓ **Troisième tranche** : 2 337 500 000 F CFA répartis comme suit :
    - Premier paiement au premier semestre de l'année 2017 : 1 200 000 000 F CFA ;
    - Deuxième paiement au deuxième semestre de l'année 2017 : 1 137 500 000 F CFA.

**3 En ce qui concerne la parcelle dénommée « Solde des 940 ha », d'une superficie totale de six cent cinquante et un (651) hectares, les modalités sont les suivantes :**

- ✓ Montant total à purger : 16 275 000 000 F CFA ;
- ✓ Durée totale de la purge : 05 ans ;
- ✓ Echancier de la purge :
  - ✓ **Première tranche** : 500 000 000 F CFA à la signature de la présente convention.
  - ✓ **Deuxième tranche** : 1 662 500 000 CFA répartis comme suit :
    - Premier paiement au premier semestre de l'année 2016 : 900 000 000 F CFA ;
    - Deuxième paiement au deuxième semestre de l'année 2016 : 762 500 000 F CFA.
  - ✓ **Troisième tranche** : 3 337 500 000 F CFA répartis comme suit :
    - Premier paiement au premier semestre de l'année 2017 : 1 700 000 000 F CFA ;
    - Deuxième paiement au deuxième semestre de l'année 2017 : 1 637 500 000 F CFA.
  - ✓ **Quatrième tranche** : 5 500 000 000 F CFA répartis comme suit :
    - Premier paiement au premier semestre de l'année 2018 : 2 750 000 000 F CFA ;
    - Deuxième paiement au deuxième semestre de l'année 2018 : 2 750 000 000 F CFA.

SAJ  
Aoc



- ✓ **Cinquième tranche** : 5 275 000 000F CFA répartis comme suit :
  - Premier paiement au premier semestre de l'année 2019 :  
2 750 000 000 F CFA ;
  - Deuxième paiement au deuxième semestre de l'année 2019 :  
2 525 000 000 F CFA.

#### **Article 5 : REGLEMENT DES PAIEMENTS**

Le paiement du montant de la purge est fait au détenteur des droits coutumiers dont l'identité est entièrement déclinée lors de l'enquête foncière ou à toute autre personne désignée par lui. Le règlement se fait par chèque.

Afin de constituer un fonds du village, les parties conviennent de prélever la somme de 50 FCFA par mètre carré, sur le montant dû à chaque détenteur de droits coutumiers. A cet effet, un chèque du montant total de la somme due à ce titre, sera établi au nom du Comité de Gestion Foncière de chaque village.

#### **Article 6 : OBLIGATIONS DES PARTIES**

##### ***6.1 : Obligations de L'ETAT***

- a. L'Etat s'engage à régler la totalité de la purge de la parcelle selon les modalités définies à l'article 4 ci-dessus.
- b. L'Etat s'engage à prendre livraison de la parcelle dans l'état où elle se trouve lors de la remise effective du premier chèque. La réception ainsi effectuée entraîne le transfert de la responsabilité de la parcelle à l'Etat et de la garde de celle-ci par l'Etat.

##### ***6.2 : Obligations du DETENTEUR DES DROITS COUTUMIERS***

- a. Le détenteur des droits coutumiers s'interdit de vendre, de louer à des tiers la parcelle. Dans ce cas de figure, toute personne qui se rendrait coupable d'un tel acte serait passible de poursuites judiciaires ;
- b. Le détenteur des droits coutumiers s'engage à ne perturber de quelque manière que ce soit, les travaux de construction et d'aménagement de la Zone Industrielle sur le site, sous peine de poursuites judiciaires ;
- c. Le détenteur des droits coutumiers s'engage à ne réclamer aucun retour des terrains mis à la disposition de l'Etat.

#### **Article 7 : INDEMNISATION DES CULTURES ET DES IMPENSES**

Les cultures et les impenses présentes sur le sol seront évaluées par les services compétents et indemnisées selon la réglementation en vigueur.

#### **Article 8 : RESILIATION DE LA CONVENTION**

La présente convention, ainsi que les avenants qui pourraient lui être annexés, ne peuvent être remis en cause par les parties.

#### **Article 9 : MODIFICATION**

Toute modification de la présente convention se fera par voie d'avenant.

SAT  
Aoc



**Article 10 : COMITE DE SUIVI DE LA CONVENTION**

Pour la mise en œuvre de la présente convention, il est créé un comité de suivi, composé des représentants des parties signataires.

Ce comité est chargé, notamment de veiller au respect des modalités de la purge et des conditions de règlement des paiements.

Les chefs de village et le collectif des détenteurs de droits coutumiers désignent leurs représentants.

**Article 11 : REGLEMENT DES DIFFERENDS**

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de recourir à un règlement amiable dans un délai qui ne peut excéder trois (03) mois devant les services du Ministère en charge de la Construction et du Ministère en charge de l'Industrie.

**Article 12 : NOTIFICATION**

Les notifications seront faites aux adresses susmentionnées.

Tout changement d'adresse devra faire l'objet de notification à l'autre partie.

Fait en six (06) exemplaires originaux, à Abidjan, le 1<sup>er</sup> MAI 2015

**POUR LE COLLECTIF DE  
DETENTEURS DES DROITS  
COUTUMIERS**

Représentant Akoupé-Zeudji

Nom : SEKA

Prénoms : AGBA JEAN

Signature : *[Signature]*

Représentant Allokoï

Nom : ACHEGNAN

Prénoms : OSSÉ PE

Signature : *[Signature]*

Représentant Attinguïé

Nom : ANDOH

Prénoms : NDE MOÏSE

Signature :



Exécutif Coutumier  
d'Attinguïé SIP d'Anyama  
Le Chef de Village  
ANDOH N. MOÏSE



**POUR L'ETAT,**

Le Représentant du Ministre de la  
Construction, du Logement et de  
l'Urbanisme



*TRAORE  
MEFOUA*

Le Représentant du Ministre de l'Industrie  
et des Mines

*Camara Kinaya*



Le Représentant du Ministre d'Etat,  
Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité




*FATOGONA YEO*



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Carte Nationale d'Identité  
Immatriculation : C 0031 3781 72

ACHEGNAN  
*Nom*  
OSSEPE CONSTANT  
*Prénoms*



M 1,68  
*Sexe Taille (m)*  
08/09/1965  
*Date de Naissance*  
EBIMPE ANYAMA (CIV)  
*Lieu de Naissance*  
Etabli le : 06/07/2009 Valable jusqu'au : 05/07/2019  
A ANYAMA

Ako Kwi

Domicile : AKOUBE ZEUDJI

Ad. Postale : BP 243 ANYAMA  
Profession : TECHNICIEN

Signature  
du  
Titulaire



Père : ACHEGNAN PAUL  
Né le : 01/01/1932  
Mère : ADOUKO YOMAIN  
Née le : 01/01/1935

Numéro de série : 002 0298 009 0001550995



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
 Carte Nationale d'Identité  
 Immatriculation : C 0031 2946 90



SEKA  
 Nom  
 AGBA JEAN  
 Prénoms

M 1.68  
 Sexe Taille (m)

06/06/1957  
 Date de Naissance

AKOUE ANYAMA (CIV)  
 Lieu de Naissance

Etablie le 06/07/2009 Valable jusqu'au 05/07/2019  
 A ANYAMA

Chief du village d'Akoupe - Zoudji  
 Résident à Akoupe - Zoudji

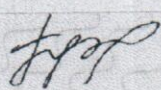

Numero de série : 002 0298 009 0001652090

Née le 01/01/1940  
 Mere : YAYO AYE  
 Né le 01/01/1932  
 Pere : AGBA SEKA

Signature du Titulaire

Ad Postale : CP 03 BP 2325 ANYAMA ZERO TROIS  
 Profession : CADRE POSTE COTE D'IVOIRE

Domicile : AKOUE ZEUDI





REPUBLICQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Carte Nationale d'Identité  
Immatriculation : C 0038 1898 74

ANDOH  
Nom  
N'DE MOISE  
Prénoms

M 1,70  
Sexe Taille (m)

01/01/1958  
Date de Naissance  
ATTINGUIE (CIV)  
Lieu de Naissance  
Etablie le 26/08/2009 Valable jusqu'au 25/08/2019  
A ANYAMA




*Attinguie*

Domicile : ATTINGUIE AUTOROUTE


Ad. Postale : CP 04 BP 1727 ABIDJAN

Profession : PROFESSEUR

Signature du Titulaire 

Père : OKAKO ANDOH  
Né le : 01/01/1932  
Mère : AKO APO  
Née le : 01/01/1937

Numéro de série : 002.0298 007.0001515589



*Attinguie*



<b>Projet :</b>	<b>CONSTRUCTION D'UNE ZONE ECONOMIQUE INDUSTRIELLE PRES D'ABIDJAN, PK24 ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE</b>		
<b>Phase :</b>	Champ d'application		
<b>Client :</b>	ARISE IVOIRE		
<b>Détails de la réunion</b>			
Acteur(s) :	Chefferie d'Akoupé-Zeudji		
Localisation :	Commune d'ANYAMA		
Date :	06/07/2022		
ENVAL Présence :	LATTO APIE CARRINE		
Liste de présence :	Annexe 1		
Photos :	Oui	X	Annexe 2
<b>Copie de la liste de présence</b>	Oui, ci-joint	X	
	Oui		
<b>Auteur :</b>	Enval		
<b>Approbation :</b>	ROSELINE CHAMBRIER		

<b>Notes de reunion</b>			
<b>Responsable</b>	<b>Sujet</b>	<b>Contenu</b>	<b>Actions / Résultats</b>
<u>ENVAL</u>	<u>Préoccupati ons</u>	<p>L'arrivée de l'équipe a été ponctuée par la traditionnelle cérémonie de bienvenue prononcée par le Chef du village, en la personne de GBAKRE SIKA.</p> <p>A sa suite, le président des jeunes Mr AKA SERGE, porte-parole de la séance. a demandé les nouvelles qu'il a transmis au chef. Il a par la suite demandé la deuxième nouvelle qui consistait à présenter le projet.</p> <p>Après cette présentation, Mr N'CHO AKICHI a rectifié l'appellation de la zone industrielle et nous demande de prendre cela en compte (ZONE INDUSTRIELLE AKOUPE-ZEUDJI PK 24).</p> <p>Aussi a-t-il souligné le fait que la zone industrielle abrite des rivières d'Akoupé-Zeudji dont le Gobouet, le Gnintchi, Aboffi Seûfi qui entourent le village. Ces eaux auparavant servaient d'eaux de boisson à la population.</p> <p>Mais depuis la création de la zone industrielle avec le rejet anarchique des eaux usées des entreprises, ces eaux ont changé de couleurs car elles sont devenues sales.</p>	<u>Etude de cadrage</u>



		<p>Par conséquent, le problème d'eau se pose à Akoupé -Zeudji.En effet toute la population ne bénéficie de l'eau courante pour un souci de raccordement. De ce fait ces rivières étaient bénéfiques pour certains.</p> <p>La Z.I représente 80 % des terres d'Akoupé-zeudji contre 15% pour ALLOKOI et 5% pour ATTINGUIE.</p> <p>Il ya également des lotissements au niveau de Belleville Résidentiel et résidentiel SCI les oliviers.</p> <p><b><u>Doléances (voire fiche procès-verbal)</u></b></p>	
--	--	---	--



**ETUDE DE CADRAGE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ZONE ECONOMIQUE INDUSTRIELLE PRES D'ABIDJAN**  
**PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE**

Date : 06/07/2022

Heure de début : 14h 25

Lieu de rencontre : Village « Akouye » - Zandji

**ORDRE DU JOUR :**

1-Information ;

2-Préoccupations et recommandation ;

3-Avis du projet

**INFORMATIONS**

Projet de construction d'une zone économique industrielle d'Abidjan

**Préoccupations et recommandations**

Déclinaison

- Besoin de formation qualifiée pour la jeunesse d'Akouye - Zandji.
- Construction d'un Centre Intégré et le renforcement du plateau technique.
- Extension du réseau hydraulique afin d'alimenter tout le village.
- construction d'une école primaire pour le village
- construction de bâtiments en surplus au niveau du collège
- Bitumage de la voie depuis la cimenterie SCI jusqu'au village d'Akouye - Zandji
- organiser un planting d'arbre afin d'amorcer les émissions atmosphériques des usines.

**Avis sur le projet**

Favorable pour le projet

Consultant(e) Socio-économiste

LATTO



Chef du village





Ministère de la Promotion de la Jeunesse,  
de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique

République de Côte d'Ivoire  
Union - Discipline - Travail

Union des Jeunes d'Akoupé Zeudji  
05 76 43 72 88 / 05 76 85 76 22  
Président Secrétaire



Akoupé Zeudji, le 16 juin 2022



A  
MONSIEUR LE RESPONSABLE  
DE ARISE CÔTE D'IVOIRE

Objet : Demande d'aide

Monsieur le Responsable,

L'Union des Jeunes d'Akoupé Zeudji en abrégé UJAZ a pour but de promouvoir l'éducation, le vivre ensemble, la gaieté et l'épanouissement entre les jeunes d'Akoupé Zeudji.

A ce titre, nous projetons organiser des activités socioculturelles et sportives pendant ces vacances dans le but de permettre à la jeunesse d'Akoupé Zeudji de passer des vacances saines et éducatives.

Pour le bon déroulement de nos activités et donner une bonne visibilité à notre action, nous aurions besoin d'un important appui financier ou matériel d'une référence telle que votre entreprise.

Nous serions très honorés si vous acceptiez de nous accompagner et rehausser notre événement grâce à votre image de marque.

Dans l'espérance d'une suite favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Responsable, l'assurance de notre considération.

Le Président

UNION DES JEUNES  
D'AKOUPÉ ZEUDJI UJAZ  
LE PRÉSIDENT  
SERGE AGBASSI





ENREGISTREMENT		ENR 01 RH
		Version : 00
LISTE DE PRESENCE		23/09/2019
		Créé le 19/09/19 1/1

1. OBJET : (cocher la case correspondante)

comité de pilotage

Visite

Audit

autre (préciser) : Présentation Communaute

DATE : 20/07/2022 DEPARTEMENT : ABIDJAN UFU : Akante Zouly HEURE DEBUT : 16h25 HEURE FIN : 18h30

2. THEME(S) ABORDES(S)

2.1. Présentation du projet

2.2. Exposé des besoins à court, moyen et long terme, suggestions des actions

2.3. Relevés de besoins par les participants

3. PARTICIPANTS

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1. <u>Blabère SIMON P</u>	<u>Adjoint Mayor</u>	<u>AVANT-Z</u>	<u>914198399</u>		<u>[Signature]</u>
2. <u>Ahouko AKUI NICE</u>	<u>NOTABLE</u>	<u>Akoupe-Z</u>	<u>0768590278</u>		<u>[Signature]</u>
3. <u>Ahoy Agha TROUS</u>	<u>NOTABLE</u>	<u>"</u>	<u>059412021</u>		<u>[Signature]</u>
4. <u>Akichi Kouadio AKOU</u>	<u>NOTABLE</u>	<u>"</u>			<u>[Signature]</u>
5. <u>Kobi Ncho TOISE</u>	<u>Nanon B</u>	<u>Akoupe-Z</u>	<u>0103453626</u>		<u>[Signature]</u>
6. <u>Yehou AKIKI</u>	<u>Conseil</u>	<u>Akoupe-Z</u>			<u>[Signature]</u>
7. <u>ACDI MANGUI</u>					<u>[Signature]</u>
8. <u>HOUSSO AKOM PAUL</u>	<u>Notable</u>	<u>A/Z</u>	<u>0103109537</u>		<u>[Signature]</u>
9. <u>KANOUAN ACHO</u>	<u>Notable</u>	<u>"</u>	<u>0140498998</u>		<u>[Signature]</u>
10. <u>Abou Lo Kodji B</u>	<u>Adjoint Mayor</u>	<u>AVANT-Z</u>	<u>0151665189</u>		<u>[Signature]</u>





ENREGISTREMENT

ENR 01 RH

Version : 00

23/09/2019

Créé le 19/09/19

1/1

LISTE DE PRESENCE

1. OBJET : (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Audit ..... (interne ou externe à préciser)

Visite

autre (préciser) : CONSEIL D'ADMINISTRATION COMMUNAUTAIRE (préciser le nom de l'entreprise)

DATE : 06/07/2022 DEPARTEMENT ABIDJAN

LEU : VIKOR

HEURE DEBUT : 08H05

HEURE FIN : 12H30

2. THEME(S) ABORDE(S)

2.1.....

2.2.....

2.3.....

3. PARTICIPANTS

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1. Aki Sini Albert	Membre Suppléant	AK-Z	0102485966		<i>[Signature]</i>
2. Sobowé Ahou	Membre Suppléant	AK-Z	01031861		<i>[Signature]</i>
3. Aka Serege	Secrétaire Général	AKoué-Z	05.75.55.60.57 01.58.25.12.44		<i>[Signature]</i>
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					

(Veuillez joindre cette fiche au compte rendu s'il en existe)



UNE VUE DE LA RENCONTRE AVEC LA CHEFFERIE D'AKOUBE-ZEUDJI









ETUDE DE CADRAGE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ZONE ECONOMIQUE INDUSTRIELLE PRES D'ABIDJAN

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Date : 28/06/2022.

Heure de début :

Lieu de rencontre : Le village d'Allokoï

ORDRE DU JOUR :

1-Information ;

2-Préoccupations et recommandation ;

3-Avis du projet

INFORMATIONS

Projet de construction d'une zone économique industrielle d'Abidjan

Préoccupations et recommandations

Délégués

- Employabilité locale de la jeunesse
- Etablir une franche collaboration avec la chefferie d'Allokoï
- Construction d'une école maternelle
- Construction d'un château
- Extension du courant.

Avis sur le projet

FAVORABLE

Consultant(s) Socio-économiste

LARTO

Chef du village

PO  
ANOUSSAN JOSEPH  
DE ASSO CHIEF.

UNE VUE DE LA RENCONTRE AVEC LA CHEFFERIE DU VILLAGE D'ALLOKOI





	<b>ENREGISTREMENT</b>		<b>ENR 01 RH</b>
			Version : 00
<b>LISTE DE PRESENCE</b>		<b>23/09/2019</b>	
		Créé le 19/09/19	1/1

1. OBJET : (cochez la case correspondante)  comité de pilotage  visite.....préciser le nom de l'entreprise)

Audit ..... (interne ou externe à préciser)  autre (préciser) : Consultation Communitaire

DATE : 22/09/2019 DEPARTEMENT : Abidjan LIEU : Village Adere HEURE DEBUT : 08h HEURE FIN : 10h45

2. THEME(S) ABORDE(S)  
 2.1. Présentation du projet  
 2.2. Echanges (requis d'avis, négociations, suggestions, recommandations)  
 2.3. Efforts de demande sociale et communautaire

3. PARTICIPANTS

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1. GRESSO ABAYOU ABOR	NOIRALE	ALOKI'	0555040591		<u>GT</u>
2. GOTTI PIERRE	Jeu Joué	ALOKI'	0757779417		<u>3/07/19</u>
3. OSSENE JOS	ENSELIER	ALOKI'	0709887500		<u>18/07/19</u>
4. AHEGNAN LEON	CHOF D'EM	ALOKI'	0707666552		<u>18/07/19</u>
5. ACHÉGNAN GREGUS	POLE COMM	ALOKI'	0554663344		<u>18/07/19</u>
6. AKUMUWA JACOB	REPRESENTANT	ALOKI'	0102347844		<u>18/07/19</u>
7. LATTO AGÉ CAROLINE	CONSULTEUR	ENVAL	0708595572	<u>caroline@enva.gh</u>	<u>18/07/19</u>
8.					
9.					
10.					

# Projet :

**CONSTRUCTION D'UNE ZONE ECONOMIQUE INDUSTRIELLE  
PRES D'ABIDJAN, PK24 ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE**

**Phase :** Champ application

**Client :** ARISE IVOIRE

## Détails de la réunion

**Acteur(s) :** Chefferie d'Anguededou village  
**Localisation :** Commune de SONGON  
**Date :** 24/06/2022  
**ENVAL Présence :** LATTO APIE CARRINE  
**Liste de présence :** Annexe 1  
**Photos :** Oui X Annexe 2

**Copie de la liste de présence** Oui, ci-joint X  
Oui

**Auteur :** Enval

**Approbation :** ROSELINE CHAMBRIER

## Notes de reunion

Responsable	Sujet	Contenu	Actions / Résultats
<u>ENVAL</u>	<u>Préoccupati ons</u>	<p>L'arrivée de l'équipe a été ponctuée par la traditionnelle cérémonie de bienvenue prononcée par le Chef du village, en la personne de Konan K François.</p> <p>A sa suite, le chef Adjoint, Mr Konan Brou Mathurin, porte-parole de la séance. a demandé les nouvelles qu'il a transmis au chef. Après cette première partie. Après quoi nous leur avons présenté le projet qui a suscité un certain nombre de préoccupations. Mais bien avant ils nous ont fait savoir qu'Anguededou était situé à 10KM. de la Zone Industrielle.</p> <p>Aussi a-t-il souligné le fait que la communauté villageoise n'ait pas de terre ce qui explique l'absence de cimetière dans le village</p> <p>Konan Brou Mathurin</p> <p>Est-ce que des canalisations sont prévues et comment se fera le traitement des eaux qui proviendront de ces usines ?</p>	<u>Etude de cadrage</u>



		<p>Latto Carrine</p> <p>Pour l'instant nous ne sommes qu'à la phase de cadrage nous venons vous présenter le projet qui constitue l'étude préliminaire de l'EIES qui se fera plus tard avec plus de détails.</p> <p><b><u>Recommandations</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Elargir les voies d'accès à cause de l'extension des entreprises.</li><li>-Prévoir des logements à 3km de la zone industrielle afin de faciliter le déplacement des employés de ces Entreprises.</li></ul> <p><b><u>Doléances (voire fiche procès-verbal)</u></b></p>	
--	--	--	--



ETUDE DE CADRAGE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ZONE  
ECONOMIQUE INDUSTRIELLE PRES D'ABIDJAN  
PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Date : 24/06/2022

Heure de début : 08h35

Lieu de rencontre : Village Amguedou.

ORDRE DU JOUR :

1-Information ;

2-Préoccupations et recommandation ;

3-Avis du projet

INFORMATIONS

Projet de construction d'une zone économique industrielle d'Abidjan

Préoccupations et recommandations

Démarcs

- Construction d'un collège à base (4) et une école primaire (02)
- création d'un cimetière municipal.
- Emploi jeunes
- Manque de canalisation dans le village
- extension de l'électricité dans le village
- Un château d'eau pour la population
- Construction d'un Foyer des jeunes.

Avis sur le projet

Avis favorable pour le projet

Consultant(e) Socio-économiste

LATTO CARRIVE

Chef du village





UNE VUE DE LA RENCONTRE AVEC LA CHEFFERIE DU VILLAGE D'ANGUEDEDOU





**ENREGISTREMENT**

Version : 00
<b>23/09/2019</b>
LISTE DE PRESENCE
Créé le 19/09/19   1/1

1. OBJET : (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Audit ..... (interne ou externe à préciser)

Visite ..... (à préciser le nom de l'entreprise)

2. THEME(S) ABORDE(S)

- 2.1. présentation projet
- 2.2. Echange technique d'infos. Présentation, présentation, présentation
- 2.3. accord de démarrage partie client

3. PARTICIPANTS

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1. KONAN K. François	chef	ANCOVE Ben	0708370212		<i>[Signature]</i>
2. KONAN Brou Mathurin	chef	ANCOVE Ben	070487068		<i>[Signature]</i>
3. KONAN JEAN SERGE	Ad. President	ANQUEDEIOLU	0757234304		<i>[Signature]</i>
4. LANTORIE CARLINE	Conducteur	ENVAL	01208395572	lantorina@ysse.com	<i>[Signature]</i>
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					



<b>Projet :</b>	<b>CONSTRUCTION D'UNE ZONE ECONOMIQUE INDUSTRIELLE PRES D'ABIDJAN, PK24 ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE</b>
<b>Phase :</b>	Champ d'application
<b>Client :</b>	ARISE IVOIRE

**Détails de la réunion**

Acteur(s) : Chefferie d'ATTINGUIE  
 Localisation : Commune de SONGON  
 Date : 29/06/2022  
 ENVAL Présence : LATTO APIE CARRINE  
 Liste de présence : Annexe 1  
 Photos : Oui X Annexe 2

**Copie de la liste de présence** Oui, ci-joint X  
 Oui

**Auteur :** Enval  
**Approbation :** Rodrigo Ferreira

**Notes de reunion**

Responsable	Sujet	Contenu	Actions / Résultats
<u>ENVAL</u>		<p>A mon arrivée, le secrétaire général de la chefferie, "Mr N'CHO SEKA OLIVIER a prit de mes nouvelles avant de me permettre de présenter le projet.</p> <p>Suite à cette présentation, Mr M'BO AMON JEAN MARIE m'a fait savoir que la population d'ATTINGUIE consomme l'eau des rivières Gobouet, Seunan (eau rouge), Agboffi qui traversent la zone Industrielle de PK24. Malheureusement, ces eaux sont en train d'être polluées à causes des rejets d'eaux usées des entreprises qui se déversent dans ces rivières.</p>	Etude de cadrage

**ETUDE DE CADRAGE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ZONE  
ECONOMIQUE INDUSTRIELLE PRES D'ABIDJAN  
PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE**

Date: 30/06/2022

Heure de début: 12h00

Lieu de rencontre: chefferie d'Attinkoué

**ORDRE DU JOUR :**

1-Information ;

2-Préoccupations et recommandation ;

3-Avis du projet

**INFORMATIONS**

Projet de construction d'une zone économique Industrielle d'Abidjan

**Préoccupations et recommandations**

Doléances

- Equiper notre Centre de Santé en équipement de soins et en ambulance médicalisé
- Se pencher sur l'emploi de nos jeunes
- Nous aider à avoir plus d'infrastructures scolaires

**Avis sur le projet**

Consultant(e) Socio-économiste

 LATO

Chef du Milieu







ENREGISTREMENT		ENR 01 RH
		Version : 00
LISTE DE PRESENCE		23/09/2019
		Créé le 19/09/19
		1/1

1. OBJET : (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Visite ..... prélever le nom de l'entreprise)

Audit ..... (Interne ou externe à préciser)

autre (préciser): Consultation communautaire

DATE : 23/09/2019 DEPARTEMENT : ABIDJAN

LEU: W. D. 8, Antinguo HEURE DEBUT: 18h00 HEURE FIN: 19h15

2. THEME(S) ABORDE(S)

2.1 .....

2.2 .....

2.3 .....

3. PARTICIPANTS

	Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1.	N'oto Saka Olivier	Sec. Gen.	Club Feu Attiré	0799570867	ndkoulivier@clubfeu.fr	
2.	AMON N'GBO Gustave	Chef Centre	Club Feu Attiré	0143 14838		
3.	AMOU M'BIE Lucien	Secrétaire	Club Feu Attiré	0799219885		
4.	N'BO Atean Jean Marie	Poste-secours	Club Feu Attiré	079 14 29 70		
5.	KOUASSI DESIRE	S. G. P	Chellier	0772608233		
6.	LITOPOTE GERARD	Secrétaire	ENVIAL	07 08 31 53 32	gerard.litopote@envial.com	
7.						
8.						
9.						
10.						

UNE VUE DE LA RENCONTRE AVEC LA CHEFFERIE D'ATTINGUIE





<b>Projet :</b>	<b>CONSTRUCTION D'UNE ZONE ECONOMIQUE INDUSTRIELLE PRES D'ABIDJAN, PK24 ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE</b>
<b>Phase :</b>	Champ d'application
<b>Client :</b>	ARISE IVOIRE

#### Détails de la réunion

Acteur(s) :	Chefferie du village V2 de Palmafrique		
Localisation :	Commune d'ANYAMA		
Date :	3006/2022		
ENVAL Présence :	LATTO APIE CARRINE		
Liste de présence :	Annexe 1		
Photos :	Oui	X	Annexe 2
<b>Copie de la liste de présence</b>	Oui, ci-joint	X	
	Oui		
<b>Auteur :</b>	Enval		
<b>Approbation :</b>	Rodrigo Ferreira		

#### Notes de reunion

Responsable	Sujet	Contenu	Actions / Résultats
<u>ENVAL</u>		<p><b>Nous étions dans le village V2 de Palmafrique à la date citée à l'entête.</b></p> <p><b>Accueillis par le Chef et ses collaborateurs, le projet leur a été présenté.</b></p> <p><b>Le secrétaire, Mr Gbizié Sokoury s'est attelé à nous faire une petite historique de Palmafrique résume en ces mots.</b></p> <p><b>V2 Palmafrique est situé à 6km de l'autoroute, à 1,5km de la Z I de PK24 et à 7km de la Z I de Yopougon.</b></p> <p><b>Il est le 2<sup>ème</sup> village de Palmafrique au niveau d'Anguededou.</b></p> <p><b>Palmafrique, crée depuis 1967 d'où le début de l'existence de ce village. La majorité de la population est ouvrière et employée.</b></p> <p><b>Au départ c'était Palminindustrie et depuis 1988, elle a été cédée à un entrepreneur qui a donné le nom Palmafrique.</b></p> <p><b>Juste à côté de V2 se trouve un village appelé derrière rail qui est séparé de V2</b></p>	<b>Etude de cadrage</b>

		<b>par une voie et appartient à Akoupé-Zeudji.</b>	
--	--	--	--





ETUDE DE CADRAGE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ZONE  
ECONOMIQUE INDUSTRIELLE PRES D'ABIDJAN  
PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Date: 30/06/2022

Heure de début: 14h30

Lieu de rencontre: village v2 polymafricaine

ORDRE DU JOUR:

1-Information;

2-Préoccupations et recommandation;

3-Avis du projet

INFORMATIONS

Projet de construction d'une zone économique industrielle d'Abidjan

Préoccupations et recommandations

Délégués

- Voirie débouchant sur Abobo N'lotie
- besoin d'électrification
- augmentation des classe pour l'école
- centre de santé
- réduire l'émission des odeurs, et déchets des usines de transformation (usine) zone industriel.
- eau potable.

Favorable

Avis sur le projet

Consultant(e) Socio-économiste

LATIO

Chef du village

Huy  
30-6-2022

	<b>ENREGISTREMENT</b>		ENR 01 RH
	LISTE DE PRESENCE		Version : 00
			<b>23/09/2019</b>
		Créé le 19/09/19	1/1

1. OBJET : (cochez la case correspondante)

comité de pilotage  Visite (préciser le nom de l'entreprise)

Audit (interne ou externe à préciser)  autre (préciser) : Consultation communautaire

DATE : 30/06/2022 DEPARTEMENT : ABIDJAN LIEU : Village VE polandique HEURE DEBUT : 14h DEBUTURE FIN : 18h 16

2. THEMES(S) ABORDES(S)  
 2.1. Présentation du projet  
 2.2. Échanges autour d'un projet de régénération des villages (Boma, Taccamandou, Sen)  
 2.3. Apports de l'expérience de l'entreprise

3. PARTICIPANTS

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1. Koua Kari Kanan	chef de village	PALH V2	0999928269		<u>HK</u>
2. Gladie Sekoury	secrétaire	ADLN-V2	0958537058		<u>SK</u>
3. Koua haram Leon	NOTABLE	PALH-V2	0988517556		<u>KL</u>
4. <del>ANTOIN</del> CARPINE	Consultant	ENVPL	0983559220	<u>hccarwin@envival.com</u>	<u>Ant</u>
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					

(Veuillez joindre cette fiche au compte rendu à l'annexe)



UNE VUE DE LA RENCONTRE AVEC LA CHEFFERIE DE V 2 PALMAFRIQUE





## **Projet de construction d'une Zone Économique Industrielle près d'Abidjan, PK24-Abidjan, Côte d'Ivoire**

### **PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSULTATION PUBLIQUE D'INFORMATION D'ABIDJAN**

L'An deux mil Vingt-deux, le Mercredi 08 Juin de 10 heures 30 minutes à 11 heures 50 minutes, a eu lieu à la préfecture d'Abidjan (Plateau) une réunion de consultation publique initiée par les Cabinets ENVAL et ERM dans le cadre de l'Etude de Cadrage d'impact Environnemental et Social du Projet de construction d'une zone Economique Industrielle près d'Abidjan, PK24-Abidjan, Côte d'Ivoire. La présidence était assurée par Madame Paule Bénédicte SAGOU, Secrétaire Générale de la préfecture d'Abidjan,

D'entrée, la présidente de séance a souhaité la bienvenue à toutes les parties prenantes (les représentants des services Etatique, aux membres de la Mission des Cabinets ENVAL et ERM et aux représentants de la société ARISE (commanditaire du projet).

Ensuite, elle a ouvert la réunion en situant l'importance du projet sur le développement de la Côte d'ivoire au plan Macro et de la zone industrielle PK24 d'Attinguié au plan micro et sur la vie sociale des populations d'environnantes des communes d'Anyama et de Songon, a déroulé l'ordre du jour de la séance de consultation publique qui comprenait deux points : Informations et échanges.

Prenant la parole, Dr ABOLI NOËL consultant (ENVAL) a présenté les membres de l'équipe des cabinets ENVAL et ERM et les Membres de la société ARISE (commanditaire du projet). En plus, il a donné le plan du déroulement de la réunion dans le cadre de cette étude au tour de trois points :

1. Présentation du projet ;
2. Présentations des enjeux de la Consultation publique ;
3. Echanges avec les participants.

La liste des participants est annexée à ce PV de Consultation publique.

#### **1. PRESENTATION DU PROJET**

Abordant le premier point de l'ordre du jour, Mlle Clara ROLBES, Consultante environnementaliste du Cabinet International ERM, a présenté, à l'aide d'un support Power point, les objectifs de cette réunion, le contexte et l'aperçu du projet et la chronologie d'élaboration de l'EIES.

##### **1.1. Les objectifs de la réunion**





Les objectifs de la réunion se déclinent en Trois points essentiels :

- informer les parties prenantes, les populations affectées par le projet et les communautés de la zone d'influence sur le projet ses phases et son développement ;
- rapporter le processus des consultations et les mécanismes mis en place pour recueillir les plaintes, les griefs et les réclamations ;
- recueillir les commentaires des parties prenantes sur le projet.

## **1.2. CONTEXTE DU PROJET**

La zone industrielle sera constituée d'industries de Transformation et de Substitution visant à augmenter la valeur ajoutée agricole et industrielle produite sur le territoire national et diminuer la dépendance vis-à-vis des importations.

Pour se faire, Arise Ivoire, entité locale d'ARISE a été mandaté pour réaliser la conception/ingénierie et gestion d'une Zone Économique Industrielle (ZEI) près d'Abidjan, PK24-Abidjan (« le Projet »).

ARISE développe le Projet PK24 dans le cadre d'un partenariat Public-Privé avec le Gouvernement Ivoirien représenté Par le Ministère du commerce et de l'industrie. La ZEI est principalement destinée à alléger la pression sur les zones industrielles autour du centre économique du pays, et favorisera également les résultats suivants :

- le développement d'infrastructures industrielles compétitives dans le pays pour la transformation des principaux produits agricoles ivoiriens ; et
- la substitution des biens importés par des produits issus des industries locales installées dans la zone industrielle de PK24.

Arise Ivoire s'est vu attribuer 422 ha de terrain pour le développement des infrastructures essentielles, afin d'accueillir les unités industrielles citées auparavant. En ce sens, ARISE gèrera le parc industriel au sein duquel chacune des unités industrielles aura la charge de l'exploitation de sa propre installation.

## **2. LA CONSULTATION PUBLIQUE**

Les consultations publiques consistent à informer le public et le faire participer à la prise de décision. De ce fait, le bureau d'étude ENVAL devra s'entretenir avec les parties prenantes lors de cette mission afin de recueillir leurs avis et préoccupations sur le projet et les impacts que pourrait causer ce projet sur leurs vies sociales et leurs activités économiques.

Cette étape présente trois enjeux essentiels :

- Prévoir les interactions probables entre le Projet et l'environnement (Rapport de Cadrage)  
Organiser des consultations avec les principales parties prenantes afin de recevoir leurs commentaires et de les prendre en considération pour le développement de l'étude EIES



- Étudier des conditions environnementales, culturelles et socio-économiques actuelles dans les zones du Projet.  
Identifier et évaluer les impacts potentiels du Projet conformément aux normes internationales
- Organiser des réunions de divulgation publique pour présenter les résultats de l'étude EIES et les retours d'informations.

## 2.1 Mécanisme de gestion des plaintes

Le mécanisme de règlement des griefs décrit l'approche d'acceptation, d'évaluation, de résolution et de suivi des griefs des parties prenantes concernant le Projet. La réparation ou la résolution rapide des griefs est essentielle pour assurer la réussite de la mise en œuvre du projet.

Tout **commentaire ou réclamation** soulevé pendant la phase de cadrage peut être soumis par les moyens suivants à :

✚ **ARISE : Larissa Atta**

[zic.abidjan@arisenet.com](mailto:zic.abidjan@arisenet.com)

+225 05 95 00 00 08

✚ **ENVAL : Gédéon Savané**

[b.savane@enval-group.com](mailto:b.savane@enval-group.com)

+225 07 77 43 26 36

## 3. ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

La Présidente de séance a invité par la suite, les parties prenantes à s'exprimer ouvertement, vue l'importance du projet. Elle a donc demandé aux participants de poser les questions constructives et d'apporter les additifs à la présentation si cela s'avère nécessaire. Mais avant tout invité chaque participant à une présentation générale afin de savoir d'établir un lien entre l'intervenant et la structure qu'il représente. A sa suite, les participants ont exprimé leurs préoccupations et contribution pour la bonne marche du projet.

Les interventions sont résumées dans le tableau suivant :



N°	Nom et Prénom(s)	Communauté ou structure	Question(s), recommandation(s) ou doléance(s)	Nom Prénom de l'intervenant pour la réponse	Structure	Réponses
1	Madame N'Guessan Philomène Aurélie	Direction de culture et de la Francophonie (Direction de l'office ivoirienne du patrimoine culturel) chargée de la planification et du suivi évaluation des projets	<p>-elle voulait savoir pourquoi son collègue de la sous-direction du patrimoine archéologique n'est pas présent ? vue que pour un tel projet il faut faire des fouilles archéologiques, donc ne pas voir son collègue de l'archéologie est un déplorable car c'est lui qui serait bien placée pour la gestion de ces questions.</p> <p>Poursuit pour signifier, qu'à une telle séance passée, il avait été convié, mais elle ne sait pas pourquoi cette fois, il n'a pas été associé ?</p> <p>La sous-direction de l'archéologie est sous la direction du Patrimoine culturel, nous allons donc remonté</p>	Mm Sagou Paule Bénédicte  SG de préfecture	Préfecture d'Abidjan	<p>La préfecture a adressé le courrier au ministère de tutelle, c'est en interne que le service compétant devait être identifié et convié à la rencontre. Ce n'est pas donc à la préfecture d'identifier le service indiqué.</p> <p>Un courrier a été adressé à la direction du patrimoine culturel.</p>

			l'information pour que la sous-direction du patrimoine culturel soit associée au projet.			
2	Dogo claud	Chef de département District d'Abidjan	<p>Il a décrit le fait qu'il n'y ait aucun village représentant quand bien même qu'il a été dit que le projet concerne 5 villages.</p> <p>-Il voulait savoir s'ils ont été invités ou pas ?</p> <p>Il souligne qu'au niveau environnemental, le projet va opérer beaucoup de changement lorsque les travaux de terrassement vont débuter.</p> <p>Il aurait souhaité alors que ces populations soient dès le départ associés aux différentes démarches.</p> <p>-il voulait également savoir si le projet a</p>	<p>-1 Atta Larissa</p> <p>-2 Mm Sagou Paule Bénédicte SG de préfecture</p>	<p>ARISE</p> <p>Préfecture d'Abidjan</p>	<p>-1 Elle a fait une précision sur le projet. C'est dire que le projet de ARISE s'inscrit dans la zone industrielle déjà existante du côté de Brissivoire.</p> <p>-2 c'est vrai qu'on pouvait inviter les villages pour partager les mêmes informations que nous, le cabinet a souhaité leur rencontre se faire au niveau des Sous-Préfectures et dans les villages.</p> <p>La remarque c'est que lorsqu'ils sont conviés avec les autorités, ils n'arrivent pas à s'exprimer véritablement. Or avec le cabinet d'étude ils s'arrivent à s'exprimer.</p>



			anticipé sur les questions d'impacts environnementaux sur l'environnement du projet ? car cela n'a pas été abordé dans la présentation.	-3 Dr Aboli	-3 ENVAL	<p>Mais le projet sera suivi, aujourd'hui n'est que la réunion de consultation publique, on aura le moment de l'ouverture de l'enquête. A cette séance, ils seront là et on aura le temps de les convier à cette étape pour participer au même titre que nous.</p> <p>-concernant les levés de poussière c'est au moment de l'étude que cette question sera gérée.</p> <p>-3 Il y a des réunions d'informations qui vont se tenir dans les différentes sous-préfectures concernées par le projet, là-bas les chefs de villages seront conviés pour participer à ces séances.</p>
3	M.Kouadio Kirine	Chef de service District d'Abidjan	Vue que le projet se déroule à proximité d'un patrimoine mondial (UNESCO), il y a le passage (la transhumance) des	-1 Atta Larissa	ARISE	-1 La zone existe déjà depuis 2015, il y a des lotissements qui ont été approuvés, elle est pratiquée déjà, donc pour les espèces en voie de disparition il sera difficile de les trouver. Sur l'espace de ARISE, les industries qui vont

			<p>animaux sauvages dans la forêt du Banco.</p> <p>-il ne voit pas non plus de responsable de commune, mais cela pourrait être rattraper dans la phase de l'EIES. Aussi, sur la carte présentée, il n'y a pas certes certains villages, mais il faut être un peu plus large dans les consultations pour tenir compte de tous les villages environnants.</p> <p>-Il aurait souhaité également que le projet prenne attache avec des universitaires pour voir, en se rapprochant des villageois, les zones qui seront dévégétalisées il faut voire les plantes médicinales et les plantes d'une certaine propriété qui sont utilisées par les</p>	<p>-2 Mm Sagou Paule Bénédicte SG de préfecture</p> <p>-3 Dr ABOLI</p>	<p>Préfecture d'Abidjan</p> <p>-3 ENVAL</p>	<p>être développer sont les industries Agro-alimentaire, dans le textile, industries chimiques, dans la pharmacie etc. donc ce sont des dispositions qu'il faut prendre pour pallier aux différents déficits qui pourraient se présenter.</p> <p>-2 la zone du projet n'est pas un territoire communal, mais une sous-préfecture. A cet effet le Cabinet ira rencontrer les Sous-Préfets dans leurs circonscriptions, donc il n'était pas de question d'inviter les responsables de communes à cette rencontre.</p> <p>-3 Monsieur Kouadio a souhaité que le projet prenne attache avec les universitaires, il faut dire que le projet en a déjà pensé. Il a été recruté dans ce sens un professeur botaniste pour la gestion des questions des espèces végétales et un sociologue pour la question</p>
--	--	--	---	--	---	---



			populations. L'EIES doit prendre en compte tous aspects environnementaux soulevés dans la phase de consultation.			de la sauvegarde environnementale et sociale.
4	M. Kouassi	GDE (Environnement )	<p>Il faut tenir compte des espèces rares qui sont dans la zone du projet, surtout que le projet va se réaliser sur 422 ha il faut vérifier pour voir les ressources qui sont présentes, s'il y a des cours d'eaux, des éléments importants dont on doit tenir compte pour éviter des problèmes demain. Il également prendre en compte la question de la gestion des déchets, l'adduction en eaux et de l'électricité etc.</p> <p>-généralement au cours des projets, le volet de la gestion des déchets n'est pris en compte. C'est l'ANAGEP qui</p>	<p>-1 Mm Sagou Paule Bénédicte SG de préfecture</p> <p>-2 Ohoue Éric</p>	<p>-1 Préfecture d'Abidjan</p> <p>-2 Chargé d'étude DGDD</p>	<p>-1 Généralement quand on parle des projets, on dit que le volet gestion de déchets est pris en compte, et cela étonne aujourd'hui qu'on parle de cette question. L'ANAGEP a été invité dans ce sens, ils ne sont pas arrivés. La grande question c'est qui doit faire le suivi ?</p> <p>-2 pour le suivi plusieurs aspects rentrent en ligne de compte.</p> <p>AU cours des EIES on parle de la gestion des déchets, mais quelques années plus tard les problèmes soulevés surviennent. C'est un combat d'ensemble. Aujourd'hui on en parle pour que tout le monde soit informé</p>

			<p>gère ces volets-là. Il faut prévoir la construction des Bacs à déchets, et éviter de mettre les déchets ensemble. Car il y a différents déchets (déchets ménagers, des déchets industriels etc.) donc la gestion doit être différente par type de déchet. Le problème se situe au niveau du suivi</p>	<p>-3 M. Kouadio Kirine</p>	<p>-3 Chef de service District d'Abidjan</p>	<p>sensibiliser. Il y a également le CIAPOL qui a à charge de la gestion des déchets.</p> <p>-3 Sans toutefois indexer le ministère de l'environnement, mais l'observation c'est la gestion des déchets n'est pas faite par catégorie. Tout est géré ensemble. En Côte d'ivoire il n'y a pas de structures spécialisées pour les grandes familles de déchets. Aujourd'hui dans nos différentes décharges, nous nous retrouvons avec des déchets biomédicaux, des restes humains. Ces déchets n'ont aucune raison d'être là. La plupart de nos incinérateurs sont défectueux et les prés collecteurs n'ont pas ces capacités de faire les enlèvements dans les CHU.</p> <p>On a parler d'industries chimique, il y a là des déchets issus de l'activité, on gère mal le stockage. C'est la même chose qui se passe en Inde aujourd'hui. Même dans les</p>
--	--	--	--	-----------------------------	--	--



				-4 Latto Karine	ENVAL	<p>quartiers les déchets des infirmeries de quartier sont ramassés par les pré-collecteurs, or normalement le ministère de la santé qui devait implanter des unités pour s'en charger.</p> <p>Il faut retenir que le projet est en sa phase de cadrage, donc dans cette optique, cette étape demande à recueillir des informations afin de les capitaliser. A propos, beaucoup d'informations et suggestions ont été donné pour accompagner le projet.</p> <p>Le cabinet Enval a été recruté pour l'étude d'impact, à cet effet, on ira vers les populations pour les informer, les consulter, avoir leurs avis et suggestions, faire des observation, et s'il y a des impacts potentiels, on pourra proposer des mesures d'atténuation que nous</p>
--	--	--	--	-----------------	-------	--

						mettrons dans le rapport de cette étude.
5	Madame N'Guessan Philomène Aurélie	Direction de culture et de la Francophonie (Direction de l'office ivoirienne du patrimoine culturel) chargée de la planification et du suivi évaluation des projets	Elle attire l'attention sur la question des fouilles archéologiques, généralement dans la réalisation des projets, c'est un aspect dont l'on ne tient pas compte, or c'est très important. Il faut que ce volet archéologique soit confié à la direction de l'archéologie pour ces fouilles soient faites avant les autres étapes du projet. Il va falloir aussi tenir compte de l'environnement pour la protection des essences naturelles, car dans ce genre de projet, on enregistre de nombreuses pertes des acquis naturels.  La question du recrutement de la main	-1 Mm Sagou Paule Bénédicte  SG de préfecture	-1 Préfecture d'Abidjan	-1 La question du recrutement de la main d'œuvre locale doit être traitée lors de l'enquête  -les habitations à proximité de la zone industrielle. Cette question doit être posée à l'AGEDI, car il est inadmissible que l'AGEDI accepte qu'il ait des zones d'habitation à proximité de la zone industrielle.  Sur cette question il y a le BNETD qui a été convié, mais n'est pas venu.  -L'AGEDI est garant de son patrimoine, elle a quand même son mot à dire surtout quand une entité s'installe hors zone industrielle. Mais je pense que ceux sont des questions qui vont se gérer. La zone industrielle faisant partir la zone différée du grand Abidjan en principe, des lotissements dans cette



			d'œuvre locale doit être une priorité.	-2 M. Doumbia	-2 AGEDI	<p>zone ne devait pas être approuvés. Donc de concert avec le ministère de la construction je pense qu'il y a beaucoup de travail à faire dans ce sens</p> <p>-2 la zone a été morcelé et approuvée avant d'être déclaré zone industrielle malheureusement. Nous avons également constaté que des entreprises ont été installé hors zone industrielle du côté droit de la zone industrielle. Et du côté gauche c'est une plantation d'hévéa, il n'y a pas d'habitations, mais il y a des gens qui ont acheté des espaces là-bas pour faire des entrepôts. Ce n'est pas du ressort de l'AGEDI de contrôler ces installations hors zone industrielle, c'est du ressort du ministère de la construction et de l'urbanisme.</p>
--	--	--	--	---------------	----------	---

				-3 Latto Carine	-3 ENVAL	-3 la préoccupation concernant la fouille archéologique, nous prenons bonne note, et allons prendre attache avec la Sous-Direction de l'Archéologie pour en tenir compte dans cette étude. Car il y arrive de fois où des projets par ignorance vont jusqu'à profaner des sites sacrés. Concernant ce projet nous allons approcher les populations pour voir s'il existe des sites sacrés afin de trouver des alternatives pour proposer au promoteur.
6	M. Kouadio Kirine	Chef de service District d'Abidjan	Il demande que le Cabinet qui sera chargé de mener l'EIES prévoit un périmètre de protection de la zone du projet (Zone industrielle) comme on le fait dans les adductions en eau potable. Il existe des zones d'habitation, il	-1 Mm Sagou Paule Bénédicte SG de préfecture	-1 Préfecture d'Abidjan	-L'AGEDI est garant de son patrimoine, elle a quand-même son mot à dire surtout quand une entité s'installe hors zone industrielle. Mais je pense que ceux sont des questions qui vont se gérer. La zone industrielle faisant partir la zone différée du grand Abidjan en principe, des lotissements dans cette



			<p>faut identifier et en tenir compte des impacts que pourrait avoir les unités de production sur les lieux d'habitation.</p> <p>-la question c'est dans la perspective de prendre en compte ce qui n'avait pas été pris en compte dans études antérieures. Beaucoup d'erreurs ont été commises sur cette zones industrielle en particulier, donc si l'on a la possibilité des corriger, il faut le faire. C'est pourquoi j'invite le Cabinet Enval que je connais très compétant dans ce domaine des EIES à prendre en compte ce dimensionnement.</p>			<p>zone ne devait pas être approuvés. Donc de concert avec le ministère de la construction je pense qu'il y a beaucoup de travail à faire dans ce sens</p>
7	Kola Marius	Eaux et forêts	<p>La crainte du ministère des eaux et forêts c'est que à cause de l'installation des</p>	-1 Mm Sagou Paule Bénédicte	-1 Préfecture d'Abidjan	<p>A cet effet, on interpelle Monsieur Doumbia de l'AGEDI, car vers la forêt du Banco, il y a beaucoup de</p>

			<p>industries, cela fait maintenant 3ans que les arbres ne produisent pas de fleurs. Il faut qu'on en tienne compte dans la gestion des déchets.</p>	<p>SG de préfecture</p>		<p>cimenteries qui sont installées hors zone industrielle. C'est vraiment inquiétant. On attire l'attention de toutes les directions ici présentes sur la question. Des études sont menées pour installer des unités industrielles hors zone.</p>
--	--	--	--	-------------------------	--	---



8	-1 Mm Sagou Paule Bénédicte  SG de préfecture	-1 Préfecture d'Abidjan	Dans la présentation j'ai cru entendre que le processus d'acquisition des terres était à la charge du ministère de l'industrie et du commerce et AGEDI. Est-ce que ce processus est déjà bouclé ?  La première phase porte sur combien d'hectare ?	Atta Larissa	ARISE	En 2017, il y a eu la pure des droits coutumiers sur les 940 ha et étant donné l'espace de ARISE fait partie des 940 ha et avec les populations qui sont sur place ont confirmé que cela a été fait. Les autres séances nous donneront plus d'informations.  -La première phase porte sur 185 ha
9	M. Youssef	DG ARISE	Arise Ivoire, est une entité locale mandaté pour gestion d'une Zone Économique Industrielle près d'Abidjan, PK24-Abidjan (« le Projet »).  Le projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat Public-Privé avec le			

		<p>Gouvernement Ivoirien. Le projet favorisera le développement d'infrastructures industrielles compétitives dans le pays pour la transformation des principaux produits agricoles ivoiriens. Arise Ivoire s'est vu attribuer 422 ha de terrain pour le développement des infrastructures essentielles, afin d'accueillir les unités industrielles désireuses de s'installer dans cette partie de la zone industrielle qui est une partie des 940 ha de la zone industrielle d'Akoupé-Zeudji.</p> <p>En ce sens, ARISE gèrera le parc industriel au sein duquel chacune des unités industrielles aura la charge de</p>			
--	--	--	--	--	--



			<p>l'exploitation de sa propre installation.</p> <p>Il site pour exemple le Gabon qui quelques années en arrière, exportait le bois brut non transformé. Aujourd'hui 100% du bois Gabonais est transformé avant exportation grâce à la Société ARISE. Ce qui fait du Gabon le deuxième producteur du plaquage de bois au monde. ARISE développe des projets au Togo au Bénin etc. ils aident les industriels à s'installer et développer des activités au niveau local.</p>			
--	--	--	---	--	--	--

Par		
<i>Entreprise</i>	<i>Nom</i>	<i>Signature</i>
<i>Enval</i>	<i>Dr ABOLI Noël</i>	

<i>Préfecture d'Abidjan</i>		
-----------------------------	--	--



L'analyse des avis par groupe social est présentée comme suit :

<b>Acteurs</b>			
KOUADIO YAO FAUSTIN			
<b>POINTS DISCUTES</b>	<b>AVANTAGES</b>	<b>PREOCCUPATIONS ET CRAINTES</b>	<b>SUGGESTIONS RECOMMANDATIONS ET ATTENTES</b>
<b>SECTEUR CONSTRUCTION ANYAMA</b>			
Les impacts du projet		Installation anarchique des Entreprises sans tenir compte leurs activités. Le non-respect des normes requises de la construction et la non-conformité des bâtis dans les règles de l'	
Les recommandations et autres mesures		-	-Respecter le plan directeur de la Zone Industrielle ; -laisser une bonne emprise de la voirie ; -Réaliser un bon assainissement ; -bien remblayer les zones
Avis relativement au projet	Avis Favorable en raison de l'installation des entreprises ;  -don de travail ;  -Réduction de la pauvreté ;  -accroissement des recettes de l'Etat à travers les impôts.		

<b>Acteurs</b>			
SERI SERGE PACOME			
<b>POINTS DISCUTES</b>	<b>AVANTAGES</b>	<b>PREOCCUPATIONS ET CRAINTES</b>	<b>SUGGESTIONS RECOMMANDATIONS ET ATTENTES</b>
<b>CANTONNEMENT DES EAUX ET FORETS D'ANYAMA</b>			
Les impacts du projet	-	- Destruction de la végétation existante	

		qui constitue l'habitat d'une certaine faune ; -l'altération ou la pollution Phréatique	
Les recommandations et autres mesure			- Réserver un espace afin d'y effectuer un reboisement ; -construire des conduits d'évacuation des eaux usées.
Avis relativement au projet	-		

<b>Acteurs</b>			
TAH ARMAND Assistant des PVA			
<b>POINTS DISCUTES</b>	<b>AVANTAGES</b>	<b>PREOCCUPATIONS ET CRAINTES</b>	<b>SUGGESTIONS RECOMMANDATIONS ET ATTENTES</b>
<b>SECTEUR DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ANYAMA</b>			
Les impacts du projet		Aucune préoccupation	
Les recommandations et autres mesures			Respecter le recadrage des entreprises sur le terrain
Avis relativement au projet	Avis favorable parce qu'il y aura un développement économique		
<b>Acteurs</b>			
KANGA KOUA JEAN SERGE, CHEF SECTEUR AGRICULTURE SONGON			
<b>POINTS DISCUTES</b>	<b>AVANTAGES</b>	<b>PREOCCUPATIONS ET CRAINTES</b>	<b>SUGGESTIONS RECOMMANDATIONS ET ATTENTES</b>
<b>MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE</b>			
Les impacts du projet		-La gestion des déchets liquides des usines vue que Songon et sa lagune constituent le déversement de toutes les eaux du Nord (Z.I).	Bassin de traitement avant rejet dans les cours D'eaux .
Recommandations et mesures			
Avis relativement au projet	-		



Acteurs			
KOUAKOU KOUADIO NARCISSE TECHNICIEN TRAVAUX PUBLIQUES			
	AVANTAGES	PREOCCUPATIONS ET CRAINTES	SUGGESTIONS RECOMMANDATIONS ET ATTENTES
<b>MINISTERE DE LA CONSTRUCTION</b>			
Les impacts du projet	-	.	
Recommandation et mesures			
Avis relativement au projet			

Acteurs			
POINTS DISCUTES	AVANTAGES	PREOCCUPATIONS ET CRAINTES	SUGGESTIONS RECOMMANDATIONS ET ATTENTES
<b>INSTITUTIONS PUBLIQUES</b>			
Impacts du projet		-Risque de réinstallation des habitants	
Recommandations et autres mesures			-Faire un assainissement bien défini et un état des lieux.
Avis relativement au projet	Avis favorable pour une meilleure modernisation de nos industries.		

Acteurs			
GBADJI MARCELLIN			
POINTS DISCUTES	AVANTAGES	PREOCCUPATIONS ET CRAINTES	SUGGESTIONS RECOMMANDATIONS ET ATTENTES
<b>EAUX ET FORÊTS SONGON</b>			
Les impacts du projet	-	-Impact négatif	

Les recommandations et autres mesure			Tisser un partenariat avec les structures techniques de l'Etat dans la mise en œuvre du plan de L'EIES, surtout les eaux et forêts en vue d'embellir l'espace après les travaux.
Avis relativement au projet	Avis favorable		

<b>Acteurs</b>			
N'CHO SEKA OLIVIER			
<b>POINTS DISCUTES</b>	<b>AVANTAGES</b>	<b>PREOCCUPATIONS ET CRAINTES</b>	<b>SUGGESTIONS DOLEANCES ET ATTENTES</b>
<b>CHEFFERIE D'ATTINGUIE</b>			
Les impacts du projet	-	-	-
Les doléances			-Equiper le Centre de santé en équipement et en ambulances médicalisées -Employabilité de la jeunesse locale ; -Construction d'établissements scolaires -
Avis relativement au projet	Avis favorable		

<b>Acteurs</b>			
N'GUESSAN Y ROGER			
<b>POINTS DISCUTES</b>	<b>AVANTAGES</b>	<b>PREOCCUPATIONS ET CRAINTES</b>	<b>SUGGESTIONS DOLEANCES ET ATTENTES</b>
<b>VILLAGE V2 PALMAFRIQUE</b>			
Les impacts du projet	-	-	



Les doléances			-Construction de route débouchant sur Abobo N'dotré -Electrification du village ; -Construction de classes pour l'école et d'un centre de poche de sang ; -Reduction de l'émission des odeurs et débris des usines de transformation(usine)zone industrielle.
Avis relativement au projet	Avis favorable		

<b>Acteurs</b>			
AMOOUSSAN JOSEPH			
<b>POINTS DISCUTES</b>	<b>AVANTAGES</b>	<b>PREOCCUPATIONS ET CRAINTES</b>	<b>SUGGESTIONS RECOMMANDATIONS ET ATTENTES</b>
<b>VILLAGE ALLOKOI</b>			
Les impacts du projet	-	-	
Les doléances			-Employabilité locale des jeunes ; -Etablir une franche collaboration avec la chefferie d'Allokoï ; -Construction d'une école maternelle ; -Construction d'un château ; -Extension de l'électricité.
Avis relativement au projet	Avis favorable		

<b>Acteurs</b>			
YAPI GBESSO ISAAC			
<b>POINTS DISCUTES</b>	<b>AVANTAGES</b>	<b>PREOCCUPATIONS ET CRAINTES</b>	<b>SUGGESTIONS RECOMMANDATIONS ET ATTENTES</b>

<b>VILLAGES D'ADONKOI I</b>			
Les impacts du projet	-		-
Les doléances			<ul style="list-style-type: none"> <li>-Construction d'un centre de santé</li> <li>-Construction d'une école maternelle et de la clôture de l'école primaire ;</li> <li>-Construction d'un collège ou Lycée et d'un foyer des jeunes ;</li> <li>-Construction</li> <li>-Dépôt de bacs à ordures et placement de structure de ramassage d'ordures.</li> <li>-Employabilité locale de la jeunesse</li> </ul>
Avis relativement au projet	Avis favorable		

<b>Acteurs</b>			
GBAKRE SIKA.P			
<b>POINTS DISCUTES</b>	<b>AVANTAGES</b>	<b>PREOCCUPATIONS ET CRAINTES</b>	<b>SUGGESTIONS RECOMMANDATIONS ET ATTENTES</b>
<b>VILLAGE AKOUBE-ZEUDJI</b>			
Les impacts du projet	-		.
Les doléances			<ul style="list-style-type: none"> <li>-Besoin de formation qualifiée pour la jeunesse d'Akoupé-Zeudji.</li> <li>-Construction d'un centre intégré et le renforcement du plateau technique.</li> <li>-Extension du réseau hydraulique afin d'alimenter tout le village</li> <li>-Construction d'une école primaire pour le village.</li> </ul>



			-Construction de bâtiments en surplus au niveau du village -
Avis relativement au projet			

Acteurs			
POINTS DISCUTES	AVANTAGES	PREOCCUPATIONS ET CRAINTES	SUGGESTIONS RECOMMANDATIONS ET ATTENTES
<b>INSTITUTIONS PUBLIQUES</b>			
Les impacts du projet	-	-	
Les doléances			
Avis relativement au projet			

Acteurs			
POINTS DISCUTES	AVANTAGES	PREOCCUPATIONS ET CRAINTES	SUGGESTIONS RECOMMANDATIONS ET ATTENTES
<b>INSTITUTIONS PUBLIQUES</b>			
Les impacts du projet	-		
Les recommandations et autres mesure			
Avis relativement au projet			

Acteurs
---------

<b>POINTS DISCUTES</b>	<b>AVANTAGES</b>	<b>PREOCCUPATIONS ET CRAINTES</b>	<b>SUGGESTIONS RECOMMANDATIONS ET ATTENTES</b>
<b>INSTITUTIONS</b>			
Les impacts du projet		-	
Les recommandations et autres mesure			
Avis relativement au projet			

VUES DES DIFFERENTES CONSULTATIONS PUBLIQUES AVEC LES  
STRUCTURES



Rencontre avec la Direction  
Départementale de la construction de  
Songon



Séance de travail avec la Direction  
Départementale de l'Agriculture de  
Songon



Rencontre avec le cantonnement des  
eaux et forêts d'Anyama



Echange avec la Direction  
Départementale de la Construction  
d'Anyama





Interview avec la Direction Départementale de l'Agriculture d'Anyama

### Rapport de consultation de partie prenante

Nom(s), Prénom(s), Fonction	Kouakou Kouadio NARCISSE Technicien des T. P
Organisme rencontré	ministère de la Construction
Date et lieu :	le 30/06/2011 à Songon
Durée :	30 mn
Nom du Consultant	
Objectif de la rencontre	
informations, sondage d'opinion	

Résumé des échanges	
1. Avez-vous déjà connaissance du projet de construction d'une zone économique industrielle près d'Abidjan, PK 24-Abidjan, Côte d'Ivoire	
a) Oui	<input checked="" type="checkbox"/>
b) Non	<input type="checkbox"/>
Si oui, par quel canal ? Précisez.	
2. Quelles sont les différentes missions de votre structure se rapportant au projet ?	suivre le projet pour qu'il y ait un bon encaissement
3. Avez-vous des préoccupations par rapport aux activités relatives au projet en phase de construction, et phase exploitation	Oui pour ne pas impacter des habitations
4. Quelles sont les recommandations et autres mesures que vous pouvez proposer dans le cadre de la réalisation de ce projet ?	un aménagement bien défini faire un état des lieux.





5. Quel est votre avis relativement au projet ?

- a) Favorable
- b) Favorable sous réserve de
- c) Refus

6. Raisons de cet avis :

*pour mieux moderniser nos industries*

Signature et cachet



### Rapport de consultation de partie prenante

Nom(s), Prénom(s), Fonction	KANGA KOUA JEAN SERGE Chef Secteur Agriculture de Songon
Organisme rencontré	MINISTÈRE de l'Agriculture et du Développement Rural
Date et lieu :	Songon, le 30/06/2022
Durée :	
Nom du Consultant	
Objectif de la rencontre Informations, sondage d'opinion	

#### Résumé des échanges

1. Avez-vous déjà connaissance du projet de construction d'une zone économique industrielle près d'Abidjan, PK 24-Abidjan, Côte d'Ivoire

a) Oui

b) Non

Si oui, par quel canal ? Précisez. AGEDI, FODI, Ministère de l'Industrie

2. Quelles sont les différentes missions de votre structure se rapportant au projet ?

Evaluation financière des cultures

3. Avez-vous des préoccupations par rapport aux activités relatives au projet en phase de construction, et phase exploitation

La gestion des déchets liquides des usines, vue que Songon et sa lagune constituent le déversoir de tous les eaux du Nord (Z.I)

4. Quelles sont les recommandations et autres mesures que vous pouvez proposer dans le cadre de la réalisation de ce projet ?

Bassins de traitement avant rejet dans les cours d'eau.

5. Quel est votre avis relativement au projet ?

- a) Favorable
- b) Favorable sous réserve de
- c) Refus

6. Raisons de cet avis :

Parce que lorsque les avis sont favorables d'office, les ouvrages et engagements pris ne sont plus respectés et mis en place par la suite.

Signature et cachet



Ministère de l'Agriculture  
Secteur de Développement  
Le Chef  
Agricole de Soignon  
et du Développement Rural





### Rapport de consultation de partie prenante

Nom(s), Prénom(s), Fonction	TAH ARMAND Assistant des PVA.
Organisme rencontré	secteur de développement Agricole Anyama.
Date et lieu :	27/06/2022.
Durée :	40 minutes
Nom du Consultant	LATIO APIS CARRINE
Objectif de la rencontre	présentation du projet
Informations, sondage d'opinion	

#### Résumé des échanges

1. Avez-vous déjà connaissance du projet de construction d'une zone économique industrielle près d'Abidjan, PK 24-Abidjan, Côte d'Ivoire

a) Oui

b) Non

Si oui, par quel canal ? Précisez.

2. Quelles sont les différentes missions de votre structure se rapportant au projet ?

Evaluation de cultures et de biens.

3. Avez-vous des préoccupations par rapport aux activités relatives au projet en phase de construction, et phase exploitation

Respect des engagements.

4. Quelles sont les recommandations et autres mesures que vous pouvez proposer dans le cadre de la réalisation de ce projet ?

- Respecter le recadrage des entreprises sur le terrain. (site).

5. Quel est votre avis relativement au projet ?

- a) Favorable
- b) Favorable sous réserve de
- c) Refus

6. Raisons de cet avis : *Development Economique.*

Signature et cachet





### Rapport de consultation de partie prenante

Nom(s), Prénom(s), Fonction	S/lt SERI Serge Facome chef service Industries & exploitation forestière
Organisme rencontré	Cantonnement des Eaux & Forêts ANYAMA
Date et lieu :	27 Juin 2022 à Anyama
Durée :	53 min
Nom du Consultant	LATO APE CARRINE
Objectif de la rencontre	présentation du projet
Informations, sondage d'opinion	

Résumé des échanges

- Avez-vous déjà connaissance du projet de construction d'une zone économique industrielle près d'Abidjan, PK 24-Abidjan, Côte d'Ivoire
  - Oui
  - Non

Si oui, par quel canal ? Précisez. Réunion de Consultation publique à la mairie d'Anyama
- Quelles sont les différentes missions de votre structure se rapportant au projet ?
 

Notre mission étant la protection de la biodiversité; la réalisation de ce projet aura un impact sur la flore & la faune existantes sur la parcelle.
- Avez-vous des préoccupations par rapport aux activités relatives au projet en phase de construction, et phase exploitation
 

Oui; la destruction de la végétation existante qui constitue l'habitat d'une certaine faune.  
- l'altération ou la pollution de la nappe freatique
- Quelles sont les recommandations et autres mesures que vous pouvez proposer dans le cadre de la réalisation de ce projet ?
 

- Réserver un espace afin d'y effectuer un reboisement  
- Construire des conduits d'évacuation des eaux usées

5. Quel est votre avis relativement au projet ?

- a) Favorable   
b) Favorable sous réserve de   
c) Refus

6. Raisons de cet avis :

- Aménagement des espaces verts issus d'un reboisement
- Construction des canaux d'écoulement des eaux usées afin d'éviter la pollution du sous-sol.

Signature et cachet





S/Lt SERT Serge Pacôme  
Officier des Eaux et Forêts





### Rapport de consultation de partie prenante

Nom(s), Prénom(s), Fonction	GIBADJI GITY Kouator
Organisme rencontré	Eaux et Forêts sonson
Date et lieu :	24/06/2022
Durée :	55 min
Nom du Consultant	LATIO ARIE CARRINE
Objectif de la rencontre	présentation de projet
Informations, sondage d'opinion	

<p>Résumé des échanges</p> <p>1. Avez-vous déjà connaissance du projet de construction d'une zone économique industrielle près d'Abidjan, PK 24-Abidjan, Côte d'Ivoire</p> <p>a) Oui <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>b) Non <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, par quel canal ? Précisez.</p> <p>Reunion de consultation publique</p> <p>2. Quelles sont les différentes missions de votre structure se rapportant au projet ?</p> <p>Reboisement.</p> <p>3. Avez-vous des préoccupations par rapport aux activités relatives au projet en phase de construction, et phase exploitation</p> <p>Oui, puisque cela aura un impact sur l'environnement</p> <p>4. Quelles sont les recommandations et autres mesures que vous pouvez proposer dans le cadre de la réalisation de ce projet ?</p> <p>Vouloir un partenariat avec la structure dans la mise en œuvre du plan EE I ES en vue de reverdissement après les travaux.</p>
--

5. Quel est votre avis relativement au projet ?

- a) Favorable
- b) Favorable sous réserve de
- c) Refus

6. Raisons de cet avis :

Signature et Cachet



5. Quel est votre avis relativement au projet ?

- a) Favorable
- b) Favorable sous réserve de
- c) Refus

6. Raisons de cet avis :

Signature et Cachet









ENREGISTREMENT		ENR 01 RH	
LISTE DE PRESENCE		Version : 00	
		23/09/2019	
		Créé le 19/09/19	
		1/1	

1. OBJET : (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Visite

Audit (interne ou externe à préciser)  autre (préciser) : Census Station Audéenne précisez le nom de l'entreprise)

DATE : 22 et 23/09/2019 DEPARTEMENT : ABIDJAN LIEU : PALMARIQUE HEURE DEBUT : 14h56 HEURE FIN : 15h33

2. THEME(S) ABORDE(S)  
 2.1. Présentation du projet  
 2.2. Evolution des besoins et des attentes des clients  
 2.3. ...

3. PARTICIPANTS

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1. N'GUESSAN Y. BOGER	DDP	PALMARIQUE	07 07 53 43 56	nguessan.y@palmarique.ci	
2. Diabogata Baba Ali	ADDD	11	07 67 78 08 58	ali.diabogata@palmarique.ci	
3. Wilson Aveneko	DEP	PALMARIQUE	07 77 88 44 99	aveneko.wilson@palmarique.ci	
4. MAGD RICHARD	ASSISTE	PALMARIQUE	07 07 61 31 33	richard.magd@palmarique.ci	
5. Manuel Koffi	Assistant	PALMARIQUE	07 49 62 12 06	koffi.manuel@palmarique.ci	
6. LATO APECARITVE	consulante	ENVIVAL	04 08 33 53 92	latoapecaritve@envival.ci	
7.					
8.					
9.					
10.					







**ENREGISTREMENT**

Version : 00

23/09/2019

**LISTE DE PRESENCE**

Créé le 19/09/19

1/1

**1. OBJET :** (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Visite

Audit

(interne ou externe à préciser)

autre (préciser) :

Commissariat Policière

DATE :

27/09/2019

DEPARTEMENT : KASSAM

LEU: Dinackon

HEURE DEBUT: 09h 50

HEURE FIN: 12h 30

**2. THEME(S) ABORDE(S)**

2.1. Personnalisation du projet

de développement de l'entreprise

2.2. Echanges (recherche d'avis, feedbacks, suggestions et recommandations)

2.3.

**3. PARTICIPANTS**

1.	Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
2.	LATTE ARIE CARRIVE	Consultante ENVIVAL	ENVIVAL	07 28 39 532	lattecarri@envival.com	[Signature]
3.	TATI ARMAND	Responsable de Proj	groupe de développement agricole au village	07 67 98 644	tatiarmand@yahoo.com	[Signature]
4.	DARPA HARIAL	Agent de contact	MINISTERE	07 08 82 42 92	Harial@gmail.com	[Signature]
5.						
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						

	<b>ENREGISTREMENT</b>		ENR 01 RH
	LISTE DE PRESENCE		Version : 00 <b>23/09/2019</b>
		Créé le 19/09/19	1/1

**1. OBJET :** (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Visite

Audit (Interne ou externe à préciser)

autre (préciser) **consultation juridique**

DATE : **23/09/2019** DEPARTEMENT : **MOISSIN** LIEU : **BOULEVARD FORTHEURE DEBUT : 18h30 HEURE FIN : 12h25**

**2. THEME(S) ABORDÉ(S)**

2.1 **présentation du projet**

2.2 **évaluation des risques de santé, implications, négociation, recommandations**

2.3

**3. PARTICIPANTS**

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1. <b>Yt sein Serge POISSON</b>	<b>CAJA et BARRIS</b>	<b>Structure de exploitation</b>	<b>02 47 80 68</b>	<b>yoissou@ymail.com</b>	<b>[Signature]</b>
2. <b>LAFLO APSE CHERINE</b>	<b>Consultant</b>	<b>ENVUAL</b>	<b>01 07 39 53 92</b>	<b>lathocanine@yefan.fr</b>	<b>[Signature]</b>
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					



**ENREGISTREMENT**

Version : 00

23/09/2019

**LISTE DE PRESENCE**

Créé le 19/09/19

1/1

1. OBJET : (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

(interne ou externe à préciser)

visite

autre (préciser) : Cours d'actions publique

préciser le nom de l'entreprise

Audit

DATE : 27/09/2019

DEPARTEMENT : ARISTON

LEU: District de N'Gazema

HEURE DEBUT: 15h15 HEURE FIN: 16h30

2. THEME(S) ABORDÉ(S)

2.1 Présentation du projet  
 2.2 Évaluation des besoins, problématique, au sein de la communauté.  
 2.3 .....

**3. PARTICIPANTS**

	Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1.	<u>Keuato You Founhin</u>	<u>Président du</u>	<u>BAU</u>	<u>09539154</u>		<u>[Signature]</u>
2.	<u>LATO APOE CARBINE</u>	<u>consulante</u>	<u>ENVAL</u>	<u>09087953</u>	<u>latocarbina@orange.ci</u>	<u>[Signature]</u>
3.						
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						





**ENREGISTREMENT**

Version : 00  
23/09/2019

**LISTE DE PRESENCE**

Créé le 19/09/19 1/1

1. OBJET : (cochez la case correspondante)  comité de pilotage  Audit  autre (préciser) : consultation Auditee que  Visite  préder le nom de l'entreprise)


DATE : 24/09/2019 DEPARTEMENT : ABIDJAN LIEU : LES SOUS A FONGU HEURE DEBUT : 14h HEURE FIN : 16h30

2. THEME(S) ABORDE(S)  
2.1. Présentation de l'entreprise, présentation des services, recommandation  
2.2. Recommandation de services à l'entreprise, présentation des services, recommandation  
2.3. ....

**3. PARTICIPANTS**

	Nom & prénom	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1.	<u>GISSARDI Betty Pascaline</u>	<u>chef de projet</u>	<u>ENUX et FONGU</u>	<u>0708983345</u>	<u>gisnardscelin@guvaill.com</u>	<u>[Signature]</u>
2.	<u>KA Kouate Jfo</u>	<u>chef de unité</u>	<u>Eaux et Forêt</u>	<u>09900766</u>	<u>ka.kouadi@eau.8ymail.com</u>	<u>[Signature]</u>
3.	<u>LATID APTÉ CARRINE</u>	<u>Consultante</u>	<u>ENVUAL</u>	<u>0908355352</u>	<u>latidean@envual.com</u>	<u>[Signature]</u>
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						

(Veuillez jolir de cette fiche au campé rendu à R en service)

		ENREGISTREMENT		ENR 01 RH	
		Version : 00			
		23/09/2019			
LISTE DE PRESENCE			Créé le 19/09/19		1/1

1. OBJET : (cochez la case correspondante) préciser le nom de l'entreprise)

comité de pilotage

Audit : (interne ou externe à préciser)

autre (préciser) : Réunion d'information et de consultation Rom

DATE : 09/06/2022 DEPARTEMENT : ABOURDEN LIEU : Sans-papiers HEURE DEBUT : 14h00 HEURE FIN : 15h30

2. THEME(S) ABORDE(S)

2.1. Sengon maximum au 2e Annot

2.2. Edouard 2 ans pida-cara Rom, me aggrava de la communication

3. PARTICIPANTS

	Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1.	Stephane GURDIGA	Sec-Pipet	SP SONGON	0767817540	sp.songon@gmail.com	
2.	COULBALI ISSA Niata	Assistant du Sec-Pipet	SP de Sengon	0703647420	issan@yohouaf.com	
3.	PTD RESEARCHERIVE	Consultante	Envival	0708335530	la.thoan@yohouaf.com	
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						

(Veuillez joindre cette fiche au compte rendu s'il en existe)

②

	<b>ENREGISTREMENT</b>		<b>ENR 01 RH</b>
	LISTE DE PRESENCE		Version : 00
		<b>23/09/2019</b>	
		Créé le 19/09/19	1/1

**1. OBJET :** (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Audit ..... (interne ou externe à préciser)

Visite ..... préciser le nom de l'entreprise)











autre (préciser): Réunion d'information et de concertation régionale

DATE : 28/09/2022 DEPARTEMENT : ABIDJAN LIEU : Sans préférence DEBUT : 16h00 HEURE FIN : 18h00

**2. THEME(S) ABORDE(S)**

2.1. Informations sur le projet  
 2.2. Edouard  
 2.3. Recueil d'avis, recommandations, suggestions et besoins recommandations

**3. PARTICIPANTS**

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1. KANGA Koua I. Serge	chef section	Agri culture	07923686	serge.koua@ynairf	
2. GRAVE ABOUSSOU FERDINAND	Secrétaire gde	Chambre de commerce	07085574	ferdinandaboussou@gnat.com	
3. N'koume Jean Louis	Docteur en médecine	Institut de gestion de l'Etat	07077779	nkoumejean@gnat.com	
4. KA KOUMÉ JB	chef service	SNEL	07070070	nkoumejb@gnat.com	
5. Mounké Esme	Ass. Trade Development	IMAFRIQUE	079081841	mounkeesme@ymail.com	
6. Diabougala Dialla Aï	Technicien des systèmes	PALMARIQUE	0767780858	diabougala@palmarique.ci	
7. Kouakou Kouadio HARIE	chef storage	Construction	0709883410	mkouakou@gnat.com	
8. Wouan Fohoun	président	INGENIERIE	0701489068		
9. Tan Kouadio-NOSÉ	président	Envival	0709624398	tan.kouadio@envival.ci	
10. Abali Amami Abel	président	Envival			

(Insérer votre carte photo au complet rendu s'il en existe)





<b>ENREGISTREMENT</b>		<b>ENR 01 RH</b>	
		Version : 00	
<b>LISTE DE PRESENCE</b>		<b>23/09/2019</b>	
		Créé le 19/09/19	1/1

**1. OBJET :** (cochez la case correspondante)

comité de pilotage  Visite..... précisez le nom de l'entreprise)

Audit ..... (interne ou externe à préciser)  autre (préciser): Réunion d'information de l'organisation de la Commune de

DATE : 08/06/2022 DEPARTEMENT : Amoyama LIEU: Nainiad' HEURE DEBUT: 11h 30 HEURE FIN: 12h 30

**2. THEME(S) ABORDE(S)**

2.1. Information sur le projet

2.2. Educatif

2.3. Recueil d'avis, valorisation, suggestion et recommandation.

**3. PARTICIPANTS**

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1. KOUTOUA ACHO	représentant du chef	AKOUPEGAUJI'	0140418178		[Signature]
2. OBO LOGBOADI ANOU	Pré du Département	AKOUPE-ZOUJI'	0151665438		[Signature]
3. AKOU SOROU	représentant	AKOUPE-ZOUJI'	0151665438		[Signature]
4. GILBERT SERGE PASCAR	chef de file	INDUSTRIE EXPLOITATION	0102488068	kaplunabou@gmail.com	[Signature]
5. GIBARRIE AKPOSSAN	chef de file	AKOUPE-ZOUJI'	0140418178		[Signature]
6. AMAN NGAO GUSTAVE	chef de file	AKOUPE-ZOUJI'	014370633		[Signature]
7. Soumofaka Nwamanna	représentant	AKOUPE-ZOUJI'	014370633		[Signature]
8. DORVILLE SIMON	représentant	AKOUPE-ZOUJI'	0153484951		[Signature]
9.					
10.					



**ENREGISTREMENT**

ENR 01 RH

Version : 00

**LISTE DE PRESENCE**

23/09/2019

Créé le 19/09/19 1/1

**1. OBJET :** (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Audit

(interne ou externe à préciser)

autre (préciser): Réunion d'information de l'association de consultation

DATE : 23/09/2019 DEPARTEMENT : Anyama

LIEU : Triaoué d'Anyama

HEURE DEBUT : 15h00 HEURE FIN : 18h30

**2. THEME(S) ABORDE(S)**

2.1. Information aux membres

2.2. Environnement

2.3. Recueil d'avis, propositions, suggestions et recommandations

**3. PARTICIPANTS**

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1. HIE AKUDD KATA TIMOLEON D	Associé(e)	SPS Pictone Anyama	07-0784-4246	amalekaba@gmail.com	
2. GUE ENTON	Bonelle-avocat	Service d'Anyama	07 977 66 04	guelenyon50@gmail.com	
3. DJIBI Joussef	AD	Artic IIP	05 9500 3410	joussef.djibi@articne.com	
4. ATTA LARISSA	Interpète Nanaga	ARISE IIP	05 95 00 51 35	lariissa.atta@arisenat.com	
5. BOUES CANA	Ensi l'han T	ERM	94 613 883 18	clara.atted@erm.com	
6. Anna Kelaikuyuk	Consultant	ERM	419 1515 49 18 51	annakelaikuyuk@erm.com	
7. Abela Amami Abel	Consultant	Envial	070 962 4398	abelamami@envial.com	
8. LALLOPPE CARLINE	Consultante	Envial	07-09-35-5332	carline.lalloppe@envial.com	
9.					
10.					

(Veuillez joindre cette fiche au compte rendu 37e en annexe)





ENREGISTREMENT

ENR 01 RH

Version : 00

23/09/2019

Créé le 19/09/19 1/1

LISTE DE PRESENCE

1. OBJET : (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Visite

Audit ..... (interne ou externe à préciser)

autre (préciser) : Réunion d'information et de concertation

DATE : 22/09/2019 DEPARTAMENT : MADAGASCAR

LEU: Prefecture HEURE DEBUT: 08h15 HEURE FIN: 12h01

2. THEME(S) ABORDE(S)

2.1.....

2.2.....

2.3.....

3. PARTICIPANTS

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1. KOUBAKIRINE I- Roka	chef de pt	CCI CP	029038471	Koaine@cci.c	[Signature]
2. DOGO Claude	chef de service	Direction des Services	010104644	Claude_doga@yahoo.fr	[Signature]
3. Kouassi Koniam Thelma	chef de service	DGE	0102358826	matheukouassi@yahoo.fr	[Signature]
4. OHOUE ETIC CHESTIAN	chef de service	DGD	0999089159	ochoue@caravel.com	[Signature]
5. DOUMBA IDAIS	chef de service	AVEN	0764304290	idaindamb@yahoofr	[Signature]
6. Hueli Guessem Pitomea Andrie	Banque de DEP. pour la promotion agricole	AVEN	070403469	guessem.pitomea@gmail.com	[Signature]
7. Che KOLIN Mervin	chef de service	Min. Envr. For. P	0718674600	mervin.kolin@yahoofr	[Signature]
8. LATE POSE CARINE	conseiller	ENVAL	070335332	latepose@yahoofr	[Signature]
9. Abali Amari Abou	conseiller	ENVAL	0708676398	abali.amari@yahoofr	[Signature]
10.					





ENREGISTREMENT		ENR 01 RH
LISTE DE PRESENCE		Version : 00
		23/09/2019
		Créé le 19/09/19
		1/1

1. OBJET : (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Audit ..... (interne ou externe à préciser)

Visite ..... précisez le nom de l'entreprise)

autre (préciser) : Réunion d'information et consultation de consultation

DATE : 08/06/2022 DEPARTEMENT : ABISSA LIEU : Préfecture d'Abidjan HEURE DEBUT : 12h05 HEURE FIN 12h01

2. THEME(S) ABORDE(S)

2.1.....

2.2.....

2.3.....

3. PARTICIPANTS

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Mise
1. PAUL BENEJSTE SA GOU	SG	Préfecture Abidjan	070809160	paugoupaule@gmail.com	
2. Wayona G. Charles	C.E	Préfecture d'Abidjan	075784344	wayonagou@gmail.com	
3. OUAATTARA K. SEM	CE	Préfecture d'Abidjan	070736444	ouaattara.k@sema.gov.ci	
4. MOUET néo OUAATTARA C. NIA	CE	Préfecture d'Abidjan	075804532	moquet.ne@sema.gov.ci	
5. ROBLES CUREA	CONSULTANT	ERM	+3467385378	curerobles@erm.com	
6. Kalashnyk Anna	Consultant	ERM	+491515484231	anna.kalashnyk@erm.com	
7. ATTA IARISSA	IM.	ARISE	05 95 00 5435	attai@arise.com	
8. DERRI Youssef	DG	ARISE	079100244	youssef.d@arise.com	
9.					
10.					



**ENREGISTREMENT**

ENR 01 RH

Version : 00

**LISTE DE PRESENCE**

23/09/2019

Créé le 19/09/19

1/1

**1. OBJET :** (cochez la case correspondante)

- comité de pilotage
- Audit

DATE : 30/06/2022

(Interne ou externe à préciser)

Visite

préciser le nom de l'entreprise)  autre (préciser) : CERNA STANBON PUSSEQUE

**2. THEMES) ABORDES(S)**

- 2.1. Présentation du projet
- 2.2. Evolutions de l'activité de l'entreprise, perspectives, augmentation de l'investissement durable
- 2.3. ...

**3. PARTICIPANTS**

1.	Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
2.	KANOU KOUA Jean Serge	Chef de team	NINAFRE	0159236866	jean.koua@ninafre.com	[Signature]
3.	LATIPAPIE CAROLINE	Consultant	ENVVAL	0292355392	caroline.latipapie@envval.com	[Signature]
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						

(Veuillez joindre cette fiche au compte rendu à l'issue de l'audit)



## **Projet de construction d'une Zone Économique Industrielle près d'Abidjan, PK24-Abidjan, Côte d'Ivoire**

### **PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSULTATION PUBLIQUE D'INFORMATION D'ABIDJAN**

L'An deux mil Vingt-deux, le Jeudi 11 Juin de 26 heures 30 minutes à 12 heures 14 minutes, a eu lieu à la Mairie d'Anyama une réunion de consultation publique initiée par les Cabinets ENVAL et ERM dans le cadre de l'Etude de Cadrage d'impact Environnemental et Social du Projet de construction d'une zone Economique Industrielle près d'Abidjan, PK24-Abidjan, Côte d'Ivoire. La présidence était assurée par M Hié Kata, Assistant Générale de la préfecture d'Abidjan,

D'entrée, le conseiller municipal de la mairie d'Anyama entant que hôte de la séance a salué et souhaité la bienvenue à tous les invités et a par la suite passé la parole au président de séance pour la suite de la réunion. Le président de séance a par la suite souhaité la bienvenue à toutes les parties prenantes (les représentants des services déconcentrés et décentralisés, les autorités coutumières des villages d'Attinguié, d'Akoupé-Zeudji, la représentante des femmes et le président des jeunes d'Anyama etc.), aux membres de la Mission des Cabinets ENVAL et ERM et aux représentants de la société ARISE (commanditaire du projet).

Il a ouvert la réunion en situant l'importance du projet sur le développement de la Côte d'Ivoire au plan Macro et de la zone industrielle PK24 d'Attinguié au plan micro et sur la vie sociale des populations d'environnantes des communes d'Anyama et de Songon.

Prenant la parole, Dr ABOLI NOËL consultant (ENVAL) a présenté les membres de l'équipe des cabinets ENVAL et ERM et les Membres de la société ARISE (commanditaire du projet). En plus, il a donné le plan du déroulement de la réunion dans le cadre de cette étude au tour de trois points :

1. Présentation du projet ;
2. Présentations des enjeux de la Consultation publique ;
3. Echanges avec les participants.

La liste des participants est annexée à ce PV de Consultation publique.

#### **1. PRESENTATION DU PROJET**

Abordant le premier point de l'ordre du jour, Dr ABOLI NOËL, Consultant Socio économiste du Cabinet Enval, a présenté, à l'aide d'un support Power point, les objectifs de cette réunion, le contexte et l'aperçu du projet et la chronologie d'élaboration de l'EIES.

##### **1.1. Les objectifs de la réunion**

Les objectifs de la réunion se déclinent en Trois points essentiels :

-informer les parties prenantes, les populations affectées par le projet et les communautés de la zone d'influence sur le projet ses phases et son développement ;





-rapporter le processus des consultations et les mécanismes mis en place pour recueillir les plaintes, les griefs et les réclamations ;

-recueillir les commentaires des parties prenantes sur le projet.

## **1.2. CONTEXTE DU PROJET**

La zone industrielle sera constituée d'industries de Transformation et de Substitution visant à augmenter la valeur ajoutée agricole et industrielle produite sur le territoire national et diminuer la dépendance vis-à-vis des importations.

Pour se faire, Arise Ivoire, entité locale d'ARISE a été mandaté pour réaliser la conception/ingénierie et gestion d'une Zone Économique Industrielle (ZEI) près d'Abidjan, PK24-Abidjan (« le Projet »).

ARISE développe le Projet PK24 dans le cadre d'un partenariat Public-Privé avec le Gouvernement Ivoirien représenté Par le Ministère du commerce et de l'industrie. La ZEI est principalement destinée à alléger la pression sur les zones industrielles autour du centre économique du pays, et favorisera également les résultats suivants :

-le développement d'infrastructures industrielles compétitives dans le pays pour la transformation des principaux produits agricoles ivoiriens ; et  
-la substitution des biens importés par des produits issus des industries locales installées dans la zone industrielle de PK24.

Arise Ivoire s'est vu attribuer 422 ha de terrain pour le développement des infrastructures essentielles, afin d'accueillir les unités industrielles citées auparavant.

En ce sens, ARISE gèrera le parc industriel au sein duquel chacune des unités industrielles aura la charge de l'exploitation de sa propre installation.

## **2. LA CONSULTATION PUBLIQUE**

Les consultations publiques consistent à informer le public et le faire participer à la prise de décision. De ce fait, le bureau d'étude ENVAL devra s'entretenir avec les parties prenantes lors de cette mission afin de recueillir leurs avis et préoccupations sur le projet et les impacts que pourrait causer ce projet sur leurs vies sociales et leurs activités économiques.

Cette étape présente trois enjeux essentiels :

- Prévoir les interactions probables entre le Projet et l'environnement (Rapport de Cadrage)  
Organiser des consultations avec les principales parties prenantes afin de recevoir leurs commentaires et de les prendre en considération pour le développement de l'étude EIES
- Étudier des conditions environnementales, culturelles et socio-économiques actuelles dans les zones du Projet.  
Identifier et évaluer les impacts potentiels du Projet conformément aux normes internationales
- Organiser des réunions de divulgation publique pour présenter les résultats de l'étude EIES et les retours d'informations.



## 2.1 Mécanisme de gestion des plaintes

Le mécanisme de règlement des griefs décrit l'approche d'acceptation, d'évaluation, de résolution et de suivi des griefs des parties prenantes concernant le Projet.

La réparation ou la résolution rapide des griefs est essentielle pour assurer la réussite de la mise en œuvre du projet.

Tout **commentaire ou réclamation** soulevé pendant la phase de cadrage peut être soumis par les moyens suivants à :

📍 **ARISE : Larissa Atta**

[zic.abidjan@arisenet.com](mailto:zic.abidjan@arisenet.com)

+225 05 95 00 00 08

📍 **ENVAL : Gédéon Savané**

[b.savane@enval-group.com](mailto:b.savane@enval-group.com)

+225 07 77 43 26 36

## 3. ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

Le Président de séance a invité par la suite, les parties prenantes à s'exprimer ouvertement, vue l'importance du projet. A sa suite, les participants ont exprimé leurs préoccupations et contribution pour la bonne marche du projet.

Les interventions sont résumées dans le tableau suivant :

N°	Nom et Prénom(s)	Communauté ou structure	Question(s), recommandation(s) ou doléance(s)	Nom Prénom de l'intervenant pour la réponse	Structure	Réponses
1	Monsieur Hié Kata	Préfecture d'Anyama	-Il voulait une clarification sur le domaine d'activité de la société ARISE	Représentant ARISE	ARISE	<p>Arise Ivoire, est une entité locale mandaté pour gestion d'une Zone Économique Industrielle près d'Abidjan, PK24-Abidjan (« le Projet »).</p> <p>Le projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat Public-Privé avec le Gouvernement Ivoirien. Le projet favorisera le développement d'infrastructures industrielles compétitives dans le pays pour la transformation des principaux produits agricoles ivoiriens. Arise Ivoire s'est vu attribuer 422 ha de terrain pour le développement des infrastructures essentielles, afin d'accueillir les unités industrielles désireuses de s'installer dans cette partie de la zone industrielle qui est une partie des 940 ha de la zone industrielle d'Akoupé-Zeudji.</p>



						<p>En ce sens, ARISE gérera le parc industriel au sein duquel chacune des unités industrielles aura la charge de l'exploitation de sa propre installation.</p> <p>Il site pour exemple le Gabon qui quelques années en arrière, exportait le bois brut non transformé. Aujourd'hui 100% du bois Gabonais est transformé avant exportation grâce à la Société ARISE. Ce qui fait du Gabon le deuxième producteur du plaquage de bois au monde. ARISE développe des projets au Togo au Bénin etc. ils aident les industriels à s'installer et développer des activités au niveau local.</p>
2	Monsieur Aka Serge	Président des jeunes d'Akoupé-Zeudji	Vouait savoir l'entreprise ARISE est venue pour aider les entreprises locales à s'installer.	Monsieur Le représentant de ARISE	ARISE	<p>Lors que quelqu'un vient s'installer, il a besoin d'un environnement qui le sécurise. Donc au niveau de l'approvisionnement à l'eau en électricité etc., ARISE permet aux entreprises de l'obtenir déjà avant leur installation. ARISE aide également les entreprises à accéder aux banques pour des crédits.</p>

3	KOUTOUAN Acho	Représentant Chef du village d'Akoupé-Zeudji	<p>-Il a demandé de rectifier le titre du projet. Car selon lui le nom de la zone industrielle a été écorché. Le nom qui convient est la zone industrielle d'Akooupé-Zeudji PK 24.</p> <p>-vue que le Cabinet doit consulter les villages riverains, il précise qu'un village vient de se créer. Il s'agit du village d'Achokoi. Donc, il est important d'intégrer ce village parmi les villages à visiter lors des séances de consultation. Car Achokoi, vient d'être reconnu comme un village par un arrêté.</p> <p>-si la Société ARISE seule veut occuper 422 ha sur les 940 ha prévu pour la zone industrielle, c'est qu'elle seule pris la moitié de toute la zone. Cela suscite une inquiétude. Car, ça voudrait dire que c'est ARISE qui va céder</p>	<p>1- Monsieur Hié Kata</p> <p>-2 M.Youssef</p> <p>-3 Latto Carine</p>	<p>1-Représentant du Sous-préfet d'Anyama</p> <p>-2 DG ARISE.</p> <p>-3Cabinet ENVAL</p>	<p>1-Il a demandé au Cabinet de tenir compte d'Achokoi pour les prochaines étapes de l'étude sur le projet.</p> <p>-Il a expliqué que selon ce qu'il a compris, ARISE n'est pas vendeuse de terre, mais plutôt elle veut aider les autres sociétés à s'installer sur l'espace qui lui été confié pour gestion.</p> <p>-lorsque AGEDI installe les sociétés, elle récupère, donc c'est normal que ceux qui vont aménager, viabiliser récupèrent ce qu'ils vont investis. Et en même temps, ARISE va accompagner à la transformation des produits agricoles en produits finis avant exportation.</p> <p>-En principe, les consultations publiques se font à la Sous-préfecture sans les populations. Mais la sous-préfecture a bien voulu que les populations y participent en Amon. Après ici le Cabinet se déplacera dans les villages pour faire ces consultations publiques.</p>
---	------------------	--	---	--	--	--

		<p>la terre aux autres sociétés qui vont venir.</p> <p>-une préoccupation, c'est que ARISE va aider les entreprises à s'installer. Et donc les entreprises qui veulent s'installer vont payer des taxes à la structure. Ces taxes seront-elles versées à ARISE ou à l'Etat ?</p> <p>-Généralement lorsqu'on invite les populations à ces genres de réunions, c'est pour l'EIES, ils n'ont vu le Cabinet dans les villages, consulter les populations avant cette rencontre.</p> <p>Vue que c'est un aménagement qui sera fait, il faut bien que le cabinet se déplace pour aller consulter les populations échanger avant toute activité. Il faut une consultation publique dans les villages, cela n'a pas encore été fait.</p>			<p>-2 ARISE est là dans l'optique d'aider les sociétés à s'installer en aménageant les terrains nus en espace praticable, viabilisé. Sinon ARISE ne vend pas de terre. L'espace n'est pris pour être revendu. C'est une zone de l'Etat, c'est une zone industrielle.</p> <p>-l'idée c'est d'aménager l'espace et le mettre à la disposition des entreprises. C'est une manière de se substituer à la partie étatique. Lorsque AGDI aménage elle récupère, pareille pour ARISE, c'est normal que celui qui aménage récupère ce qu'il a dépensé. Mais l'objectif, c'est de ramener des sociétés qui vont s'installer et transformer les produits agricoles ivoiriens sur place.</p> <p>-3 Dr Aboli :</p> <p>Il a précisé que c'est la semaine qui suit la réunion de consultation publique que le Cabinet prévoyait de commencer les consultations dans les villages. Il a par la suite demandé au président de séance d'aider les représentants</p>
--	--	--	--	--	--



			<p>Également, il voulait avoir la date à laquelle le cabinet doit passer pour la consultation publique.</p> <p>-3 Après cette rencontre le cabinet aura à se déplacer vers les populations pour les consultations. Cette phase n'est que la phase de cadrage. Le cabinet se servira de la liste de présence appeler les populations pour lui ficher la date et l'heures.</p>			<p>du cabinet à prendre les RDV au près des populations concernées.</p>
4	Monsieur GUE Gaston	Conseiller municipal	<p>Il remercie le Cabinet pour l'organisation de cette rencontre, car cela est très important pour la suite du projet. Cette rencontre permettra de corriger les erreurs qui pourraient survenir dans le futur. Par exemple le titre du projet vient d'être corrigé.</p>			

			<p>Le nom qui convient est la zone industrielle d'Akooupé-Zeudji PK 24</p> <p>Actualiser le nom de la Zone du projet avant les prochaines rencontres.</p> <p>-Aller effectivement dans chaque village</p>			
5	Monsieur Hié Kata	Préfecture d'Anyama	Comme il n'y a plus de préoccupations la séance été levé	Néant	Néant	Néant

<b>Par</b>		
<i>Entreprise</i>	<i>Nom</i>	<i>Signature</i>
<i>Enval</i>	<i>Dr ABOLI Noël</i>	
<i>Préfecture d'Abidjan</i>		





## **Projet de construction d'une Zone Économique Industrielle près d'Abidjan, PK24-Abidjan, Côte d'Ivoire**

### **PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSULTATION PUBLIQUE D'INFORMATION D'ABIDJAN**

L'An deux mil Vingt-deux, le Jeudi 09 Juin de 16 heures 02 minutes à 16 heures 58 minutes, a eu lieu à la Salle de réunion de la Sous-Préfecture de Songon la réunion de consultation publique dans le cadre de l'Etude de Cadrage d'impact Environnemental et Social du Projet de construction d'une zone Economique Industrielle près d'Abidjan, PK24-Abidjan, Côte d'Ivoire. La présidence était assurée par M. GUIRIGA Stéphane, Sous-Préfet de la commune de Songon,

D'entrée, le président de séance a pris la parole pour souhaiter la bienvenue à toutes les parties prenantes (les représentants des services déconcentrés et décentralisés, les autorités coutumières des villages susceptibles d'être impactés par le projet, les représentants des sociétés privées TRCI et Palmafrique etc.), aux membres de la Mission des Cabinets ENVAL et ERM et aux représentants de la société ARISE (commanditaire du projet).

Il a ouvert la réunion en situant l'importance du projet sur le développement de la Côte d'Ivoire au plan Macro et de la zone industrielle PK24 d'Attinguié au plan micro et sur la vie sociale des populations d'environnantes des communes d'Anyama et de Songon.

Prenant la parole, Dr ABOLI NOËL consultant (ENVAL) a présenté les membres de l'équipe des cabinets ENVAL et ERM et les Membres de la société ARISE (commanditaire du projet). En plus, il a donné le plan du déroulement de la réunion dans le cadre de cette étude au tour de trois points :

1. Présentation du projet ;
2. Présentations des enjeux de la Consultation publique ;
3. Echanges avec les participants.

La liste des participants est annexée à ce PV de Consultation publique.

#### **1. PRESENTATION DU PROJET**

Abordant le premier point de l'ordre du jour, Dr ABOLI NOËL, Consultant Socio économiste du Cabinet Enval, a présenté, à l'aide d'un support Power point, les objectifs de cette réunion, le contexte et l'aperçu du projet et la chronologie d'élaboration de l'EIES.

##### **1.1. Les objectifs de la réunion**

Les objectifs de la réunion se déclinent en Trois points essentiels :

-informer les parties prenantes, les populations affectées par le projet et les communautés de la zone d'influence sur le projet ses phases et son développement ;



-rapporter le processus des consultations et les mécanismes mis en place pour recueillir les plaintes, les griefs et les réclamations ;

-recueillir les commentaires des parties prenantes sur le projet.

## **1.2. CONTEXTE DU PROJET**

La zone industrielle sera constituée d'industries de Transformation et de Substitution visant à augmenter la valeur ajoutée agricole et industrielle produite sur le territoire national et diminuer la dépendance vis-à-vis des importations.

Pour se faire, Arise Ivoire, entité locale d'ARISE a été mandaté pour réaliser la conception/ingénierie et gestion d'une Zone Économique Industrielle (ZEI) près d'Abidjan, PK24-Abidjan (« le Projet »).

ARISE développe le Projet PK24 dans le cadre d'un partenariat Public-Privé avec le Gouvernement Ivoirien représenté Par le Ministère du commerce et de l'industrie. La ZEI est principalement destinée à alléger la pression sur les zones industrielles autour du centre économique du pays, et favorisera également les résultats suivants :

-le développement d'infrastructures industrielles compétitives dans le pays pour la transformation des principaux produits agricoles ivoiriens ; et

-la substitution des biens importés par des produits issus des industries locales installées dans la zone industrielle de PK24.

Arise Ivoire s'est vu attribuer 422 ha de terrain pour le développement des infrastructures essentielles, afin d'accueillir les unités industrielles citées auparavant.

En ce sens, ARISE gèrera le parc industriel au sein duquel chacune des unités industrielles aura la charge de l'exploitation de sa propre installation.

## **2. LA CONSULTATION PUBLIQUE**

Les consultations publiques consistent à informer le public et le faire participer à la prise de décision. De ce fait, le bureau d'étude ENVAL devra s'entretenir avec les parties prenantes lors de cette mission afin de recueillir leurs avis et préoccupations sur le projet et les impacts que pourrait causer ce projet sur leurs vies sociales et leurs activités économiques.

Cette étape présente trois enjeux essentiels :

- Prévoir les interactions probables entre le Projet et l'environnement (Rapport de Cadrage)  
Organiser des consultations avec les principales parties prenantes afin de recevoir leurs commentaires et de les prendre en considération pour le développement de l'étude EIES
- Étudier des conditions environnementales, culturelles et socio-économiques actuelles dans les zones du Projet.  
Identifier et évaluer les impacts potentiels du Projet conformément aux normes internationales
- Organiser des réunions de divulgation publique pour présenter les résultats de l'étude EIES et les retours d'informations.




## 2.1 Mécanisme de gestion des plaintes

Le mécanisme de règlement des griefs décrit l'approche d'acceptation, d'évaluation, de résolution et de suivi des griefs des parties prenantes concernant le Projet.

La réparation ou la résolution rapide des griefs est essentielle pour assurer la réussite de la mise en œuvre du projet.

Tout **commentaire ou réclamation** soulevé pendant la phase de cadrage peut être soumis par les moyens suivants à :

 **ARISE : Larissa Atta**

[zic.abidjan@arisenet.com](mailto:zic.abidjan@arisenet.com)

+225 05 95 00 00 08

 **ENVAL : Gédéon Savané**

[b.savane@enval-group.com](mailto:b.savane@enval-group.com)

+225 07 77 43 26 36

## 3. ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

Le Président de séance a invité par la suite, les parties prenantes à s'exprimer ouvertement, vue l'importance du projet. A sa suite, les participants ont exprimé leurs préoccupations et contribution pour la bonne marche du projet.

Les interventions sont résumées dans le tableau suivant :



N°	Nom et Prénom(s)	Communauté ou structure	Question(s), recommandation(s) ou doléance(s)	Nom Prénom de l'intervenant pour la réponse	Structure	Réponses
1	Monsieur GURIGA Stéphane le Sous-préfet	Sous-Préfecture	<p>Il précise que la présentation du projet est une phase préparatoire de l'EIES du projet que va conduire ARISE-Ivoire dans le cadre de l'aménagement de la zone industrielle.</p> <p>Il a remercié les parties prenantes présentes à la rencontre.</p> <p>Il a ajouté que c'est le Cabinet ENVAL qui a en charge l'étude, donc elle viendra consulter les populations environnantes. Il dit que, certes la zone industrielle de PK 24 appartient à la commune d'Anyama, mais pour une étude d'impact environnemental, il est important que les communes voisines</p>	Dr Aboli	ENVAL	<p>Il a donc précisé qu'après cette rencontre, il aura des séances de consultations éclatées dans tous les villages qui sont susceptibles d'être situés dans l'influence du projet. C'est pourquoi, il invite les populations présentes à aider à répertorier tous les villages qui peuvent être concernés par le projet afin de les visiter lors de ces séances de consultations.</p>

			<p>soient consultées, car une zone industrielle construite à la périphérie de leur zone (Songo) peut impacter la commune.</p> <p>Donc il était important que ces populations aient des informations sur le projet. Surtout que le village d'Abadjin-Kouté dispose de terre dans cette partie de la zone industrielle. La société TRCI est également installée dans la zone et paye encore des redevances à Abadjin-Kouté. C'est pour cela qu'il a convié le village d'Anguédedou et les campements de la zone à venir prendre part à cette séance, afin d'être au même niveau d'information. En effet si ces populations ont des préoccupations dans ce</p>			
--	--	--	---	--	--	--

			<p>sens cela serait la bienvenue.</p> <p>Il a par la suite salué l'exposé du Cabinet ENVAL et a invité les différentes parties prenantes à poser des questions nécessaires sur leurs préoccupations.</p>			
2	Monsieur Aboussou	SG de la Chefferie d'Abadjin-Kouté	<p>Selon lui cette zone qu'aujourd'hui occupe TRCI et à un contrat de bon voisinage avec Abadjin-Kouté, est une zone que réclame Abadjin-Kouté. Donc ils semblent être un peu surpris qu'après la présentation, l'on se rende compte que cette zone du projet appartient à Abadjin-Kouté.</p> <p>Est-ce donc l'Etat de CI qui a concédé cet espace à la société ou c'est la société elle-même qui mène ses démarches pour acquérir l'espace ?</p>	Monsieur GUIRIGA Stéphane le Sous-préfet	Sous-préfecture	<p>il a pris la parole recadrer le débat, en précisant que cette zone dont il est question, ne s'agit pas de la zone occupée actuellement par TRCI, mais plutôt la zone du village d'Akoupé-Zeudji qui a déjà fait l'objet d'acquisition par l'Etat avec les droits de purges déjà payés.</p> <p>Seulement qu'étant des voisins avec cette zone, le développement d'activités pourrait impacter les populations voisines, c'est dans ce sens que le Cabinet vient les consulter. Sinon l'espace en question n'est celle de la Commune de Songon.</p>



			-c'est bien que cette précision soit faite et comme le Sous-Préfet a signifié qu'ils soient voisins au projet, lors des consultations publiques, des préoccupations seront adressées au Cabinet (au projet).			
3	Koblan Dominique	Palmafrique	Il remercie le Sous-Préfet pour la précision, étant donné que le projet parle de développement, est-ce qu'à la longue les activités du projet n'impacteront pas leurs plantations ?	-1 M. GUIRIGA Stéphane le Sous-préfet  -2 Dr ABOLI	-1 Sous-Préfecture  -2 Enval	-1 C'est justement pour cette question qu'il a invité toutes ces parties prenantes à cette réunion. Cela permet à chacun d'avoir toutes les informations, comme ça au cours des séances de consultations publiques, toutes les préoccupations soient soulevées afin que le Cabinet en tienne compte dans son rapport d'EIES. Cela permettra au promoteur de prendre en compte les préoccupations des personnes physiques ou morales afin de prévenir d'éventuels impacts sur elles ou sur leurs activités.  Donc le Cabinet a vraiment besoin d'avoir des informations sur ceux qui sont dans la zone d'influence du projet afin de les interroger et prendre en compte leurs préoccupations.

						<p>-2 il a salué la présence des structures comme TRCI et Palmafrique, car dans le processus, il était prévu que ces structures soient visitées, mais le consultant ne savait pas par quelle voie passer pour avoir accès aux responsables pour échanger sur la question.</p> <p>Donc leurs présences est vraiment une opportunité pour une prise de contact et de RDV pour la suite du projet.</p> <p>Et cette phase n'est que l'étude de cadrage qui est un élément de base qui va nous permettre de préparer l'EIES.</p>
4	Monsieur Koua Serge	Ministère de l'Agriculture	Il voulait avoir une orientation sur la situation géographique du projet à partir de carte.	Dr Aboli	Enval	La zone du projet les 422 ha n'est pas déconnectée de la grande zone industrielle d'Akoupé-Zeudji, elle fait partir des 940 ha acquis déjà par l'Etat de CI. Donc le projet se trouve dans la même zone que la société Brassivoire au Kilomètre PK 24.
5	Dr ABOLI	Enval	Demande aux personnes présentes à la séance de cité les noms de tous les villages qui sont	Monsieur GUIRIGA Stéphane le Sous-préfet	Sous-Préfecture	<p>Il y a plusieurs villages qui sont concernés.</p> <p>-Abadjin-Kouté situé certes à plus de 30 Km de la Zone, mais</p>

			susceptibles d'être impacté par le projet.			<p>le village dispose de terres non encore habitées qui sont dans les périphéries de la zone du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Agbanattié 1</li> <li>-Agbanttié 2</li> <li>-Anguédédou</li> <li>-TRCI</li> <li>-PalmAfrique</li> <li>-V2 Palafrique</li> <li>-V1 Palmafrique</li> </ul>
6	Monsieur GUIRIGA Stéphane le Sous-préfet	Sous-préfecture	Il voulait savoir cette zone concerne aussi la zone de CEMOI inaugurée en son temps par le premier ministre ?	Dr ABOLI	Enval	Dr Non il ne s'agit pas de cette zone, mais plutôt de la zone des 940 ha déjà acquis par l'Etat de CI.
7	Latto Carine	Enval	Précise que le rayon d'impact en EIES est de 3 km à vole d'oiseau.	Gbalé Ferdinand	Abadjin-Kouté	Il faut aller au-delà des 3 Km, Car les eaux usées de la zone industrielle, une partie passe par la rivière Nétchi et la grande partie va jusqu'à Anguédédou, une autre partie sort à Kassamblé, il y également le Km 17 (Diapodoumé) qui est concerné.



						<p>Tous ces villages vont se sentir concerner.</p> <p>Donc lors des séances de consultations publiques dans les villages, toutes ces préoccupations seront évoquées.</p>
8	<p>Monsieur GUIRIGA Stéphane le Sous-préfet</p>	Sous-Préfecture	<p>Tout le monde est la disposition du projet pour donner les informations nécessaires pour l'étude.</p> <p>On attend donc le rapport pour aller à l'enquête publique, pour les risques que l'étude aura identifiés et quelles propositions le cabinet aura fait au promoteur pour gérer ces risques identifiés.</p> <p>Il a remercié tous les participants et signifié qu'ils sont en attente des résultats de l'enquête.</p>	Néant	Néant	Néant

<b>Par</b>		
<i>Entreprise</i>	<i>Nom</i>	<i>Signature</i>
<i>Enval</i>	<i>Dr ABOLI Noël</i>	
<i>Préfecture d'Abidjan</i>		

**ARISE Cote D'Ivoire Project**  
**22/06/2022 – Minute of Meeting**



**Participants:**

- **ARISE Cote D'Ivoire** : Youssef.
- **ENVAL** : Gedeon Savane
- **ANDE** :
  - First meeting : Camus ATTAH, Directeur Général de l'ANDE
  - Second meeting : Kouassi N'GBIN Sous-directeur des EIE

**Speaking Language : French.**

Speaker	Object
ARISE (1ere rencontre avec le directeur de l'ANDE)	<p>M. Youssef a d'abord présenté les activités de ARISE en Afrique notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Au Gabon pour le développement de l'industrie du bois qui permet au Gabon en l'espace de 8 ans de devenir le premier exportateur mondial de contre-plaqués et autres produits du bois</li> <li>■ Au Benin pour le cajou et le textile. Très prochaine, ce fera une inauguration d'usines de cajou permettant la transformation de la production nationale sur place</li> <li>■ Au Togo, dans le textile ainsi que plusieurs industries de substitution</li> </ul>
ARISE	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A présenté le prochain développement de ses activités en Côte d'Ivoire qui seront à Ferkessedougou (au port sec pour recevoir les matières premières des pays de l'Hinterland), à San-Pedro et au PK24 à Abidjan. Pour ce dernier un contrat public-privé pour le développement d'une zone économique sur environ 422 ha au PK24. Cette zone recevra principalement des entreprises agro-industrielles et de substitutions de produits d'importation</li> <li>■ Le début des travaux préliminaires est prévu pour début août 2022 et d'après la volonté du gouvernement, les travaux lourds devront commencer en septembre.</li> </ul>
ANDE	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Qu'attendez-vous de nous ?</li> </ul>
ARISE	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nous sommes présents pour des civilités, afin de présenter l'entreprise ARISE au Directeur de l'ANDE à la suite des courriers échangés.</li> <li>■ En second lieu, c'est pour la situation de l'étude environnementale à réaliser dans le cadre du développement du projet.</li> </ul>
ANDE	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Si une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) a été réalisée, elle n'a pas été validée par l'ANDE sauf erreur de leur part. Il s'agit donc de retrouver la trace des études antérieures, voir si cela avait été validé et par quel mécanisme ensuite, l'ANDE pourra se prononcer sur la suite. Le type d'étude à mener.</li> <li>■ Le directeur est revenu sur le fait que certains projets qui n'ont pas été validés par l'ANDE ont débouché sur des conflits que l'ANDE est obligé de gérer jusqu'à présent.</li> <li>■ Par ailleurs, le directeur a mentionné que la loi n'est pas rétroactive. Si l'EESS rédigé par le BNETD a été validé, ils verront comment statuer sur la question.</li> </ul>



Speaker	Object
ARISE	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A mentionné que son projet s'intègre dans la zone de 940ha dont les travaux d'aménagement de VRD sont en cours de finalisation et sur laquelle plusieurs industries sont installées. Arise a également marqué sont étonnement qu'une étude EESS lui soit réclamé après la fin de l'aménagement de la zone et l'opérationnalisation de plusieurs unités industrielles sur plusieurs dizaines d'hectares. EN tout état de cause, Arise a informé l'ANDE qu'il dispose d'une copie du rapport provisoire d'EESS datant de 2015 initié par l'AGEDI et réalisé par le BNETD pour les 940HA. Cependant, Il ne dispose pas de la version finale dont il ignore l'état d'avancement. Ne disposant pas de droit de propriété sur le rapport, il ne peut pas partager le rapport avec l'ANDE. Pour cela, il se rapprochera de l'AGEDI devenu SOGEDI pour qu'une copie puisse être transmise à l'ANDE si cela est possible.</li> <li>■ A mentionné qu'il ne pouvait pas intervenir dans les discussions entre des structures de l'Etat. Arise fera un retour aux interlocuteur étatique sur la question de l'étude environnementale à réaliser afin que la situation soit clarifiée vu que ARISE de façon contractuelle, doit réaliser une EIES.</li> </ul>
	La séance a pris fin sur une note de courtoisie
ARISE (2e rencontre avec le Sous-directeur des EIE de l'ANDE)	M. Youssef a présenté à nouveau les activités de ARISE au Gabon, au Bénin et au Togo. Il a insisté sur le développement du projet en Côte d'Ivoire (PK24, San-Pedro et Ferké). Il a fait le résumé de la discussion avec le Directeur.
ANDE	M. Kouassi a mentionné le fait d'avoir eu connaissance d'une EESS d'un site de 100 ha au PK24. En faisant l'historique de cette étude, il a mentionné que des discussions houleuses ont éclaté entre les populations et le promoteur relativement aux limites de la parcelle. L'ANDE a dû solliciter le préfet comme médiateur. A part cette étude, de mémoire, il ne se souvient pas d'une EESS de 940 ha.
ARISE / ENVAL	Nous lui avons présenté la page de garde de l'EESS qui a été rédigé par le BNETD en 2015 pour confirmer que cette étude existe réellement.
ANDE	Vu le document, M. Kouassi a dit n'avoir pas connaissance de cette étude. Ils vont rechercher en interne les traces de l'étude. Tout comme le directeur, M. Kouassi a mentionné le risque qu'il y a de ne pas respecter les textes en matière d'environnement.
ARISE	A mentionné que selon le décret relatif aux EESS, cette dernière doit servir à l'élaboration de plan, programme ou politiques et qu'il ne revenait pas à ARISE de faire une telle étude de surcoût sur un site où les travaux d'aménagement sont presque terminés et plusieurs industries déjà installées. La mission de concevoir les plans, programmes ou politiques revient traditionnellement aux services étatiques.
ANDE	M. Kouassi a acquiescé cela. Il a renchérit pour dire que toutes les autres zones industrielles devraient faire l'objet d'une EESS afin que les promoteurs venant s'installer réaliser les EIES, ou les Constats d'Impact Environnemental et Social (CIES).
ARISE	Il ferait mieux de clarifier la situation du site de Ferké afin de prendre de l'avance.
<b>Prochaine étape</b>	
ARISE	Arise fera un retour à la AGEDI/SOGEDI ainsi qu'au gouvernement afin de savoir quelle sera la conduite à tenir. La SOGEDI pourrait partager les documents avec l'ANDE pour accélérer les analyses de l'existant.

<b>Projet :</b>	<b>Projet de construction d'une zone Economique Industrielle 429 ha qui fait partie de la ZEi PK 24d'Akoupé-Zeudji de 940 ha,dans le District Autonome d'Abidjan</b>		
<b>Phase :</b>	Champ d'application		
<b>Client :</b>	ARISE IVOIRE		
<b>Détails de la réunion</b>			
Acteur(s) :	Chefferie d'Akoupé-Zeudji		
Localisation :	Commune d'ANYAMA		
Date :	09/11/2022		
ENVAL Présence :	LATTO APIE CARRINE		
Liste de présence :	Annexe 1		
Photos :	Oui	X	Annexe 2
<b>Copie de la liste de présence</b>	Oui, ci-joint	X	
	Oui		
<b>Auteur :</b>	Enval		
<b>Approbation :</b>	ROSELINE CHAMBRIER		

Notes de reunion			
Responsable	Sujet	Contenu	Actions / Résultats
<u>ENVAL</u>	<u>Préoccupati ons</u>	<p>L'arrivée de l'équipe a été ponctuée par la traditionnelle cérémonie de bienvenue prononcée par le Chef du village, en la personne de GBAKRE SIKA.</p> <p>A sa suite, le président des jeunes Mr AKA SERGE, porte-parole de la séance. a demandé les nouvelles qu'il a transmis au chef. Il a par la suite demandé la deuxième nouvelle qui consistait à présenter le projet.</p> <p>Après cette présentation, Mr N'CHO AKICHI est revenu sur l'existence de leurs rivières qu'abrite la zone Industrielle à savoir le Gobouet, le Gnintchi, Aboffi Seûfi qui entourent le village. Ces eaux auparavant servaient d'eaux de boisson à la population.</p> <p>Mais depuis la création de la zone industrielle avec le rejet anarchique des eaux usées des entreprises, ces eaux ont changé de couleurs car elles sont devenues sales.</p> <p>Par conséquent, le problème d'eau se pose à Akoupé -Zeudji. En effet toute la population ne bénéficie pas de l'eau courante pour un souci de raccordement. De ce fait ces rivières</p>	<u>Etude d'Impact Environnem ental et Social</u>

		<p>étaient bénéfiques pour certains. Et d'autres en boivent étant donné qu'ils ont des champs à proximité ou à quelques heures de cette eau.</p> <p>La Z.I représente 80 % des terres d'Akoupé-zeudji contre 15% pour ALLOKOI et 5% pour ATTINGUIE.</p> <p>Mr AKA SERGE, relève le fait qu'Arise n'ait pas fait de retour par rapport à leurs doléances et qu'ils ne se réuniraient plus pour le compte d'Arise si leurs doléances ne sont pas prises en compte.</p> <p>LATTO CARINE, Consultante à Enval</p> <p>Nous ne sommes qu'à la phase des EIES et Arise ne vous a pas oublié.</p> <p><b>Après nos échanges des recommandations ont été faites par le Chef résident en la personne de M Gbakré Sika. Ce sont entre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li><b>-la construction d'un centre de santé au niveau de la Zone Industrielle</b></li><li><b>-Prévoir un poste de gendarmerie et/ou de police au niveau de la zone pour la sécurité des biens et des personnes</b></li><li><b>-Prévoir un centre de secours d'urgence (Groupement Sapeurs-pompiers Militaires) en cas d'accident, d'incident ou d'incendie à la zone Industrielle.</b></li></ul> <p><b><u>Doléances (voire fiche procès-verbal)</u></b></p>	
--	--	--	--





**UNE VUE DE LA RENCONTRE AVEC LA POPULATION DU VILLAGE D'AKOUBE**



**ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PROJET DE  
CONSTRUCTION D'UNE ZONE ECONOMIQUE INDUSTRIELLE 429ha QUI FAIT  
PARTIE DE LA ZEI PK 24 D'AKOUE-ZEUDJI DE 940 ha, DANS LE DISTRICT  
AUTONOME D'ABIDJAN**

**PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE**

Date : 09/11/2022

Heure de début : 09h 14

Lieu de rencontre : Le village d'Akoué-Zeudji.

**ORDRE DU JOUR :**

1-Information ;

2-Préoccupations et recommandation ;

3-Avis du projet

INFORMATIONS
Projet de construction d'une zone économique industrielle d'Abidjan
<b>Préoccupations et recommandations</b> <u>Délégués</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Renforcement du plateau technique du Centre de Santé Urbain d'Akoué-Zeudji</li><li>- Construction d'une école primaire</li><li>- Le chef de village souhaiterait rencontrer le promoteur pour d'éventuels échanges.</li><li>- Le renforcement du réseau électrique</li><li>- Adduction en eau potable.</li><li>- Employabilité locale de la jeunesse d'Akoué-Zeudji</li><li>- Bitumage de la voie qui relie le village d'Akoué-Zeudji pour faciliter l'accès aux travailleurs sur le site.</li><li>- Construction d'un centre intégré médical à Akoué-Zeudji</li></ul>
<b>Avis sur le projet</b> Favorable au projet

Consultante Socio-économiste

LATO

Chef du village

OUSMANE AKRESIKOU  
ADJ



ENREGISTREMENT

ENR 01 RH

Version : 00

23/09/2019

LISTE DE PRESENCE

Créé le 19/09/19

1/1

1. OBJET : (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Visite

préciser le nom de l'entreprise

Audit (interne ou externe à préciser)

autre (préciser)

Consultation Communitaire

DATE : 05/11/2022

DEPARTEMENT : BRISAN

LEU : Kiboga

d'Inyanga

HEURE DEBUT : 09h14

HEURE FIN : 12h34

2. THEME(S) ABORDE(S)

- 2.1. Présentation du projet
- 2.2. Echanges autour de la mise en œuvre, implications, suggestions et recommandations
- 2.3. Objectifs du démarrage de la mise en œuvre

3. PARTICIPANTS

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1. Chabir' Ntsh.	dir. HT		0747241317		
2. Kaulon Aho	MTS		0740428778		
3. Atiki K. Aho	MTS		0757137074		
4. Amy Nya Jacy	Chargé clientèle		070367443		
5. Aho Nya Jacy	MTS		0703194422		
6. Aho Nya Jacy	MTS		0702108537		
7. Aho Nya Jacy	Journaux		07589257244		
8. Aho Nya Jacy	SG		0753203185		
9. Aho Nya Jacy	MTS		0741180474		
10. Aho Nya Jacy	(Général)	G.S. Aho Nya Jacy	07-07-893708	gahonyahony@gmail.com	

(Veuillez joindre cette fiche au compte rendu à 10 en annexe)





# Projet :

Projet de construction d'une zone Economique Industrielle 429 ha qui fait partie de la ZEI PK 24d'Akoupé-Zeudji de 940 ha, dans le District Autonome d'Abidjan

Phase : Champ d'application

Client : ARISE IVOIRE

## Détails de la réunion

Acteur(s) : Chefferie d'ALLOKOI village  
Localisation : Commune d'ANYAMA  
Date : 08/11/2022  
ENVAL Présence : LATTO APIE CARRINE  
Liste de présence : Annexe 1  
Photos : Oui X Annexe 2

Copie de la liste de présence : Oui, ci-joint X  
Oui

Auteur: Enval

Approbation : ROSELINE CHAMBRIER

## Notes de reunion

Responsable	Sujet	Contenu	Actions / Résultats
<u>ENVAL</u>		<p>L'arrivée de l'équipe a été ponctuée de la traditionnelle cérémonie de bienvenue prononcée par le Secrétaire du Chef du village, en la personne de Mr GOHI PIERRE</p> <p>A sa suite, nous avons pris la parole afin de présenter à nouveau le projet et le travail à effectuer à la suite des échanges.</p> <p>Sans commentaire aucun, il a proposé que la révision du guide se fasse ainsi que la collecte de ces données complémentaires.</p> <p>Hormis ces informations collectées des doléances ont été exprimées par la chefferie.</p> <p><b><u>Doléances (voire fiche procès-verbal)</u></b></p>	<b><u>Etude d'Impact Environnementale</u></b>



**UNE VUE DE LA RENCONTRE AVEC LA CHEFFERIE DU VILLAGE D'ALLOKOI**





**ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PROJET DE  
CONSTRUCTION D'UNE ZONE ECONOMIQUE INDUSTRIELLE 429ha QUI FAIT  
PARTIE DE LA ZEI PK 24 D'AKOUCHE-ZEUDJI DE 940 ha, DANS LE DISTRICT  
AUTONOME D'ABIDJAN**

**PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE**

Date : 08/11/2022

Heure de début : 11h 15

Lieu de rencontre : Village Akouche

**ORDRE DU JOUR :**

1-Information ;

2-Préoccupations et recommandation ;

3-Avis du projet

INFORMATIONS
Projet de construction d'une zone économique industrielle d'Abidjan
<b>Préoccupations et recommandations</b> <i>Doléances</i> <ul style="list-style-type: none"><li>- Employabilité locale de la jeunesse</li><li>- Etablir une collaboration avec la commune</li><li>- Construction d'une école maternelle et primaire</li><li>- Foyer des jeunes</li><li>- Besoin d'une ambulance pour le CSU (Centre de santé urbain).</li><li>- Extension du réseau électrique.</li></ul>
<b>Avis sur le projet</b> <i>Favorable au projet</i>

Consultante Socio-économiste

LATO

Chef du village

Représentant du chef  
DROUSSAN JOSEPH



**ENREGISTREMENT**

ENR 01 RH

Version : 00

23 / 09 / 2019

**LISTE DE PRESENCE**

Créé le 19/09/19

1/1

**1. OBJET :** (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Visite

Audit ..... (interne ou externe à préciser)

autre (préciser): Communauté de Communes Communautaire

DATE : 08/11/2022 DEPARTEMENT : Ardenne LIEU : Villers Avelange HEURE DEBUT : 14h45 HEURE FIN : 17h45

**2. THEME(S) ABORDE(S)**

2.1 Présentation du projet

2.2 Evolution (Recueil d'avis, préoccupations, suggestions et recommandations)

2.3 Collecte de données relatives aux consommations

**3. PARTICIPANTS**

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1. AMOISSIN JOSEPH	2 <sup>e</sup> Adm CHP	Arloken'	0102241940		
2. GOTTI PIERRE	Secrétaire	Arloken'	067221940		
3. ASSEZ JES	Conseiller	Arloken'	070936730		
4. ACHENAN DENI	CHP de base	Arloken'	070766599		
5. YAPU SYRON	Président	Arloken'	054663344		
6. ACHENAN DREUIL	Président	Arloken'	0141368069		
7. LATO APE CARLINE	Secrétaire	Arloken'	072835552	latocarinne@yveland.com	
8.					
9.					
10.					

# Projet :

Projet de construction d'une zone Economique Industrielle 429 ha qui fait partie de la ZEI PK 24d'Akoupé-Zeudji de 940 ha, dans le District Autonome d'Abidjan.

Phase : Champ d'application

Client : ARISE IVOIRE

## Détails de la réunion

Acteur(s) : Chefferie d'Anguededou village  
Localisation : Commune de SONGON  
Date : 17/11/2022  
ENVAL Présence : LATTO APIE CARRINE  
Liste de présence : Annexe 1  
Photos : Oui X Annexe 2

Copie de la liste de présence : Oui, ci-joint X  
Oui

Auteur : Enval

Approbation : ROSELINE CHAMBRIER

## Notes de reunion

Responsable	Sujet	Contenu	Actions / Résultats
<u>ENVAL</u>		<p>L'arrivée de l'équipe a été ponctuée de la traditionnelle cérémonie de bienvenue prononcée par le Secrétaire du Chef du village, en la personne Mr de KONAN MATHURIN</p> <p>A sa suite, nous avons pris la parole afin de présenter à nouveau le projet et le travail à effectuer à la suite des échanges.</p> <p>Sans commentaire aucun, il a proposé que la révision du guide se fasse. En ce qui concerne les informations supplémentaires à collecter le village est cosmopolite. Du coup nous avons différentes mœurs.</p> <p>Par conséquent le mode d'accession, la personne ressource en charge de la gestion et la manière dont cette propriété est gerée différent d'un groupe ethnique à un autre. Ce qui laisse entrevoir le manque d'informations à ce niveau.</p> <p>Quant aux services écosystémiques les hommes et les femmes n'accèdent pas à la zone industrielle pour des besoins de</p>	<u>Etude d'Impact Environnemental et Social</u>



		subsistance ou de soins parce qu'elles n'ont aucune parcelle ; ni activité aux alentours.	
		<b><u>Doléances (voire fiche procès-verbal)</u></b>	



**UNE VUE DE LA RENCONTRE AVEC LA CHEFFERIE ET QUELQUES JEUNES DU VILLAGE D'ANGUEDOU**



**ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PROJET DE  
CONSTRUCTION D'UNE ZONE ECONOMIQUE INDUSTRIELLE 429ha QUI FAIT  
PARTIE DE LA ZEI PK 24 D'AKOUCHE-ZEUDJI DE 940 ha, DANS LE DISTRICT  
AUTONOME D'ABIDJAN**

**PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE**

Date : 17/11/2022

Heure de début : 10h47

Lieu de rencontre : Village Amquedou

**ORDRE DU JOUR :**

1-Information ;

2-Préoccupations et recommandation ;

3-Avis du projet

INFORMATIONS
Projet de construction d'une zone économique industrielle d'Abidjan
<b>Préoccupations et recommandations</b> <i>Doléances</i> <ul style="list-style-type: none"><li>- Construction d'un poste de police pour assurer la sécurité et des biens et des personnes.</li><li>- Construction d'une école primaire au niveau du village.</li><li>- Construction d'un Lycée professionnel et d'un collège.</li><li>- Construction des châteaux d'eau</li><li>- Construction d'un centre hospitalier.</li><li>- Construction des canaux d'évacuation des eaux usées</li><li>- Construction d'un stade pour la jeunesse.</li><li>- Elargissement de la voie</li><li>- Employabilité locale de la jeunesse.</li></ul>
<b>Avis sur le projet</b> Favorable au projet.

Consultante Socio-économiste

LATTO CARRIVE

Chef du village

KONAN K. FAYOLLE  
Chef de Village ANGUEDOU  
Cot. 08 37 02 12

05 76 40 77 11



**ENREGISTREMENT**

ENR 01 RH

Version : 00

23/09/2019

Créé le 19/09/19

1/1

**LISTE DE PRESENCE**

**1. OBJET :** (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Visite

Audit (Interne ou externe à préciser)

autre (préciser) :

Comité de Révision Communautaire

DATE : 23/09/2019 DEPARTEMENT : ABIDJAN LIEU : WILANGA HEURE DEBUT : 08H00 HEURE FIN : 16H00

**2. THEME(S) ABORDE(S)**

2.1 Prévention des risques

2.2 Échange d'avis et de pratiques, Application des protocoles, Organisation et gestion matérielle

2.3 Collecte de données, Recensement des risques

**3. PARTICIPANTS**

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1. KONAN B. TALLAN	Md chef		01 48 90 68		<i>[Signature]</i>
2. KONAN K. FRANCOIS	Chef	ANGUE DEBOU V.	0708 390 212		<i>[Signature]</i>
3. HOUARIDIB BEKANI			05 86 27 789		<i>[Signature]</i>
4. Kinkoré HANAN			05 06 30 7642		
5. KONAN JEAN SERGE	Vie Président		07 57 27 0305		<i>[Signature]</i>
6. LILLO APPE CARRINE	Comptable	Café Ngok	01 08 39 55 32	lathcar@enverval.org	<i>[Signature]</i>
7.					
8.					
9.					
10.					



## **Industrial Economic Zone Construction Project 429**

**Which is part of the 940ha Akoupé-Zeudji ZEI PK 24, in the Autonomous District of Abidjan.**

**Minutes of the meeting with the CHEC project management**

The year two thousand and twenty-two on Wednesday December 14, from 10:30 to 11:45, took place at the Industrial Zone of Akoupé-Zeudji pk 24 with the CHEC Company a meeting within the framework of the Environmental and Social impact Assessment of the Project of construction of an Industrial Economic Zone 429 which starts from the ZEI PK 24 of Akoupé-Zeudji of 940ha, in the Autonomous District of Abidjan

The aim of this meeting was to :

1. Presenting the project ;
2. Exchange on the project and its environment.
3. To collect CHEC's opinions, concerns, suggestions and recommendations The list of participants is attached to the minutes.

At the outset, the project was presented by Miss Latto Carrine of the Enval firm.

We then began discussions with the CHEC team in charge of the construction of the wastewater treatment plant in the Akoupé-Zeudji PK 24 industrial zone. These discussions focused on the water capacity of the plant, the process used to treat the wastewater, and the surface area occupied by the treatment plant.

The project director, Mr. Gru hui Fong, through Mr. Djékroumane Denis (interpreter), told us that the 127 ha water treatment plant out of the 940 ha defined by SOGEDI, formerly called AGEDI, would be the very first. Because 5 to 6 others are in project. But CHEC does not yet have the market. The wastewater absorption capacity of the treatment plant being finished is one thousand (1000) cubic metres per day and is built on an area of one thousand four hundred (1400) square metres.

It is located 3 km from the factories, almost at the end of the industrial zone.

He then presented the process of collecting the wastewater to be treated before discharging it into nature. According to him, the drainage channels are already installed and each factory wishing to treat its wastewater will be connected to the fixed pipes. Then its water

The water will be led to a manhole which is also connected to the treatment plant where there is a whole mechanism set up for the treatment of the water followed by a separation of the water and the sludge. Once this separation has been made, the water goes into a manhole near the treatment plant, not far from the exit door, which, with the help of drainage channels, will be able to discharge the water into the natural environment after it has been analysed and found acceptable.

It should be noted that the connection of factories or companies to this treatment plant is the responsibility of the SOGEDI, formerly called AGEDI, which is the project owner and manager of this plant, the engineer is the BNETD, and CHEC is only the designer and therefore the executor.

In addition, we visited the construction site of the water treatment plant in order to better appreciate the wastewater treatment process. The construction site of the water tower and the Neutralization and Disinfection Station (NDS), which will treat the water from the tower before distribution, was also visited.



**A VIEW OF THE MEETING WITH CHEC**



**Image showing the site of the wastewater treatment plant at the Pk 24 Akoupé-Zeudji industrial zone**



**Image showing a water tower and a neutralisation and disinfection station at PK 24 Akoupé-Zeudji**





**Party consultation report..Pre11Uilte**

Prénom, Pr., nom(s), Fonction	DJERHOUMANE DENIS CHCC
Date	24/12/2022 à 16h30
Objet de la rencontre	1h 15 min
Informations, sondage d'opinion	ATTO APTE CARRIAGE

**QUESTIONS**

1. Avez-vous déjà connaissance du projet ?

Oui  
 Non

2. Quelle est la phase de votre projet ?

Sélection du site  
 Phase 1  
 Phase 2

3. Avez-vous des préoccupations par rapport à l'impact environnemental ?

Oui  
 Non

4. Quelles sont vos recommandations ?

Respecter l'environnement  
 Réduire l'impact visuel  
 ...

ARI E



ERM

J-d c;,l O'lte l lvis re!!!i tnaatmu JJroj !!!.

f b l 0  
fo,orut !!!'ow mscrvc of  
r( fil6 D D


!!- Raisuru; tlo eel.nvis:

Contributions au développement  
men

signature et cachet



B

	<b>ENREGISTREMENT</b>		<b>ENR 01 RH</b>
			Version : 00
<b>LISTE DE PRESENCE</b>		<b>23/09/2019</b>	
		Créé le 19/09/19	1/1

**1. OBJET :** (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Visite

Audit ..... (interne ou externe à préciser)

autre (préciser): *Commission d'audit*

DATE: *21/09/2019* DEPARTEMENT: *Abidjan* LIEU: *ZIRI* HEURE DEBUT: *10h30* HEURE FIN: *14h15*

**2. THEME(S) ABORDE(S)**

2.1. *Présentation du projet*

2.2. *Etalonnage*

2.3. *Rocais d'avis, participation, négociation et recommandations*

**3. PARTICIPANTS**

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1. <i>Sikourma Denis</i>	<i>Directeur</i>	<i>ARISE</i>	<i>0277950326</i>		<i>[Signature]</i>
2. <i>René Fong</i>	<i>CHFC</i>	<i>ARISE</i>			<i>[Signature]</i>
3. <i>Beli Geyla</i>	<i>ESG TE</i>	<i>ARISE</i>	<i>057500009</i>		<i>[Signature]</i>
4. <i>ATTA LAÏSSA</i>	<i>ITN</i>	<i>ARISE</i>	<i>057500009</i>		<i>[Signature]</i>
5. <i>LATTO APIE CAROLINE</i>	<i>Comptable</i>	<i>ENVAL</i>	<i>21 09 39 53 92</i>	<i>lattoapi@val.com.gh</i>	<i>[Signature]</i>
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					



## **Projet de construction d'une Zone Économique Industrielle 429**

**Qui fait partir de la ZEI PK 24 d'Akoupé-Zeudji de 940ha, dans le District Autonome d'Abidjan.**

### **Compte rendu de la rencontre avec la Direction projet CHEC**

L'An deux mil Vingt-deux, le Mercredi 14 Décembre de 10H 30 à 11H45 minutes, a eu lieu à La Zone Industrielle d'Akoupé-Zeudji pk 24 avec l'Entreprise CHEC une rencontre dans le cadre de l'Etude d'Impact Environnemental et Social du Projet de construction d'une zone Economique Industrielle 429 qui fait partir de la ZEI PK 24 d'Akoupé-Zeudji de 940ha, dans le District Autonome d'Abidjan.

L'objectif de cette rencontre était de :

1. Présenter le projet ;
2. Echanger sur le projet et son environnement.
3. Recueillir les avis, préoccupations, suggestions et recommandations de CHEC

La liste des participants est annexée au compte rendu.

D'entrée, le projet a été présenté par Mademoiselle Latto Carrine du cabinet Enval.

Par la suite, nous avons débuté les échanges avec l'équipe de CHEC en charge de la construction de la station d'épuration au niveau de la Zone Industrielle d'Akoupé-Zeudji PK 24. Ces échanges ont porté sur la capacité d'eau que peut contenir la station, le procédé utilisé pour le traitement des eaux usées, et la superficie occupée par la station d'épuration.

Le directeur projet M. Gru hui Fong nous a fait par l'entremise de M. Djékroumane Denis(interprète) que la Station d'épuration de 127 ha sur les 940 ha défini par la SOGEDI anciennement appelé L'AGEDI serait la toute première. Car 5 à 6 autres sont en projet. Mais CHEC n'a pas encore le marché. La capacité d'absorption des eaux usées de la station d'épuration en cours de finition est de mille (1000) mètre cube par jour et est bâti sur une superficie de mille quatre cent (1400) mètre carré.

Elle est située à 3 km des usines pratiquement à la fin de la zone Industrielle.

Il a par la suite présenté le procédé de collecte des eaux usées à traiter avant de les rejeter dans la nature. Selon ses propos, les canaux de drainage sont déjà installés et chaque usine désireuse de traiter ses eaux usées sera connectée aux canalisations fixées. Ensuite ses eaux

seront conduites dans un regard qui lui est aussi connecté à la station d'épuration où se trouve tout un mécanisme mis en place pour le traitement des eaux suivie d'une séparation de l'eau et de la boue. Une fois cette séparation faite, l'eau se retrouve dans un regard proche de la station d'épuration non loin de la porte de sortie qui à l'aide des canaux de drainage pourra rejeter l'eau dans le milieu naturel après analyse de ces eaux et jugées recevable.

Il convient de noter que la connexion des usines ou des Entreprises à cette station d'épuration est du ressort de la SOGEDI anciennement appelé AGEDI qui est le maître d'Ouvrage et le gestionnaire de cette station, l'ingénieur c'est le BNETD, CHEC n'est que le concepteur donc l'exécutant.

Par ailleurs, nous avons procédé à une visite sur le chantier de la station d'épuration afin de mieux apprécier le procédé de traitement des eaux usées. Le chantier du château d'eau et du Poste de Neutralisation et de Désinfection (PND) qui permettra de traiter l'eau du château avant distribution a été également visité.



**UNE VUE DE LA RENCONTRE AVEC CHEC**



**Image présentant le site de la station d'épuration à la zone Industrielle Pk 24 Akoupé-Zeudji**



**Image présentant un chateau d'eau et un poste de neutralisation et de désinfection de PK 24 Akoupé-Zeudji**



**Rapport de consultation de partie prenante**

Nom(s), Prénom(s), Fonction	DJEHOUMANE DENIS
Organisme rencontré	CHCC
Date et lieu :	14/12/2022 à la Zone Industrielle
Durée :	1h 15 min
Nom du Consultant	LATIO APPE CARIBBE
Objectif de la rencontre	
Informations, sondage d'opinion	

**Résumé des échanges**

- Avez-vous déjà connaissance du projet de construction d'une zone économique industrielle 429 ha qui fait partie de la ZEI PK 24d' Akoupé-Zeudji de 940ha, dans le District Autonome d'Abidjan
  - Oui
  - Non

Si oui, par quel canal ? Précisez.  
par les Collogues
- Quelles sont les différentes missions de votre structure se rapportant au projet ?  
Exécution du projet PK24 phase I
- Avez-vous des préoccupations par rapport aux activités relatives au projet en phase de construction, et phase exploitation  
En tant que groupe exécuteur des projets, nous n'avons pas de préoccupations
- Quelles sont les recommandations et autres mesures que vous pouvez proposer dans le cadre de la réalisation de ce projet ?  
pour le moment nous nous en occupons l'avenir si c'est nécessaire, vous pouvez nous contacter

5. Quel est votre avis relativement au projet ?

- a) Favorable
- b) Favorable sous réserve de
- c) Refus


6. Raisons de cet avis :

Contributions au développement commun

Signature et cachet



B

	<b>ENREGISTREMENT</b>	
	ENR 01 RH Version : 00	<b>23/09/2019</b>
<b>LISTE DE PRESENCE</b>		Créé le 19/09/19 1/1

**1. OBJET :** (cochez la case correspondante)

- comité de pilotage  
 Audit ..... (interne ou externe à préciser)  
 autre (préciser) : Comité de pilotage

DATE : du 12/2022 DEPARTEMENT : Abidjan LIEU : ZEN HEURE DEBUT : 08h30 HEURE FIN : 16h05

**2. THEME(S) ABORDE(S)**

- 2.1. Présentation du projet  
 2.2. Echanges  
 2.3. Roues d'or, participation, synergies et mécanismes

**3. PARTICIPANTS**

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1. <u>Sikourma Denis</u>	<u>Directeur</u>	<u>ARISE</u>	<u>0272250326</u>		<u>[Signature]</u>
2. <u>Ru hui Fong</u>	<u>CHFC</u>	<u>Digestor</u>			<u>[Signature]</u>
3. <u>Beti Gayle</u>	<u>ESG FT</u>	<u>ARISE</u>	<u>05500008</u>		<u>[Signature]</u>
4. <u>ATA Larissa</u>	<u>ITN</u>	<u>ARISE</u>	<u>059500535</u>		<u>[Signature]</u>
5. <u>LATO APTE CARLINE</u>	<u>Comptable</u>	<u>ENVAL</u>	<u>0209395332</u>	<u>latocaine@valco.org</u>	<u>[Signature]</u>
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					



<b>Projet :</b>	<b>Projet de construction d'une zone Economique Industrielle 429 ha qui fait partie de la zai PK 24d'Akoupé-Zeudji de 940 ha,dans le District Autonome d'Abidjan.</b>		
<b>Phase :</b>	Champ d'application		
<b>Client :</b>	QGMI		
<b>Détails de la réunion</b>			
Acteur(s) :	Communauté d'ABADJIN-KOUTE)		
Localisation :	Commune de SONGON		
Date :	14/11/2022		
ENVAL Présence :	/ LATTO APIE CARRINE		
Liste de présence :	Annexe 1		
Photos :	Oui	X	Annexe 2
<b>Copie de la liste de présence</b>	Oui, ci-joint	X	
	Non		
<b>Auteur :</b>	Enval		
<b>Approbation :</b>	Rodrigo Ferreira		

<b>Notes de reunion</b>			
<b>Responsable</b>	<b>Sujet</b>	<b>Contenu</b>	<b>Actions / Résultats</b>
ENVAL		<p>La rencontre avec la communauté d'Abadjin kouté s'est accentué autour de trois axes dont la présentation du projet par le cabinet. ENVAL, le recueil d'avis, préoccupations soldées par les doléances et recommandations et pour terminer la collecte de données socioéconomiques et démographiques.</p> <p>Le cabinet a présenté le contexte de la rencontre qui tient d'une part à présenter le projet et l'exercice qui se fera pour la collecte des données démographiques et socioéconomiques. D'autre part. à circonscrire le périmètre du projet.</p> <p>Suite à notre intervention, Mr Mobio Guillaume, Chef Adjoint, nous a fait savoir que PalmafrigueV2 est sur le territoire d'Abadjin-kouté et de Songon Agban.Mais Abadjin -Kouté a la plus grande partie.</p> <p>Acet effet, la coopérative du village a ses plantations au niveau de la zone Industrielle de PK 24</p>	<p><b><u>Etude D'Impact Environnemental et Social</u></b></p>

		<p>Il souligne également qu'il n'est pas informé de l'occupation du site. Pour ce fait, des recommandations ont été formulées.</p> <p>-La chefferie souhaiterait rencontrer le promoteur Arise et par la suite programmer une visite de site.</p> <p>La chefferie souhaiterait qu'Arise en exploitant son site pense à la génération future en termes de logements. Car Abadjin-Kouté n'a plus de terre au village. Par conséquent la leur parcelle au niveau la Zone Industrielle devient une priorité pour le village.</p> <p>Doléances (voir fiche de doléances annexée).</p>	
--	--	--	--



**UNE VUE DE LA RENCONTRE AVEC LA COMMUNAUTE D'ABADJIN-KOUTE**





**ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PROJET DE  
CONSTRUCTION D'UNE ZONE ECONOMIQUE INDUSTRIELLE 429ha QUI FAIT  
PARTIE DE LA ZEI PK 24 D'AKOUCHE-ZEUDJI DE 940 ha, DANS LE DISTRICT  
AUTONOME D'ABIDJAN**

**PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE**

Date : 14/11/2022

Heure de début : 10h 10

Lieu de rencontre : Village d'Abadjin Kouté.

**ORDRE DU JOUR :**

1-Information ;

2-Préoccupations et recommandation ;

3-Avis du projet

INFORMATIONS
Projet de construction d'une zone économique industrielle d'Abidjan
<b>Préoccupations et recommandations</b>
<p><u>Délégués</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les femmes ont besoin d'un financement pour entreprendre une activité génératrice de revenus (AGR).</li><li>- Entreprendre des actions sociales en faveur des veuves et des orphelins.</li><li>- Aménager un magasin en guise de supermarché pour commercialiser leurs produits.</li><li>- Employabilité locale de la jeunesse d'Abadjin-Kouté. (priorité pour cette jeunesse).</li><li>- prévoir des actions sociales pour accompagner les jeunes dans leurs activités.</li><li>- purge des droits fonciers s'il en venait que cela n'aurait pas été fait.</li><li>- la construction d'une maternité et d'une école maternelle (extension de l'école maternelle).</li><li>- construction d'un laboratoire pour le centre de santé.</li></ul>
<b>Avis sur le projet</b>
Favorable sans réserve de la prise en compte des recommandations.

Consultante Socio-économiste

CATTO Carrière

Chef du village





<b>ENREGISTREMENT</b>		<b>ENR 01 RH</b>
		Version : 00
<b>LISTE DE PRESENCE</b>		<b>23/09/2019</b>
		Créé le 19/09/19 1/1

**1. OBJET :** (cochez la case correspondante)  
 comité de pilotage  Visite..... précisez le nom de l'entreprise)

Audit ..... (interne ou externe à préciser)  autre (préciser): consultation Communautaire  
 DATE : 14/11/2022 DEPARTEMENT : ABIDJAN LIEU : VILLAGE D'ABIDJAN HEURE DEBUT : 18h00 HEURE FIN : 12h30

**2. THEME(S) ABORDE(S)**  
 2.1 présentation du projet  
 2.2 échanges (reçu et donné de participation, obligations et recommandation).  
 2.3 collecte de données économiques

**3. PARTICIPANTS**

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1. <u>NDRIO B. GUILHAUME</u>	<u>chef Adjoint</u>	<u>ABADJIN-KOUDÉ</u>	<u>0709524624</u>	<u>624</u>	<u>[Signature]</u>
2. <u>Nolio-Philippe</u>	<u>chef Kotable</u>	<u>NRADY-KOUDÉ</u>	<u>0575191576</u>		<u>[Signature]</u>
3. <u>AKRE GEOFROY</u>	<u>Président</u>	<u>USAK</u>	<u>08-07-00-70-35</u>		<u>[Signature]</u>
4. <u>JAGBRE AKO BERLAND</u>	<u>S.G. jeune</u>	<u>USAK</u>	<u>0748469370</u>		<u>[Signature]</u>
5. <u>Mina YAPO HYPHENSIA</u>	<u>Présidente</u>	<u>ASS. des Femmes ABADJAN</u>	<u>0141518362</u>		<u>[Signature]</u>
6. <u>ADHO A. MARITHE</u>	<u>Trésorière</u>	<u>—</u>	<u>0787173535</u>		<u>[Signature]</u>
7. <u>Acaoussi Pèké Suzanne</u>	<u>Vice Trésorière</u>	<u>Abadjan-Koudé</u>	<u>0749193382</u>		<u>[Signature]</u>
8. <u>ANTO APOE CARLINE</u>	<u>Secrétaire Générale</u>	<u>COOP. ENVIVAL</u>	<u>0102515392</u>	<u>pathecarline@envival.org</u>	<u>[Signature]</u>
9.					
10.					

(Veuillez joindre cette fiche au compte rendu s'il en existe)

## Projet de construction d'une Zone Économique Industrielle 429

Qui fait partir de la ZEI PK 24 d'Akoupé-Zeudji de 940ha, dans le District Autonome d'Abidjan.

### Compte rendu de la rencontre avec la chefferie d'Akoupé-Zeudji

L'An deux mil Vingt-deux, le Mercredi 30 Novembre de 09H18 à 10H30 minutes, a eu lieu dans la salle de réunion de la chefferie une rencontre dans le cadre de l'Étude d'Impact Environnemental et Social du Projet de construction d'une zone Economique Industrielle 429 qui fait partir de la ZEI PK 24 d'Akoupé-Zeudji de 940ha, dans le District Autonome d'Abidjan. La Modération est assurée par **Latto carrine** du Cabinet Enval.

D'entrée, Mr ; Aka Serge de la jeunesse en tant que porte-parole de la séance a salué et souhaité la bienvenue à la représente du Cabinet d'Enval et aux représentantes d'ARISE en la personne de **Larissa Atta et de Caryle Boli** a par la suite passé la parole à la modératrice pour la suite de la réunion.

Prenant la parole, Latto Carrine consultante (ENVAL) s'est présenté et les membres de la société ARISE (commanditaire du projet) également. L'objectif était de réviser les doléances exprimées par la chefferie d'Akoupé-Zeudji.

1. Rappel de l'ordre du jour ;
2. Echanges ;
3. Révision des doléances.

La liste des participants est annexée à ce compte rendu de la rencontre.

#### 1. PRESENTATION DU PROJET

Abordant le premier point Latto carrine a rappelé l'ordre du jour résumé en une expression de souhait par la chefferie. D'Akoupé-Zeudji. Celle de rencontrer le promoteur Arise.

##### 1.1. CONTEXTE DU PROJET

Lors de l'Étude de Cadrage et de l'Étude Impact Environmental et Social des doléances ont été exprimé par la chefferie d'Akoupé Zeudji à l'endroit du promoteur.  
(Voir Annexe).

En effet, la chefferie avait demander à Rencontres le promoteur parce qu'elle se sentait lésé par bon nombre de promoteurs. C'est dans cette optique que la chefferie a exigé cette rencontre afin d'échanger avec le promoteur sur les besoins de la population et l'effectivité de leur prise en compte.



## **2-Echanges**

Au chapitre des échanges l'accent a été mis sur le patrimoine culturel (l'existence d'un site sacré au niveau du site).

Mais le chef Adjoint dont Mr Gbakré Sika nous a rassuré sur l'inexistence de site sacré. C'est juste la rivière Sobohoé qui traverse l'autoroute. Elle prend sa source à Brassivoire et est apparente vers MIPA.

Par ailleurs, le cabinet a demandé à la chefferie de mettre à disposition des documents relatifs à l'accession du site.

## **3-Revision des doléances**

Le mécanisme de règlement des griefs décrit l'approche d'acceptation, d'évaluation, de résolution et de suivi des griefs des parties prenantes concernant le Projet.

La réparation ou la résolution rapide des griefs est essentielle pour assurer la réussite de la mise en œuvre du projet. A cet effet, l'accent a été mis sur les doléances telles que le reprofilage de la voie reliant la Zone Industrielle à Akoupé Zeudji par la voie du cimetière du village sur 3km (permettre aux travailleurs de rejoindre la zone industrielle dans les brefs e renforcement du plateau technique et la construction de bâtiments (gynécologie radiologie ; bloc opératoire et bien d'autres). Selon M. Djoman Wilfried le projet de la prise en charge de la mère et l'enfant se veut préventif afin de réduire ou de neutraliser la mortalité maternelle, infantile et de morbidité. A cela s'ajoute la construction de la clôture qui est un élément important vu que les élèves sont exposés aux accidents.

En effet, la construction de cette clôture pourra faire de cette école un centre d'examens afin d'éviter tout déplacement massif des élèves des classes d'examens vers d'autres contrées pour les compositions.

En retour, les représentantes d'ARISE les ont rassurés sur le fait que leurs doléances s'inscrivent dans la droite ligne de la politique de développement 'd'Arise quant il désire s'installer dans un pays.

Le Chef à par la suite salué l'engagement des cabinets ERM, Enval et ARISE pour leur dévouement et leur promptitude dans la mise en œuvre de cette étude. Sur ces mots, le Chef a levé la séance et nous avons procédé à une visite du Centre de santé, del'école primaire et de la voie à reprofiler (voir photos).

## **QUELQUES IMAGES PRESENTANT LE CONTENU DES DOLEANCES A PRENDRE EN COMPTE**



**Le centre de Santé Urbain**



**La voie menant d'Akoupé-Zeudji o la zone Industrielle**




**Ecole primaire à clôturer**

**UNE VUE DE LA RENCONTRE AVEC LA CHEFFERIE**





	<b>ENREGISTREMENT</b>		<b>ENR 01 RH</b>	
			Version : 00	
<b>LISTE DE PRESENCE</b>		<b>23/09/2019</b>		
		Créé le 19/09/19		1/1

**1. OBJET :** (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Visite

Audit

(interne ou externe à préciser)

autre (préciser):

préciser le nom de l'entreprise)

DATE : 30/09/2019 DEPARTEMENT : ABIDJAN

LEU: KIKONGO

HEURE DEBUT: 09h 18

HEURE FIN: 12h30

**2. THEME(S) ABORDE(S)**


2.1. Présentation de l'ordre du jour

2.2. Les enjeux

2.3. Présentation des réalisations

**3. PARTICIPANTS**

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1. GIBAKRÉ SIKHA	CHEF de Village Akyem		0142776377		
2. HOUSSO AKON PAUL	NOTABLE		0102405177		
3. ADOUKO AKUI NOÉ	NOTABLE		0768514278		
4. AKICHI KOUACHI DENIS	NOTABLE		0151435504		
5. Koubi N'CTHO MOÏSE	NANAN		0103453626		
6. ZANHO NANGUI	Dir. Coges		0707583708		
7. ACHI NANGUI	R <sup>1</sup> Génération		0749955815		
8. OBO BAÏKÉ	S-G		0153903885		
9. DOMINIQUE OBO AKICHI	S-G-Adjoint		0102282010		
10. DOMAN ASTRID	JEUNESE		0907115544		
11. KOUTOYAN KARKE	JEUNESE		0777517730		
12. AKA SERGE	JEUNESE		057536037		

	<b>ENREGISTREMENT</b>		<b>ENR 01 RH</b>
			Version : 00
<b>LISTE DE PRESENCE</b>		<b>23/09/2019</b>	
		Créé le 19/09/19	1/1

**1. OBJET :** (cochez la case correspondante)



- comité de pilotage
- Audit ..... (interne ou externe à préciser)  autre (préciser) : Remise en état de l'Agence d'Akoup-Zouli
- Visite.....préciser le nom de l'entreprise)

DATE : 30/11/2019 DEPARTEMENT : BRITA LIEU : Village d'Akoup-Zouli HEURE DEBUT : 09h00 HEURE FIN : 12h30

**2. THEME(S) ABORDE(S)**

- 2.1 Présentation de l'ordre du jour
- 2.2 Présentation des abordevs
- 2.3 Présentation des abordevs

**3. PARTICIPANTS**

	Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1.	Beti Carja	Management	ARISE	05 95 00 01 05	carja.halima@arise.net.com	
2.	ATTA LAÏSSA	Interface Navigation	ARISE	05-95-00-00-00	laissan.atta@arise.net.com	
3.						
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						

(Veuillez joindre cette fiche au compte rendu FV en excéde)

## Projet de construction d'une Zone Économique Industrielle 429

Qui fait partir de la ZEI PK 24 d'Akoupé-Zeudji de 940ha, dans le District Autonome d'Abidjan.

### Compte rendu de la rencontre avec la chefferie d'Akoupé-Zeudji

L'An deux mil Vingt-deux, le Mercredi 30 Novembre de 09H18 à 10H30 minutes, a eu lieu dans la salle de réunion de la chefferie une rencontre dans le cadre de l'Étude d'Impact Environnemental et Social du Projet de construction d'une zone Economique Industrielle 429 qui fait partir de la ZEI PK 24 d'Akoupé-Zeudji de 940ha, dans le District Autonome d'Abidjan. La Modération est assurée par **Latto carrine** du Cabinet Enval.

D'entrée, Mr ; Aka Serge de la jeunesse en tant que porte-parole de la séance a salué et souhaité la bienvenue à la représente du Cabinet d'Enval et aux représentantes d'ARISE en la personne de **Larissa Atta et de Caryle Boli** a par la suite passé la parole à la modératrice pour la suite de la réunion.

Prenant la parole, Latto Carrine consultante (ENVAL) s'est présenté et les membres de la société ARISE (commanditaire du projet) également. L'objectif était de réviser les doléances exprimées par la chefferie d'Akoupé-Zeudji.

1. Rappel de l'ordre du jour ;
2. Echanges ;
3. Révision des doléances.

La liste des participants est annexée à ce compte rendu de la rencontre.

#### 1. PRESENTATION DU PROJET

Abordant le premier point Latto carrine a rappelé l'ordre du jour résumé en une expression de souhait par la chefferie. D'Akoupé-Zeudji. Celle de rencontrer le promoteur Arise.

##### 1.1. CONTEXTE DU PROJET

Lors de l'Étude de Cadrage et de l'Étude Impact Environmental et Social des doléances ont été exprimé par la chefferie d'Akoupé Zeudji à l'endroit du promoteur.  
(Voir Annexe).

En effet, la chefferie avait demander à Rencontres le promoteur parce qu'elle se sentait lésé par bon nombre de promoteurs. C'est dans cette optique que la chefferie a exigé cette rencontre afin d'échanger avec le promoteur sur les besoins de la population et l'effectivité de leur prise en compte.



## **2-Echanges**

Au chapitre des échanges l'accent a été mis sur le patrimoine culturel (l'existence d'un site sacré au niveau du site).

Mais le chef Adjoint dont Mr Gbakré Sika nous a rassuré sur l'inexistence de site sacré. C'est juste la rivière Sobohoé qui traverse l'autoroute. Elle prend sa source à Brassivoire et est apparente vers MIPA.

Par ailleurs, le cabinet a demandé à la chefferie de mettre à disposition des documents relatifs à l'accession du site.

## **3-Revision des doléances**

Le mécanisme de règlement des griefs décrit l'approche d'acceptation, d'évaluation, de résolution et de suivi des griefs des parties prenantes concernant le Projet.

La réparation ou la résolution rapide des griefs est essentielle pour assurer la réussite de la mise en œuvre du projet. A cet effet, l'accent a été mis sur les doléances telles que le reprofilage de la voie reliant la Zone Industrielle à Akoupé Zeudji par la voie du cimetière du village sur 3km (permettre aux travailleurs de rejoindre la zone industrielle dans les brefs e renforcement du plateau technique et la construction de bâtiments (gynécologie radiologie ; bloc opératoire et bien d'autres). Selon M. Djoman Wilfried le projet de la prise en charge de la mère et l'enfant se veut préventif afin de réduire ou de neutraliser la mortalité maternelle, infantile et de morbidité. A cela s'ajoute la construction de la clôture qui est un élément important vu que les élèves sont exposés aux accidents.

En effet, la construction de cette clôture pourra faire de cette école un centre d'examens afin d'éviter tout déplacement massif des élèves des classes d'examens vers d'autres contrées pour les compositions.

En retour, les représentantes d'ARISE les ont rassurés sur le fait que leurs doléances s'inscrivent dans la droite ligne de la politique de développement 'd'Arise quant il désire s'installer dans un pays.

Le Chef à par la suite salué l'engagement des cabinets ERM, Enval et ARISE pour leur dévouement et leur promptitude dans la mise en œuvre de cette étude. Sur ces mots, le Chef a levé la séance et nous avons procédé à une visite du Centre de santé, del'école primaire et de la voie à reprofiler (voir photos).

## **QUELQUES IMAGES PRESENTANT LE CONTENU DES DOLEANCES A PRENDRE EN COMPTE**



**Le centre de Santé Urbain**



**La voie menant d'Akoupé-Zeudji o la zone Industrielle**




**Ecole primaire à clôturer**

**UNE VUE DE LA RENCONTRE AVEC LA CHEFFERIE**





	<b>ENREGISTREMENT</b>		<b>ENR 01 RH</b>	
			Version : 00	
<b>LISTE DE PRESENCE</b>		<b>23/09/2019</b>		
		Créé le 19/09/19		1/1

**1. OBJET :** (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Visite

Audit

(interne ou externe à préciser)

autre (préciser):

préciser le nom de l'entreprise)

DATE : 30/09/2019 DEPARTEMENT : ABIDJAN

LEU: KIKONG

HEURE DEBUT: 09h 18

HEURE FIN : 12h 30

**2. THEME(S) ABORDE(S)**

2.1. Présentation de l'ordre du jour


2.2. Les enjeux

2.3. Présentation des réalisations

**3. PARTICIPANTS**

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1. GIBAKRÉ SIKI	CHEF de Village Akyem		01 42 77 63 77		
2. HOUSSO AKON PAUL	NOTABLE		01 02 40 51 37		
3. ADOUKO AKUI NOÉ	NOTABLE		07 68 51 42 78		
4. AKICHI KOUACHI DENIS	NOTABLE		01 51 43 55 04		
5. KABI N'ICHO MOÏSE	NANANI		01 03 45 36 26		
6. ZANHO NANGUI	Dir. Coges		07 07 53 37 08		
7. ACHI NANGUI	R <sup>1</sup> Génération		07 49 95 08 15		
8. OBO BAÏKÉ	S-G		01 53 20 38 85		
9. DOMINIQUE OBO AKICHI	S-G-Adjoint		01 02 28 20 10		
10. DOMAN ASTRID	JEUNESE		07 07 11 55 44		
11. KOUTOUAN KARIKE	JEUNESE		07 77 51 77 30		
12. AKA SERGE	JEUNESE		07 77 53 60 37		

(Veuillez joindre cette fiche au compte rendu s'il en existe)

	<b>ENREGISTREMENT</b>		<b>ENR 01 RH</b>
	LISTE DE PRESENCE		Version : 00
			<b>23/09/2019</b>
			Créé le 19/09/19
			1/1

1. OBJET : (cochez la case correspondante)



- comité de pilotage
- Audit ..... (interne ou externe à préciser)  Visite ..... (préciser le nom de l'entreprise)

DATE : 30/11/2022 DEPARTEMENT : ABORDJAN LIEU : Village d'Akoupe Zouadi HEURE DEBUT : 09h18 HEURE FIN : 12h30

2. THEME(S) ABORDE(S)

- 2.1 Présentation de l'ordre du jour
- 2.2 Réponses des intervenants
- 2.3 Révisions des documents

3. PARTICIPANTS

	Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1.	Beti Carja	Management	ARISE	05 95 00 01 05	carja.halima@arise.net.com	
2.	ATTA LAÏSSA	Interface Navigation	ARISE	05-95-00-00-00	laissan.atta@arise.net.com	
3.						
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						

(Veuillez joindre cette fiche au compte rendu FV en annexe)

## **Projet de construction d'une Zone Économique Industrielle 429**

**Qui fait partir de la ZEI PK 24 d'Akoupé-Zeudji de 940ha, dans le District Autonome d'Abidjan.**

### **Compte rendu de la rencontre avec la Direction Générale de l'Environnement (DGE)**

L'An deux mil Vingt-deux, le Vendredi 30 Décembre de 09H 50 à 10H45 minutes, a eu lieu à la Direction Générale de ladite structure une rencontre dans le cadre de l'Etude d'Impact Environnemental et Social du Projet de construction d'une zone Economique Industrielle 429 qui fait partir de la ZEI PK 24 d'Akoupé-Zeudji de 940ha, dans le District Autonome d'Abidjan. Le but de cette rencontre était de recueillir les avis, préoccupations, suggestions et recommandations qui seront faites par la DGE dans le cadre de cette étude.

L'objectif de cette rencontre était de :

1. Présenter le projet ;
2. Echanger sur le projet et son environnement.
3. Recueillir les avis, préoccupations, suggestions et recommandations.

Le Vendredi 30 Décembre 2022, nous avons eut une section d'échange avec la Direction Générale de l'Environnement.

Mlle Latto a situé le contexte en présentant le projet à l'équipe de la DGE avant de leur laisser la latitude de s'exprimer sur le projet.

Mr Diby ayant pris la parole à faire des recommandations à prendre en compte dans la rédaction du rapport. Ce sont entre autres :

- Décrire es infrastructures qui seront sur le site ;
- Prendre en compte de la norme ISO 9001 de la norme Environnementale ;
- donner les caractéristiques des voies internes de circulation sur la Zone Industrielle ;
- Décrire le réseau d'assainissement qui sera mis en place.

Par ailleurs, Mr Diby à insister sur la provenance des matières qui ont servi au bitumage et leur lieu de provenance. Dans le cas d'une sous-traitance fait mention de cela.

-Donner également les éléments qui constituent la base chantier et annexer l'accord entre l'Entreprise Arise et l'Etat de Côte d'Ivoire. A défaut, expliquer le mode d'acquisition ou annexer la lettre d'attribution.

A sa suite, Mr Kouassi souhaite également que le processus de gestion des déchets soit décrit.



Aussi souhaiterait-il que la superficie qui couvre chaque étape soit précisée et mentionné le type de contrat et le mode de recrutement. A cela s'ajoute, la prise en compte du ratio 25 hommes pour une toilette et 15 femmes pour une toilette.

La description des infrastructures sanitaires de secours en cas d'incident, d'accident et d'urgence. Il a insisté sur la description du mode d'approvisionnement des machines en hydrocarbures et l'approvisionnement en eau des ouvriers et des entreprises dans le rapport. Pour terminer, il souhaiterait que les cours d'eaux existant soient mentionnés, les situés en tenant compte du rayon d'impact, préciser son usage ou son utilité pour la population.

### **UNE VUE DE LA RENCONTRE AVEC LA Direction Générale de l'Environnement**





**ENREGISTREMENT**

LISTE DE PRESENCE

ENR 01 RH  
Version : 00  
23/09/2019  
Créé le 19/09/19 1/1

1. OBJET : (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Visite

Audit

(interne ou externe à préciser)

autre (préciser) :

préciser le nom de l'entreprise)

DATE : 30/12/2023

DEPARTEMENT : MIREMAN

LIEU : D&E

HEURE DEBUT : 08H15 HEURE FIN : 10H46

2. THEME(S) ABORDE(S)

2.1. présentation du projet

2.2. échanges

2.3. conseil clients, présentation, suggestions, remarques et décisions

3. PARTICIPANTS

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
Kouassi Kouassi Traoré	Chf de Service	DAE	0102398826	amathieu.kouassi@valybaofr.com	
Di Bi Amadou	C.E	DAE	0749782074	amandibi80@gmail.com	
SORO PRAGNINIGUI SEYDIA	C.E	NTE	05057821619	pragniniquiseydia@gmail.com	
LATTA APEE CRESIVE	Coordinateur pédagogique	Enval	0109355592	latteapee@valybaofr.com	

(Veuillez joindre cette fiche au compte rendu s'il en existe)

**Rapport de consultation de partie prenante**

Nom(s), Prénom(s), Fonction	Kouassi Konan Nathana Chef de Service
Organisme rencontré	Direction Générale de l'Environnement
Date et lieu :	30/12/2022 à la DCE
Durée :	1 heure
Nom du Consultant	LATIO CARRINE
Objectif de la rencontre :	
Informations, sondage d'opinion	

**Résumé des échanges**

1. Avez-vous déjà connaissance du projet de construction d'une zone économique industrielle 429 ha qui fait partie de la ZEI PK 24d' Akoupé-Zeudji de 940ha, dans le District Autonome d'Abidjan

- a) Oui
- b) Non

Si oui, par quel canal ? Précisez.

2. Quelles sont les différentes missions de votre structure se rapportant au projet ?

- assurer le suivi et l'évaluation de la gestion écologiquement rationnelle des matières environnementales et de protection de la nature

3. Avez-vous des préoccupations par rapport aux activités relatives au projet en phase de construction, et phase exploitation

- préservation de la qualité des matières environnementales  
- bonne gestion des déchets produits à toutes les phases du projet.

4. Quelles sont les recommandations et autres mesures que vous pouvez proposer dans le cadre de la réalisation de ce projet ?

- décrire la gestion des différents déchets  
- donner le mode d'approvisionnement et des matériaux  
- décrire les activités du projet et leurs impacts et proposer des mesures d'atténuation  
- mettre à la disposition des travailleurs des EPI adaptés à l'activité et veiller au port de ces EPI



5. Quel est votre avis relativement au projet ?

- a) Favorable   
b) Favorable sous réserve de   
c) Refus

6. Raisons de cet avis :

- la prise en compte des recommandations



# Projet :

Projet de construction d'une zone Economique Industrielle 429 ha qui fait partie de la ZEi PK 24 d'Akoupé-Zeudji de 940 ha, dans le District Autonome d'Abidjan

Phase : Champ d'application

Client : ARISE IVOIRE

## Détails de la réunion

Acteur(s) : Chefferie village AGOUSSI 2  
Localisation : Commune de SONGON  
Date : 19/12/2022  
ENVAL Présence : LATTO APIE CARRINE  
Liste de présence : Annexe 1  
Photos : Oui X Annexe 2

Copie de la liste de présence : Oui, ci-joint X  
Oui

Auteur : Enval

Approbation : ROSELINE CHAMBRIER

## Notes de reunion

Responsable	Sujet	Contenu	Actions / Résultats
<u>ENVAL</u>		<p>L'arrivée de l'équipe d'Enval a été ponctuée de la traditionnelle cérémonie de bienvenue prononcée par le Chef du village, en la personne Mr de Kouadja Simplicite</p> <p>A sa suite, nous avons pris la parole afin de présenter à nouveau le projet et le travail à effectuer à la suite des échanges.</p> <p>Sans commentaire aucun, il a proposé que la révision du guide se fasse ainsi que la collecte de ces données complémentaires.</p> <p>Hormis ces informations collectées des doléances ont été exprimées par la chefferie.</p> <p><b><u>Doléances (voire fiche procès-verbal)</u></b></p>	<b><u>Etude d'Impact Environnemental et Social</u></b>



**ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PROJET DE  
CONSTRUCTION D'UNE ZONE ECONOMIQUE INDUSTRIELLE 429ha QUI FAIT  
PARTIE DE LA ZEI PK 24 D'AKOUBE-ZEUDJI DE 940 ha, DANS LE DISTRICT  
AUTONOME D'ABIDJAN**

**PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE**

Date : 20/12/2022

Heure de début : 16h 30

Lieu de rencontre : Village Agoussi 2.

**ORDRE DU JOUR :**

1-Information ;

2-Préoccupations et recommandation ;

3-Avis du projet

INFORMATIONS
Projet de construction d'une zone économique Industrielle d'Abidjan
<b>Préoccupations et recommandations</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Construction d'un château d'eau.</li><li>- Construction d'un centre de santé intégré.</li><li>- Besoin de tri-cycle pour ramasser les ordures</li><li>- Bitumage des voies du villages et l'entrée du village</li><li>- Electrification du village.</li><li>- Construction d'une école primaire.</li><li>- Ouverture des voies du village.</li><li>- Employabilité locale de la jeunesse d'Agoussi 2</li><li>- Construction d'un foyer des jeunes.</li></ul>
<b>Avis sur le projet</b>

Consultante Socio-économiste

LATTO Corinne

Chef du village

KOUADJA  
Simplere

070715 30 16



**UNE VUE DE LA RENCONTRE AVEC LA CHEFFERIE, QUELQUES JEUNES ET QUELQUES FEMMES DU VILLAGE D'AGOUSS 2**





**ENREGISTREMENT**

①

ENR 01 RH

Version : 00

23/09/2019

Créé le 19/09/19 1/1

**LISTE DE PRESENCE**

**1. OBJET :** (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Audit ..... (interne ou externe à préciser)

autre (préciser): **Le conseil d'administration communautaire**

DATE : **20/12/2020** DEPARTEMENT : **ARLON** LIEU : **Village Agoussi**

HEURE DEBUT : **15h** HEURE FIN : **16h20**

**2. THEME(S) ABORDE(S)**

- 2.1. **Présentation du projet**
- 2.2. **Échanges Recueil d'avis, Recueil d'avis, suggestions et doléances.**
- 2.3. **Collège de discussion et de recommandation.**

**3. PARTICIPANTS**

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1. <b>KOUADJA SIMPLICE</b>	<b>chef de village</b>	<b>Agoussi R</b>	<b>07070306</b>		<b>[Signature]</b>
2. <b>QUATHA NAHATH</b>	<b>NOTABLE</b>	<b>Agoussi 2</b>	<b>0789105518</b>		<b>[Signature]</b>
3. <b>Quedrege Lucien</b>	<b>Notable</b>	<b>Agoussi 2</b>	<b>01-04-81-8033</b>		<b>[Signature]</b>
4. <b>Kabere François</b>	<b>Notable</b>	<b>Agoussi 2</b>	<b>07-4302-3452</b>		<b>[Signature]</b>
5. <b>Same Sankica</b>		<b>Agoussi 2</b>	<b>05-56220832</b>		<b>[Signature]</b>
6. <b>Savage Stelegre</b>	<b>Notable</b>	<b>Agoussi 2</b>	<b>01-44-84-6281</b>		<b>[Signature]</b>
7. <b>Soubeygo Adama</b>		<b>Agoussi 2</b>	<b>05-44-55-5021</b>		<b>[Signature]</b>
8. <b>Duffica Issaïf</b>		<b>Agoussi 2</b>	<b>07-4329-0142</b>		<b>[Signature]</b>
9. <b>Kabere Massia</b>		<b>Agoussi 2</b>	<b>05-64-13-24-00</b>		<b>[Signature]</b>
10. <b>DUEBRAOGO Richard</b>	<b>Burgu de la commune</b>	<b>Agoussi 2</b>	<b>05 55 13 14 84</b>		<b>[Signature]</b>

(Veuillez joindre cette fiche au compte rendu RV en entier)



**ENREGISTREMENT**

①

ENR 01 RH

Version : 00

23/09/2019

Créé le 19/09/19 1/1

LISTE DE PRESENCE

1. OBJET : (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Audit ..... (interne ou externe à préciser)

autre (préciser): sejour de travail communautaire

DATE : 20/12/2020 DEPARTEMENT : ARBelgom LIEU: Village Agoussi 2

HEURE DEBUT: 15h HEURE FIN : 16h20

2. THEME(S) ABORDE(S)

- 2.1. présentation du projet
- 2.2. échange de vues d'ordre professionnel, organisationnel et de bonnes pratiques de démarrage de la communauté.
- 2.3. évaluation de la mission de la communauté.

3. PARTICIPANTS

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1. KOUADJA S. SIMPLICE	chef de village	Agoussi 2	07070306		<u>[Signature]</u>
2. QUATHRA NAHATHA	NOTABLE	Agoussi 2	0789105518		<u>[Signature]</u>
3. Quedrogo Lucien	Notable	Agoussi 2	01-04-81-8033		<u>[Signature]</u>
4. Kabere François	Notable	Agoussi 2	07-4302-3452		<u>[Signature]</u>
5. Same Sankica		Agoussi 2	05-56220832		<u>[Signature]</u>
6. Sango Stelegre	Notable	Agoussi 2	01-44-84-6281		<u>[Signature]</u>
7. Soubeygo Adamsa		Agoussi 2	05-44-55-5021		<u>[Signature]</u>
8. Duetica Issaïf		Agoussi 2	07-4329-0142		<u>[Signature]</u>
9. Kabere Massia		Agoussi 2	05-64-13-32-00		<u>[Signature]</u>
10. Ouedraogo Richard	Burguer de la communauté	Agoussi 2	05 55 13 14 84		<u>[Signature]</u>





**ENREGISTREMENT**

①

ENR 01 RH

Version : 00

23/09/2019

Créé le 19/09/19 1/1

**LISTE DE PRESENCE**

**1. OBJET :** (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Audit ..... (interne ou externe à préciser)

autre (préciser): **sejour de travail communautaire**

DATE : **20/09/2020** DEPARTEMENT : **ARBelgom**

LEU: **Village Agoussi 2**

HEURE DEBUT: **15h** HEURE FIN : **16h20**

**2. THEME(S) ABORDE(S)**

- 2.1. **présentation du projet**
- 2.2. **échange de vues d'ordre professionnel, organisationnel et de bonnes pratiques de démarrage de la communauté.**
- 2.3. **évaluation de la mission de la communauté.**

**3. PARTICIPANTS**

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1. <b>KOUADJA S. SIMPLICE</b>	<b>chef de village</b>	<b>Agoussi 2</b>	<b>07070306</b>		<b>[Signature]</b>
2. <b>QUATTARA NAHATHA</b>	<b>NOTABLE</b>	<b>Agoussi 2</b>	<b>0789105518</b>		<b>[Signature]</b>
3. <b>Quedreogo Lucien</b>	<b>Notable</b>	<b>Agoussi 2</b>	<b>01-04-81-8033</b>		<b>[Signature]</b>
4. <b>Kabore François</b>	<b>Notable</b>	<b>Agoussi 2</b>	<b>07-4303-3452</b>		<b>[Signature]</b>
5. <b>Same Sankira</b>		<b>Agoussi 2</b>	<b>05-56220832</b>		<b>[Signature]</b>
6. <b>Souyeo Stelegre</b>	<b>Notable</b>	<b>Agoussi 2</b>	<b>01-44-84-6281</b>		<b>[Signature]</b>
7. <b>Soubeygo Adama</b>		<b>Agoussi 2</b>	<b>05-44-55-50-21</b>		<b>[Signature]</b>
8. <b>Duiffon Issaïf</b>		<b>Agoussi 2</b>	<b>07-43-29-01-42</b>		<b>[Signature]</b>
9. <b>Kabore Maïssa</b>		<b>Agoussi 2</b>	<b>05-64-13-32-00</b>		<b>[Signature]</b>
10. <b>DUEBRAOGO Richard</b>	<b>BURGUER DE LA COMMUNITE</b>	<b>Agoussi 2</b>	<b>05 55 13 14 84</b>		<b>[Signature]</b>



**ENREGISTREMENT**

ENR 01 RH
Version : 00
<b>23/09/2019</b>
Créé le 19/09/19
1/1

**1. OBJET :** (cochez la case correspondante)

- comité de pilotage  
 Audit ..... (interne ou externe à préciser)  
 Visite ..... (préciser le nom de l'entreprise)

DATE : 20/02/2022 DEPARTEMENT : Abidjan UEB : Village Ngourou  
 HEURE DEBUT : 15h HEURE FIN : 16h 20

**2. THEME(S) ABORDE(S)**  
 2.1. présentation du projet  
 2.2. échange de vues d'avis et recommandations  
 2.3. réflexion sur des mesures de mise en œuvre

**3. PARTICIPANTS**

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1. Djebe BOUMOU			0536727341		+
2. SPOURD STANISLAS			0506933344		+
3. Bolou AHIDOU			0767594064		+
4. Deminougbe			0158035292		+
5. TROUPE NGOROU			0544039631		+
6. LATO APPE GRESNE	conseiller technique	Emrod	07-08-39-5392	latobean@emrod.com	+
7.					
8.					
9.					
10.					

(Veuillez joindre cette fiche au compte rendu à la fin de l'atelier)

# Projet :

Projet de construction d'une zone Economique Industrielle 429 ha qui fait partie de la ZEI PK 24d'Akoupé-Zeudji de 940 ha, dans le District Autonome d'Abidjan

Phase : Champ d'application

Client : ARISE IVOIRE

## Détails de la réunion

Acteur(s) : Chefferie d'ADONKOI I  
Localisation : Commune d'Anyama  
Date : 08/11/2022  
ENVAL Présence : LATTO APIE CARRINE  
Liste de présence : Annexe 1  
Photos : Oui X Annexe 2

Copie de la liste de présence : Oui, ci-joint X  
Oui

Auteur : Enval

Approbation : ROSELINE CHAMBRIER

## Notes de reunion

Responsable	Sujet	Contenu	Actions / Résultats
<u>ENVAL</u>		<p>L'arrivée de l'équipe a été ponctuée de la traditionnelle cérémonie de bienvenue prononcée par le Secrétaire du Chef du village, en la personne Mr de OBE DAFFOU JOSURI</p> <p>A sa suite, nous avons pris la parole afin de présenter à nouveau le projet et le travail à effectuer à la suite des échanges.</p> <p>Sans commentaire aucun, il a proposé que la révision du guide se fasse ainsi que la collecte de ces données complémentaires.</p> <p>Hormis ces informations collectées des doléances ont été exprimées par la chefferie.</p> <p><u>Doléances (voire fiche procès-verbal)</u></p>	<u>Etude d'Impact Environnemental et Social</u>





**UNE VUE DE LA RENCONTRE AVEC LA CHEFFERIE ET LA REPRESENTANTE DES FEMMES  
DU VILLAGE D'ADONKOI !**



**ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PROJET DE  
CONSTRUCTION D'UNE ZONE ECONOMIQUE INDUSTRIELLE 429ha QUI FAIT  
PARTIE DE LA ZEI PK 24 D'AKOUCPE-ZEUDJI DE 940 ha, DANS LE DISTRICT  
AUTONOME D'ABIDJAN**

**PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE**

Date : 08/11/2022

Heure de début : 13h 15

Lieu de rencontre : Village d'Adonkoï 1.

**ORDRE DU JOUR :**

1-Information ;

2-Préoccupations et recommandation ;

3-Avis du projet

INFORMATIONS
Projet de construction d'une zone économique industrielle d'Abidjan
<b>Préoccupations et recommandations</b> <u>Délégués</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Construction d'un centre de santé.</li><li>- Construction d'une école maternelle.</li><li>- Construction d'une cantine scolaire.</li><li>- Construction d'un centre culturel.</li><li>- Construction d'un marché</li><li>- Construction de la clôture de l'école primaire.</li></ul>
<b>Avis sur le projet</b> Favorable au projet

Consultante Socio-économiste

LATIO

Chef du village





<b>ENREGISTREMENT</b>		<b>ENR 01 RH</b>
		Version : 00
<b>LISTE DE PRESENCE</b>		<b>23/09/2019</b>
	Créé le 19/09/19	1/1

**1. OBJET :** (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Visite

Audit (interne ou externe à préciser)

autre (préciser) : *Conseil d'administration communautaire*

DATE : *02/11/2022* DEPARTEMENT : *BORDONS* LIEU : *Wanga* HEURE DEBUT : *15H45* HEURE FIN : *18H35*

**2. THEME(S) ABORDE(S)**

2.1. *Présentation du projet*

2.2. *Échanges/rencontre avec les participants, suggestions, recommandations*

2.3. *Coopération de données personnelles*

**3. PARTICIPANTS**

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1. YAPI GBESSO ISAAE	Dir. Régional	Chefferie	0747488088	yapisaoc63@gmail.com	<i>[Signature]</i>
2. AGBE SEAN-KAPINSTE	Notable	Chefferie	0747488088		<i>[Signature]</i>
3. AKOSU NIANBO SOGAS	Notable	Chefferie	0707807856	mandogja6@gmail.com	<i>[Signature]</i>
4. YAPI AKIKO DANACE	Kp. Fermier	Chefferie	0707824487	etayavi@gmail.com	<i>[Signature]</i>
5. OBE BAFROU SOYUEI	Sec. Chefferie	Chefferie	0799475363		<i>[Signature]</i>
6. AGBO Jean-Baptiste	Notable 1	Chefferie	0707870661		<i>[Signature]</i>
7. KOUARSI ARAN	DTN/guie	Chefferie	0749413452		<i>[Signature]</i>
8. AISEU OTO SEAN	Rote. Cauc	Chefferie	0788732865		<i>[Signature]</i>
9.					
10.					



# Projet :

Projet de construction d'une zone Economique Industrielle 429 ha qui fait partie de la ZEi PK 24 d'Akoupé-Zeudji de 940 ha, dans le District Autonome d'Abidjan

Phase : Champ d'application

Client : ARISE IVOIRE

## Détails de la réunion

Acteur(s) : Chefferie villageV2 Palmafrique  
Localisation : Commune de SONGON  
Date : 09/11/2022  
ENVAL Présence : LATTO APIE CARRINE  
Liste de présence : Annexe 1  
Photos : Oui X Annexe 2

Copie de la liste de présence : Oui, ci-joint X  
Oui

Auteur : Enval

Approbation : ROSELINE CHAMBRIER

## Notes de reunion

Responsable	Sujet	Contenu	Actions / Résultats
<u>ENVAL</u>		<p>L'arrivée de l'équipe a été ponctuée de la traditionnelle cérémonie de bienvenue prononcée par le Secrétaire du Chef du village, en la personne Mr de GBIZI SOKOURY</p> <p>A sa suite, nous avons pris la parole afin de présenter à nouveau le projet et le travail à effectuer à la suite des échanges.</p> <p>Sans commentaire aucun, il a proposé que la révision du guide se fasse ainsi que la collecte de ces données complémentaires.</p> <p>Hormis ces informations collectées des doléances ont été exprimées par la chefferie.</p> <p><b><u>Doléances (voire fiche procès-verbal)</u></b></p>	<b><u>Etude d'Impact Environnemental et Social</u></b>



**UNE VUE DE LA RENCONTRE AVEC LA CHEFFERIE ET QUELQUES JEUNES DU VILLAGE DE V2 PALMAFRIQUE**



ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PROJET DE  
CONSTRUCTION D'UNE ZONE ECONOMIQUE INDUSTRIELLE 429ha QUI FAIT  
PARTIE DE LA ZEI PK 24 D'AKOUBE-ZEUDJI DE 940 ha, DANS LE DISTRICT  
AUTONOME D'ABIDJAN

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Date : 09/11/2022.

Heure de début :

Lieu de rencontre : Village palmafricain 2.

ORDRE DU JOUR :

1-Information ;

2-Préoccupations et recommandation ;

3-Avis du projet

INFORMATIONS
Projet de construction d'une zone économique industrielle d'Abidjan
<b>Préoccupations et recommandations</b>
<u>Déclançes</u>
- Employabilité locale de la jeunesse
- Construction d'un centre de santé intégré au niveau du village de V2 palmafricain
- Ouverture de voie reliant le village V2 palmafricain à N'Botré.
- Besoin d'un château d'eau.
- Construction d'un poste de police ou d'une gendarmerie au niveau de la zone industrielle pour des questions de sécurité de la population et des travailleurs.
- Electrification du village.
<b>Avis sur le projet :</b>
Favorable au projet.

Consultante Socio-économiste

LATO

Chef du village

09.11.2022.





**ENREGISTREMENT**

ENR 01 RH

Version : 00

23/09/2019

Créé le 19/09/19

1/1

**LISTE DE PRESENCE**

**1. OBJET :** (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Visite

Audit ..... (interne ou externe à préciser)

autre (préciser): **Consultation communautaire**

DATE : **23/09/2019** DEPARTEMENT : **ABIDJAN** LIEU : **Village** HEURE DEBUT : **16h 30** HEURE FIN : **18h 00**

**2. THEME(S) ABORDE(S)**

2.1 **Prevention des risques du projet**

2.2 **Engagement des acteurs d'origine, participation des acteurs locaux, implication des acteurs communautaires**

2.3 **Appui des bénéficiaires dans le processus de mise en œuvre**

**3. PARTICIPANTS**

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1. <b>Kouadio Kouadio</b>	<b>chef de village</b>	<b>Palmarisque V2</b>	<b>09392928265</b>		<b>[Signature]</b>
2. <b>Glycile' SOUBRY HEWE</b>	<b>secrétaire CV</b>	<b>V2</b>	<b>09 58 53 9038</b>	<b>hevelgizy13@gmail.com</b>	<b>[Signature]</b>
3. <b>Kouon. KAHON MARADIN</b>	<b>Coordinateur</b>	<b>Palmarisque V2</b>	<b>01.41.15.14.90</b>		<b>[Signature]</b>
4. <b>NAOUNOU GOTO' OLIVIER</b>	<b>Coordinateur</b>	<b>V2</b>	<b>07 9 00 8 5 8</b>		<b>[Signature]</b>
5. <b>IBO TOUOly Stéphane</b>	<b>Coordinateur</b>	<b>V2</b>	<b>05 86 32 93 25</b>		<b>[Signature]</b>
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					

## **Projet de construction d'une Zone Économique Industrielle 429**

**Qui fait partie de la ZEI PK24 d'Akoupé-Zeudji 940ha, dans le District Autonome d'Abidjan.**

### **Compte rendu de la rencontre avec la Direction Générale de l'Office Ivoirien du Patrimoine Culturel (OIPC)**

L'An deux mil Vingt-deux, le Jeudi 22 Décembre de 10H 30 à 11H 27 minutes, a eu lieu dans le bureau du Directeur Général de l'O.I.P.C. une rencontre dans le cadre de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du Projet de construction d'une zone Economique Industrielle 429 ha qui fait partie de la ZEI PK24 d'Akoupé-Zeudji 940ha, dans le District Autonome d'Abidjan.

Le but de cette rencontre était d'imprégner Arise Ivoire, absente lors de notre première séance de travail, des recommandations faites par OIPC, lesquelles suggéraient la prise en compte de prospections et sondages dans le volet archéologique des investigations qui devront avoir lieu pendant de l'EIES.

Les points de l'ordre du jour étaient les suivants :

- Faire un rappel des recommandations précédentes et;
- Donner les fondements de ces recommandations et des conseils d'usage.

Dans le rôle de modérateur, M. Kra Hilaire Kwassi de l'OIPC s'est acquis nos nouvelles avant d'entrer dans le vif du sujet.

A la suite de monsieur Kra, Mlle Latto Carrine est intervenue en procédant d'abord à la présentation de l'équipe venue rencontrer la direction générale de l'OIPC, puis le projet lui-même ainsi que l'objet de la présence de ladite équipe.

Ensuite, avant le rappel proprement dit des recommandations, la représentante de l'Entreprise Arise, dame Caryle Boli a cherché à savoir si les recommandations prennent en compte tous les villages environnants ou allusion est faite seulement aux différents sites à leur possession. A cette préoccupation, Dr Aliman en tant qu'initiateur desdites recommandations est intervenu pour faire le rappel.

Dr Aliman a fait son rappel sur la base d'un argumentaire historique. Ainsi, a-t-il expliqué que selon certains travaux historiques (Allou Kouamé et autre), la grande partie de la zone (sites devant accueillir le projet et les localités environnantes) a connu plusieurs occupations. Donc, sur cette base, la zone est susceptible d'abriter un certain nombre de vestiges

archéologiques des peuples qui y ont transité. De plus, les études archéologiques des localités impactées par le projet sont insuffisantes, selon la littérature à sa disposition. C'est pourquoi, dira-t-il, il a suggéré lors de la première séance de travail avec Enval, que dans le cadre des investigations sur le patrimoine, il est nécessaire de mener des traditions orales dans les localités, ainsi que des prospections et sondages archéologiques sur les sites pour ne pas perdre d'éventuelles données archéologiques utiles pour le patrimoine ivoirien.

Après ce rappel des recommandations, la représentante d'Arise a révélé que lors de l'EIES pour le compte de la section 2 du projet de la Y4 l'étude sur le patrimoine archéologique ont établi l'inexistence de patrimoine culturel et archéologique au niveau de la Zone qui leur est attribué maintenant. C'est pourquoi, Arise souhaite ne pas faire des études dans ce sens et propose de faire éventuellement des études supplémentaires dans le cas où la phase de construction les travaux révélaient des vestiges, qui est l'application de la « norme 8 » de la SFI sur la protection du patrimoine culturel. Il convient de noter que ces résultats dont parle la représentante ont été obtenus à partir de sources orales (traditions orales de la population de la zone du projet).

Après plusieurs discussions, Monsieur le Directeur Général Dr Aka Konin est intervenu alors pour nous donner les fondements des recommandations. Il nous a fait savoir que la Côte d'Ivoire dispose d'une nouvelle loi qui exige que pour tout projet d'utilité publique ou privée une étude d'archéologie préventive soit désormais initiée.


Après son intervention, Mme N'Guessan, Directrice de la planification a renchérit sur l'importance de l'archéologie préventive de sorte à ce que les vestiges existants ne soient plus détruits lors des travaux d'aménagement. Aussi a-t-elle souligné que le Ministère n'est pas associé dans bon nombre de projets de grande envergure, ce qui est aujourd'hui à la base de la destruction de certains vestiges archéologiques. Elle souhaiterait donc qu'Arise prenne en contact les exigences de la loi sur l'archéologie préventive.

Dr Aliman a terminé son propos sur le fait que la tradition orale n'est pas toujours à mesure d'affirmer ou d'infirmer le contenu des sites à aménager. Il a par ailleurs conseillé le promoteur Arise et le Cabinet Enval se mettent ensemble pour obtenir une copie du rapport de l'étude effectuée pour le projet de la Y4 afin de se servir des résultats archéologiques pour d'autres recommandations ultérieures. Pour lui, à défaut d'obtenir ce rapport antérieur une étude archéologique dans le sens préventif devrait être réalisée avant le début des activités d'Arise.





**UNE VUE DE LA RENCONTRE AVEC LA Direction Générale de l'OIPC**

	<b>ENREGISTREMENT</b>	<b>ENR 01 RH</b>
	LISTE DE PRESENCE	Version : 00 <b>23/09/2019</b>
	Créé le 19/09/19	1/1

**1. OBJET :** (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Visite

Audit ..... (interne ou externe à préciser)  autre (préciser): **Remarque avec la Direction Générale de l'Orpc**

DATE : **28/09/2019** DEPARTEMENT : **ABIDJAN** LIEU : **ORPC** HEURE DEBUT : **08h30** HEURE FIN : **11h27**









**2. THEME(S) ABOUDE(S)**

2.1. **Règles de projet.**

2.2. **Changement**

2.3. **Recommandation**

**3. PARTICIPANTS**

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1. <b>DR AKA KALIN</b>	<b>DG</b>	<b>Orpc</b>	<b>077734143</b>	<b>kalin.aka@orpc.gov.ci</b>	
2. <b>KRA HIRIE KUSSY</b>	<b>Dir. Com</b>	<b>ORPC</b>	<b>0709395080</b>	<b>hirie.kussy@orpc.gov.ci</b>	
3. <b>Hwa NIGUESSEAN P. M. M. M.</b>	<b>Directrice Proj.</b>	<b>ORPC</b>	<b>0709034690</b>	<b>hwa.niguessean@orpc.gov.ci</b>	
4. <b>ALIHAN Fabrice</b>	<b>CSC&amp;A</b>	<b>ORPC</b>	<b>0749953339</b>	<b>alihan@orpc.gov.ci</b>	
5. <b>DR TANY EPOE Guie</b>	<b>DPSE P</b>	<b>ORPC</b>	<b>074871811</b>	<b>tany.epoe@orpc.gov.ci</b>	
6. <b>Edou Cougbe</b>	<b>Manag. Inspec</b>	<b>ARISE</b>	<b>0595000008</b>	<b>cougbe@arise.gov.ci</b>	
7. <b>Yves NOUNOU</b>	<b>Coordinateur</b>	<b>ENVAL</b>	<b>0708714608</b>	<b>yves.nounou@enval.gov.ci</b>	
8. <b>LALLO APTÉ CARSTNE</b>	<b>Coordinateur</b>	<b>ENVAL</b>	<b>0708714608</b>	<b>lallo.apté@enval.gov.ci</b>	
9.					
10.					

## **Projet de construction d'une Zone Économique Industrielle 429**

**Qui fait partir de la ZEI PK 24 d'Akoupé-Zeudji de 940ha, dans le District Autonome d'Abidjan.**

### **Compte rendu de la rencontre avec la Direction Générale l'Office Ivoirien du Patrimoine Culturel (OIPC)**

L'An deux mil Vingt-deux, le Vendredi 02 Décembre de 10H 11 à 10H55 minutes, a eu lieu dans le bureau du Directeur Général de ladite structure une rencontre dans le cadre de l'Etude d'Impact Environnemental et Social du Projet de construction d'une zone Economique Industrielle 429 qui fait partir de la ZEI PK 24 d'Akoupé-Zeudji de 940ha, dans le District Autonome d'Abidjan. A l'aide d'un Powerpoint, la représentante du cabinet en la personne de Latta carrine en compagnie de Dr Yao Narcisse, expert en patrimoine culturel ont présenté le projet.

L'objectif de cette rencontre était de :

1. Présenter le projet ;
2. Echanger sur le projet et son environnement.
3. Recueil d'avis, préoccupations, suggestions et recommandation

D'entrée, Dr ; Aliman Fabrice a salué l'initiative démontrant la prise en compte du volet culturel. Il a par la suite mentionné le fait que cette zone est susceptible d'être une zone archéologique. Car historiquement, cette zone est assez capitale dans la vie des peuples qui ont transité. Cette zone selon le Professeur Allou Eugène est appelée « Molière Gôh » à cause de son caractère historique en termes de peuplement.

Par conséquent, le volet culturel de cette étude mérite d'être approfondi.

Il souhaiterait donc que des sondages d'archéologie préventive soient réalisés.

A ce niveau, Mme Mouso Assalé Veronique, souhaiterait que le cabinet prenne attache avec le ministère suite à la découverte des vestiges pour que leur conservation soient effectives.





**UNE VUE DE LA RENCONTRE AVEC LA Direction Générale de l'OIPC**

### Rapport de consultation de partie prenante

Nom(s), Prénom(s), Fonction	ALIMATI Fabrice chef de service
Organisme rencontré	OIPC
Date et lieu :	2/12/22 siège OIPC 7 <sup>e</sup> Tchoukè
Durée :	
Nom du Consultant	
Objectif de la rencontre	
Informations, sondage d'opinion	

#### Résumé des échanges

1. Avez-vous déjà connaissance du projet de construction d'une zone économique Industrielle près d'Abidjan, PK 24-Abidjan, Côte d'Ivoire

- a) Oui
- b) Non

Si oui, par quel canal ? Précisez.

2. Quelles sont les différentes missions de votre structure se rapportant au projet ?

Inventaire du patrimoine culturel  
les sites, les forêts sacrées, les pratiques sociales  
et les monuments

3. Avez-vous des préoccupations par rapport aux activités relatives au projet en phase de construction, et phase exploitation -

préservation des vestiges  
Faire des sondages archéologiques vu l'intérêt  
historique en termes de peuplement de la CE

4. Quelles sont les recommandations et autres mesures que vous pouvez proposer dans le cadre de la réalisation de ce projet ?

obligation de faire un sondage ou  
une archéologie préventive de la zone  
du projet.

5. Quel est votre avis relativement au projet ?

- a) Favorable
- b) Favorable sous réserve de
- c) Refus

6. Raisons de cet avis :

Le projet permettra d'être moins  
dépendant de l'extérieur et de faire  
la promotion de produits locaux et  
surtout de valoriser nos savoir-faire

ds

Signature et cachet





	<b>ENREGISTREMENT</b>		<b>ENR 01 RH</b>
	LISTE DE PRESENCE		Version : 00
<b>23/09/2019</b>			Créé le 19/09/19
			1/1

**1. OBJET :** (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Visite

Audit ..... (interne ou externe à préciser)

autre (préciser): consultation publique

DATE : 22/09/2019 DEPARTEMENT : ABIDJAN

LEU : CIPC

HEURE DEBUT : 10H 15 HEURE FIN : 10H 55

**2. THEME(S) ABORDE(S)**

2.1 Présentation du projet

2.2 Edouard

2.3 Revue d'avance des participants de négociation et de recommandation.

**3. PARTICIPANTS**



	Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1.	Dr AKA KAN/N	DG OPA	OPA	077739499 01014429	kanine@opacm.com	
2.	Mme Trousses Assate Vénusique DNE	DNE	ORC	0505998892	assatevenusique@orc.ci	
3.	Dr BEINDAN Fabrice	CSCEA	BPIC	074493338	fabrice@bpic.ci	
4.	Dr Yao Narcette	Chaudron	ENVAL	070874911	yao.narcette@enval.ci	
5.	LATTO ARIE CARLINE	Coordinateur	ENVAL	07-08-35532	carline.latto@enval.ci	
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						

**FICHE THEMATIQUE DE COLLECTE DE DONNEES SUR LES ASPECTS SOCIOECONOMIQUES PAR WAYPOINT –  
PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ZONE ÉCONOMIQUE INDUSTRIELLE (ZEI) DE 429 HA QUI FAIT PARTIE DE LA  
ZEI PK24 D'AKOUCPE-ZEUDJI DE 940 HA, DANS LE DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE**

Nom de l'Industrie	Description de l'activité ou secteur	Occupant le site du Projet / Entourant le site du Projet	Coordonnées	Photo
MIPA	Fabrication de casier	Entourant le site du projet	Latitude :5 ;25 ;51.7518 Longitude :4 ;9 ;50.2816	
Q10	Production d'aliments de volaille	Entourant le site du projet	Latitude :5 ;25 ;58.9376 Longitude :4 ;9 ;50.1373	

Habitation	Dortoir	Entourant le site du projet	Latitude :5 ;25 ;57.22 Longitude :4 ;9 ;56.6211	
Garage	Reparation de véhicules	Entourant le site du projet	Latitude :5 ;25 ;56.74772 Longitude :4 ;9 ;598603	




<p>FER IVOIRE SARLU</p>	<p>Constructeur, importateur et exportateur d'Acier</p>	<p>Entourant le site du projet</p>	<p>Latitude : 5 ;25 ;54.4366 Longitude : 4 ;10 ;4.7646</p>	
<p>Entrepôt</p>	<p>Exposition de produits finis de l'acier</p>	<p>Entourant le site du projet</p>	<p>Latitude : 5 ;25 ;54.4366 Longitude : 4 ;10 ;4.7646</p>	

<p>Poste CI-Energies</p>	<p>Source d'alimentation en électricité</p>	<p>Entourant le site du projet</p>	<p>Latitude :5 ;25 ;52.1294 Longitude :4 ;10 ;8.8399</p>	
<p>SCCI 2(Société de Ciment)</p>	<p>Production de ciment</p>	<p>Entourant le site du projet</p>	<p>Latitude :5 ;25 ;11.5144 Longitude :4 ;2 ;44.8871</p>	

Guépard CI	Production de ciment	<b>Entourant le site du projet</b>	Latitude : 5 ;25 ;38.7125 Longitude : 4 ;8 ;38.1049	
Société chinoise	Fabrication de fer	<b>Entourant le site du projet</b>	Latitude :5 ;25 ;58.5187 Longitude :4 ;9 ;25.8559	

KEI SPIROLL Precast production	En chantier	Entourant le site du projet	Latitude :5 ;26 ;8.1713 Longitude :4 ;8 ;56.6082	
Inconnu	En chantier	Entourant le site du projet	Latitude :5 ;26 ;16.5884 Longitude :4 ;8 ;57.7687	



Inconnu	En chantier	Entourant le site du projet	Latitude :5 ;26 ;2.4428 Longitude :4 ;8 ;58.0913	

## **Principe de la consultation publique**

La participation du public se situe dans le cadre réglementaire du décret n°96-894 du 8 novembre 1996, déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement. Elle comprend principalement deux phases et des actions préalables. Au niveau des actions préalables, on distingue les séances de travail avec les personnes ressources d'une part et les réunions d'information des Autorités Administratives et Coutumières d'autre part.

Le présent Constat d'Impact Environnemental et Social (EIES), a été réalisé sur la base de cette approche méthodologique participative qui s'est appuyée sur la consultation et la concertation avec les acteurs sociaux directement concernés par la réalisation du projet. A cet effet, des réunions de lancement de l'étude en vue de l'information des parties prenantes se sont tenues les 22 et 25 Novembre 2022. Elles ont permis de présenter à toutes les personnes directement impliquées dans la réalisation effective de ce projet (autorités et structures techniques de l'administration, populations riveraines et autres opérateurs économiques), la nécessité de la prise en compte de l'environnement naturel et humain dans sa conception, sa réalisation et son exploitation. Aussi, ces séances visaient-elles, le recueil des aspirations de ces populations vis-à-vis du projet.

Par ailleurs, des courriers d'informations ont été adressés aux autorités administratives, préfectorales et communales du démarrage effectif de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet et de solliciter leur collaboration pour une bonne participation à l'enquête socio-économique des populations cibles (enquête socio-économique, consultations sous forme de focus group des populations cibles).

### **0.1. Objectifs des consultations publiques**

De façon générale, les consultations des parties prenantes visent à assurer la participation et l'engagement des populations impliquées dans le projet de manière à favoriser la prise en compte de leurs avis, attentes, préoccupations et recommandations dans la phase de la préparation, de la mise en œuvre et de suivi. Dans ce projet, il s'agit spécifiquement de :

- Informer officiellement la population et présenter le projet de façon générale ;

- créer un cadre d'échange avec les populations potentiellement impactées et susceptible d'être affectées ;
- recueillir les avis, les préoccupations et les suggestions des populations concernées afin de collecter des données.

Dans le cadre de cette étude, l'équipe du cabinet ENVAL a rencontré les personnes ressources susceptibles d'interférer dans le projet. Ce sont :

- les Autorités préfectorales (Préfet et Sous-préfets) ;
- l'autorité municipale (Maire) ;
- les responsables des services et structures techniques des Ministères ;
- les communautés locales

### **0.2. Approche de la Société en matière d'engagement des parties prenantes**

Les programmes d'engagement des parties prenantes de ARISE identifient les principales préoccupations et attentes de celles-ci tout en mettant en place une stratégie pour entrer en dialogue et communiquer avec elles.

### **0.3. Plan d'engagement des parties prenantes**

C'est le processus mis en place dans le but de s'assurer que la consultation et la participation averties aient eu lieu et que les points de vue, les préoccupations et les intérêts des parties prenantes sont pris en compte dans l'évaluation du projet. La participation des parties prenantes doit directement éclairer la prise de décisions, en particulier en ce qui concerne le modèle de prévention des impacts et la conception des mesures d'atténuation. L'engagement des parties prenantes à travers le processus de l'EIES vise à améliorer la relation entre le promoteur et les collectivités environnantes, à développer l'appui aux communautés pour le projet et à éviter toute surprise durant les consultations formelles des communautés au cours du processus de l'EIES.

#### **0.3.1. Approche méthodologique de la participation des parties prenantes**

L'approche méthodologique de conduite du volet participation des parties prenantes de l'étude comprend les principales phases suivantes :

##### **0.3.1.1. Informations préalables des autorités administratives (prise de contact)**

Elle se déroule avant le démarrage effectif des missions d'investigations sur le terrain. Elle a pour but d'informer les autorités administratives et traditionnelles (Services de

l'Administration Publiques ou Chefs de services déconcentrés de l'Etat, personnes affectées de la zone du projet) à la préfecture d'Abidjan, à la Sous-Préfecture d'Anyama du projet sur l'objet de la mission, de présenter la méthodologie de travail, et d'adopter un chronogramme consensuel de déroulement des activités de l'étude (réunions publiques d'information, consultation restreinte, investigations de terrain, collecte des données biophysiques et socio-économiques, etc.). Ainsi, en dehors des rencontres organisées par l'équipe du Cabinet ENVAL et les autorités administratives, des appels téléphones ont été faits, des courriers ont été envoyés via l'internet ou déposés physiquement. Ci-dessous la liste des parties prenantes identifiées à qui des courriers ont été déposés. Le chronogramme des dépôts des différents courriers en vue des rencontres est présenté dans le tableau ci-dessous.

*Tableau 01 : Liste des prenantes contactées par voie de courrier*

Tableau 1 : Liste des prenantes contactées par voie de courrier

<b>Localité</b>	<b>Structures</b>	<b>Jour et Date de dépôt</b>	<b>Contacts structures</b>
<b>Abidjan</b>	Préfecture d'Abidjan	24/10/2022	07 09 36 44 84
<b>Abidjan</b>	Sous-Préfecture d'Anyama	24/10/2022	07 48 85 94 41
<b>Abidjan</b>	Sous-Préfecture de Songon	24/10/2022	07 07 81 13 40
<b>Abidjan</b>	Ministère de la Construction du Logement et de l'Urbanisme Secteur de Songon	02/11/2022	0505976702
<b>Abidjan</b>	Ministère de la Construction du Logement et de l'Urbanisme Secteur d'Anyama	24/10/2022	07 09 80 91 34
<b>Abidjan</b>	Direction Départementale de l'Agriculture et du Développement	24/10/2022	0747439660



	Rural Secteur de Songon		
<b>Abidjan</b>	Direction Départementale de l'Agriculture et du Développement Rural Secteur d'Anyama	24/10/2022	0709809134
<b>Abidjan</b>	Cantonnement des Eaux et Forêts poste de Songon	28/10/2022	0140871804
<b>Abidjan</b>	Cantonnement des Eaux et Forêts poste d'Anyama	24/10/2022	0709597901
<b>Abidjan</b>	TRCI	02/11/2022	07 07 22 09 39
<b>Abidjan</b>	PALMAFRIQUE	02/11/2022	0707122323
<b>Abidjan</b>	Abadjin-Kouté	02/11/2022	05 55 47 06 06 25 24 00 34 53
<b>Abidjan</b>	Village V2 Palmafrique	02/11/2022	07 97 92 82 67
<b>Abidjan</b>	Adonkoi I	02/11/2022	05 65 03 90 68
<b>Abidjan</b>	Allokoi	24/10/2022	05 65 03 90 68
<b>Abidjan</b>	Akoupé-Zeudji	02/11/2022	0708403955
<b>Abidjan</b>	Attinguié	02/11/2022	0747055059

Les courriers envoyés sont en annexe du présent rapport

#### 0.3.1.2. Identification et analyse des parties prenantes

Une base de données a été élaborée pour référencer les parties prenantes (les autorités)

Tableau 02 : Recapitulatif des rencontres effectuées

Acteurs			
Mr ZIAGO GOGBE			
POINTS DISCUTES	AVANTAGES	PREOCCUPATIONS ET CRAINTES	SUGGESTIONS RECOMMANDATIONS ET ATTENTES
<b>Ministère de la Construction du Logement et de l'Urbanisme secteur Anyama</b>			
Les Impacts du projet	Transformation locale des matières premières	En phase de construction ; le plan d'occupation du sol et en phase d'exploitation ; la gestion des déchets.	-La construction des édifices doit respecter les normes. -Traiter les déchets avec beaucoup de professionnalisme. -Les populations doivent bénéficier d'équipement tels que les écoles ; les centres de santé urbains.
Avis relativement au projet	Favorable parce que le projet pourra aider à la transformation sur place des matières premières, la création d'emplois, l'amélioration du pouvoir d'achat dans notre zone et permettra de lutter contre la pauvreté grandissante.		

Acteurs			
TEBY CHEPO DELPHINE EPOUSE SEH			
POINTS DISCUTES	AVANTAGES	PREOCCUPATIONS ET CRAINTES	SUGGESTIONS RECOMMANDATIONS ET ATTENTES
<b>Ministère de l'Agriculture et du Développement Durable secteur Anyama</b>			
Les impacts du projet	-Transformation locale des matières premières	Le non-respect des engagements vis-à-vis de la population.	Respecter les normes au niveau de l'installation des

	-Création d'emplois		différentes entreprises sur le site en fonction des activités (regrouper les entreprises exerçant les mêmes activités).
Avis relativement au projet	Favorable parce que le projet favorisera le développement économique du pays qui permettra de réduire le taux de chômage et la consommation locale.		.

<b>Acteurs</b>			
KOUROUMA KARIM			
<b>POINTS DISCUTES</b>	<b>AVANTAGES</b>	<b>PREOCCUPATIONS ET CRAINTES</b>	<b>SUGGESTIONS RECOMMANDATIONS ET ATTENTES</b>
<b>Ministère des Eaux et Forêts secteur Anyama</b>			
Les impacts du projet	-Transformation locale des matières premières -Création d'emplois	-La dégradation du couvert forestier -La contamination des cours d'eaux et de la nappe phréatique.	-Faire un reboisement compensatoire -Le traitement des Eaux usées avant rejet. -Prendre attache avec le service forestier. .
Avis relativement au projet	Avis favorable sous réserve de la prise en compte des recommandations suscitées.		

<b>Acteurs</b>			
Mme AGOUSSI NEE KONAN AMOIN MARCELLINE			
<b>POINTS DISCUTES</b>	<b>AVANTAGES</b>	<b>PREOCCUPATIONS ET CRAINTES</b>	<b>SUGGESTIONS RECOMMANDATIONS ET ATTENTES</b>
<b>Ministère de la Construction du Logement et de l'Urbanisme secteur Songon.</b>			
Les impacts du projet	-Transformation locale des matières premières -Création d'emplois	La gestion des eaux usées	-Prévoir une répartition des entreprises en fonction des activités (regrouper les entreprises exerçant les mêmes activités).
Avis relativement au projet	- Avis favorable sous réserve de la prise en compte des différents		

	éléments susmentionnés.		-Prévoir des équipements d'assainissement.
--	-------------------------	--	--

Acteurs			
KOUADIO FODIO			
POINTS DISCUTES	AVANTAGES	PREOCCUPATIONS ET CRAINTES	SUGGESTIONS RECOMMANDATIONS ET ATTENTES
Ministère de l'Agriculture et du Développement Durable secteur de Songon			
Les impacts du projet	-Transformation locale des matières premières -Création d'emplois	Respect des engagements vis-à-vis de la population	-Respect de l'Environnement -Respect des droits des exploitants agricoles (indemnisation).
Avis relativement au projet	Favorable car le projet est une pièce indispensable au développement du Département.		

Acteurs			
KEY ROLLAND			
POINTS DISCUTES	AVANTAGES	PREOCCUPATIONS ET CRAINTES	SUGGESTIONS RECOMMANDATIONS ET ATTENTES
Collège Privé Alliance d'Anyama			
Impacts du projet			Installation d'un panneau solaire si l'étude est prolongée.
Avis relativement au projet	Favorable au projet		



Acteurs			
Allangba née Brou Reine			
POINTS DISCUTES	AVANTAGES	PREOCCUPATIONS ET CRAINTES	SUGGESTIONS RECOMMANDATIONS ET ATTENTES
<b>Chambre du commerce et de l'industrie de Côte d'Ivoire</b>			
Impacts du projet		-Gestion de la poussière ; -Gestion de bruit et des Eaux usées	-Trouver une structure pour la gestion des eaux usées ; -Trouver les moyens de la canalisation du bruit ; -Prendre en compte le genre dans l'exécution du projet
Avis relativement au projet	Avis favorable sous réserve, prendre en compte les recommandations formulées		

Acteurs			
Manouan Etienne			
POINTS DISCUTES	AVANTAGES	PREOCCUPATIONS ET CRAINTES	SUGGESTIONS RECOMMANDATIONS ET ATTENTES
<b>Direction Générale des Ressources en Eau</b>			
Les impacts du projet		Les prélèvements d'eau et la gestion des eaux usées et l'ensemble des effluents	Se rapprocher de la Direction Générale des Ressources en Eau pour tout prélèvement d'eau. Obtenir une autorisation du Ministère des Eaux et Forêts pour tout prélèvement de la ressource en Eau.
Avis relativement au projet	Avis favorable sous réserve de la validation du rapport de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale à l'ANDE		

Acteurs			
Lago Hervé			
POINTS DISCUTES	AVANTAGES	PREOCCUPATIONS ET CRAINTES	SUGGESTIONS RECOMMANDATIONS ET ATTENTES
Chambre de commerce et d'Industrie			
Les impacts du projet			
Avis relativement au projet	Avis favorable sous réserve Coût d'accès des installations	Economie détaillée dans l'intervention fiscale applicable et coût d'accès	Nous vous revenons

Acteurs			
AKA CHARLES			
POINTS DISCUTES	AVANTAGES	PREOCCUPATIONS ET CRAINTES	SUGGESTIONS RECOMMANDATIONS ET ATTENTES
Centre de Recherche Océanologique			
Les impacts du projet		-La difficulté au niveau de la gestion autonome des déchets -Les rejets de poussières	Je souhaiterais un mode de gestion collectif pour garantir un seuil minimal de pollution
Avis relativement au projet	Favorable sous réserve D'une gestion collective des déchets et effluents.		

Acteurs			
Beugré née Djedje Edwige			
POINTS DISCUTES	AVANTAGES	PREOCCUPATIONS ET CRAINTES	SUGGESTIONS RECOMMANDATIONS ET ATTENTES
Agence Nationale de Gestion des Déchets			
Les impacts du projet	Le projet contribue inéluctablement au développement du District Autonome d'Abidjan	Quels sont les types de déchets qui seront produits ;	-Prendre contact avec l'ANAGED pour déposer la réglementation en matière de la gestion

Avis relativement au projet	Avis favorable	-	des déchets solides. - Disposer des informations pour la mise en place d'un plan de gestion des déchets solides (prestataire collecte etc.)  Prendre en compte la collecte, le transport et l'élimination des déchets à toutes les phases du projet ;  -Prévoir les mesures contre toutes sortes de nuisances.
-----------------------------	----------------	---	---

### 0.3.1.3-Séances de consultations individuelles avec les différentes structures.

Il s'agit des séances de consultation individuelle qui se sont tenues. A cet effet, trois (3) points suivants étaient à l'ordre du jour :

1. Niveau de connaissance du projet.
2. Les différentes missions dans le projet.
3. Préoccupations et recommandations et avis

Elles ont permis à ces différentes parties prenantes d'exposer leurs perceptions du projet mais surtout de faire des recommandations.

Nous avons utilisé un guide d'entretien pendant nos investigations.

Les différents points abordés sont présentés dans le tableau 2.

Quant à Direction de TRCI et de Palmafrique il était question d'un contre temps et d'indisponibilité.

Des photos de consultations individuelles sont présentées dans la planche 1.

**Vue des consultations individuelles planche 1**



**Séance d'échanges avec le Chef Secteur du Ministère de la Construction du logement et de l'Urbanisme d'Anyama**



**Section d'échange avec le Chef Secteur du Ministère de l'Agriculture et du Développement Durable d'Anyama**

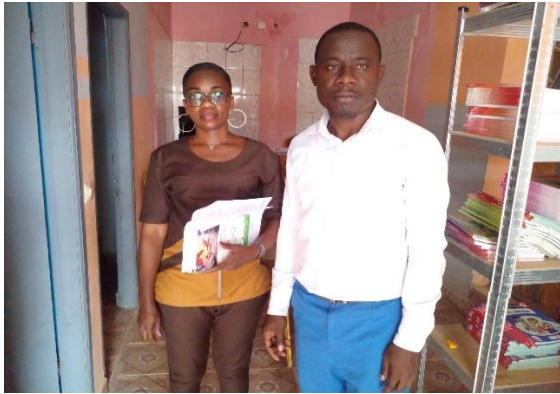


**Rencontre avec le cantonnement des Eaux et Forêts d'Anyama**



**Entrevue avec le Chef Secteur du Ministère de l'Agriculture et du Développement Durable de Songon**





**Rencontre avec le Directeur du Collège Privé Alliance d'Anyama**



**Séance d'échanges avec le Chef Secteur du Ministère de la Construction du logement et de l'Urbanisme de Songon**

[Enquêtes socio-économiques, ENVAL, Novembre 2022](#)



### Rapport de consultation de partie prenante

Nom(s), Prénom(s), Fonction	Mme A. Gbessi née Konan Amoin Narcelline
Organisme rencontré	M.C.U (Ministère de Construction et de Urbanisme)
Date et lieu :	14. 11. 22
Durée :	27 min
Nom du Consultant	LATOPIE CARRINE
Objectif de la rencontre	
Informations, sondage d'opinion	

#### Résumé des échanges

1. Avez-vous déjà connaissance du projet de construction d'une zone économique industrielle 429 ha qui fait partie de la ZEI PK 24d'Akoupé-Zeudji de 940ha, dans le District Autonome d'Abidjan

- a) Oui
- b) Non

Si oui, par quel canal ? Précisez.

Le cabinet Enval

2. Quelles sont les différentes missions de votre structure se rapportant au projet ?

- Le titre de propriété

3. Avez-vous des préoccupations par rapport aux activités relatives au projet en phase de construction, et phase exploitation

- Gestion des eaux usées.

4. Quelles sont les recommandations et autres mesures que vous pouvez proposer dans le cadre de la réalisation de ce projet ?

- Prévoir un état des lieux du site.  
- Prévoir les équipements d'assainissement.



5. Quel est votre avis relativement au projet ?

- a) Favorable   
b) Favorable sous réserve de   
c) Refus

6. Raisons de cet avis :

Favorable sous réserve de la prise en compte des différents éléments susmentionnés.

Signature et cachet



*[Handwritten signature]*

**Rapport de consultation de partie prenante**

Nom(s), Prénom(s), Fonction	KOUROUMA KARIM chef de Cantonnement Adjoint
Organisme rencontré	Ministère des Eaux & Forêts ANYAMA
Date et lieu :	07/11/2022 ANYAMA.
Durée :	30 min
Nom du Consultant	LATTOPIE CARLINE
Objectif de la rencontre	
Informations, sondage d'opinion	

**Résumé des échanges**

1. Avez-vous déjà connaissance du projet de construction d'une zone économique industrielle 429 ha qui fait partie de la ZEI PK 24d' Akoupé-Zeudji de 940ha, dans le District Autonome d'Abidjan

a) Oui

b) Non

Si oui, par quel canal ? Précisez.

Cabinet EnVal

2. Quelles sont les différentes missions de votre structure se rapportant au projet ?

La protection du couvert forestier et des cours d'eau.

3. Avez-vous des préoccupations par rapport aux activités relatives au projet en phase de construction, et phase exploitation

la dégradation du couvert forestier, la contamination des cours d'eau et de la nappe phréatique.

4. Quelles sont les recommandations et autres mesures que vous pouvez proposer dans le cadre de la réalisation de ce projet ?

- Un reboisement compensatoire  
- le traitement des Eaux usées avant rejet  
(prendre attache avec le service forestier)



5. Quel est votre avis relativement au projet ?

- a) Favorable   
b) Favorable sous réserve de   
c) Refus

6. Raisons de cet avis :

Favorable sous réserve de la prise en compte des  
différents éléments susmentionnés.

Signature et cachet



### Rapport de consultation de partie prenante

Nom(s), Prénom(s), Fonction	Mme A. Gouvi née Konan Amoin Marcelline
Organisme rencontré	M.C.U (Ministère de Construction et de Urbanisme)
Date et lieu :	14. 11. 22
Durée :	27 min
Nom du Consultant	LATIOPIE CARRINE
Objectif de la rencontre	
Informations, sondage d'opinion	

#### Résumé des échanges

1. Avez-vous déjà connaissance du projet de construction d'une zone économique industrielle 429 ha qui fait partie de la ZEI PK 24d' Akoupé-Zeudji de 940ha, dans le District Autonome d'Abidjan
- a) Oui
- b) Non

Si oui, par quel canal ? Précisez.

Le cabinet Enval

2. Quelles sont les différentes missions de votre structure se rapportant au projet ?

- Le titre de propriété

3. Avez-vous des préoccupations par rapport aux activités relatives au projet en phase de construction, et phase exploitation

- Gestion des eaux usées.

4. Quelles sont les recommandations et autres mesures que vous pouvez proposer dans le cadre de la réalisation de ce projet ?

- Prévoir un état des lieux du site.

- Prévoir les équipements d'assainissement.

5. Quel est votre avis relativement au projet ?

- a) Favorable
- b) Favorable sous réserve de
- c) Refus

6. Raisons de cet avis :

*C'est un projet de développement*

Signature et cachet



*Fodjo*

**FODJO FODJO**  
Ingénieur des Techniques  
d'Agronomie

### Rapport de consultation de partie prenante

Nom(s), Prénom(s), Fonction	Kouadio Fodjo Chef Secteur
Organisme rencontré	Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
Date et lieu :	07/11/2022 à SOUOGO
Durée :	20 min
Nom du Consultant	LATTO APTE CARLINE
Objectif de la rencontre	
Informations, sondage d'opinion	

<b>Résumé des échanges</b>
1. Avez-vous déjà connaissance du projet de construction d'une zone économique industrielle 429 ha qui fait partie de la ZEI PK 24d' Akoupé-Zeudji de 940ha, dans le District Autonome d'Abidjan
a) Oui <input type="checkbox"/>
b) Non <input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, par quel canal ? Précisez.
2. Quelles sont les différentes missions de votre structure se rapportant au projet ?
Enquête foncière : Expertise Agricole
3. Avez-vous des préoccupations par rapport aux activités relatives au projet en phase de construction, et phase exploitation
Prise en charge ou indemnisation des exploitants agricoles.
4. Quelles sont les recommandations et autres mesures que vous pouvez proposer dans le cadre de la réalisation de ce projet ?
- Respect de l'environnement
- Respect des droits des exploitants agricoles (indemnisation)



5. Quel est votre avis relativement au projet ?

- a) Favorable    
b) Favorable sous réserve de    
c) Refus

6. Raisons de cet avis :

Nous sommes favorable à ce projet parce qu'il pourra aider à la transformation par l'écologie de matière première cela pourrait créer des emplois pour les jeunes et améliorer le pouvoir d'achat dans notre zone et lutter efficacement contre la pauvreté généralisée de nos populations. Aussi une jeunesse occupée est-elle favorable à la consommation de stupéfiants et la banalisation

Signature et cachet



### Rapport de consultation de partie prenante

Nom(s), Prénom(s), Fonction	ZIAGO GOGBE
Organisme rencontré	Ministère de la Construction du logement et de l'Urbanisme secteur Anyama
Date et lieu :	Anyama le 07/11/2022
Durée :	35 minutes
Nom du Consultant	LATO APIE CARRIVE
Objectif de la rencontre	
Informations, sondage d'opinion	

Résumé des échanges	
1. Avez-vous déjà connaissance du projet de construction d'une zone économique industrielle 429 ha qui fait partie de la ZEI PK 24d' Akoupé-Zeudji de 940ha, dans le District Autonome d'Abidjan	
a) Oui	<input checked="" type="checkbox"/>
b) Non	<input type="checkbox"/>
Si oui, par quel canal ? Précisez.	
par le canal de ma hiérarchie le Ministère de la Construction	
2. Quelles sont les différentes missions de votre structure se rapportant au projet ?	
- les enquête de Commande et Incommodes en vue de la délivrance des Titre de Propriété, les consultation publique - le suivi et contrôle des bâtiment en construction	
3. Avez-vous des préoccupations par rapport aux activités relatives au projet en phase de construction, et phase exploitation	
En phase de construction, la topographie polygonale de des 423 ha, le plan d'occupation du sol En phase d'exploitation, comment sera géré les déchets et quel est l'impact des déchets sur la population	
4. Quelles sont les recommandations et autres mesures que vous pouvez proposer dans le cadre de la réalisation de ce projet ?	
- la construction des édifice doivent respecter le Norms les déchets doivent être traité avec beaucoup de professionnalisme. - la population doivent bénéficier d'équipement tel que la école les centre de santé Urbain	

5. Quel est votre avis relativement au projet ?

- a) Favorable
- b) Favorable sous réserve de
- c) Refus

6. Raisons de cet avis :

Developpement économique du pays qui permettra  
de réduire le taux chômage et consommation  
local.

Signature et cachet



**Rapport de consultation de partie prenante**

Nom(s), Prénom(s), Fonction	Tobay chepo Delphine apse Seli chef secteur Agriculture Anyama
Organisme rencontré	secteur de développement agricole d'Anyama
Date et lieu :	07/11/2022 à 10h.
Durée :	10 min
Nom du Consultant	LATTO ADIE CARRINE
Objectif de la rencontre	
Informations, sondage d'opinion	

<b>Résumé des échanges</b>	
1. Avez-vous déjà connaissance du projet de construction d'une zone économique industrielle 429 ha qui fait partie de la ZEI PK 24d' Akoupé-Zeudji de 940ha, dans le District Autonome d'Abidjan	
a) Oui	<input type="checkbox"/>
b) Non	<input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, par quel canal ? Précisez.	
2. Quelles sont les différentes missions de votre structure se rapportant au projet ?	- Evaluation des cultures si il y a des ventuels exploitants sur le site. (exploitants sporadiques).
3. Avez-vous des préoccupations par rapport aux activités relatives au projet en phase de construction, et phase exploitation	- Respecter leurs engagements vis à vis de exploitants et des Cooperatives agricole -
4. Quelles sont les recommandations et autres mesures que vous pouvez proposer dans le cadre de la réalisation de ce projet ?	- Respecter les normes au niveau de l'installation des différentes entreprises sur le site.



5. Quel est votre avis relativement au projet ?

- a) Favorable   
b) Favorable sous réserve de   
c) Refus

6. Raisons de cet avis :

*La prise en compte des recommandations  
suscitées.*

Signature et cachet



**ENREGISTREMENT**

ENR 01 RH

Version : 00

23/09/2019

**LISTE DE PRESENCE**

Créé le 19/09/19 1/1

**1. OBJET :** (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Visite..... préciser le nom de l'entreprise)

Audit ..... (interne ou externe à préciser)

autre (préciser): **Commissariat Régional Publique**

DATE : **14/11/2022** DEPARTEMENT : **ABIDJAN** LIEU : **TICU secteur HURE DEBUT: 13h55 HEURE FIN: 16h28**

**2. THEME(S) ABORDE(S)**

2.1. **Présentation du projet**

2.2. **Echanges**

2.3. **Retour d'avis de participants et suggestions de mise à jour de documentation**

**3. PARTICIPANTS**

	Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Mise
1.	Mme AYOUSSE Koman	chef de chef	Construction	070653432	komana.marcelline@yalep.ci	[Signature]
2.	Enonx SteViviane R	Appointé	Construction	041140702	ste.viviane.enonx@yalep.ci	[Signature]
3.	LEITE ARISE (ARRI)	Coordinateur	Construction	020235532	arise.lete@yalep.ci	[Signature]
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						



**ENREGISTREMENT**

ENR 01 RH

Version : 00

23/09/2019

Créé le 19/09/19

1/1

**LISTE DE PRESENCE**

**1. OBJET :** (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Visite

Audit (interne ou externe à préciser)

autre (préciser): *consultation Communautaire*

DATE : *14/11/2022* DEPARTEMENT : *ABIDJAN* LIEU : *Wlaga d'ABIDJAN* HEURE DEBUT : *18h00* HEURE FIN : *18h30*

**2. THEME(S) ABORDE(S)**

2.1. *Présentation du projet*

2.2. *Échanges (recherche d'avis, le respect des obligations juridiques et réglementaires).*

2.3. *Collecte de données nécessaires pour la mise en œuvre.*

**3. PARTICIPANTS**

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1. <i>NDRIO B. GUILLAUME</i>	<i>chef Adjoint</i>	<i>ABIDJAN - Korte</i>	<i>0709624624</i>		<i>[Signature]</i>
2. <i>Melio-Philippe</i>	<i>chef Korte</i>	<i>NR Noyinkande</i>	<i>0575349576</i>		<i>[Signature]</i>
3. <i>AKRE GEOFROY</i>	<i>Président</i>	<i>USAK</i>	<i>0909009095</i>		<i>[Signature]</i>
4. <i>DAGRE ADE BÉRARD</i>	<i>S.G. Jannin</i>	<i>USAK</i>	<i>0748469376</i>		<i>[Signature]</i>
5. <i>Mina YPO Aghoussa</i>	<i>Président</i>	<i>ASS des Femmes ABIDJAN</i>	<i>0141518962</i>		<i>[Signature]</i>
6. <i>ATHO A. PRIKITE</i>	<i>Trésorière</i>	<i>—</i>	<i>0782173555</i>		<i>[Signature]</i>
7. <i>Aoussou Biko Susanna</i>	<i>Vice Trésorière</i>	<i>Abidjan Korte</i>	<i>0749498383</i>		<i>[Signature]</i>
8. <i>ANTO ADE CARINE</i>	<i>Secrétaire</i>	<i>COOPÉRIE ENVIVAL</i>	<i>0108315392</i>	<i>patrician@envival.com</i>	<i>[Signature]</i>
9.					
10.					



**ENREGISTREMENT**

ENR 01 RH

Version : 00

23/09/2019

**LISTE DE PRESENCE**

Créé le 19/09/19

1/1

**1. OBJET :** (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Visite.....

.....préciser le nom de l'entreprise)

Audit ..... (interne ou externe à préciser)

autre (préciser) : *Comité d'Action*

DATE : *07/10/2022* DEPARTEMENT : *MBSISSAN* LIEU : *secteur de la agriculture* HEURE DEBUT : *16h30* HEURE FIN : *18h45*

**2. THEME(S) ABORDE(S)**

2.1 *Présentation du projet*

2.2 *Echange d'avis de présélection de candidats et de recommandation*

**3. PARTICIPANTS**

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1. <i>KOUADIO FODJA</i>	<i>chef secteur</i>	<i>MEMINABER</i>	<i>070808364</i>	<i>Fofo1992@yahoo.fr</i>	<i>tejo</i>
2. <i>LANTO APTE CARREME</i>	<i>conseillère sociologue</i>	<i>ORDRE national</i>	<i>0708305592</i>	<i>lantoapte@yahoo.fr</i>	<i>Car</i>
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					





**ENREGISTREMENT**

ENR 01 RH

Version : 00

23/09/2019

Créé le 19/09/19 1/1

**LISTE DE PRESENCE**

**1. OBJET :** (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Visite

Audit

autre (préciser):

DATE : 07/10/2019 DEPARTEMENT : ABIDJAN LIEU : préciser le nom de l'entreprise

**2. THEME(S) ABORDE(S)**

2.1. Présentation du projet

2.2. Evaluation

2.3. Retour d'avis, participation, suggestion et recommandation

**3. PARTICIPANTS**

	Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1.	ZIARO GREGOIRE	DR Directeur	HELU	01 07 11 29 73	ziarogreg@helu.ci	BS
2.	ALLO APE ARIANE	Coordinateur Secours	ENVERSAL	01 07 35 53 52	alloeap@enversal.ci	Cont
3.						
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						

(Veuillez joindre cette fiche au compte rendu n°1 en annexe)



**ENREGISTREMENT**

ENR 01 RH

Version : 00

23/09/2019

Créé le 19/09/19 1/1

**LISTE DE PRESENCE**

**1. OBJET :** (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Visite

Audit ..... (interne ou externe à préciser)

autre (préciser): *Commissariat Régional PUS-GR*

DATE : *07/11/2012* DEPARTEMENT : *Boulgong* LIEU : *Sanctuaire noma, 5 heure DEBUT: 14h.10 HEURE FIN : 12h.15*

**2. THEME(S) ABORDE(S)**

2.1 *Présentation du projet*

2.2 *Edouanga*

2.3 *Rocuse N'oma, Mdecokp'Rom, suggestions et recommandations*

**3. PARTICIPANTS**

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1. KOUZOUA KARIM	CA	Eaux Forêts	0707903402	Kouzuu.kari@ywind.com	<i>[Signature]</i>
2. Niamien G ABEL	Service Eau	Eaux Forêts	01014500	Abel.niamien@ywind.com	<i>[Signature]</i>
3. KANTO APE ARIANE	Service Eau	Eaux Forêts	0107351532	Kantouape.ariane@ywind.com	<i>[Signature]</i>
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					



**ENREGISTREMENT**

ENR 01 RH

Version : 00

23/09/2019

**LISTE DE PRESENCE**

Créé le 19/09/19

1/1

**1. OBJET :** (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Visite..... précisez le nom de l'entreprise)

Audit ..... (interne ou externe à préciser)

autre (préciser): Consultation

DATE : 07/11/2012 DEPARTEMENT : Bordjona LIEU : Saint-Jean, nouveau 5 HEURE DEBUT: 16h00 HEURE FIN : 12h15

**2. THEME(S) ABOUDE(S)**

2.1 Présentation du projet

2.2 Evénement

2.3 Processus d'analyse, d'élaboration, de validation et de mise en œuvre

**3. PARTICIPANTS**

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1. KOUZOUA KARIM	CA	EAUX X FORETS	0707903402	karim.kouza@eaf-fo.com	
2. D Niamien G ABEL	Service Eau	Eaux & Forêts	01014500	abel.niamien@eaf-fo.com	
3. LANTO APE ARIANE	Coordonatrice Services	Eaux & Forêts	010759532	lanto.ape@eaf-fo.com	
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					



**ENREGISTRKEMEN I**

Version : 00

**LISTE DE PRESENCE**

23/09/2019

Créé le 19/09/19 1/1

**1. OBJET :** (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Visite

Audit ..... (interne ou externe à préciser)

autre (préciser): *Casus ul fuction mdeleque*

DATE : *01/10/2019* DEPARTEMENT : *ABRIKSIAN* LIEU : *Direction*

HEURE DEBUT : *10h30* HEURE FIN : *12h00*

**2. THEME(S) ABORDE(S)**

2.1 *Présentation du projet*

2.2 *Environnement*

2.3 *Rosume di onin, pdestryakson, nnggasthon et na commendakson.*

**3. PARTICIPANTS**

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1. Teby C. Delphine ette sef	chef section	secteur agricole	023766955	delphine.teby@ymail.com	<i>Teby</i>
2. Mme Dkpo kwanu APO G.	Agant SDR	''	0768391518		<i>Teby</i>
3. YAT Armand	Assistants PA	secteur agricole	0768391518	taltehenlin@ymail.com	<i>Teby</i>
4. LALLO APE MARINE	assistants service	CAVIA	0108555332	lathocaine@ymail.com	<i>Teby</i>
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					





<b>ENREGISTREMENT</b>		<b>ENR 01 RH</b>
		Version : 00
<b>LISTE DE PRESENCE</b>		<b>23/09/2019</b>
		Créé le 19/09/19 1/1

**1. OBJET :** (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Visite

Audit (Interne ou externe à préciser)

autre (préciser) : Commissariat aux Enquêtes

DATE : 08/11/2012 DEPARTEMENT : ABT DJAN LIEU : Collège HEURE DEBUT : 15h HEURE FIN : 15h30

**2. THEME(S) ABORDE(S)**

2.1. Environnement

2.2.

2.3.

**3. PARTICIPANTS**

10.	9.	8.	7.	6.	5.	4.	3.	2.	1.
10.	9.	8.	7.	6.	5.	4.	3.	2.	1.
10.	9.	8.	7.	6.	5.	4.	3.	2.	1.
									<u>M. KEY ROLAND</u>
									<u>LATID NPIE CAROLINE</u>
									<u>DIRECTEUR</u>
									<u>COLLEGE PRIVEA OF 08 09199</u>
									<u>01 08 31 53 02</u>
									<u>keyroland@environnement.com</u>
									<u>latid@caroline.com</u>
									<u>24</u>

(Veuillez joindre cette fiche au compte rendu n°/ en exécuté)

## **REPORT OF THE MEETING WITH THE GENERAL MANAGEMENT OF THE OFFICE IVOIRIEN DU PATRIMOINE CULTUREL (O.I.P.C.) CONCERNING THE PROJECT OF CONSTRUCTION OF AN INDUSTRIAL ECONOMIC ZONE.**

On Friday 02 December 2022, a meeting was held in the premises of the Ivorian Office of Cultural Heritage (O.I.P.C.) between representatives of the Cabinet Enval and the General Management of the O.I.P.C.

The meeting was attended by :

- **O.I.P.C.:** Dr Aka Konin, Dr Aliman Fabrice and Mrs Mouso Assalé Veronique;
- **Cabinet Enval:** Dr Yao Narcisse (in charge of cultural and archaeological heritage) and Latto Carrine (Sociologist).

The objective of this meeting was to present to the O.I.P.C., the main body for the management of cultural heritage in Côte d'Ivoire, the project for the construction of an Industrial Economic Zone, located at PK 24 of Akoupé-Zeudji, in order to collect their concerns and recommendations, with the aim of carrying out the Environmental and Social Impact Assessment (ESIA).

The presentation of the project was made by the Sociologist of the Cabinet Enval on a PowerPoint support. She took into account the location of the project and the different phases of construction as well as the studies to be carried out.

After listening to the presentation of the project, the Director of ICDO and his collaborator Dr. Aliman Fabrice thanked the audience for the initiative and opened the discussion.

With regard to the heritage studies (cultural and archaeological), Dr Aliman expressed reservations about their implementation.

To this end, he gave clear explanations and made recommendations. According to him, the project area has been very little studied, so that knowledge of archaeology and cultural heritage is still lacking. However, it is likely to be an area where the presence of archaeological remains is certain. It is likely to have been occupied several times over the years. Hence the need to identify clues that could suggest the presence of sacred and archaeological sites.

He therefore suggested that, as far as archaeology is concerned, the experts should carry out surface surveys and test pits in order to reveal probably the quintessence of the archaeological heritage of the area.

In other words, he would like the study of cultural heritage to be accompanied by a more thorough study of archaeological heritage.

## **COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LA DIRECTION GENERALE DE L'OFFICE IVOIRIEN DU PATRIMOINE CULTUREL (O.I.P.C.) RELATIVE AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ZONE ECONOMIQUE INDUSTRIELLE.**

Le Vendredi 02 Décembre 2022 s'est tenue dans les locaux de l'Office Ivoirien du Patrimoine Culturel (O.I.P.C.) une rencontre entre des représentants du Cabinet Enval et la Direction Générale de l'O.I.P.C.

Etaient présents à la rencontre :

- **O.I.P.C.** : Dr Aka Konin, Dr Aliman Fabrice et Mme Mouso Assalé Veronique ;
- **Cabinet Enval** : Dr Yao Narcisse (chargé de patrimoine culturel et archéologique) et Latto Carrine (Sociologue).

L'objectif de cette rencontre était d'aller présenter à l'O.I.P.C., principal organe de gestion du patrimoine culturel en Côte d'Ivoire, le projet de construction d'une Zone Économique Industrielle, sise au PK 24 d'Akoupé-Zeudji, afin de recueillir leurs préoccupations et recommandations, dans le but de réaliser l'Eude d'Impact Environnemental et Social (EIES).

La présentation du projet a été faite par la Sociologue du Cabinet Enval sur un support PowerPoint. Elle a pris en compte la location du projet et les différentes phases de construction ainsi que les études qui doivent être effectuées.

Après avoir écouté la présentation du projet, le Directeur de l'OIPC et son collaborateur Dr Aliman Fabrice ont remercié l'assistance, pour l'initiative et ouvert les échanges.

En ce qui concerne les études sur le patrimoine (culturel et archéologique), Dr Aliman a émis des réserves quant à leur réalisation.

A cet effet, il a donné des explications claires et fait des recommandations. Selon lui, la localité du projet est très peu étudiée en sorte que les connaissances relatives à l'archéologie et au patrimoine culturel demeurent lacunaires. Or, elle est susceptible d'être une zone dont la présence en vestiges archéologiques est certaine. Car, elle aurait connu plusieurs occupations ans le temps. D'où la nécessité d'identifier des indices qui pourraient suggérer la présence de sites sacrés et archéologiques.

Il a donc suggéré, en ce qui concerne l'archéologie, que les experts fassent des prospections de surface, ainsi que des sondages afin de révéler probablement la quintessence du patrimoine archéologique de la zone. .

Autrement dit, il souhaiterait que l'étude du patrimoine culturel soit accompagnée par une étude du patrimoine archéologique plus approfondie.

<b>Titre de la réunion</b>	<b>REUNION DE PRESENTATION DU PROJET</b>
----------------------------	--

<b>Détails de la réunion</b>	
<b>Date de la réunion</b>	22 Novembre 2022
<b>Lieu de la réunion</b>	Salle de réunion de la Mairie de Anyama
<b>Type de réunion</b>	Réunion de présentation du Projet ARISE : Projet de Construction d'une Zone Economique Industrielle 429 ha qui fait partie de la ZEI PK 24 d'Akoupé-Zeudji de 940 ha, dans le District Autonome d'Abidjan.

<b>Ordre du jour / objectifs de la réunion</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mot de bienvenue</li> <li>2. Présentation du projet ARISE</li> <li>3. Echanges (recueil des préoccupations et avis des parties prenantes)</li> </ol>

<b>Participants Équipe de la mission</b>			
<i>Structure</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénoms</i>	<i>Position</i>
	LATTO	Apie Carrine	Consultant socio-économiste
	AHOUDJI epse DAMADA	Carmelle Myrese	Consultant Biodiversité / Gestion des Ressources Naturelles

<b>Participants Parties Prenantes <sup>1</sup></b>			
<i>Institution</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénoms</i>	<i>Position</i>
<b>Voir la liste de présence, en annexe</b>			

**PROCES VERBAL DE LA REUNION D'INFORMATIONS ET DE  
CONSULTATION PUBLIQUE A LA MAIRIE D'ANYAMA**



L'An deux mille vingt-deux et le Mardi 22 Novembre à 11h 00 minutes, a eu lieu à Anyama plus précisément dans la salle de réunion de la Mairie d'Anyama une réunion d'information publique initiée par le Cabinet ENVAL dans le cadre de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour le projet de construction d'une Zone Economique et Industrielle 429 ha de la ZEI PK 24 d'Akoupé-Zeudji de 940 ha, dans le District Autonome d'Abidjan.

Au début de la séance, le représentant du Cabinet ENVAL en la personne de Mlle LATTO Apie Carrine a souhaité la bienvenue et a remercié les autorités administratives, les autorités des différentes localités concernées par le projet, les membres des structures étatiques et également toutes les parties prenantes.

Elle a procédé à la présentation des membres du Cabinet ENVAL et de l'entreprise ARISE et annoncé le plan de déroulement de la séance qui s'articule autour des points suivants :

- Mot de bienvenue du représentant de la Mairie ;
- Ouverture de la séance par le représentant de la sous-préfecture de Anyama ;
- Présentation du projet ARISE et
- Echanges entre l'assistance, les membres du Cabinet et le promoteur (ARISE).

Le mot de bienvenue de Monsieur le Maire a été donné par Monsieur GUE Gaston en sa qualité de représentant de l'autorité Municipale. Ces mots se résument d'une part au souhait de bienvenue et d'autre part, au succès à la réalisation des travaux de réalisation du projet.

Par la même, la parole occasion, le représentant de Monsieur le Sous-préfet, SEDJOU G. Pacôme, a également souhaité la bienvenue à toute l'assistance (les équipes du Cabinet ENVAL, de ARISE, les représentants des collectivités locales, les guides religieux, etc), tout en présentant ses excuses pour le retard accusé tenue. Pour clore ses propos il a présenté le projet avant de déclarer ouverte la séance.

Dans la première partie de la présentation, du projet (objectifs, activités et responsabilités) a été présenté de façon succincte. Ensuite, l'importance du projet sur le développement de la Cote d'Ivoire au plan Macro et de la Zone Industrielle de PK

24 -Abidjan au plan micro et sur la vie sociale des populations environnantes dans la Commune d'Anyama ainsi que les enjeux de la consultation publique.

A la fin de la présentation, l'équipe de ARISE, représentée par Mme BOLI Caryle a pris la parole pour saluer toute l'assistance et présenter ensuite le projet ARISE dans les différentes sous-régions africaines et en particulier en Côte d'Ivoire.

De sa présentation il est à retenir que l'objectif du projet est de procéder à la création des zones industrielles, vecteur de développement dans les localités concernées et par ricochet à l'échelle Nationale. Elle a fini sa présentation par des remerciements adressés à toute l'assistance qui a participé à la séance.

Le président de séance a alors déclaré ouverte la section des échanges. Les interventions qu'il y a eut au cours de cette section d'échanges sont résumées dans le **tableau 1** :

**Tableau 1 : Résumé des échanges au cours de la présentation du projet ARISE à la Mairie de ANYAMA**

N°	Nom et Prénom(s)	Communauté ou Structure	Question (s) / Recommandation (s) et/ou Doléance (s)	Nom et Prénom (s) de l'intervenant pour la (les) réponse (s)	Structure	Réponse (s)
1.	YAPI Gbesso Isaac	Chef Village Adonkoi 1	<p>Remerciements, raisons de la participation à la réunion (développement de la zone, donc un compte rendu sera fait après).</p> <p><b>Question :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Modification du paysage par l'installation des usines, donc destruction des champs. Existe-t-il des mesures pour cet état de choses ?</li> <li>2. Remarque faite qu'au niveau de ces structures, les fils des villages environnants n'occupent que les postes d'ouvriers parce que le recrutement se fait en fonction de la relation qui existe entre le demandeur et les dirigeants, etc. La population se trouve lésée. Quelles sont les mesures prises à cet effet ?</li> <li>3. Destruction des voies et des passages piétons ; Traversée du village par les véhicules poids lourds. Pas de projet de</li> </ol>	BOLI Caryle et ATTA Larissa	ARISE	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les mesures d'atténuation des impacts seront proposées dans le rapport de l'EIES par le CABINET ENVAL.</li> <li>2. Les jeunes des communautés voisines doivent être forcément prises en compte par les différentes structures lors des recrutements.</li> <li>3. Renforcement et accompagnements des agriculteurs de la zone ainsi que des femmes et autres producteurs. La filière a renforcé serait décidée d'un commun</li> </ol>

			<p>développement ou de restauration des routes ou des pistes.</p> <p><b><u>Doléances, Recommandations et suggestions :</u></b></p> <p>Les jeunes des localités doivent être priorités dans les différents recrutements.</p>			<p>accord avec les parties prenantes.</p> <p>Développement d'un centre de formation dans différents secteurs afin d'obtenir de différents profils (cadres, etc en vue du recrutement a la longue.</p> <p>LES DOLEANCES SERONT PRISES EN COMPTE.</p>
2.	SEDJOU Pacôme	G. Représentant du Sous- Préfet	<p><b><u>Question :</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Eclaircissement concernant la localisation exacte du projet ARISE. Zone Industrielle, délimitations réelles</li> <li>2. Achat de la parcelle auprès de la SOGEDI OU quel est le processus ?</li> <li>3. Le schéma existant défini par l'AGEDI maintenant appelé SOGEDI sera pris en compte ?</li> </ol> <p><b><u>Rectificatif de la zone industrielle :</u></b></p> <p>940 ha au début puis un ajout de 61 ha a été fait en basculant vers le Sud de brassivoire en prenant SIBM, SEA INVEST, le campement kakro et la</p>	ATTA Larissa	ARISE	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La Zone industrielle est située juste derrière Brassivoire délimitée par SEA INVEST.</li> <li>2. La Convention a été signé avec l'Etat afin d'exploiter une partie de la zone qui est comprise dans les 940ha et ce que vous venez donner comme indication ne s'inscrit pas dans notre domaine. Arise prendra attache avec la Sous-Préfecture</li> </ol>





			<p>ARISE en tant que promoteur, doit-il recevoir des paiements des industries qui doivent s'installer ou c'est à l'ETAT que ces frais sont reversés ?</p>	<p>ATTA Larissa</p>		<p>(SOGEDI) impliquée dans tout le processus. Ce n'est Pas un achat. Mais une mise à disposition des parcelles par l'ETAT. Partenariats multipartites.</p> <p>5. La structuration des activités des entreprises selon la SOGEDI est prise en compte pour ne pas créer des déséquilibres environnementaux.</p> <p>Ces questions sont en cours de discussion toutefois c'est ARISE qui reçoit et verra quelle part verser à l'ETAT.</p> <p>LES DOLEANCES SERONT PRISES EN COMPTE.</p>
3.	GUE Gaston	Représentant du MAIRE	<p><u>Question</u>: ARISE est-elle impliquée dans la construction des entreprises ?</p> <p><u>Doléances, Recommandations et suggestions</u> : Réservation des postes de cadres ou pas pour les jeunes du village.</p>	<p>BOLI Caryle et ATTA Larissa</p>	<p>ARISE</p>	<p>ARISE assure la construction et la gestion de la zone.</p>

4.	DOUESSEKON C. R.	Agriculture	<p><u>Question:</u></p> <p>Terrains nus depuis un moment, donc occupés par les agriculteurs.</p> <p>Identification des parcelles et des occupants.</p>	<p>BOLI Caryle et ATTA Larissa</p> <p>LATTO Apie Carrine</p>	ARISE	<p>Point demandé au Cabinet ENVAL et prise de décision d'indemnisation ou d'achats directs des matières auprès des producteurs.</p>
5.	OBE Alexis	Président de Jeunesse Adonkoi 1	<p>Bon projet de développement de la zone</p> <p><u>Question:</u> existe-t-il des projets de développement (écoles, centres de santé, terrains, etc) pour les villages environnants ?</p>	<p>BOLI Caryle et ATTA Larissa</p>	ARISE	<p>Aménagement et construction des écoles,</p> <p>Accompagnement des femmes dans les domaines ou secteurs observés au niveau de la zone industrielle.</p> <p>CAS ECOLE DU GABON, donc reproduction possible au niveau d'Abidjan après les consultations des parties prenantes.</p>
6.	GOHI G. Pierre	Président des jeunes de Allokoi	<p><u>Question:</u> Superficie de ARISE et localisation exacte ? La zone est-elle déjà exploitée ?</p>	<p>BOLI Caryle et ATTA Larissa</p>	ARISE	<p>Il s'agit de deux zones à développer au cours de deux phases.</p> <p>Zone industrielle située juste derrière Brassivoire délimitée par SEA INVEST</p>

						Non la zone n'est pas encore exploitée
7.	SARR Seynabou	Directrice RADIO Anyama	<u>Question</u> : Impacts sur les industries alimentaires pour leurs installations ?  Propositions en termes de mesures sonores et impacts environnementaux.	LATTO Apie Carrine	ENVAL	Mesures d'atténuations à préconiser dans l'EIES et à présenter lors de l'enquête publique.
8.	GUE Gaston	Représentant MAIRE	Doléances à l'endroit des chefs.  Détenir un <b>registre</b> pour avoir des exigences au cours des discussions avec les promoteurs une fois au village afin d'éviter toute situations de non-respect des engagements de la part du promoteur.	-----	CHEFS	Doléances qui seront prises en compte



Après ces différents échanges, le président de la séance a remercié à nouveau l'assistance pour sa contribution et son écoute attentive pendant la réunion. Il a rappelé que cette étude étant différente des autres, il importe que le cabinet dispose de toute la documentation relative à cette zone. Et que l'équipe de réalisation de l'EIES se rapproche des 3 chefferies Allokoi, Akoupé-Zeudji et Attinguié. Donc il est important de contacter les différents chefs des villages afin de pouvoir prendre toutes les informations avant la validation du projet.

Aussi a-t-il insisté sur le fait que pour un Projet de développement, le train de vie augmente de même que la circulation des biens et matériels. Donc les impacts négatifs doivent être prises en compte afin d'amoindrir tout ce qui est risqués. Il est important de collaborer avec les chefs du village ; les autorités et les populations.

Cet état de fait nécessite une franche collaboration et une prise en compte des promesses faites aux populations.

Il a laissé la parole à du Cabinet ENVAL pour son mot de fin. Le représentant du Cabinet a remercié l'assistance pour sa participation et a promis prendre en compte les différentes observations faites. Pour finir Elle a précisé qu'une équipe du Cabinet ENVAL reviendra présenter les résultats d'EIES lors de la réalisation de l'enquête publique.

La parole a été donné au représentant d'ARISE pour son mot de fin. Dans son intervention finale, ce dernier a remercié, les autorités Administratives et coutumières, les directeurs des structures des différents ministères, guides religieux. associations.

La séance a été alors levée à 12h 10minutes.

Préparé par		
Entreprise	Nom	Signature
Enval	LATTO Apie Carrine	

Président de la séance		
Structure	Nom	Fonction, Signature et cachet
Sous-Préfecture d'Anyama	Mr Sedjou G.Pacôme	Secrétaire du Sous-Préfet

### Documents Annexés

1. Liste de Présence
2. Quelques photos de la séance de présentation du projet de ARISE à la Mairie d'Anyama.

Quelques images de la réunion d'information et de consultation publique





**ENREGISTREMENT**

ENR 01 RH

Version : 00

23/09/2019

**LISTE DE PRESENCE**

Créé le 19/09/19

1/1

**1. OBJET :** (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Visite..... précisez le nom de l'entreprise)

Audit..... (interne ou externe à préciser)

autre (préciser): Réunion d'informations et de consultation

DATE : 22/09/2019 DEPARTEMENT : ARISTON UED : TAINIE HEURE DEBUT : 11h HEURE FIN : 12h15

**2. THEME(S) ABORDE(S)**

2.1. présentation du projet

2.2. échanges

2.3. recueil d'avis, recommandations et suggestions et des recommandations

**3. PARTICIPANTS**

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1. SETHOU G. Pacôme	Secrétaire P.	S/P Anyama	01881951-	guyacamarades@gmail.com	
2. GUE GATON	Coall- Nuihl	naïni Anyama	0199796604		
3. Badi Carole	Management. Ivoire	ARISE	0596000005	carole_badi@vni.senegal.com	
4. NANE nbe OULAI Guéi Charlotte	Secrétaire Adm.	S/P Anyama	0197298789	ngcharlote@gmail.com	
5. AKOSSI NISANDJ JOSIAS	Ad. Chef de village Anyama	A Anyama I	0181807956	nissandj@vni.senegal.com	
6. YAPI BOUSSO ISACA	chef de village Anyama	ADONKOI	0147488988	yapiisacae@gmail.com	
7. OBE ALEXIS	PRESIDENT	TECHNES ABANKOIN	019999096		
8. ADAMA-DIALLO	Imam	CCSIM	019258094		
9. OUMAR-KONE	Imam	CCSIM	019238093		
10. SARR SYRABOU	hôte d'accueil	RADIO ANKHTA	0108263450	syrrabou@radioankhta.com	





ENREGISTREMENT		ENR 01 RH	
		Version : 00	
LISTE DE PRESENCE		23/09/2019	
		Créé le 19/09/19	
		1/1	

1. OBJET : (cochez la case correspondante)  
 comité de pilotage  
 Visite..... précisez le nom de l'entreprise)

Audit..... (interne ou externe à préciser)  autre (préciser): Réunion d'information et de concertation  
 DATE : 22/09/2019 DEPARTEMENT : ABISSANI UEU : Nainia HEURE DEBUT : 11h00 HEURE FIN : 12h30

2. THEME(S) ABORDE(S)  
 2.1. Présentation du projet  
 2.2. Echanges  
 2.3. Retour d'expérience, propositions, suggestions et dévances.

3. PARTICIPANTS

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1. DOUESSEYHON. CR	AGENT DE ABRICATION	Société D'UT RICKERIE	070774516	douessyhon@gmail.com	<input checked="" type="checkbox"/>
2. ADAMA-DIALLO	IMAM	COSIM	070458090		<input checked="" type="checkbox"/>
3. DIMHR-KONE	IMAM	COSIM	070238048		<input checked="" type="checkbox"/>
4. Kouadio Fouatin	Agent chargé de gestion de	Société de construction	071113439	seidoufonfon@upf.com ou fonfon@upf.com	<input checked="" type="checkbox"/>
5. YAPI GBEBO ISHAC	CHEF de village Abissani	ADONKROI	0747488088	ppp15adec63@gmail.com	<input checked="" type="checkbox"/>
6. AKOSSI YRANNO JOSINS	Adjoint au Maire	Adonkroi	076807876	niandjoia6@gmail.com	<input checked="" type="checkbox"/>
7. KOUBGA ATHAN	AGRICULTEUR	Adonkroi	074957492	ATHAN@upf.com	<input checked="" type="checkbox"/>
8. GRESSE K. BOGER	AGRICULTEUR	Adonkroi	051104031		<input checked="" type="checkbox"/>
9. AYEHOUBA A. ROBECA	AGRICULTEUR	Adonkroi	070911199		<input checked="" type="checkbox"/>
10. GOHI G. PRIBOÏ	AGRICULTEUR	Adonkroi	0751721942		<input checked="" type="checkbox"/>

(Veuillez joindre cette fiche au compte rendu s'il en existe)



<b>ENREGISTREMENT</b>		<b>ENR 01 RH</b>	
		Version : 00	
<b>LISTE DE PRESENCE</b>		<b>23/09/2019</b>	
		Créé le 19/09/19	1/1

1. OBJET : (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Visite

Audit ..... (interne ou externe à préciser)

autre (préciser) : **Réunion d'information et de consultation**

DATE : **22/09/2019** DEPARTEMENT : **BOISSA** LIEU : **Nagbe d'Anyama** HEURE DEBUT : **14h00** HEURE FIN : **12h00**

2. THEME(S) ABORDE(S)

2.1. **Présentation du projet**

2.2. **Finances**

2.3. **Retour d'avis, recommandations, suggestions et recommandations**

3. PARTICIPANTS

	Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1.	LATIO APE CARINE	Secrétaire	ENVIAL	07 07 39 53 92	latioape@envial.com	[Signature]
2.	Dr ABDOUSI DAMADA	Consultant ASE	ENVIAL	07 69 46 25 67	myraa.coumelle@gmail.com	[Signature]
3.						
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						

(Veuillez joindre cette fiche au compte rendu s'il en existe)

<b>Titre de la réunion</b>	<b>REUNION DE PRESENTATION DU PROJET</b>
----------------------------	--

<b>Détails de la réunion</b>	
<b>Date de la réunion</b>	25 Novembre 2022
<b>Lieu de la réunion</b>	Salle de réunion de la Mairie de Anyama
<b>Type de réunion</b>	Réunion de présentation du Projet ARISE : Projet de Construction d'une Zone Economique Industrielle 429 ha qui fait partie de la ZEI PK 24 d'Akoupé-Zeudji de 940 ha, dans le District Autonome d'Abidjan.

<b>Ordre du jour / objectifs de la réunion</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mot de bienvenue</li> <li>2. Présentation du projet ARISE</li> <li>3. Echanges (recueil des préoccupations et avis des parties prenantes)</li> </ol>

<b>Participants Équipe de la mission</b>			
<i>Structure</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénoms</i>	<i>Position</i>
	LATTO	Apie Carrine	Consultant socio-économiste
	COULIBALY	Abdoul-Karim Khona	Consultant socio-économiste

<b>Participants Parties Prenantes <sup>1</sup></b>			
<i>Institution</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénoms</i>	<i>Position</i>
<b>Voir la liste de présence, en annexe</b>			

**PROCES VERBAL DE LA REUNION D'INFORMATIONS ET DE  
CONSULTATION PUBLIQUE A LA PREFECTURE D'ABIDJAN**

L'An deux mille vingt-deux et le Vendredi 25 Novembre à 11 h 12 minutes, a eu lieu à la préfecture d'Abidjan une réunion d'information publique initiée par le Cabinet ENVAL dans le cadre de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour le projet de construction d'une Zone Economique et Industrielle 429 ha de la ZEI PK 24 d'Akoupé-Zeudji de 940 ha, dans le District Autonome d'Abidjan.

Au début de la séance, le Secrétaire Général de la préfecture représentant Mr le Préfet en la personne de Mr André Martin Kakou a souhaité la bienvenue et a remercié les représentants de Arise, du cabinet ainsi que les directeurs techniques des ministères qui ont fait l'amabilité de s'associer à nous dans le cadre de la réalisation de cette étude. Toutefois il n'a pas manqué de présenter ses excuses pour le retard accusé. Car la réunion était prévue pour 10 H mais elle a débuté avec 1 h 12 mn de retard. Par la même occasion il a déclaré la séance ouverte

Sans transition aucune, la parole a été donné aux représentantes de Arise dont Caryle Boli et Larissa Atta de présenter respectivement le promoteur et projet.

Quant à Latto Carrine, représentante du cabinet, elle s'est chargée de la présentation de la procédure de l'EIES et des impacts potentiels à l'aide d'un Powerpoint.

Suite à cette présentation, s'en est suivi la section des échanges. Les interventions qu'il y a eu au cours de cette section d'échanges sont résumées dans le **tableau 1** :



**Tableau 1 : Résumé des échanges au cours de la présentation du projet ARISE à la Préfecture d'Abidjan**

N°	Nom et Prénom(s)	Communauté ou Structure	Question (s) / Recommandation (s) et/ou Doléance (s)	Nom et Prénom (s) de l'intervenant pour la (les) réponse (s)	Structure	Réponse (s)
1.	Mr Aka Charles Albéric	Attaché recherche CRO	<p><b>Question :</b></p> <p>1-Pourquoi Arise a initié une gestion autonome des déchets alors qu'il y'a une défaillance au niveau du système de gestion en Côte d'Ivoire</p> <p>Etant donné que des entreprises viendront s'installer il y'aura donc le rejet des effluents, de poussière la pollution de l'eau et de l'air et également la position de la forêt d'Anguededou, un des champs captant de la SODECLI.</p> <p>.</p> <p><b>Suggestions :</b></p> <p>Gestion collective pour chaque zone puisque ces trois zones sont dissimulées.</p>	Caryle Boli  ATTA Larissa	ARISE	<p>1. La gestion des déchets se fera avec la collaboration de l'Etat.</p> <p>2. Nous aurons une collecte interne dans notre zone avec la construction de station d'épuration en notre sein qui permettra de traiter l'eau avant de la rejetée dans le milieu naturel lorsqu'elle sera jugée acceptable.</p> <p>En ce qui concerne les rejets atmosphériques et les poussières nous étudions ces paramètres avec le cabinet qui nous accompagne. Nous ferons tout notre possible afin de réduire le niveau de</p>

				Latto Carirne	Enval	<p>pollution et ce sont les normes auxquelles nos opérateurs seront obligés de se conformer.</p> <p>Vos propositions spécifiques sont également les bienvenues.</p> <p>3. Le but de la réunion c'est de recueillir vos avis et recommandations qui pourront nous permettre d'améliorer le rapport. Par conséquent vos propositions sont les bienvenues.</p>
2.	Mme Beugré née Djedje Edwige	Chargés d'études à l'ANAGED	<p><u>Contribution :</u></p> <p>Je me réjouis parce que déjà la question des déchets est ressortie et les conséquences également (les nuisances). J'espère que dans votre étude vous mettez l'accent sur cette composante.</p> <p>1. Prendre attache avec l'ANAGED afin de mettre à la disposition du cabinet la</p>	Latto Carrine	Enval	<p>1. Nous prenons bonne note de ces recommandations et nous prendrons attache avec l'ANAGED</p>



			<p><u>Doléances, Recommandations et suggestions :</u></p> <p>Réservation des postes de cadres ou pas pour les jeunes du village.</p>			<p>Certainement d'ici les enquêtes publiques, nous pourrons le partager.</p> <p>Le partenariat sera fonction du taux de participation après négociation ils pourront nous dire sur combien de temps exploiter selon la réglementation ivoirienne. Ce sont les choses à mettre en évidences.</p> <p>Pour les autres pays dans lesquels nous exerçons, la participation de l'Etat est à 30% et à termes le projet est restitué à l'Etat. Pour le cas d'Abidjan rien n'est encore défini</p> <p>3-Avec la SOGEDI, c'est la redevance industrielle et pour ce projet nous prévoyons un guichet unique pour les promoteurs soient à l'aise. Peu importe la nationalité. Cela facilite</p>
--	--	--	--	--	--	--



						<p>en termes de gestion administrative.</p> <p>Le coût sera également discuté. L'idée c'est d'offrir des services connexes autres que ce que nous avons l'habitude de voir dans les autres zones.</p> <p>4 et 5-Le projet est d'abord exonéré de taxe. Nous encore en discussion et l'un des critères c'est le taux de participation de L'Etat. Et nous travaillons aussi avec le CEPICI, la SOGEDI et bien d'autres.</p> <p>Au Gabon par exemple il y'a des textes juridiques qui sont pris encadrer le développement bois la filière bois parce que c'est le moteur de développement évidemment il y'a des avantages spécifiques qui en sont liés. En Côte d'Ivoire c'est beaucoup plus large à cause de la diversité et nous</p>
--	--	--	--	--	--	---

						sommes focus sur le coton, l'hévéa ; la noix de cajou ;le manioc. Les avantages seront spécifiques aux différentes filières en fonctions des textes juridiques.
4.	Manoua Ettienne	DGRE (Direction Générale des Ressources en Eau)	<p><u>Question :</u></p> <p>1- En quoi la responsabilité d'Arise va consister en termes de gestion des ressources en eau puisque les forages et les prélèvements sont soumis à autorisation conformément au code l'eau selon la loi portant code de l'eau. Si toutefois, le projet exonéré de taxe, cela sous-entend que vous disposez de document attestant une taxe en ce sens.</p> <p>2- Nous sommes un peu gênés du fait que les eaux seront déversées d'autant plus que vous n'êtes pas loin du champ captant de la SODECI donc de la nappe phréatique. Car vous êtes au Nord et cela peut donc entrainer des pollutions. Quand bien mêmes qu'elles soient traitées.</p> <p><u>Recommandations</u></p>	ATTA Larissa	ARISE	<p>Merci Mr Manoua pour vos contributions pertinentes à l'avancée de notre projet.</p> <p>Z I dans l'ensemble est gérée par la SOGEDI qui est une structure sous-tutelle du commerce et de l'Industrie. En son sein, Il y'a un réseau d'alimentation et de distribution d'eau qui sera fonctionnel en 2023. Naturellement notre projet sera connecté à cette approvisionnement en eau.</p> <p>En ce qui concerne l'électricité le poste se trouvant à Akoupé-Zeudji selon nos sources d'information n'a pas la capacité d'alimenter notre projet en fonction de nos besoins exprimés. La conjoncture</p>

			<p>-Prendre attache avec le Ministère des Eaux et Forêt qui est le gestionnaire de cette ressource afin de suivre la procédure.</p> <p>L'ONEP est un préleveur institutionnel</p> <p>-Il serait intéressant que cette Zone Economique et Industrielle soit compartimenté en fonction des activités des opérateurs en tenant compte de la proximité avec la forêt d'Anguededou et du rejet des effluents dans la zone.</p>			<p>vers laquelle nous partons maintenant c'est d'installer un poste source au sein de notre zone en collaboration avec CI -energies et la CIE qui sont parties prenantes du comité de négociation. Toutes les mesures qui accompagnent seront prises en compte.</p> <p>Concernant le coût des forages vu qu'effectivement le réseau n'est pas encore disponible, nous envisageons faire des forages sur notre zone nous avons contactez l'ONEP qui nous a donné toutes les procédures et réglementations à suivre. Mais nous prenons bonne note.</p> <p>Il y'a une cartographié spécifique de la classification des activités sur la zone donc cela est déjà pris en compte en fonction de la direction des vents dominants que nous avons.</p> <p>L'activité dominant ece sont les produits agricoles. Mais n'empêche que les activités les</p>
--	--	--	---	--	--	--

						plus polluantes seront orientées vers le Nord-Est afin de respecter la direction des vents dominants.
--	--	--	--	--	--	---



Après ces différents échanges, le président de la séance a remercié à nouveau l'assistance pour sa contribution et son écoute attentive pendant la réunion. Il a incité tout un chacun à participer à cette étude par des contributions ou recommandations.

Après quoi, le Secrétaire Général a donné la parole au cabinet et au promoteur pour leur mot de fin.

Aussi a-t-il insisté sur le fait que ce Projet soit innovateur et permettra d'améliorer les conditions de vie de la population ivoirienne.

La séance a été alors levée à 12 h 01 minutes.

Préparé par		
Entreprise	Nom	Signature
Enval	LATTO Carrine Apie	Socioéconomiste

Président de la séance		
Structure	Nom	Fonction, Signature et cachet
Préfecture d'Abidjan	Mr André Martin Kakou	Secrétaire Général 1 de la Préfecture

## Documents Annexés

1. Liste de Présence
2. Quelques photos de la séance de présentation du projet de ARISE à la Préfecture d'Abidjan

### Quelques images de la réunion d'information et de consultation publique





**ENREGISTREMENT**

ENR 01 RH

Version : 00

23/09/2019

LISTE DE PRESENCE

Créé le 19/09/19 1/1

**1. OBJET :** (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Visite

préciser le nom de l'entreprise)

Audit ..... (interne ou externe à préciser)

autre (préciser):

DATE : 25/09/2022 DEPARTEMENT : ARIDJAN LIEU: Préfecture d'Orléans-Ste Geneviève  
 HEURE DEBUT: 10h12 HEURE FIN: 12h01

**2. THEME(S) ABORDE(S)**

2.1. Présentation du projet

2.2. Evénements

2.3. Recueil d'avis, préoccupations, suggestions et recommandations.

**3. PARTICIPANTS**

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
Alexis Martin KOKOU	SES	COF. 01 J	01 01 51 51 85	adm.drdm@atla.orient.fr	[Signature]
Beli Caryle	Management	ARISE	05 95 00 00 09	caryle.beli@arise.net	[Signature]
ATTA LARIS SA	Intégrité Manager	ARISE	05 95 00 00 08	larissa.atla@orient.fr	[Signature]

(Veuillez joindre cette fiche au compte rendu s'il en existe)



ENREGISTREMENT		ENR 01 RH	
LISTE DE PRESENCE		Version : 00	
		23/09/2019	
		Créé le 19/09/19	
		1/1	

**1. OBJET :** (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Visite

Audit ..... (interne ou externe à préciser)

autre (préciser) : Réunion d'information Rectorat Consultation

DATE : 25/09/2022 DEPARTEMENT : BRETAGNE LIEU : Préfecture BRETAGNE HEURE DEBUT : 14h02 HEURE FIN : 12h01

**2. THEME(S) ABORDE(S)**

2.1. Présentation de la Région

2.2. Environnement

2.3. Recueil d'avis, propositions, suggestions et recommandations

**3. PARTICIPANTS**

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
MANOUAT Etienne	CS	JGRE	017888219	kanzebil@yag.fr	✓
ZOLLAN EMMY Roset	Ad. Civile	Prof. Agr	090977111	laurent.rosset@yag.fr	✓
Romeo GOSSE	Ad. - Ginf	Préfecture Agr	070939325	romeo.gosse@yag.fr	✓
me YVONNE YVONNE Jilly	Adm. 1	Préf. Agr	020209522	me.yvonne@yag.fr	✓
LATIP APTE CARLINE	Secrétaire	Préf. Agr	01 81 30 59 12	carline.apte@yag.fr	✓
Coulibaly Abdou Koumily	Conseiller	ENVIAL	07 58 58 75 15	ita.coulibaly@gmail.com	✓

(Veuillez joindre cette fiche au compte rendu s'il est exigé)





<b>ENREGISTREMENT</b>		<b>ENR 01 RH</b>	
		Version : 00	
<b>LISTE DE PRESENCE</b>		<b>23/09/2019</b>	
		Créé le 19/09/19	
		1/1	

**1. OBJET :** (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Visite

(préciser le nom de l'entreprise)

Audit

(interne ou externe à préciser)

autre (préciser)

Réunion d'information et de consultation

DATE : 25/11/2022

DEPARTEMENT : ABIDJAN

LEU : Préfecture

HEURE DEBUT : 11h12

HEURE FIN : 12h01

**2. THEME(S) ABORDE(S)**

2.1 Présentation des du projet

2.2 Edouard

2.3 Retour d'avis, réactions Rem suggestions et recommandations

**3. PARTICIPANTS**

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
Mme ALLAN GISA-REINE	Chargée d'étude	NGE	0719382092	oceanofanali@gmail.com	
M. AKA CHARLES ALBERTIN	Administrateur	PRO	0707571088	akalbertin@gmail.com	
BEDI JUDITH KEREN	Chargée d'étude	District d'Abidjan	0709941880	bedji.k@gmail.com	
LOHA LEON FABRICE	CONSULTANT PATRIOTIQUE	ENVIAL	0747350190	patricioha@gmail.com	
KONAN AHOU FERNANDE	Chargé d'étude	SOSENT (AGEBT)	0707186718	konanfer@gmail.com	
BELGHE NOË DESSÉ ESTHER	Chargée d'étude	APPGET	07181403013	adwagame.berge@gmail.com	
LA SO YA GISA HEVRE	Chef de Secteur	CCI - CI	0759079179	hevre.la@gmail.com	
Yob me Kouame Noger	Assist. Commercial	KPC	0718376164	nyuyukoume@kpc.ci	
AHSSA FLORA	S/Dircteur	DPG	0707512379	ahssa.flora@gmail.com	
Mme N'GUESSAN Palomena	Directrice planification	OIPC	0101003138	angueston835@gmail.com	

<b>Titre de la réunion</b>	<b>REUNION DE PRESENTATION DU PROJET</b>
----------------------------	--

<b>Détails de la réunion</b>	
<b>Date de la réunion</b>	19 Décembre 2022
<b>Lieu de la réunion</b>	Sous-Préfecture de Songon
<b>Type de réunion</b>	Réunion de présentation du Projet ARISE : Projet de Construction d'une Zone Economique Industrielle 429 ha qui fait partie de la ZEI PK 24 d'Akoupé-Zeudji de 940 ha, dans le District Autonome d'Abidjan.

<b>Ordre du jour / objectifs de la réunion</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mot de bienvenue</li> <li>2. Présentation du projet ARISE</li> <li>3. Echanges (recueil des préoccupations et avis des parties prenantes)</li> </ol>

<b>Participants Équipe de la mission</b>			
<i>Structure</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénoms</i>	<i>Position</i>
	LATTO	Apie Carrine	Consultant socio-économiste

<b>Participants Parties Prenantes <sup>1</sup></b>			
<i>Institution</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénoms</i>	<i>Position</i>
<b>Voir la liste de présence, en annexe</b>			

## PROCES VERBAL DE LA REUNION D'INFORMATIONS ET DE CONSULTATION PUBLIQUE A LA SOUS-PREFECTURE

L'An deux mille vingt-deux et le Lundi 19 Décembre à 15h 10 minutes, a eu lieu à la Sous-Préfecture de Songon plus précisément dans la salle de réunion de la Sous-Préfecture une réunion d'information publique initiée par le Cabinet ENVAL dans le

cadre de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour le projet de construction d'une Zone Economique et Industrielle 429 ha de la ZEI PK 24 d'Akoupé-Zeudji de 940 ha, dans le District Autonome d'Abidjan.

Au début de la séance, Monsieur le Sous-Préfet en la personne de Monsieur STEPHANE GUIRIGA a souhaité la bienvenue aux autorités coutumières des différentes localités concernées par le projet et aux membres des structures étatiques.

Sans transition aucune, Monsieur le Sous-Préfet a situé le contexte de l'étude en quelques mots (la création d'une Zone économique et Industrielle pour permettre à des Entreprises de s'installer). Il a également décliné les objectifs de cette réunion qui se résume comme suit :

-Présentation du projet

-Echanges

-Recueil d'avis, de préoccupations, de suggestions et de recommandations

Il a par la même occasion invité le cabinet à présenter le projet après quoi la parole a été donnée à la représentante d'Arise pour la présentation du projet de façon suscite vu que la présentation faite par le cabinet à l'aide du PowerPoint comportait une généralité. La particularité de cette zone

De sa présentation il est à retenir que l'objectif du projet est de procéder à la création des zones industrielles, vecteur de développement dans les localités concernées et par ricochet à l'échelle Nationale avec Arise un groupe panafricain qui intervient en Afrique de l'Ouest (Togo, Benin, Côte d'Ivoire) et centrale (RDC, Gabon).

En Côte d'ivoire, Arise a signé un accord de développement dans trois zones (San-Pedro, Ferkessedougou, et Abidjan. La particularité à Abidjan c'est un partenariat public-privé afin d'aménager et mettre à disposition des services Administratifs pour attirer les investisseurs en gérant la chaîne d'approvisionnement et créer des emplois.

Le président de séance a alors déclaré ouverte la section des échanges. Les interventions qu'il y a eut au cours de cette section d'échanges sont résumées dans le **tableau 1** :





**Tableau 1 : Résumé des échanges au cours de la présentation du projet ARISE à la Sous-Préfecture de Songon**

N°	Nom et Prénom(s)	Communauté ou Structure	Question (s) / Recommandation (s) et/ou Doléance (s)	Nom et Prénom (s) de l'intervenant pour la (les) réponse (s)	Structure	Réponse (s)
1.	Mr. Nimba Mobio Francis	Responsable foncier, Abadjin-Kouté	<p>Mon intervention porte sur le mode d'acquisition de terre par Arise etant donné que les parcelles que vous présentez est le prolongement des plantations de l'ex SAPH dans le temps. Ce sont ces parcelles que nous revendiquons</p> <p><b>Question :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Que prévoyez-vous pour ces villageois dont les sites sont utilisés pour l'aménagement de cette zone ?</li> <li>2. Lorsque le cabinet Enval est arrivé au village il était question de définir le rayon d'impact donc nous avons souligné le problème d'acquisition de la terre et l'indemnisation prévue.</li> <li>3-Que prévoyez-vous pour les populations affectées.</li> </ol>	BOLI Caryle	ARISE	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'objectif de cette étude justement c'est d'aller au contact des communautés voisines au projet, pour prendre en compte leurs doléances selon le plan de Développement RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises</li> </ol> <p>Renforcer et accompagner des agriculteurs de la zone ainsi que des femmes et autres producteurs.</p> <p>Développement d'un centre de formation dans différents secteurs afin d'obtenir de</p>

				Mr Stéphane GUIRIGA	SOUS- PRÉFECTURE DE SONGON	différents profils (cadres, etc en vue du recrutement a la longue. Arise n'a pas sont mot à dire puisque que les 429ha sont inclus dans la Zone Industrielle de 940ha.  La purge a été déjà était faite avant la construction de la ZI. Vous ne pouvez pas vous en prendre à Arise ; C'est avec l'état de Côte d'ivoire que vous pourrez discuter de ces choses.
				BOLI Caryle	ARISE	Nos champs d'action dépendent des doléances des populations. Mais nous déjà nous prevoyons les formations principalement pour les jeunes des communautés qui seront sodées par des certificats. Le niveau requis est au moins le BEPC

2.	SEDJOU Pacôme	G. Représentant du Sous-Préfet	<p><u>Question :</u></p> <p>1. C'est à là que je voulais en venir puisqu'Arise prétend avoir acheté les 429ha</p>	BOLI Caryle	ARISE	<p>1. . La Convention a été signé avec l'Etat afin d'exploiter une partie de la zone qui est comprise dans les 940ha</p> <p>.</p> <p>2. C'est un partenariat public privé entre l'état par le biais de la structure (SOGEDI) impliquée dans tout le processus. Ce n'est Pas un achat. Mais une mise à disposition des parcelles par l'ETAT. Partenariats Multipartites.</p> <p>Je pense qu'il devrait prendre attache avec la SOGEDII pour comprendre le processus d'acquisition des terres.</p>
				Latto Carrine	ENVAL	

				Mr Stéphane GUIRIGA	SOUS- PRÉFECTURE DE SONGON	<p>Où était -le village d'Abadjin-Kouté lorsque l'Etat indemnisait les propriétaires terriens ?</p> <p>Nous n'allons pas revenir sur ces choses. Il faut être stratège et savoir poser les problèmes. Où il faut sinon vous serez en train de perdre l'essentiel.</p> <p>Il y'a eut décapage, les Entreprises sont en train de s'installer il n'ya donc pas lieu de venir renégocier l'espace.</p> <p>Surtout que le projet est inscrit dans un cadre infrastructurel de 940ha.</p>
--	--	--	--	------------------------	----------------------------------	---



Après ces différents échanges, le président de la séance a remercié à nouveau l'assistance pour sa contribution et son écoute attentive pendant la réunion. Il a salué la vision d'Arise. Car ce sont des opportunités qui s'ouvrent à la jeunesse. Il faille qu'elle soit formée pour être employée. IL faut également que les jeunes soient proactifs et courageux.

En termes de recommandation pour terminer, Monsieur le Sous-Préfet de Songon, suggère qu'Arise prenne attache avec les Leaders communautaires dans le cadre des différents recrutements pour donner l'information aux jeunes.

La séance a été alors levée à 15h 50minutes.

Préparé par		
Entreprise	Nom	Signature
Enval	LATTO Carrine Apie	Socioéconomiste

Président de la séance		
Structure	Nom	Fonction, Signature et cachet
Sous-Préfecture de Songon	Mr STEPHANE GUIRIGA	Sous-Préfet de Songon

### Documents Annexés

1. Liste de Présence
2. Quelques photos de la séance de présentation du projet de ARISE à la Sous-Préfecture de Songon

Quelques images de la réunion d'information et de consultation publique





<b>ENREGISTREMENT</b>		<b>ENR 01 RH</b>
		Version : 00
<b>LISTE DE PRESENCE</b>		<b>23/09/2019</b>
	Créé le 19/09/19	1/1

1. OBJET : (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Visite

Audit

(interne ou externe à préciser)

autre (préciser) :

préciser le nom de l'entreprise)

DATE :

19/12/2022

DEPARTEMENT :

BOISSON

LEU :

Sous-préfecture DEBUT : 15h00

HEURE FIN : 16h30

2. THEME(S) ABORDE(S)

2.1. Présentation du projet

2.2. Evénements

2.3. Recueil d'avis, recommandations, suggestions et recommandations

3. PARTICIPANTS

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	(V)
1. Stéphane GOLLIGOT	Sec. préfet	Sec. préfet	07 95 00 00 08	steph@smail.com	<input checked="" type="checkbox"/>
2. Bdi Cayla	ESG 71	ARISE	05 95 00 00 08	cayla.bodica@arise.com	<input checked="" type="checkbox"/>
3. LAÏO AÏSE CARLINE	Sociologue	Ennad	07 97 33 53	laico@ennad.com	<input checked="" type="checkbox"/>
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					

(Veuillez joindre cette fiche au compte rendu et/ou avis)





<b>ENREGISTREMENT</b>		<b>ENR 01 RH</b>
		Version : 00
<b>LISTE DE PRESENCE</b>		<b>23/09/2019</b>
	Créé le 19/09/19	1/1

1. OBJET : (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Visite.....

Audit..... (interne ou externe à préciser)

autre (préciser): Réunion d'information et de consultation

DATE : 23/09/2019 DEPARTEMENT : ABIDJAN LIEU : Sans préférence DEBUT : 15h HEURE FIN : 15h30

2. THEME(S) ABORDE(S)

2.1. Présentation du projet

2.2. Espérances

2.3. Recensement des acteurs, présentation des recommandations et recommandations

3. PARTICIPANTS

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1. KA Kouidi	chef de projet	PORT SAPE	09 07 00 70 74	ka.kouidi@port-sape.gov.ci	
2. YITSA Hobio Françoise	RTF Foncier	Abidjan-Kouliké	01 42 43 67 62	mbelobefrancoise@yitsofr.com	
3. HOBIO THILIPPE	Directeur Général	Abidjan-Kouliké	05 75 59 88 88		
4. Ghodjie Toussaint	PJT Litige	"	07 09 52 66 22		
5. SA GOV - Thérèse	Repr. Sécurité	"	01 02 63 11 16		
6. KORDON BRUN THURIN	chef de projet	ingénieur en charge	01 01 48 90 68		
7. Kouma Kouon J. Serge	Pe Architect	Architecte en chef	09 57 27 43 05		
8. AKABLA Jacqueline BROUIN	NOTAIRE	AN Guédelou	07 87 46 33 34	jacquelineakabla65@gmail.com	
9. ARRE GEDOFFROY	Président	Abidjan-Kouliké	07 07 00 30 95		
10. Kouma AMENAN	MENAGERE	AN Guédelou	05-05-91-41-12		

(Veuillez joindre cette fiche au compte rendu RTF en entier)



<b>ENREGISTREMENT</b>		<b>ENR 01 RH</b>
<b>LISTE DE PRESENCE</b>		Version : 00
		<b>23/09/2019</b>
Créé le 19/09/19	1/1	

**1. OBJET :** (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

Visite

Audit (interne ou externe à préciser)

autre (préciser)

DATE : 19/09/2019 DEPARTEMENT : Abidjan LIEU : Site productive DEBUT : 08h00 HEURE FIN : 15h00

**2. THEME(S) ABORDE(S)**

2.1. Présentation du projet

2.2. Etapes

2.3. Revue d'impact, préservation, augmentation et de l'impact

**3. PARTICIPANTS**

	Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1.	MDRIB Huguette	Responsable F.	Mairie	0553322503	huguetta.mdr@ecm.gov.ci	[Signature]
2.	KOUAKOU Kouartso NKAWE	AGERT	TCLY	07983446	marc@ecm.gov.ci	[Signature]
3.						
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						


(\*Remarque faite au compte rendu n°1 en annexe)

**FICHE THEMATIQUE DE COLLECTE DE DONNEES SUR LES ASPECTS SOCIOECONOMIQUES PAR WAYPOINT –  
PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ZONE ÉCONOMIQUE INDUSTRIELLE (ZEI) DE 429 HA QUI FAIT PARTIE DE LA  
ZEI PK24 D'AKOUCPE-ZEUDJI DE 940 HA, DANS LE DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE**

Village	Type de structure de Santé (Hôpital, Centre de Santé, pharmacie, etc.)	Nom	Coordonnées	Photo
Akoupé- Zeudji	Centre de santé urbain (CSU)	Centre de Santé Urbain d'Akoupé/Anyama	Latitude :5 ;28 ;45 ;45.4 078 Longitude :4 ;9 ;18.4078	
Allokoi	Centre de santé urbain (CSU)	Centre de Santé Urbain d'Allokoi	Latitude :5 ;23 ;47.8569 Longitude :4 ;8 ;45.0606	
Adonkoi I	Centre de santé Urbain	Centre de santé Urbain d'Attinguié	<b>En attente de la consultation à Attinguié</b>	<b>En attente de la consultation à Attinguié</b>



<p>Angueded ou village</p>	<p>Centre de santé urbain (CSU)</p>	<p>Centre de Santé Urbain de Songon</p>	<p><b>Latitude : 5°19'6.63"</b> <b>Longitude : 4°12'8.81"</b></p>	
<p>V2 Palmafrique</p>	<p>Infirmierie</p>	<p>Infirmierie du village V2 Palmafrique</p>	<p><b>Latitude : 5 ; 26 ; 20.4724</b> <b>Longitude : 4 ; 7 ; 40.5915</b></p>	

<p>Abadjin-Kouté</p>	<p>Centre de santé urbain (CSU)</p>	<p>Centre de Santé Urbain de Songon</p>	<p>Latitude : 5°19'6.63" Longitude : 4°12'8.81"</p>	
----------------------	-------------------------------------	---	---	---

## **Projet de construction d'une Zone Économique Industrielle 429**

**Qui fait partir de la ZEI PK 24 d'Akoupé-Zeudji de 940ha, dans le District Autonome d'Abidjan.**

### **Compte rendu de la visite de site avec le village d'Abadjin-Kouté**

#### **CONTEXTE**

L'An deux mil Vingt-deux, le Jeudi 1er Décembre de 10H30 à 10H49 minutes, a eu lieu une visite de site avec la chefferie d'Abadjin-Kouté, la représentante du cabinet Enval et les représentantes d promoteur Arise dans le cadre de l'Etude d'Impact Environnemental et Social du Projet de construction d'une zone Economique Industrielle 429 qui fait partir de la ZEI PK 24 d'Akoupé-Zeudji de 940ha, dans le District Autonome d'Abidjan (voir la liste de présence en annexe).

En effet, lors de la consultation communautaire avec le village, la chefferie réclamait des parcelles au niveau de la zone Industrielle et la détention d'un champ d'hévéa géré par une coopérative. Suite à ces informations, une visite de site a été initié par les cabinets Enval et ERM afin d'éclairer la lanterne du promoteur et du cabinet.

L'objectif était de :

- confirmer l'existence de champs d'hévéas appartenant au village d'Abadjin-Kouté
- Délimiter la parcelle du village
- procéder à une identification des Paps.

#### **Déroulement de la visite de site**

A notre arrivée sur le site, nous nous sommes rendus dans les locaux d'ARISE afin de situer l'emplacement des ou de la parcelle du village sur la carte. Il en est ressorti que la parcelle qu'ils avaient en leur possession a été cédé à SAPH en son temps. Du coup, il n'a pas été nécessaire de faire la visite de site. Car cette parcelle n'existe plus et SAPH a racheté leur parcelle qui ne se trouve pas dans le domaine concédé à ARISE par l'Etat de Côte d'Ivoire.

Le village avait signé un partenariat avec TRCI afin de lui céder leur parcelle

Leur parcelle selon le plan de la Zone Industrielle transmis par la SOGEDI se trouve du côté bas avant la société Mipa.

Les représentantes d'Arise ont souhaité que la chefferie de leur transmettre leur carte pour des questions historiques.





	<b>ENREGISTREMENT</b>		<b>ENR 01 RH</b>
	LISTE DE PRESENCE		Version : 00
			<b>23/09/2019</b>
			Créé le 19/09/19 1/1

**1. OBJET :** (cochez la case correspondante)

comité de pilotage

visite... visite de site... préciser le nom de l'entreprise)

Audit: ..... (interne ou externe à préciser)

autre (préciser): .....

DATE : 01/12/2019 DEPARTEMENT : ABORDJOU LIEU : ZI PIZIE HEURE DEBUT : 18h30 HEURE FIN : 18h49






**2. THEME(S) ABORDE(S)**

2.1. Présentation des contacts

2.2. Esquisse d'organisations

2.3. Recueil d'organisations

**3. PARTICIPANTS**

Nom & prénoms	Fonction	Structure	Contact	Email	Visa
1. DANHO BARDJE G.	so pt foncier	ABORDJOU-KOUSTE	0907098989	leho418ga@gmail.com	
2. KIMBA Meïiv François	Taf Foncier	Abordj-Kouste	0695000008	meïiv.francois@yahoofr	
3. BOLI CARLYE	Tanog - Teïno	ARISE	05 95 80 52 35	carlye_bolir@arise.com	
4. ATTA LARISSA	Intégré Tanog	ARISE	01 83 30 53 72	lari.atta@arise.com	
5. LATOAPIE CARLINE	Conseillère Stratégique	enval		latoapiem@enval.com	
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					

## RAPPORT D'ESSAI N° 3958.22

<b>Client demandeur</b>	CABINET ENVAL
<b>Lieu de prélèvement</b>	ARISE / ZONE INDUSTRIELLE (ATTINGUE)
<b>Coordonnées du client</b>	09859028/beh@enval-group.com
<b>Référence(s) commande</b>	2358/22, 6766/22, 6767/22, 6768/22, 6769/22
<b>Interlocuteur</b>	Beh Diarrassaouba

**Nature échantillon(s):** EAU SOUTERRAINE , EAU DE SURFACE

**Usage:** ETATS DES LIEUX DES EAUX DE LA ZI

**Prélèvement effectué par:** ENVAL LABORATOIRE

**Méthode de prélèvement:** AUX SOINS DE NOS PRELEVEURS

**Ecart par rapport à la méthode:** -

**Transport effectué par:** ENVAL LABORATOIRE

**Lieu analyse:** ENVAL LABORATOIRE

**Date et heure de reception:** 16/12/2022 16:37:52

**Quantité:** 10

**Observations:** RAS

Code client	Nature	Date de prélèvement	Condition de stockage	Température (°C)
FORAGE 1	EAU SOUTERRAINE	09/12/2022 10:12	Refrigéré	5
POINT A6 RENCONTRE GOBOUET- SEUMAN	EAU DE SURFACE	13/12/2022 16:57	Refrigéré	5
FORAGE 2	EAU SOUTERRAINE	09/12/2022 14:15	Refrigéré	5
FORAGE 3	EAU SOUTERRAINE	09/12/2022 17:10	Refrigéré	5
FORAGE 4	EAU SOUTERRAINE	09/12/2022 17:42	Refrigéré	5
POINT A1	EAU DE SURFACE	12/12/2022 11:05	Refrigéré	5
POINT A2	EAU DE SURFACE	12/12/2022 14:25	Refrigéré	5
POINT A3	EAU DE SURFACE	12/12/2022 16:05	Refrigéré	5
POINT A4	EAU DE SURFACE	12/12/2022 17:18	Refrigéré	5
POINT DE REJET- EAU STAGNANTE	EAU DE SURFACE	13/12/2022 10:50	Refrigéré	5

### I- ANALYSES PHYSICO CHIMIQUES

#### 1- Résultats d'analyses

**Date début d'analyse:** 09/12/2022

**Date fin d'analyse:** 23/12/2022

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS		DIRECTIVES Norme OMS 2017 (eau)
				FORAGE 1	FORAGE 2	
Dureté totale (THT)	21/12/2022	NF T 90-003:1984	°F	1,1	1,2	
Alcalinité (TAC)	21/12/2022	NF EN ISO 9963-1:1996	°F	< 2	< 2	
Ammonium	22/12/2022	NF T 90-15-2:2000	mgNH <sub>4</sub> /L	<0,1	0,1	<b>0,5</b>
Bicarbonates*	21/12/2022	NF EN ISO 9963-2:1996	mgHCO <sub>3</sub> /L	5	5	
Chlorures	21/12/2022	NF ISO 9297:2000	mgCl/L	< 5	< 5	<b>250</b>
Conductivité électrique 25°C*+	09/12/2022	NF EN 27888:1994	uS/cm	53,4 à 24,2°C	86,8 à 24,2°C	
Cyanures totaux*	22/12/2022	NF T 90-107:2002	mg/L	<0,020	<0,020	
DCO	21/12/2022	NF T90-101: Février 2001	mgO <sub>2</sub> /L	<30	<30	
MES	-	NF EN 872:2005	mg/L	<2	<2	
Nitrates*	23/12/2022	ISO 7890-3:1988	mgNO <sub>3</sub> /L	3,276	3,365	<b>50</b>
Nitrites*	23/12/2022	NF EN 26777:1993	mgN/L	0,0127	0,0098	<b>3</b>
Ortho phosphate	21/12/2022	NF EN ISO 6878:2005	mgPO <sub>4</sub> /L	< 0,123	< 0,123	
Oxygène dissous (mg/L)*	09/12/2022	NF EN ISO 5814 Octobre 2012	mg/L	5,0	4,8	
pH/Température*+	09/12/2022	ISO 10523:2008		<b>4,6 à 24,4°C</b>	<b>4,7 à 23,9°C</b>	<b>6,5-8,5</b>
Phosphore total	23/12/2022	NF EN ISO 6878:2005	mgP/L	<0,04	1,00	
Sulfures*	22/12/2022	Méthode Hach	mg/L	<0,020	<0,020	
TSS-Solides en Suspension totale	-	NF EN 872:2005	mg/L	3	4	

\*: paramètre non accrédité, +: Paramètre analysé sur le terrain

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS		DIRECTIVES Norme OMS 2017 (eau)
				FORAGE 3	FORAGE 4	
Dureté totale (THT)	21/12/2022	NF T 90-003:1984	°F	1 3	0,8	
Alcalinité (TAC)	21/12/2022	NF EN ISO 9963-1:1996	°F	< 2	< 2	
Ammonium	22/12/2022	NF T 90-15-2:2000	mgNH <sub>4</sub> /L	<0,1	<0,1	<b>0,5</b>
Bicarbonates*	21/12/2022	NF EN ISO 9963-2:1996	mgHCO <sub>3</sub> /L	4	5	

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS		DIRECTIVES Norme OMS 2017 (eau)
				FORAGE 3	FORAGE 4	
Chlorures	21/12/2022	NF ISO 9297:2000	mgCl/L	< 5	< 5	<b>250</b>
Conductivité électrique 25°C*+	09/12/2022	NF EN 27888:1994	uS/cm	109,8 à 23,8°C	59,7 à 23,9°C	
Cyanures totaux*	22/12/2022	NF T 90-107:2002	mg/L	<0,020	<0,020	
DCO	21/12/2022	NF T90-101: Février 2001	mgO2/L	<30	<30	
MES	-	NF EN 872:2005	mg/L	<2	<2	
Nitrates*	23/12/2022	ISO 7890-3:1988	mgNO3/L	3,187	3,099	<b>50</b>
Nitrites*	23/12/2022	NF EN 26777:1993	mgN/L	0,0100	0,0106	<b>3</b>
Ortho phosphate	21/12/2022	NF EN ISO 6878:2005	mgPO4/L	< 0,123	< 0,123	
Oxygène dissous (mg/L)*	09/12/2022	NF EN ISO 5814 Octobre 2012	mg/L	4,9	5,1	
pH/Température*+	09/12/2022	ISO 10523:2008		<b>4,7 à 23,9°C</b>	<b>4,6 à 24,1°C</b>	<b>6,5-8,5</b>
Phosphore total	23/12/2022	NF EN ISO 6878:2005	mgP/L	0,88	0,41	
Sulfures*	22/12/2022	Méthode Hach	mg/L	<0,020	<0,020	
TSS-Solides en Suspension totale	-	NF EN 872:2005	mg/L	6	5	

\*: paramètre non accrédité, +: Paramètre analysé sur le terrain

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS		DIRECTIVES Arrêté N°0168/MSHP/MINEF du 03/08/2020 Eau de surf
				POINT A6 RENCONTRE GOBOUET-SEUMAN	POINT A1	
Dureté totale (THT)	21/12/2022	NF T 90-003:1984	°F	1,4	50	
Alcalinité (TAC)	21/12/2022	NF EN ISO 9963-1:1996	°F	1,5	16,5	
Ammonium	22/12/2022	NF T 90-15-2:2000	mgNH4/L	0,19	3,2	<b>4</b>
Bicarbonates*	21/12/2022	NF EN ISO 9963-2:1996	mgHCO3/L	18	201	
Chlorures	21/12/2022	NF ISO 9297:2000	mgCl/L	7,43	122,9	<b>200</b>
Conductivité électrique 25°C*+	09/12/2022	NF EN 27888:1994	uS/cm	58,7 à 23,9°C	1014 à 23,8°C	
Cyanures totaux*	22/12/2022	NF T 90-107:2002	mg/L	0,029	<b>0,659</b>	<b>0,05</b>



PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS		DIRECTIVES Arrêté N°0168/MSHP/MINEF du 03/08/2020 Eau de surf
				POINT A6 RENCONTRE GOBOUET-SEUMAN	POINT A1	
DCO	21/12/2022	NF T90-101: Février 2001	mgO2/L	<30	950,5	
MES	-	NF EN 872:2005	mg/L	<2	52,22	
Nitrates*	23/12/2022	ISO 7890-3:1988	mgNO3/L	1,062	2,125	<b>50-100</b>
Nitrites*	23/12/2022	NF EN 26777:1993	mgN/L	0,1200	0,0326	
Ortho phosphate	21/12/2022	NF EN ISO 6878:2005	mgPO4/L	< 0,123	2,37	
Oxygène dissous (mg/L)*	09/12/2022	NF EN ISO 5814 Octobre 2012	mg/L	4,1	0,1	
pH/Température*+	09/12/2022	ISO 10523:2008		6,4 à 23,9°C	5,3 à 24,1°C	
Phosphore total	23/12/2022	NF EN ISO 6878:2005	mgP/L	4,00	2,75	
Sulfures*	22/12/2022	Méthode Hach	mg/L	<0,020	0,927	
TSS-Solides en Suspension totale	-	NF EN 872:2005	mg/L	8	122	

+: paramètre non accrédité, ++: Paramètre analysé sur le terrain

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS		DIRECTIVES Arrêté N°0168/MSHP/
				POINT A2	POINT A3	
Dureté totale (THT)	21/12/2022	NF T 90-003:1984	°F	12,4	11,2	
Alcalinité (TAC)	21/12/2022	NF EN ISO 9963-1:1996	°F	10	8,5	
Ammonium	22/12/2022	NF T 90-15-2:2000	mgNH4/L	2,05	3,6	<b>4</b>
Bicarbonates*	21/12/2022	NF EN ISO 9963-2:1996	mgHCO3/L	122	104	
Chlorures	21/12/2022	NF ISO 9297:2000	mgCl/L	5,40	25,66	<b>200</b>
Conductivité électrique 25°C*+	09/12/2022	NF EN 27888:1994	uS/cm	328 à 24,1°C	314 à 23,7°C	
Cyanures totaux*	22/12/2022	NF T 90-107:2002	mg/L	0,034	<b>0,159</b>	<b>0,05</b>
DCO	21/12/2022	NF T90-101: Février 2001	mgO2/L	61,78	213,86	
MES	-	NF EN 872:2005	mg/L	236,50	711,43	
Nitrates*	23/12/2022	ISO 7890-3:1988	mgNO3/L	0,576	20,364	<b>50-100</b>

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS		DIRECTIVES Arrêté N°0168/MSHP/
				POINT A2	POINT A3	
Nitrites*	23/12/2022	NF EN 26777:1993	mgN/L	0,2131	0,1680	
Ortho phosphate	21/12/2022	NF EN ISO 6878:2005	mgPO4/L	0,19	2,37	
Oxygène dissous (mg/L)*	09/12/2022	NF EN ISO 5814 Octobre 2012	mg/L	0,6	0,1	
pH/Température*+	09/12/2022	ISO 10523:2008		6,2 à 24,2°C	7,1 à 24,0°C	
Phosphore total	23/12/2022	NF EN ISO 6878:2005	mgP/L	1,75	7,25	
Sulfures*	22/12/2022	Méthode Hach	mg/L	0,355	21,041	
TSS-Solides en Suspension totale	-	NF EN 872:2005	mg/L	418	1892	

\*: paramètre non accrédité, +: Paramètre analysé sur le terrain

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS		DIRECTIVES Arrêté N°0168/MSHP/ MINEF du 03/08/2020 Eau
				POINT A4	POINT DE REJET-EAU STAGNANTE	
Dureté totale (THT)	21/12/2022	NF T 90-003:1984	°F	8,8	9,2	
Alcalinité (TAC)	21/12/2022	NF EN ISO 9963-1:1996	°F	14	9	
Ammonium	22/12/2022	NF T 90-15-2:2000	mgNH4/L	3,35	<0,1	4
Bicarbonates*	21/12/2022	NF EN ISO 9963-2:1996	mgHCO3/L	171	110	
Chlorures	21/12/2022	NF ISO 9297:2000	mgCl/L	35,79	6,08	200
Conductivité électrique 25°C*+	09/12/2022	NF EN 27888:1994	uS/cm	382 à 23,9°C	1070 à 24,4°C	
Cyanures totaux*	22/12/2022	NF T 90-107:2002	mg/L	0,251	0,062	0,05
DCO	21/12/2022	NF T90-101: Février 2001	mgO2/L	237,62	42,77	
MES	-	NF EN 872:2005	mg/L	467,00	57,25	
Nitrates*	23/12/2022	ISO 7890-3:1988	mgNO3/L	13,281	1,151	50-100
Nitrites*	23/12/2022	NF EN 26777:1993	mgN/L	0,0996	0,0868	
Ortho phosphate	21/12/2022	NF EN ISO 6878:2005	mgPO4/L	1,23	1,84	
Oxygène dissous (mg/L)*	09/12/2022	NF EN ISO 5814 Octobre 2012	mg/L	0,0	0,4	

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS		DIRECTIVES Arrêté N°0168/MSHP/MINEF du 03/08/2020 Eau
				POINT A4	POINT DE REJET-EAU STAGNANTE	
pH/Température*+	09/12/2022	ISO 10523:2008		6,9 à 24,2°C	6,2 à 24,6°C	
Phosphore total	23/12/2022	NF EN ISO 6878:2005	mgP/L	2,25	3,25	
Sulfures*	22/12/2022	Méthode Hach	mg/L	1,610	0,094	
TSS-Solides en Suspension totale	-	NF EN 872:2005	mg/L	960	150	

\*: paramètre non accrédité, +: Paramètre analysé sur le terrain

## 2- Commentaires\*

Les échantillons d'eau de forage analysés sont tous acides comparativement aux spécifications de la norme OMS 2017.

Les échantillons d'eau de surface des points A1, A3, A4 et du point de rejet eau stagnante analysés présentent des teneurs en cyanure supérieures à la valeur limite comparativement aux spécifications de l'arrêté N°0168/MSHP/MINEF du 03/08/2020.

## II- ANALYSES MÉTAUX LOURDS

### 1- Résultats d'analyses

Date début d'analyse: 29/12/2022

Date fin d'analyse: 29/12/2022

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS		DIRECTIVES Norme OMS version 2017
				FORAGE 1	FORAGE 2	
Aluminium	29/12/2022	ISO 11885:2007	µg/L	93,0	74,4	200
Arsenic	29/12/2022	ISO 11885:2007	µg/L	<5	<5	10
Baryum	29/12/2022	ISO 11885:2007	µg/L	<50	<50	1300
Bore	29/12/2022	ISO 11885:2007	µg/L	<40	<40	2400
Cadmium	29/12/2022	ISO 11885:2007	µg/L	<0,5	<0,5	3
Calcium	29/12/2022	ISO 11885:2007	mg/L	2,41	3,01	200
Chrome	29/12/2022	ISO 11885:2007	µg/L	<5	<5	50
Fer	29/12/2022	ISO 11885:2007	µg/L	<50	<50	300
Magnésium	29/12/2022	ISO 11885:2007	mg/L	0,621	0,558	

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS		DIRECTIVES Norme OMS version 2017
				FORAGE 1	FORAGE 2	
Mercure*	29/12/2022	NF EN ISO 17852 : 2008	µg/L	<0,1	<0,1	6
Plomb	29/12/2022	ISO 11885: 2007	µg/L	<5	<5	10
Potassium	29/12/2022	ISO 11885:2007	mg/L	6,02	1,25	
Sélénium	29/12/2022	ISO 11885:2007	µg/L	<5	<5	40
Sodium	29/12/2022	ISO 11885: 2007	mg/L	4,64	3,66	200
Soufre*	29/12/2022	ISO 11885: 2007	µg/L	<5	<5	
Zinc	29/12/2022	ISO 11885: 2007	µg/L	<50	<50	

\*: paramètre non accrédité, +: Paramètre analysé sur le terrain

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS		DIRECTIVES Norme OMS version 2017
				FORAGE 3	FORAGE 4	
Aluminium	29/12/2022	ISO 11885: 2007	µg/L	38,2	27,4	200
Arsenic	29/12/2022	ISO 11885: 2007	µg/L	<5	<5	10
Baryum	29/12/2022	ISO 11885: 2007	µg/L	<50	<50	1300
Bore	29/12/2022	ISO 11885: 2007	µg/L	42,8	<40	2400
Cadmium	29/12/2022	ISO 11885: 2007	µg/L	<0,5	<0,5	3
Calcium	29/12/2022	ISO 11885:2007	mg/L	4,20	4,48	200
Chrome	29/12/2022	ISO 11885:2007	µg/L	<5	<5	50
Fer	29/12/2022	ISO 11885:2007	µg/L	<50	<50	300
Magnésium	29/12/2022	ISO 11885:2007	mg/L	0,608	0,508	
Mercure*	29/12/2022	NF EN ISO 17852 : 2008	µg/L	<0,1	<0,1	6
Plomb	29/12/2022	ISO 11885: 2007	µg/L	<5	<5	10
Potassium	29/12/2022	ISO 11885:2007	mg/L	2,12	1,02	
Sélénium	29/12/2022	ISO 11885:2007	µg/L	<5	<5	40
Sodium	29/12/2022	ISO 11885: 2007	mg/L	5,06	8,83	200



PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS		DIRECTIVES Norme OMS version 2017
				FORAGE 3	FORAGE 4	
Soufre*	29/12/2022	ISO 11885: 2007	µg/L	<5	<5	
Zinc	29/12/2022	ISO 11885: 2007	µg/L	<50	<50	

\*: paramètre non accrédité, ++ Paramètre analysé sur le terrain

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS		DIRECTIVES Norme OMS version 2017
				POINT A6 RENCONTRE GOBOUET-SEUMAN	POINT A1	
Aluminium	29/12/2022	ISO 11885: 2007	µg/L	<b>238</b>	<b>125</b>	<b>200</b>
Arsenic	29/12/2022	ISO 11885: 2007	µg/L	<5	5,08	<b>10</b>
Baryum	29/12/2022	ISO 11885: 2007	µg/L	<50	<50	<b>1300</b>
Bore	29/12/2022	ISO 11885: 2007	µg/L	<40	<40	<b>2400</b>
Cadmium	29/12/2022	ISO 11885: 2007	µg/L	<0,5	<0,5	<b>3</b>
Calcium	29/12/2022	ISO 11885:2007	mg/L	8,04	32,6	<b>200</b>
Chrome	29/12/2022	ISO 11885:2007	µg/L	<5	<5	<b>50</b>
Fer	29/12/2022	ISO 11885:2007	µg/L	<b>823</b>	<b>2020</b>	<b>300</b>
Magnésium	29/12/2022	ISO 11885:2007	mg/L	0,603	2,71	
Mercure*	29/12/2022	NF EN ISO 17852 : 2008	µg/L	<0,1	<0,1	<b>6</b>
Plomb	29/12/2022	ISO 11885: 2007	µg/L	8,06	<5	<b>10</b>
Potassium	29/12/2022	ISO 11885:2007	mg/L	15,2	9,10	
Sélénium	29/12/2022	ISO 11885:2007	µg/L	<5	<5	<b>40</b>
Sodium	29/12/2022	ISO 11885: 2007	mg/L	10,6	192	<b>200</b>
Soufre*	29/12/2022	ISO 11885: 2007	µg/L	<5	<5	
Zinc	29/12/2022	ISO 11885: 2007	µg/L	<50	<50	

\*: paramètre non accrédité, ++ Paramètre analysé sur le terrain

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS		DIRECTIVES Norme OMS version 2017
				POINT A2	POINT A3	
Aluminium	29/12/2022	ISO 11885:2007	µg/L	604	1040	200
Arsenic	29/12/2022	ISO 11885:2007	µg/L	<5	7,03	10
Baryum	29/12/2022	ISO 11885:2007	µg/L	58,6	<50	1300
Bore	29/12/2022	ISO 11885:2007	µg/L	<40	71,4	2400
Cadmium	29/12/2022	ISO 11885:2007	µg/L	<0,5	<0,5	3
Calcium	29/12/2022	ISO 11885:2007	mg/L	103	34,9	200
Chrome	29/12/2022	ISO 11885:2007	µg/L	<5	<5	50
Fer	29/12/2022	ISO 11885:2007	µg/L	1439	2306	300
Magnésium	29/12/2022	ISO 11885:2007	mg/L	1,43	1,35	
Mercure*	29/12/2022	NF EN ISO 17852 : 2008	µg/L	<0,1	<0,1	6
Plomb	29/12/2022	ISO 11885:2007	µg/L	11,2	12,7	10
Potassium	29/12/2022	ISO 11885:2007	mg/L	10,3	9,50	
Sélénium	29/12/2022	ISO 11885:2007	µg/L	<5	<5	40
Sodium	29/12/2022	ISO 11885:2007	mg/L	12,5	27,5	200
Soufre*	29/12/2022	ISO 11885:2007	µg/L	<5	<5	
Zinc	29/12/2022	ISO 11885:2007	µg/L	<50	<50	

\*: paramètre non accrédité, +: Paramètre analysé sur le terrain

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS		DIRECTIVES Norme OMS version 2017
				POINT A4	POINT DE REJET-EAU STAGNANTE	
Aluminium	29/12/2022	ISO 11885:2007	µg/L	46,4	1084	200
Arsenic	29/12/2022	ISO 11885:2007	µg/L	<5	6,63	10
Baryum	29/12/2022	ISO 11885:2007	µg/L	<50	<50	1300
Bore	29/12/2022	ISO 11885:2007	µg/L	94,8	<40	2400
Cadmium	29/12/2022	ISO 11885:2007	µg/L	<0,5	<0,5	3

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS		DIRECTIVES Norme OMS version 2017
				POINT A4	POINT DE REJET-EAU STAGNANTE	
Calcium	29/12/2022	ISO 11885:2007	mg/L	29,0	23,2	200
Chrome	29/12/2022	ISO 11885:2007	µg/L	<5	<5	50
Fer	29/12/2022	ISO 11885:2007	µg/L	<b>1130</b>	<b>2489</b>	300
Magnésium	29/12/2022	ISO 11885:2007	mg/L	1,17	0,785	
Mercure*	29/12/2022	NF EN ISO 17852 : 2008	µg/L	<0,1	<0,1	6
Plomb	29/12/2022	ISO 11885: 2007	µg/L	<5	9,25	10
Potassium	29/12/2022	ISO 11885:2007	mg/L	12,8	15,2	
Sélénium	29/12/2022	ISO 11885:2007	µg/L	<5	<5	40
Sodium	29/12/2022	ISO 11885: 2007	mg/L	36,6	12,7	200
Soufre*	29/12/2022	ISO 11885: 2007	µg/L	<5	<5	
Zinc	29/12/2022	ISO 11885: 2007	µg/L	<50	<50	

\*: paramètre non accrédité, +: Paramètre analysé sur le terrain

## 2- Commentaires\*

Les résultats montrent que les eaux de surface sont chargées en fer et en aluminium avec des teneurs dépassant la limite fixée par la norme OMS 2017 relative à la qualité de l'eau potable destinée à la consommation humaine.

Par contre, tous les échantillons d'eau de forage sont conformes à ladite norme.

## III- ANALYSES CHIMIE ORGANIQUE

### 1- Résultats d'analyses

Date début d'analyse: 21/12/2022

Date fin d'analyse: 23/12/2022

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS	
				FORAGE 1	FORAGE 2
Hydrocarbures totaux*	21/12/2022	NF T90-202:1979	mg/L	<b>0,01</b>	<b>0,01</b>
Phénols totaux*	21/12/2022	ISO 8165-2:1999	µg/L	<b>0,01</b>	<b>0,01</b>

\*: paramètre non accrédité, +: Paramètre analysé sur le terrain

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS	
				FORAGE 3	FORAGE 4
Hydrocarbures totaux*	21/12/2022	NF T90-202:1979	mg/L	0,01	0,01
Phénols totaux*	21/12/2022	ISO 8165-2:1999	µg/L	0,01	0,01

\*: paramètre non accrédité, +: Paramètre analysé sur le terrain

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS	
				POINT A6 RENCONTRE GOBOUET-SEUMAN	POINT A1
Hydrocarbures totaux*	21/12/2022	NF T90-202:1979	mg/L	0,01	0,01
Phénols totaux*	21/12/2022	ISO 8165-2:1999	µg/L	0,01	0,01

\*: paramètre non accrédité, +: Paramètre analysé sur le terrain

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS	
				POINT A2	POINT A3
Hydrocarbures totaux*	21/12/2022	NF T90-202:1979	mg/L	0,01	0,01
Phénols totaux*	21/12/2022	ISO 8165-2:1999	µg/L	0,01	0,01

\*: paramètre non accrédité, +: Paramètre analysé sur le terrain

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS	
				POINT A4	POINT DE REJET-EAU STAGNANTE
Hydrocarbures totaux*	21/12/2022	NF T90-202:1979	mg/L	0,01	0,01
Phénols totaux*	21/12/2022	ISO 8165-2:1999	µg/L	0,01	0,01

\*: paramètre non accrédité, +: Paramètre analysé sur le terrain

## IV- ANALYSES MICROBIOLOGIQUES

### 1- Résultats d'analyses

Date début d'analyse: 10/12/2022

Date fin d'analyse: 12/12/2022

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS		DIRECTIVES Directives UE/OMS
				FORAGE 1	FORAGE 2	
Bactéries coliformes	10/12/2022	ISO 9308-1:2014	UFC/10 OmL	N <sup>o</sup> =90	<1	0
Coliformes thermotolérants*	10/12/2022	Adaptation ISO 9308-1:2014	UFC/10 OmL	N <sup>o</sup> =80	<1	0



N: cas général

\*: paramètre non accrédité, +: Paramètre analysé sur le terrain

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS		DIRECTIVES Directives UE/OMS
				FORAGE 3	FORAGE 4	
Bactéries coliformes	10/12/2022	ISO 9308-1: 2014	UFC/10 0mL	N=13	<1	0
Coliformes thermotolérants*	10/12/2022	Adaptation ISO 9308-1:2014	UFC/10 0mL	N=12	<1	0

N: cas général

\*: paramètre non accrédité, +: Paramètre analysé sur le terrain

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS		DIRECTIVES Directives UE/OMS
				POINT A6 RENCONTRE GOBOUET-SEUMAN	POINT A1	
Bactéries coliformes	10/12/2022	ISO 9308-1: 2014	UFC/10 0mL	N=53	>80000	0
Coliformes thermotolérants*	10/12/2022	Adaptation ISO 9308-1:2014	UFC/10 0mL	N=46	>80000	0

N: cas général

\*: paramètre non accrédité, +: Paramètre analysé sur le terrain

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS		DIRECTIVES Directives UE/OMS
				POINT A2	POINT A3	
Bactéries coliformes	10/12/2022	ISO 9308-1: 2014	UFC/10 0mL	>80000	>80000	0
Coliformes thermotolérants*	10/12/2022	Adaptation ISO 9308-1:2014	UFC/10 0mL	>80000	>80000	0

N: cas général

\*: paramètre non accrédité, +: Paramètre analysé sur le terrain

PARAMETRES	DATE EXECUTION	METHODE	UNITE	REFERENCES ECHANTILLONS/RESULTATS		DIRECTIVES Directives UE/OMS
				POINT A4	POINT DE REJET-EAU STAGNANTE	
Bactéries coliformes	10/12/2022	ISO 9308-1: 2014	UFC/10 0mL	>80000	N <sup>o</sup> =17000	0
Coliformes thermotolérants*	10/12/2022	Adaptation ISO 9308-1:2014	UFC/g	>80000	N <sup>o</sup> =290	0

N: cas général



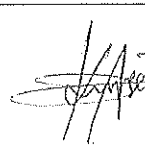

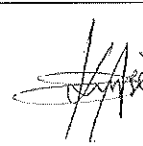

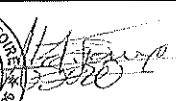

\*: paramètre non accrédité, +: Paramètre analysé sur le terrain

## 2- Commentaires\*

Les résultats d'analyse indiquent que les échantillons d'eau soumis à essai sont de qualité microbiologique satisfaisante au regard des critères OMS/UE. Seul l'échantillon FORAGE 2 est de qualité microbiologique satisfaisante.

Nous soussignés, déclarons que le travail décrit dans ce rapport a été exécuté sous notre supervision, et que le rapport est le reflet précis et fidèle des résultats obtenus sur les échantillons.

Abidjan, le 03/01/2023

RESPONSABLE PHYSICO CHIMIE	RESPONSABLE MÉTAUX LOURDS	RESPONSABLE CHIMIE ORGANIQUE	RESPONSABLE MICROBIOLOGIE
 	 	 	 
<b>AKPANGNI TIOMAN HIPPOLYTE</b>	<b>KOUAME ARSÈNE</b>	<b>KOUAME ARSÈNE</b>	<b>SORO ABDOULAYE</b>